JEANNE D'ARC[1]

III[2]

L'ABANDON

I

L'an mil quatre cens vingt et neuf
Reprint à luire le soleil...

Voilà, en deux vers sincères et délicieux, tout l'effet de l'apparition de Jeanne d'Arc. Cette bonne Christine de Pisan, âgée de soixante-sept ans, les écrivait avant de mourir, au moment où les temps se tournaient « de grand deuil en joie nouvelle. » Personne n'espérait plus la veille : tout paraît assuré le lendemain; la volonté divine est intervenue.

De toutes les parties de la France, le même sentiment fait explosion :

Si rabaissez, Anglois, vos cornes;
Matés êtes sur l'échiquier.

Et encore :

Arrière, Anglois coués, arrière,
Par le vouloir de Roy Jhésus.

On demande au Bourgeois d'Orléans s'il croit vraiment que le grand effort fait par les armées du roi Charles VII n'eût pas suffi pour délivrer la ville ; il le nie fortement : « Demande si la ville a été délivrée par l'intervention de la Pucelle plutôt

(1) *Copyright by* Gabriel Hanotaux.
(2) Voyez la *Revue* des 1er et 15 mai.

que par la force des armes : répond que lui et tous ceux d'Orléans pensent qu'elle est venue de Dieu à leur secours et que, sans cela, ils seroient sous la puissance des Anglois. Il ne croit pas que ni les habitans, ni les soldats eussent pu résister à l'attaque des adversaires qui avoient, alors, pris le dessus. » (*Procès*, III, 26.)

Ce sentiment simple gagne et se répand par toute la France. Les ardens s'enflamment, les prudens s'inclinent, les dévots adorent, les hommes d'armes s'arment; tous adhèrent, chacun selon son caractère. A la Cour, dans les provinces, à l'étranger, chez les adversaires, en Angleterre, partout, c'est le même ébranlement : seulement, ce qui est joie aux uns est terreur aux autres. On se presse, dans les églises, au nom de « l'Angélique, » qui réalise la devise de Jean d'Harcourt : *Expellere per angelum Anglos;* on organise des processions en son honneur; on frappe des médailles à son image; on élève sa figure sur les autels.

Plus tard, au procès, les juges attestent la dévotion populaire, en y cherchant un grief contre l'accusée : « *Item*, ladite Jeanne, par ses inventions, a séduit le peuple catholique; beaucoup en sa présence l'ont adorée comme sainte et l'adorent encore en son absence, commandant, en son honneur, messes et quêtes dans les églises; bien plus, ils la déclarent la plus grande parmi les saints, hormis la Sainte-Vierge; ils élèvent des images et des représentations d'elle dans les basiliques consacrées : ils portent sur eux sa figure en plomb ou autre métal, comme on fait pour les saints canonisés; ils la proclament partout envoyée de Dieu et ange plutôt que femme (1). »

Il faut tout le bon sens de Jeanne pour qu'elle échappe à la contagion de cette ivresse idolâtre : « En vérité, dit-elle au procès, je ne m'en aurais su garder, si Dieu ne m'en avait gardé lui-même. »

A Rome, en pleine cour pontificale, un clerc français, attaché au pape Martin V, témoigne, dès 1429, de l'émotion religieuse produite par les premiers exploits de Jeanne d'Arc : « En trois jours, toute l'armée anglaise fut condamnée à l'inaction ou à la fuite. A voir le brillant appareil de cette armée, la force des combattans, le courage des gens d'armes, les bonnes dispositions prises par les chefs, on eût pensé que les forces réunies de l'univers n'auraient pas pu faire en un mois ce que la

(1) *Procès* (I, 290). — Voyez P. Lanery d'Arc, *le Culte de Jeanne d'Arc au XVe siècle*, 1887, in-8.

Pucelle accomplit en trois jours. A qui l'attribuer, sinon à celui qui peut faire tomber une grande foule sous les coups de quelques hommes, et pour qui le salut d'un grand nombre ne présente pas plus de difficultés que le salut d'un petit nombre? C'est donc à vous, mon Dieu, roi de tous les rois, que je rends grâce d'avoir humilié le superbe en le brisant et d'avoir maîtrisé nos adversaires par la force de votre bras (1). »

Des étrangers, des gens très froids, négocians italiens, résidant à Bruges, environnés, si j'ose dire, de l'esprit adverse, entrent à pleine voile dans l'idée du miracle. On n'attend même pas que les faits soient advenus : on les affirme comme accomplis aux récentes commémorations évangéliques : « Le 24 juin, fête du bienheureux et gracieux Jean-Baptiste, ledit Dauphin, accompagné de la damoiselle, appelée de son nom Jeanne, illuminée par l'Esprit saint, inspirée de Dieu, est arrivé à Paris, tous les Anglais avec le Duc de Bourgogne en étant sortis pacifiquement ensemble; ladite damoiselle et messire le Dauphin étant à Paris avec ses barons et chevaliers prospérant et se réconfortant, acclamé comme souverain dans les terres et châteaux et villes de France, il fut fait de très notables fêtes, le Dauphin prenant courage avec la damoiselle et pardonnant à toutes gens... Ladite damoiselle fit cette réconciliation en cette manière que, pendant un ou deux ans, les Français et les Anglais, avec leurs seigneurs, devront se vêtir d'étoffe grise avec la petite croix, ne prendre, toute cette année, le vendredi de chaque semaine, que du pain et de l'eau, être tous en bonne union avec leurs femmes et ne plus dormir charnellement avec d'autres femmes et faire promesse à Dieu de ne vouloir user, en nulle manière, d'aucun discorde de guerre. Et, ensuite, cette damoiselle a dit à messire le Dauphin qu'elle veut aller à Rome (ou à Reims) pour le faire couronner de sa couronne de toute France. Tout ce qu'elle a dit s'est accompli; les paroles de ladite damoiselle sont toujours vérité; elle est venue pour accomplir de magnifiques choses en ce monde. *Amen* (2). »

En Lorraine, pays de Jeanne, on *voit* la fuite des Anglais sur la mer :

> Anglais ont pris barque à plenté
> Par la mer en Angleterre s'en sont rallés!

(1) *Nouveau document*, etc., publié par L. Delisle, Champion, 1905.
(2) *Chronique* de Morosini (III, p. 66).

En Allemagne, elle est la « Sibylle de France, » « sainte, virginale, prophétique. » Elle a le don de vaillance et le pouvoir de seconde vue. Les prodiges l'accompagnent : les boulets de pierre crachés par les canons ennemis tombent en poussière à ses pieds; une colombe vole auprès d'elle, portant en son bec une couronne d'or... « Lors du sacre de Reims, la chevauchée française a foulé tout le vignoble à l'entour; mais, quand le Roi part de la ville et tire vers Paris, les tiges se redressent et fleurissent d'une floraison plus belle sous les pas de la Pucelle (1). »

Dieu ayant pris parti et combattant pour la France, la France est, désormais, elle-même, en état de miracle. Son sol et son ciel sont sacrés. « Après la bataille de Patay, on voit venir, en Poitou, comme des hommes armés de toutes pièces chevauchant en l'air sur un grand cheval blanc et, au-dessus des armures, une grande bande blanche, venant devers la mer d'Espagne et passant par-dessus deux ou trois forteresses près Talmont et tirer vers Bretagne : dont tout le pays de Bretagne fut épouvanté. » (*Procès*, V, 122.) Cela donne à réfléchir au Duc de Bretagne, qui venait de se rapprocher des Anglais; il s'apprête à chanter encore sa palinodie.

Quant aux Anglais, quelle terreur indicible les saisit! « Race superstitieuse, » ainsi qu'il est dit au procès (II, 370), ils se sentent sous le bras de Dieu ou sous la griffe du démon. Il ne fait pas bon s'attarder sur ce sol où la maléficieuse Pucelle a dit que pas un seul Anglais ne demeurerait que ceux qui sont en terre. Sauve qui peut!

Chose à peine croyable, huit ou dix jours après la levée du siège d'Orléans, le duc de Bedford, qui s'est replié sur Paris, reçoit de telles nouvelles de l'armée « qu'il est obligé d'expédier des lettres closes aux capitaines de tous les ports de la côte normande, de la Somme à la Seine, à Eu, Dieppe, Fécamp, Honfleur, pour leur défendre de laisser aucun déserteur se rembarquer pour l'Angleterre (2). »

(1) G. Lefèvre-Pontalis, *Revue Hebdomadaire* (17 avril 1909, p. 311), et surtout: *Les Sources allemandes de l'Histoire de Jeanne d'Arc* (t. I, p. 144).

(2) G. Lefèvre-Pontalis, *la Panique anglaise*. — Les particuliers, même loin des lieux, étaient épouvantés. Le correspondant de Morosini écrit, de Bruges, immédiatement après les premières nouvelles de la levée du siège : « Un Anglais qui s'appelle Laurence XXX (Trent?) que Marino connaît bien, honnête et discrète personne, écrit, de cette chose, voyant ce qu'en disent, dans leurs lettres, tant

Et cet effroi, quasi physique, n'est pas seulement la suite de la surprise et du choc; il dure bien au delà du jour où la Pucelle a emporté la victoire par un coup soudain. Elle est déjà navrée, palpitante, désespérée, traînant, sur les routes de l'Ile-de-France, la dernière étape qui la conduit à Compiègne, et les insulaires n'osent pas encore renoncer, pour venir l'affronter, à la protection de la ceinture d'argent. Henri VI s'embarque pour la France; il entreprend une campagne qui doit être décisive; il annonce qu'il veut, lui aussi, se faire sacrer à Reims. Mais l'armée anglaise, réunie à grand'peine, se disperse dès qu'il est question de traverser la Manche. Le gouvernement est obligé de publier un mandement royal, « contre les capitaines et soldats se dérobant au service, terrifiés par les incantations de la Pucelle. » (3 mai 1430; *Procès*, V, 162-164.) Et, six mois après quand la Pucelle est prisonnière, les fers aux pieds, rivée dans la cage de fer où les Anglais sont sûrs de la tenir et de la garder jusqu'à la mort, ils tremblent encore; le 12 décembre 1430, on lance un autre « mandement » avec ordre adressé à tous les fonctionnaires de la côte anglaise d'avoir à arrêter les fuyards de l'armée que les maléfices terrifians de la Pucelle ont mis hors de sens. » (12 décembre 1430, t. V, p. 192.)

Par ce coup de balancier extraordinaire, qui élève les uns jusqu'aux nues et enfonce les autres aux abîmes, — si grande que soit la part faite à l'imagination et à la superstition, — des faits positifs, tangibles, n'en sont pas moins accomplis ou en voie d'accomplissement : la délivrance d'Orléans, la victoire de Patay, le couronnement à Reims. De la Loire à la Seine, par Troyes, Reims, Laon, Crépy-en-Valois, Compiègne, Beauvais, Saint-Denis, toutes les approches de Paris sont reconquises; au plein cœur de la Normandie, Évreux entre à composition (12 août probablement) (1).

Charles VII était sur le point de se réfugier dans le Dauphiné et, peut-être, de quitter la France; maintenant il est Roi; — roi couronné dans les formes solennelles, oint de la Sainte-Ampoule, guérissant les écrouelles à Saint-Marcoul de Corbeny. Il

hommes d'honorables et de grande foi : « Cela me fait devenir fou ! » *Chronique* (III, 51).

(1) Sur l'importance de cette composition, sur les conséquences qu'elle devait avoir au point de vue de la conquête anglaise, voyez Germain Lefèvre-Pontalis, *la Panique anglaise* (p. 10).

marche sur Paris; toutes les places de la Picardie et du Nord de la France n'attendent qu'un signal pour se rallier à la nation et à la dynastie.

Bedford, si froid et qui se domine, d'ordinaire, est ému par ces événemens étranges où il ne peut s'empêcher de reconnaître, lui aussi, la « main de Dieu. » Il écrit à son neveu, le jeune roi Henri VI : « Toute chose a prospéré pour vous jusqu'au temps du siège d'Orléans, entrepris *Dieu sait par quel conseil*. Auquel temps, après l'aventure arrivée à la personne de mon cousin Salisbury que Dieu absolve! (frappé par un boulet, et mort devant Orléans, 1429), arriva, *par la main de Dieu*, comme il semble, un grand méchef sur vos gens qui étaient rassemblés là en grand nombre : lequel provint en grande partie, comme je pense, par enlacement de fausses croyances et folles craintes qu'ils ont eues d'un disciple et limier du Diable, appelé la Pucelle, qui a usé de faux enchantemens et sorcelleries; lesquels méchef et déconfiture, non seulement ont diminué d'une grande partie le nombre de vos gens, mais aussi ont ôté le courage du restant d'une façon merveilleuse et ont encouragé vos adversaires et ennemis à s'assembler incontinent en grand nombre... » (*Procès*, V, 137.)

Telle est la situation, décrite de main de maître et de la main du maître, aux environs du mois d'août, au moment où, à Reims, la première partie de sa mission achevée, Jeanne se prépare à ce qu'elle considère comme l'achèvement de sa tâche, l'expulsion des Anglais hors du royaume.

Quittant Reims, elle vient, avec Charles VII, à Saint-Marcoul de Corbeny; elle suit la rive droite de l'Aisne, passe à Vailly où le Roi reçoit les clefs de la bonne ville de Laon, qui ouvrent également les places du Nord. On se met en route, par Soissons et par les villes du Valois et de l'Ile-de-France, vers Paris. L'armée est pleine d'entrain; le pays est soulevé. Partout on escompte le succès, on l'affirme, on le célèbre. Les Anglais évacuent Paris, ayant renoncé à le défendre. Les partisans du roi légitime prennent courage, et sont prêts à ouvrir les portes. Que le Roi s'approche : il trouvera la ville soumise; le royaume sera reconstitué!

Soudain, l'élan qui paraissait unanime est brisé. La campagne commencée est interrompue, abandonnée. La Pucelle se sent tenue à l'écart, exclue des conseils, suspecte. Elle cherche, interroge; on se tait.

Son inquiétude ne la trompe pas : autour d'elle, une trame se noue. Des fils invisibles l'ont enveloppée soudain ; elle est arrêtée et ramenée du ciel sur la terre, en plein vol. Hier, justifiée, heureuse, « à l'honneur » sur les marches de l'autel, dans la cérémonie du sacre ; aujourd'hui, négligée, discutée. Le Roi lui-même, son « gentil Dauphin, » si bon, si pitoyable pourtant, se dérobe, tourne le dos ; il tourne le dos à sa propre fortune, aux saints, à Dieu. Elle n'est plus l'envoyée, « l'ange, » mais une femme gênante, exagérant ses succès, n'écoutant personne, entêtée, glorieuse en habits et en conduite. Elle n'a plus que des défauts. Autour d'elle, elle surprend le doute, le ricanement, les haussemens d'épaules. La Cour, après l'avoir laissée sans appui, sans soutien à l'attaque de Paris, l'éloigne des armées, la traîne inutile dans les châteaux de la Loire, jusqu'au jour où, d'elle-même, et contre la volonté de tous, par une vue extraordinairement juste de l'importance du siège de Compiègne, elle se décide à partir au secours de cette place, et succombe.

Que s'est-il passé ?

On ne sait si Jeanne a eu la connaissance ou la révélation des machinations qui l'ont peu à peu poussée au bûcher. Elle n'a rien dit, rien laissé paraître. Au procès, quand elle parle de tout et de tous avec une si claire franchise, elle ne cesse de ménager, d'une volonté évidente, le Roi, la Cour, les conseils du Roi, tout ce qui reste, pour elle, jusqu'au bout, la *cause*, c'est-à-dire la France. Pas un reproche, pas une allusion, pas une réticence ; elle se jette, avec sa fougue ordinaire, contre la moindre insinuation pouvant porter atteinte à la dignité du Roi ; jusqu'à la dernière minute, elle le couvre de ses déclarations loyales ; elle veille sur lui avec une tendresse et une indulgence maternelles ; elle répond de lui jusque sur le bûcher et devant l'histoire.

Aussi l'histoire a hésité longtemps. D'ailleurs, les précautions étaient prises. Tout était trouble et caché ; ceux qui avaient mené l'intrigue en avaient soigneusement effacé les traces. Aux affaires qui touchent l'âme des peuples, il faut des siècles pour que la vérité perce.

La vérité a percé ; on y voit clair aujourd'hui et, s'il reste encore quelques obscurités, il est possible, cependant, de reconstituer l'enchaînement des faits de politique, des faits de fata-

lité et des faits de conscience qui ont décidé du sort de la Pucelle. Il est possible d'expliquer, ou, du moins, de s'expliquer le « mystère de l'abandon. »

II

Quand Jeanne d'Arc, venant de la frontière lorraine, se présenta inopinément à Chinon, elle tombait, sans le savoir, dans un fourré de complications politiques et d'intrigues. C'était, d'ailleurs, l'état normal aux entours de Charles VII.

Charles VII, lui-même, tenu de court par ceux qui se disputaient sa faveur ou plutôt qui usurpaient sa volonté, ne savait que s'incliner, s'effacer, se dérober devant l'exigence du dernier qui avait parlé.

Parmi tant de ténèbres et de contradictions qui obscurcissent l'histoire de cette époque, le véritable caractère de Charles VII reste une énigme.

Il avait vingt-cinq ans. Blême, maigre, les jambes tortes, la physionomie peu ouverte et comme attristée sous des traits gros et sensuels, on le trouve généralement morose, inquiet, soupçonneux, indolent et puis, tout à coup, il apparaît généreux, diligent et beau diseur. Entre la folie de son père Charles VI et la neurasthénie de son fils Louis XI, la phobie le guette. Timidité, méfiance, envie, c'est le fond d'un tempérament mélancolique. Mais, son intelligence nette, sa réflexion constante, sa ténacité souple et indomptable, à l'affût derrière de longues patiences, prépareront, à la fin, ses succès et justifieront ce beau nom de *victorieux* (1). C'est un politique !

Le malheur a étouffé la première explosion de sa charmante jeunesse. Pendant longtemps, il doute de lui-même; il a le scrupule de sa naissance, de sa légitimité, de son droit. Accablé par l'infortune, sous le coup, peut-être, du choc physique qu'il a reçu à l'accident de La Rochelle, il cherche un refuge dans ces « retraites et cabinets » où, selon le reproche que lui adresse un contemporain, il reste « muché et caché en châteaux, méchantes places et manières de petites chambrettes. » Il n'a d'autres ressources ni d'autres soulas que la conversation des

(1) Un élu de Lyon qui le visite à Bourges, en 1418, écrit : « Si, vous certifie que c'est un seigneur de grand cœur et qui, incontinent qu'il a dit une chose, la veut maintenir. » Cité dans Coville, *Histoire de France de Lavisse* (p. 382).

femmes et leurs tièdes approches. Il semble tout endormi : *Quare obdormis, Domine?* lui crie Jean Jouvenel des Ursins. En lui et autour de lui, tout se délite et va à vau-l'eau : dégoût, relâchement, veulerie (1).

Cette étrange maladie de la volonté qui frappe le Roi, dans la période immédiatement antérieure à la venue de Jeanne d'Arc, atteint aussi l'entourage et gagne, des grands aux petits, tout le royaume.

Un affaissement universel avait succédé à la violence des luttes entre Armagnacs et Bourguignons. Les peuples avaient horreur de ces excès et d'eux-mêmes ; après le coup de la rue Barbette, après le coup du pont de Montereau, après les journées alternatives des Armagnacs et des Cabochiens, la bête était à la fois ivre et dégoûtée de sang ; car ce n'est pas le naturel de la race. La fureur l'affole ; mais les retours sont prompts, avec la dépression de la honte et du remords.

Les choses en étaient à ce point que personne ne discernait plus le devoir. La lutte contre l'étranger, le bien du peuple, la paix, c'étaient les mots répétés dans les protestations officielles ; mais, depuis longtemps, les consciences étaient entrées à composition avec elles-mêmes et, sous la pression brutale des événemens, les cœurs s'étaient diminués et l'existence de chacun pelotonnée au plus étroit abri. Le courage militaire, le service du prince ou des chefs, les dernières vertus qui subsistent, d'ordinaire, aux temps où la force règne, se prostituaient à la rapacité et à la cupidité. Le but de la guerre, c'était le pillage ; le mobile des corps à corps, la rançon ; la raison des sièges « l'apâtissement. » Les hommes, les partis se ménageaient pour mieux s'exploiter. Une sorte d'hostilité larvée, sans objectif net et sans ressources décisives, n'était qu'une suite de surprises et d'embuscades. Le soldat tournait à l'écorcheur. La diplomatie emboîtait le pas aux armes. L'art suprême était de garder un pied dans les deux camps.

La guerre ayant commencé par des rivalités d'influence et des dissensions dans la maison royale, avait conservé ce caractère en quelque sorte familial. Querelles de cousins, impies,

(1) J. Jouvenel des Ursins, *Épître aux États d'Orléans*, B. N. ms. fr., 2701. — Cf. Aug. Brachet, *Pathologie mentale de Louis XI et de ses ascendans*. Charles VII, *passim*; et, dans un sens plus atténué, Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, chap. IV.

honteuses d'elles-mêmes, dont on ne savait jamais si elles allaient s'assouvir en de nouvelles tueries ou se fondre en une subite embrassade. Tous ces gens, parens et amis, se disputaient non pas tant le pouvoir, l'influence, non pas tant l'influence, le profit. Ils soulevaient le peuple en l'attendrissant sur ses misères qu'ils aggravaient. Cependant l'ennemi, le conquérant étranger gagnait et, se glissant entre les partis, faisait sa main et parfois, tant les souffrances étaient grandes, se voyait appelé et accueilli comme un sauveur (1).

L'histoire, qui domine les événemens, sait que, dans cet étrange bouillonnement, de grandes œuvres s'accomplissaient: formation des premières nationalités européennes, affaissement du système féodal, éviction des maisons apanagères, essai d'un premier équilibre européen. Mais les contemporains, qui subissaient la rafale sans deviner la germination, s'abandonnaient au caprice de la tempête qui les roulait dans son tourbillon.

Rien n'était fixe, tout était en perpétuel changement; et tel fut, précisément, l'un des traits caractéristiques de ce Charles VII, si éminemment fils de son temps: « Moult de condition muable, » dit Chastellain; et encore: « Aucuns vices soustenoit; souverainement trois: *muableté*, *diffidence* et, au plus sûr et le plus, c'étoit *envie* pour le tierce. »

Dans la famille royale, à la Cour, dans les partis, une même mobilité inquiète, une fuyante fluidité précipitent sans cesse, les unes sur les autres, les vagues d'une agitation vagabonde. Pas une parole sûre, pas un serment loyal; des regards gauches, une fidélité truquée, à double et à triple fond. Pas de chambre qui n'ait sa porte de derrière et son escalier dérobé; pas de château qui n'ait ses souterrains perdus et ses oubliettes. Jeu de cache-cache alternant avec un jeu de balançoire. La morale en patenôtres et la religion en amulettes: pour les particuliers acquérir, pour les princes conquérir, c'est tout. Louis XI sera le héros du système; Machiavel en écrira le bréviaire.

(1) Voyez le tableau si complet, si émouvant de ces guerres fragmentées, localisées, émiettées à l'infini, dans les articles que M. G. Lefèvre-Pontalis a publiés dans la *Revue de l'École des Chartes* (années 1893 et suiv.). Il cite le texte si expressif de Monstrelet: « Quarante ou cinquante paysans, une fois plus, une autre fois moins, armés et habillés de vieux haubergeons, jacques, vieilles haches et demi-lances où il y avoit massues au bout, à tout lesquels s'en alloient les uns sur méchans chevaux ou jumens, les autres à pied embûcher les bois où se tenoient les Anglais... » Dans le parti contraire, les choses sont les mêmes, un peu moins hagardes, peut-être, parce que moins spontanées. Année 1894 (p. 279).

Mais Louis XI, Commines, Machiavel ont eu des précurseurs : leurs maîtres et modèles furent ces princes de la maison de Valois, fils et petit-fils de Charles V, au premier rang le « grand duc d'Occident, » Philippe le Bon.

On sait, de reste, que le risque couru par la France, au temps de Charles VII, fut la rivalité, un moment prépondérante, de la domination de Bourgogne qui, installée sur la Meuse, la haute Seine et l'Escaut, n'avait qu'à tendre les bras aux Anglais, maîtres de la Guyenne, du Périgord et de la Normandie, pour enserrer et étouffer la dynastie capétienne. Le roi de Bourges, aplati entre ces deux forces, ne pesait guère plus qu'un duc de Bretagne à demi indépendant, un roi d'Arles ou un duc de Savoie à demi italiens.

Or, dans cette lutte décisive, Charles VII, pauvre héritier dépouillé et inexpérimenté, avait pour partenaire le plus puissant de ses parens, l'homme d'État le plus raffiné et le plus ambitieux de sa génération, nageant à pleines eaux dans ces temps troubles, Français d'origine, Flamand de choix, Anglais de calcul et d'alliance, se portant tantôt d'un côté tantôt de l'autre, et poursuivant ainsi le but caché que son excessive prudence n'avait pas encore osé s'avouer à elle-même.

Il y a, dans la galerie du roi de Wurtemberg, un buste représentant Philippe le Bon : on dirait plutôt Philippe le Magnifique. La figure longue, puissante et osseuse, entièrement rasée, le grand nez droit, les larges oreilles, le rictus de la bouche aux lèvres épaisses, serré et renfoncé vers les commissures fortement accusées, le menton plein, les joues râpeuses, labourées d'une ride verticale, le front haut et étroit reposant sur des arcades sourcilières majestueusement symétriques, ce masque, que le large chapeau auréole, découvre une nature robuste, sèche et superbe. La puissance et la ruse se disputent ce visage froid où tout se devine, rien ne se lit. Il y a du César en ce Valois. Le regard porte au-dessus du spectateur et au delà du spectacle, illuminant vaguement d'imagination ambitieuse une physionomie de paysan pratique et gaigneur. Comme ce terrible sire s'emboîte bien, dans l'histoire, entre Charles V et Louis XI ! Le portrait ne nous trompe pas : c'est bien ainsi que les contemporains l'ont vu : « Droit comme un jonc, fort d'eschine et de bras, et de bonne croisure, le regard fier sous des

sourcils dont les coins se dressaient comme cornes en son ire. » Chastellain, le bon rhétoriqueur, tremble sous ce regard : « Ne séoit à homme, fors à Empereur ou Roy, porter telle effigie que luy, telle imaige, ni telle figure... et parloit son viaire (visage), ce sembloit, disant : « Je suis prince... » En une étable eût-il été ainsi, comme une imaige en un temple. »

La tige, dont il est la fleur, ayant ses racines en France s'épanouit, transplantée et grassement nourrie dans ces riches Flandres. Il gagna ses peuples, dont il n'avait pas le sang, par conquête d'abord, puis par autorité, prévenance, complaisance, attentions et délicatesses extrêmes. Ces bourgeois de Gand, de Bruges, de Bruxelles n'étaient pas faciles à manier, entendant garder leur prince pour eux, limitant l'emprise souveraine par leurs franchises et par leur arrogance, pointilleux sur leurs libertés, « étant telle l'imagination des vassaux et subjetz de mondit seigneur, dit son conseiller Hugues de Lannoy, que il n'est point tenu de exposer les personnes de luy et de ses susdits vassaux et subgetz sans rémuneracion ; » tous, commerçans exacts, proportionnant les sacrifices au profit. La tradition de ces princes et de ces peuples ne s'est pas perdue en terres flamandes.

Ainsi, prenant et pris tout ensemble, le duc Philippe est tenu de louvoyer sans cesse, jouant au plus fin, frappant et caressant. Ce vaillant homme, ce brutal, ce dépensier, ce voluptueux ne parle que de sagesse, de modération et de piété. Il a toujours à la bouche la cause de l'Église ; toute sa vie, il fut sur le point de partir pour la croisade ; mais il ne partit pas, se tenant aux tâches plus proches et plus fructueuses, non sans exciter railleries et brocards, dont peu lui chaut : « Aucuns pays ont cette coutume que quand ils se trouvent en banquets avec leurs amis et qu'ils ont la teste un peu échauffée de bonne chère, ils entrent en dévotion par compagnie et à l'envy font des vœux d'aller en Hiérusalem, à Rome, Nostre-Dame de Lorette ou à Saint-Jaques en Galice : et ne font guère, souvent, tels vœux le matin. J'ay ouy dire que les Flamands et aucuns Allemans qui vont chantans par les rues, en ce royaume, en leur liffreloffre, sont coustumiers de faire tels entreprises (1). »

Compulseur de dossier et amateur de beuveries, « couché

(1) Guillaume Paradin, *Annales de Bourgogne*, cité par G. Doutrepont. *La Littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne* (p. 513).

souvent à deux heures après mynuit et levé à six heures du matin, jamais oyseulx qu'il ne s'occupast ou en estudes de livres ou de tirer de l'arc pour s'exercer en quelque ébastement honneste, ou au conseil de haultes choses, quand le cas requéroit (1) »; se faisant lire, à haute voix, les vieilles histoires, la *Chevalerie Ogier de Danemark*, *Renaud de Montauban*, *Huon de Bordeaux*, les *Conquêtes Charlemaigne*, et, surtout, les prouesses des anciens, l'*Alexandre*, l'*Histoire romaine jusqu'à César*, les *Faits des Romains*, le *Romuléon*, ces lectures alternent, pour lui, avec d'autres plus ragaillardissantes, le *Romant du Renard*, le *Décaméron* de Boccace ; c'est autour de lui que se content les récits recueillis dans les *Cent nouvelles Nouvelles;* c'est pour lui que composent ces chroniqueurs incomparables, la gloire de la littérature bourguignonne, Pierre de Fenin, Pierre Cochon, Monstrelet, Lefèvre de Saint-Remy, l'écrivain dit « le Bourgeois de Paris, » G. Chastellain, Wavrin, O. de La Marche, Molinet; c'est pour lui qu'enluminent et peignent les maîtres des Flandres, les Hubert et Jean van Eyck (2), Roger van der Veyden, le maître de Flemalle, Thierry Bouts; c'est pour lui que sculptent les « tailleurs d'imaiges » de la Chartreuse de Dijon: après la mort de Claus Sluter, ses élèves, Claus de Werve, Jean de la Huerta, Le Moiturier; c'est pour lui qu'écrivent des armées de scribes et de copistes, parmi lesquels des Memling, des Jean de Bruges, des Simon Marmion; c'est à sa voix enfin que s'exalte le luxe le plus féerique et le plus insolent qui fut jamais, dans les tournois, dans les fêtes, dans les « vœux du faisan, » dans les solennités de la *Toison d'Or*, où la politique se joue parmi les prières et où sont rapprochés, en une invocation équivoque, la Bible et Ovide, Gédéon et Jason, la maîtresse aux fauves parures et la princesse lointaine qui a traversé les mers pour devenir sa femme, Isabeau de Portugal.

Sur le territoire artificiellement construit, qui s'étend des polders de Hollande aux vignobles de Bourgogne, une histoire autre que celle qui fut s'essayait, une histoire plantureuse et grasse, pleine de génie et d'initiative, luxuriante et luxurieuse, une histoire de tisserands, de drapiers et de tapissiers, avec une littérature de prosateurs, de conteurs et de chroniqueurs, sans

(1) *Ibid.* (p. 483).
(2) *Le Triomphe de l'Agneau* est exposé à Saint-Bavon en 1432, l'année qui suit la mort de Jeanne d'Arc.

lyrisme que celui de la chair, sans philosophie que celle de la nature, sans idéal que celui des gloires terrestres, — sauf un acompte de béguinages et d'œuvres pies pour le rachat du ciel.

Si cette esquisse se fût achevée, la Belgique eût été ce que fut la France. Peu s'en fallut que la conquête flamande ne réussît, avec le concours de l'Angleterre ; mais elle se heurta à la résistance plus sèche, plus nerveuse et plus sobre des gens de la Champagne, de l'Ile-de-France et des pays d'outre-Loire. Pour l'équilibre et la santé de l'histoire européenne, il fallait que ce débordement de luxe, de matière et de chair fût comprimé, il fallait que Jean van Eyck et Roger de la Pasture fussent contenus avant de devenir Rubens ou Jordaens. L'âme française tint bon: l'âme française, c'est-à-dire Jeanne d'Arc!

Jamais la partie n'avait été mieux engagée, mieux conduite, plus près d'être gagnée qu'aux temps de Philippe le Bon : défrancisé comparativement à son père Jean sans Peur, plus français et plus mesuré que son fils « le Téméraire, » il avait si bien dressé le double piège que la proie semblait ne pouvoir échapper. Le royaume des lys, réduit et corrodé par toutes ses frontières, ayant perdu sa capitale, voyant couler, par toutes ses veines ouvertes, son énergie vitale, était livré au plus ambitieux et au plus habile. Philippe était celui-là. Des trois adversaires, Charles VII, le régent d'Angleterre et lui-même, il se sentait l'homme du destin... quand il rencontra une autre destinée.

A vrai dire, sa prudence extrême hésitait encore et cette cauteleuse réserve compliquait le problème et le rendait plus dangereux et plus captieux encore. Le Duc n'ignorait pas les faiblesses de sa force et les tares de son trop récent et trop rapide succès.

Sa maison était si étroitement liée et subordonnée à la maison de France qu'il ne pouvait, sans un défi à l'opinion, faire litière de tous ses liens de fidélité, de vassalité, de parenté. Il y a un degré de perversité qu'on ne peut dépasser sans péril. Sa cause et celle du « Dauphin » s'entremêlaient de telle sorte qu'il était, pour ainsi dire, impossible de les opposer nettement l'une à l'autre : mêmes origines, même langue, mêmes goûts, mêmes serviteurs, mêmes séjours; où commençait la France, où finissait la Bourgogne? Avec les habitudes du temps en matière de subordination seigneuriale et personnelle, les limites étaient aussi mobiles sur le sol que dans les esprits. On vivait

l'un dans l'autre, l'un chez l'autre : les parens sont les plus incommodes des adversaires, alors même qu'ils sont les plus détestés ennemis.

Et puis, il y avait d'autres solutions possibles qu'une brutale exhérédation du cousin. En matière de succession tout arrive. Les fils de Charles V n'avaient-ils pas régné pendant la minorité de Charles VI? Ce « Dauphin » chétif était un obstacle bien mince entre ses parens et le pouvoir; sa santé physique et morale ne paraissait pas beaucoup plus solide que celle de son père. La nature se charge parfois de résoudre les problèmes qu'une hâte désordonnée complique.

La modération s'imposait pour d'autres raisons encore : la domination des ducs de Bourgogne était récente, leurs territoires étaient dispersés, leurs sujets fiers et turbulens. Ces républiques des Flandres très occupées par leurs affaires, à elles, s'intéressaient peu aux desseins et aux convoitises de la maison régnante. Chaque effort au dehors avait pour contre-coup une rébellion au dedans. Ce Philippe était un souverain trop récent pour jouer aux Alexandre. Il disait, beaucoup plus tard : « Je veux bien que chacun sache que, si j'eusse voulu, je fusse roi. » Peut-être. Mais il en fut de cela comme de son vœu de croisade et autres « liffreloffres » à la flamande.

A la constitution d'une grande « Bourgogne, » il est un empêchement décisif : c'est le rapprochement fatal, contre elle, de l'Allemagne et de la France. Il semble bien, qu'en Europe, il n'y ait pas de place pour une domination *impériale* entre ces deux pays (1). Si Charles VI et Charles VII furent les seuls princes français, peut-être, qui conservèrent la fidélité des alliances allemandes, c'est que leurs règnes coïncidèrent avec la grandeur bourguignonne. Resserrée sur son étroite bande de terre, surveillée du côté de la mer par la jalousie anglaise, la fortune des Pays-Bas, avec tout ce qu'elle charrie d'eaux fécondantes et de limons puissans, s'enlize dans son propre succès comme le cours du grand fleuve qui les a créés se perd et s'épuise avant d'atteindre la mer.

En somme, au for intime de Philippe le Bon, si volontaire Flamand qu'il fût, si accroché à ses riches et belles Flandres, il

(1) Ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de place pour des populations indépendantes. Pirenne, dans son *Histoire de Belgique*, explique très bien cette situation des « Bourgognes » entre la France et l'Allemagne (t. II, p. 228-29).

reste une inclination, une attirance, et même une nécessité « françaises. » Il ne peut oublier Paris. Sa politique, invinciblement tournée de ce côté, subit encore l'attraction.

Mais, en revanche, elle pèse sur Paris, en raison de la proximité, de la puissance et de sa modération même. Ses chances sont dans l'arrangement et dans la « combinaison, » plus que dans la violence absolue et dans les armes. C'est en cela qu'elle diffère de la politique anglaise, nécessairement militaire et conquérante. Il y a là un point où les deux alliés se sépareront, et c'est à pressentir et à saisir ce joint que s'épuisera l'habileté des ministres de Charles VII.

La maison de Bourgogne, française par ses origines, française par son objectif, française par ses procédures, devait nécessairement trouver des adhésions et des concours en France. Elle les trouvait, en effet, et jusque dans l'entourage le plus intime de Charles VII. La ligne de démarcation existait à peine; par des communications incessantes et des transitions insensibles, le contact était gardé.

Une seule personnalité était, par sa situation, nécessairement, fatalement, opposée, quand même, à l'alliance anglo-bourguignonne : c'était le dauphin Charles. Lui était, par essence, intransigeant. Il ne pouvait entrer à composition, parce que la souveraineté ne se divise pas : elle se garde ou se perd.

Tiraillé entre les partis qui s'agitaient autour de lui, le jeune Roi, faible et dénué de tout, était presque sans choix parce qu'il était sans ressources. Le dernier avait raison, parce que le plus proche était le plus dangereux.

Ainsi s'expliquent les longs silences de Charles VII, son indolence voulue, les demi-sommeils où il s'attardait. Une telle disposition est la suite de la pénurie et du découragement, puisqu'il garde, incontestablement, ses facultés d'intelligence et d'observation. Sa volonté seule est en échec. Pris entre la conquête anglaise et la pénétration bourguignonne, il surveille et il attend.

Faisons le tour de cette Cour réduite au minimum et acculée aux expédiens.

D'abord, les vieux Armagnacs. Le parti, dispersé et décapité depuis la mort du connétable, n'avait guère d'autres repré-

sentans auprès du Dauphin que des personnalités violentes et cupides, mais qui le tenaient depuis le temps de sa jeunesse : c'étaient les assassins du pont de Montereau : ils pesaient sur lui par l'évocation d'une complicité plus ou moins établie et avouée, par des souvenirs communs qu'ils savaient rafraîchir à l'occasion, et aussi par le concours incontestablement dévoué et efficace qu'ils lui apportaient dans sa lutte contre l'étranger.

Les survivans de ce groupe un peu usé, Tanneguy-Duchâtel, le président Louvet, Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, un favori sans mérite, Frottier, le chirurgien Cadart, compromis autant qu'on peut l'être, — leurs têtes étant, à la plupart, le gage réclamé par le parti bourguignon pour toute œuvre de pacification, — restaient forcément attachés au succès de la cause française. Ceux-là donc étaient anti-bourguignons, anti-anglais à fond, et jusqu'à en être embarrassans. Attachés, dans la famille royale, à ce qui subsistait de fidèle au duc d'Orléans, leur plus grande force était l'espèce d'« envoûtement » qu'ils exerçaient sur le Dauphin. Lui, n'osant rompre avec le passé sanglant, ne savait comment se dégager de leur dangereux dévouement.

Une intrigue fomentée par un parti rival l'y aida : il se laissa faire, selon sa coutume d'abandonner sa conduite au fil des événemens. Mais les remplaçans avaient d'autres visées. Ceux-ci ne cherchaient pas seulement à exercer le pouvoir sous le nom du prince, ils prétendaient diminuer l'autorité royale jusques et y compris un démembrement partiel du royaume ; il s'agit, ici, du parti des Grands et de la haute aristocratie apanagère, rivaux directs de la Couronne, tout prêts à s'appuyer sur la Bourgogne et, au besoin, sur l'Angleterre pour arriver à leurs fins. Ils se prononçaient pour toutes les transactions, pourvu qu'elles leur profitassent ; à grands cris, ils se réclamaient d'une cause, en tous temps populaire, celle de la paix.

A la tête de ce parti, se trouve un très grand seigneur, frère du duc de Bretagne, le duc de Touraine, futur connétable de Richemont.

Arthur de Bretagne est, d'abord, « breton. » Il travaille pour lui-même et pour sa maison. Il rêve de se tailler une principauté indépendante en Touraine, la Bretagne jouant ainsi dans l'Ouest le rôle que la Bourgogne joue dans l'Est et les comtes de Foix

dans le Midi (1). En tant que comte de Richemont, il est le vassal du roi d'Angleterre. Sa mère a épousé, en secondes noces, Henri V. Au retour d'une longue captivité dans l'île, il reste, d'abord, fidèle à la cause anglaise. C'est seulement à la mort de Henri V qu'il se brouille avec le duc de Bedford (2). Mais il a épousé, en octobre 1423, une sœur du Duc de Bourgogne et a lié partie avec celui-ci, au moment où ses nouvelles ambitions le portent à se rapprocher du dauphin Charles.

L'origine de l'affaire est dans un pacte conclu à Amiens, le 17 avril 1423, et où s'étaient rapprochés le Duc de Bourgogne, le duc de Bedford, le duc de Bretagne, le comte de Foix et Richemont. Par le Duc de Bourgogne, le duc de Savoie et la reine Yolande étaient dans le secret. Combinaison formidable. Ces puissantes convoitises s'étaient rapprochées parce qu'elles comptaient avoir une proie digne d'elles à se partager : à savoir ce qui restait de puissance et de substance à la royauté.

Celle-ci est au plus bas; la bataille de Verneuil (17 août 1424) la réduit à merci. Le dauphin Charles est au désespoir, il mendierait à genoux la paix. La reine Yolande lui conseille de s'adresser au duc de Bretagne dont les relations avec la Bourgogne et avec l'Angleterre peuvent lui procurer des adoucissemens de la part du vainqueur. Richemont s'offre comme intermédiaire. Le Dauphin, pour échapper au plus proche péril, livre son gouvernement et sa personne aux grands : c'est le salut par la concession et le renoncement.

Richemont subordonna son adhésion à l'agrément du Duc de Bourgogne. Il alla passer un mois auprès de son beau-frère avant de se décider. L'entente de Montluel entre Savoie, Bretagne, Richemont, avec la coopération du Duc de Bourgogne, posa les conditions acceptées par Charles ; et quand Richemont reçut, le 7 mars 1425, l'épée de connétable, devant l'assemblée des États généraux réunis à Tours, il y eut un sentiment général que

(1) M. Samaran, dans son livre sur la *Maison d'Armagnac*, a établi que peu s'en fallut qu'on ne vît renouveler, dans le Midi, ce qui s'était passé, dans le Nord, avec la maison de Bourgogne. Le roi d'Angleterre rechercha l'alliance de Jean d'Armagnac et offrit même de marier son fils avec la fille de ce puissant seigneur.

(2) Sur le moment où Richemont se sépare de la cause anglaise, voyez une note de M. Germain Lefèvre-Pontalis dans *Revue de l'École des Chartes*, septembre octobre 1895 (p. 437). L'auteur qualifie en termes heureux et justes « les oscillations du prince breton, son humeur ondoyante et ses desseins ambigus... » « les détours compliqués et tortueux de son caractère et de sa politique... » p. 411).

c'était une « addication » de Charles VII, « et que le Roi s'était soumis à leur ordonnance. »

Richemont s'empare du pouvoir. Il chasse, sans coup férir, les vieux conseillers du Dauphin, les Armagnacs sanglans et dépravés, le président Louvet, Tanneguy-Duchâtel, le chirurgien Cadart, « gens de bas et petit lieu qui ont pour convoitise de gouverner et d'attirer à eux les chevances du royaume. » Richemont affiche son programme, aussi clair que possible : « confirmer, conclure et *appointer du tout le fait de la paix*, ensemble aviser pour pourvoir aux choses nécessaires au relèvement du royaume et *union des seigneurs du sang de mondit seigneur*, mettre sus justice et ôter toute roberie et pillerie (1). »

La capitulation complète de la royauté fut réglée dans l'entrevue de Saumur, entre Charles VII et Jean VI duc de Bretagne (octobre 1425), entrevue qui fut le nœud de cette extraordinaire combinaison. « Le Roi lui a dit et fait dire, comme à son plus proche, *qu'il vouloit* dorénavant, en ses affaires personnelles et en ce qui concernoit le royaume, se laisser gouverner par lui et suivant son conseil. » Le duc de Bretagne déclare au Roi qu'il n'a d'autre conduite à suivre que celle-ci : « 1° se mettre à son devoir *pour réduire et rallier à lui ceux de son sang ;* 2° *principalement le Duc de Bourgogne ;* 3° pour arriver à faire, au Duc de Bourgogne, des offres convenables, prendre pour bons les articles rédigés par le duc de Savoie (en décembre 1424) et recourir à l'intermédiaire du duc de Savoie et de lui-même, duc de Bretagne ; 4° pour remplir son devoir envers Dieu et sa conscience, *faire des offres raisonnables aux Anglais*, et s'en rapporter, à ce sujet, au duc de Bretagne, et abandonner audit duc le gouvernement des finances du pays de Languedoïl... etc. (c'est-à-dire des seuls pays qui payaient encore des subsides réguliers à la royauté) (2). »

Les sermens furent échangés. Richemont régna. La politique de l'aristocratie apanagère triomphait.

Richemont régna de 1425 à janvier 1428.

Il semble bien que c'est au fond de l'âme de Charles VII que se fit la première résistance royale et française. Il avait laissé faire, ne pouvant résister. Mais, pendant près de trois ans, sans savoir très bien ce qui se passerait et sans vouloir fortement (car

(1) Cosneau, *Le connétable de Richemont*, p. 93 et suivantes.
(2) Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, tome II (p. 113).

ce n'était pas sa manière), mais avec une souple attention à profiter des circonstances favorables, il avait attendu son heure.

Il saisit la première branche qui s'offrit pour arrêter sa dérive : c'était une branche pourrie. Le sire de La Trémoïlle, appartenant par sa naissance, par ses alliances et par ses engagemens, au parti de Bourgogne, lui avait été recommandé par le connétable de Richemont : « Vous avez tort, avait dit le Roi ; il vous trahira, je le connais mieux que vous. » Le faible caractère de Charles VII devait réaliser ce que sa claire intelligence avait prévu. Il se mit peu à peu dans la main de La Trémoïlle ; si bien qu'un courtisan de second plan et de valeur médiocre délogea la haute aristocratie et ce connétable si fier qui, à tout prendre, valait mieux que lui.

La Trémoïlle était un gros homme audacieux et sûr de lui, parlant haut, sachant remplir sa caisse et la vider au besoin : les riches sans scrupule vont loin, dans tous les temps. Il n'était ni assez fort ni assez maladroit pour agir seul : guidé probablement par les préférences du Roi, il rappela les débris du vieux parti Louvet, les Armagnacs supportables, les soldats, les fonctionnaires, ceux qui restaient attachés, par tradition, par calcul ou par habitude, au succès de la cause royale.

On profita des fautes de Richemont ; on accabla le connétable breton, qui ne savait pas vaincre, sous les grands souvenirs de Du Guesclin et d'Olivier de Clisson. Écrivant beaucoup, il parut bavard et imprudent. Inexpérimenté, les armées fondaient entre ses mains. Il ne sut même pas profiter, en personne, du seul succès sérieux remporté de son temps, la délivrance de Montargis, en septembre 1427.

Il est l'homme d'une politique extrêmement populaire, la politique de la « paix de Bourgogne : » mais, même cela, il ne sait pas l'obtenir. Son effort n'aboutit qu'à une suite de trêves, assez inutilement renouvelées, qui irritent l'espoir et accumulent les désillusions. Pour comble, son frère, le duc de Bretagne, fait, en mai 1427, sa paix avec les Anglais et adhère au traité de Troyes. C'est presque la trahison !

Charles VII est effrayé et dégoûté. La Trémoïlle sent le vent et s'approche ; il offre les deux choses qui manquent au Roi : de la résolution et de l'argent.

Richemont ayant quitté imprudemment la Cour, les bonnes villes du royaume reçoivent l'ordre de lui fermer leurs portes.

Fort surpris de cette disgrâce par « quarantaine, » il veut ressaisir, de vive force, le corps et l'esprit du Roi. Mais celui-ci se dérobe. Le parti aristocratique, décontenancé, recourt en vain à une levée d'armes. L'odieux d'une guerre civile tombe sur lui. Les nouveaux conseillers de Charles VII suppléent par leur activité à l'autorité qui leur manque. Richemont échoue devant Bourges. Le Roi occupe Chinon, défendu par la femme du connétable, sœur du Duc de Bourgogne. Richemont est obligé de se replier vers sa Bretagne où sa fureur s'enlize dans le détail des luttes locales, tandis que ses ennemis triomphent à la Cour.

Ainsi arriva aux affaires le parti qui gouvernait au temps de Jeanne d'Arc. Le Conseil est alors composé, sous l'autorité à peine avouée de La Trémoïlle, d'hommes d'affaires expérimentés, mais prêts à toutes les besognes, Robert Le Maçon, Regnault de Chartres, Guillaume d'Albret, les sires de Gaucourt et de Belleville. Le Duc d'Alençon s'est rattaché à ce parti. A l'armée, le bâtard d'Orléans, gendre du président Louvet, La Hire, Xaintrailles, Villars, Florent d'Illiers sont fidèles à la cause royale, ou plutôt, ils restent du côté où on se bat.

Parmi ces mutations, l'opinion ne sait plus auquel croire. Les gens des bonnes villes, que ces concurrens accablent de leurs protestations et de leurs correspondances, veulent, au fond, deux choses difficilement conciliables : rester Français, mais en même temps et tout de suite, la paix.

Les États généraux sont réunis à Chinon, dans les derniers jours d'octobre 1428. Là se manifeste, avec une intensité extraordinaire, l'esprit de résistance de la nation, et surtout des provinces du Midi, contre la conquête anglaise. Mais, aussi, les États se prononcent en faveur d'une politique qui est, au fond, celle du connétable et des ducs, la politique de la « paix de Bourgogne » : « La tierce requête fut qu'il plût au Roi de vouloir entendre, *par tous les moyens possibles, à la paix de Mgr le duc de Bourgogne* et trouver le moyen de le rejoindre et unir à Sa Seigneurie. » Et encore : « Pour les raisons ci-dessus déclarées, qu'il plaise au Roi attraire par devers lui, en bon amour et obéissance et à son service, Mgr le Connétable et, pour ce faire, *lui plaise continuer ambassades et traités qui ont été commencés.* »

Il y avait, dans ces déclarations, une nuance très fine et une idée très juste. Le peuple étant las, épuisé, à bout de forces,

voulait la paix et il avait le sentiment que, pour l'obtenir, il fallait détacher le Duc de Bourgogne de l'Angleterre. En joignant cette recommandation si légitime à une autre en faveur du connétable de Richemont, les États donnaient un avertissement aux gens qui détenaient le pouvoir : « Traitez avec Bourgogne, leur disait-on à demi-mot; sinon, Richemont sera rappelé comme l'homme indispensable. »

La Trémoïlle n'était pas assez fort pour se dérober à des injonctions si nettes. Puisqu'on voulait la paix, il s'emploierait à la paix. Il avait, autour de lui, des fonctionnaires, des diplomates, hommes souples et appliqués, esprits mesurés et cœurs froids, peu enclins aux actes héroïques, amis des négociations et des palabres. La « paix de Bourgogne, » c'était une solution, en somme honorable, et qui paraissait facile. Mieux valait ce mol oreiller que l'imprévu et la terre dure des batailles. La Trémoïlle n'oubliait pas qu'il était, par ses origines, attaché à la cause bourguignonne.

Si bien qu'au moment où les Anglais font leur suprême effort devant Orléans, au moment où Jeanne d'Arc survient, les deux partis qui se disputent le pouvoir à la Cour, se disputent, en même temps, la politique si populaire de la « paix de Bourgogne. » Quels que soient les sacrifices nécessaires, ils s'y résignent d'avance et font assaut de zèle.

Mais le Duc de Bourgogne se prêtera-t-il à ces desseins? En fait, il devenait d'autant plus intraitable qu'on affichait davantage l'envie et le besoin de traiter.

Richemont s'en était bien aperçu et La Trémoïlle s'en apercevait à son tour. La négociation, toujours reprise, n'aboutissait qu'à des impasses ou à des culs-de-sac. Jouant, d'autre part, au plus fin avec Bedford, le Duc tenait la dragée haute des deux côtés à la fois. Pour un diplomate, c'est l'enfance de l'art.

Maître des volontés et des partis à la Cour de France, il n'était pas moins fort du côté de l'Angleterre. Le roi Henri V, en mourant, avait laissé ce conseil suprême au duc de Bedford : « En cas que le beau-frère de Bourgogne voudra entreprendre le gouvernement de ce royaume (le royaume de France), je vous conseille que vous lui bailliez ; mais s'il refuse, si l'entreprenez. » Et il ajoutait « qu'il convenait de ménager, avant tout, le Duc

qui est celui du monde qui, à nos affaires de France, peut apporter le plus advancement ou grief (1). »

Bourgogne savait tout cela ; il n'avait donc qu'à manœuvrer. Ainsi s'était développée et déroulée, à son gré, une politique extrêmement savante qui le tenait en équilibre entre les deux partis, lui laissant le moyen et le loisir de traîner France et Angleterre à l'extrême limite des concessions.

Il faut expliquer très brièvement où en était la procédure de cette politique au moment où parut Jeanne d'Arc ; car c'est le nœud de toute l'histoire de la Pucelle.

Du côté de la France, Philippe le Bon tendait l'hameçon par le système des armistices et des trêves, sans cesse renouvelés et prorogés, sous la promesse d'un rapprochement prochain et d'une pacification générale. En réalité, ces conventions sont toujours très mal observées, à la faveur de l'ambiguïté qui subsiste sur leur véritable portée ; elles n'empêchent pas le Duc de Bourgogne de venir en aide aux Anglais, en fournissant des subsides, des hommes d'armes et en autorisant ses généraux à servir pour le compte du roi d'Angleterre.

C'est toute une histoire diplomatique du règne de Charles VII qu'il faudrait écrire, si l'on voulait tenir registre de ces arrangemens indéfiniment répétés, mais qui marquent, à tout prendre, les étapes de la combinaison qui prévaudra après la mort de Jeanne d'Arc : le traité d'Arras (2).

En 1423, à Bourg-en-Bresse, sous les auspices du duc de Savoie, intermédiaire patenté de ces tractations, première trêve, première esquisse d'une « paix générale ; » à Nantes, accord négocié par le duc de Bretagne (sept. 1424) ; à Chambéry, nouvelle trêve, sous les auspices du duc de Savoie, du 5 octobre 1424 au 1er mai 1425 ; négociation de Mâcon en décembre 1424 ; de Montluel en janvier 1425, qui décident l'avènement de Richemont aux affaires ; c'est le moment où le Duc de Bourgogne flatte le plus les espérances françaises au sujet d'une prochaine réconciliation ; ses démêlés avec le duc de Glocester au sujet du mariage de Jacqueline de Bavière s'enveniment ; on répand le bruit que les meneurs de la politique anglaise projettent de l'assassiner.

(1) Beaucourt (II, 330).

(2) Les documens, pour cette partie de l'histoire de Charles VII, ont été mis en lumière par M. de Beaucourt dans son *Histoire de Charles VII* (t. II, p. 325-360).

Le duc de Richemont mord à l'appât; en prenant le pouvoir, il a fait savoir au Duc de Bourgogne que, tant qu'il possédérait l'autorité à la cour du Dauphin, « tout ce qui est arrêté entre eux (c'est-à-dire le pacte d'Amiens) devait être considéré comme conclu. » Il répète au même duc que « rien ne doit les empêcher de travailler tous deux, de concert, au bien du royaume et au relèvement de la maison dont ils sont issus (1). »

Dans les derniers mois de 1425, au début de 1426, la politique des négociations et des trêves illusoires se poursuit. Mais Philippe, accentuant le double jeu, se rapproche du duc de Bedford. Bientôt, il est vainqueur en Hollande, à Brouwershawen, contre les partisans de Jacqueline de Bavière, et ce succès n'ajoute pas peu à son arrogance.

Richemont se désespère. En mai 1427, il fait un effort suprême : le pays implore la paix et tout dépend de Philippe le Bon! On va jusqu'à lui offrir le gouvernement du royaume. C'est ce qu'il désire, au fond : mais l'acceptera-t-il de Charles ou de Henri, de la France ou de l'Angleterre? Il se réserve et fait un brusque crochet vers Bedford. Richemont succombe (fin 1427), ne laissant, comme héritage diplomatique à ses successeurs, que ce système des trêves, continuellement reportées, toujours jurées et si mal observées.

Dans le désordre général, les seigneurs des deux partis traitent pour leur compte : en juillet 1427, le bâtard d'Orléans (Dunois), au nom de son frère prisonnier, conclut avec les Anglais, représentés par Suffolk et Bedford, une trêve mettant à l'abri des hostilités les domaines du duc et notamment la ville d'Orléans : c'est au mépris de cette trêve que le siège sera mis, quelques mois après, devant la place.

Tout était leurre, fourberie, mensonge. Guerre d'embuscades et politique d'embûches. On est, des deux côtés, à bout d'argent, d'hommes et de convictions ; mais c'est le parti français qui est au plus bas. Après s'être jeté aux pieds de ses adversaires, l'héritier de la couronne n'a rien obtenu. Orléans assiégé va décider du sort des provinces d'outre-Loire. Si, seulement, une négociation suprême aboutissait!

Le duc Philippe n'avait pas un si grand intérêt à laisser la

(1) Voyez le document publié dans l'*Histoire de Bourgogne* de dom Planchet (t. IV, p. LVI). Toute l'intrigue et toute l'explication des dessous de cette politique de « la paix de Bourgogne » sont là.

puissance anglaise s'installer à demeure sur la Loire et réunir ainsi des domaines de la Guyenne et de la Gascogne à la Normandie et à l'Ile-de-France. Henri VI, maître d'Orléans, c'était la France anglaise. Le Duc de Bourgogne était aussi hostile à une telle issue qu'à un succès décisif de Charles VII. On le comprenait autour de celui-ci et c'est ce qui tenait les habiles de la Cour en haleine, dans l'espoir d'un rapprochement.

Après la bataille des Harengs, les assiégés, s'étant mis, certainement, d'accord avec la Cour, envoyèrent au Duc de Bourgogne une ambassade pour implorer son intervention et lui offrir de mettre la ville et le duché d'Orléans sous sa garde. Cela se passe en mars-avril 1429.

Le Duc de Bourgogne comprend le parti qu'il peut tirer d'une telle ouverture. Il vient à Paris et s'offre au duc de Bedford comme arbitre du débat et séquestre du duché. Il eût ainsi tenu en suspens et manié à son gré le sort du royaume. Le régent d'Angleterre n'en était pas là. Il rejette, de très haut, la proposition, disant « qu'il seroit bien fâché d'avoir battu les buissons pour que d'autres eussent les oisillons (1). »

L'explication fut vive. Bedford reprocha au Duc de Bourgogne qu'il usait de belles paroles, « recherchant plutôt le bien du Dauphin que celui du roi d'Angleterre et le sien propre. » Philippe, vexé à son tour ou feignant de l'être, aurait raconté, à l'ambassade, « comment les choses s'étaient passées, » et, avec des paroles d'encouragement pour Charles VII, aurait conclu « que ledit Dauphin, avec tout son parti, seroit bien misérable et de peu s'il n'arrivoit à prendre des forces et qu'on pouvoit faire entendre au Dauphin que lui, Duc de Bourgogne, ne se mêleroit plus de rien. »

En effet, Philippe le Bon envoya l'ordre à ses troupes, par un héraut arrivé à Orléans avec l'ambassade, de quitter le camp des assiégeans; ce qu'ils firent aussitôt : « dont la puissance des Anglais affoiblit moult. »

La situation s'améliore. L'entourage de Charles VII, dans ses deux partis principaux et à l'exclusion des vieux Armagnacs mis à l'écart ou subordonnés, reprend confiance et se confirme

(1) Sur la date, les conditions de l'accord proposé par le Duc de Bourgogne et la rupture violente avec Bedford, voyez *Chronique* de Morosini dont l'informateur tient, certainement, ses renseignemens de l'entourage du Duc de Bourgogne (t. III, p. 12-21) et l'annexe XIV, à la fin du tome IV.

dans sa politique de « la paix de Bourgogne. » On croit volontiers ce que l'on désire. « La paix de Bourgogne, » c'est le vœu populaire, c'est le salut, et c'est surtout, — tel est le point de vue des partis, — l'enjeu du pouvoir !

Voici donc comment les parties sont engagées et liées au moment où Jeanne d'Arc arrive à Chinon :

Les Anglais pèsent de tout leur poids sur la Loire pour rompre le dernier chaînon de l'unité française : s'il cède, ils sont les maîtres, de Rouen à Bordeaux, d'une mer à l'autre.

Le Duc de Bourgogne engage sournoisement la double manœuvre qui, tout en contenant l'Angleterre, tend à substituer la Bourgogne flamande à la France latine.

A la cour de Charles VII, tous les partis, — sauf les Armagnacs compromis et les fidèles de Charles VII impuissant, — se disputent la politique de la « paix de Bourgogne, » la paix à tout prix, la paix par l'humilité et le démembrement. De ces partis, le plus dangereux, parce qu'il représente une force et un système, c'est l'aristocratie apanagère conduite par Richemont, allié du Duc de Bourgogne.

Par la longueur des guerres et l'incohérence des diplomaties, les situations sont tellement faussées que chacun ne peut plus que suivre son instinct et son intérêt, à l'aveugle. La France est oubliée.

La France meurt;... à moins que toutes ces causes obscures, ces violences lasses, ces modérations louches, ces eaux troubles, soient purifiées et clarifiées; à moins qu'une intelligence nette, une volonté ferme, un cœur ardent, survienne, dirige et débrouille : en un mot, Jeanne d'Arc paraît.

III

Cette pucelle venue des marches de Lorraine, habillée en homme, accompagnée de trois ou quatre soldats, vaguement recommandée par le sire de Baudricourt, se présente et affirme qu'elle est envoyée de Dieu pour sauver le royaume, faire sacrer le Roi à Reims et chasser les Anglais.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'on l'écoute.

Ce n'est pas l'avis de la majorité des conseillers du Roi; mais le Roi lui-même incline à l'entendre. Et cela se comprend : ses conseillers avaient pris position : ils n'avaient plus qu'un système,

« la paix de Bourgogne. » Le Roi ne pouvait pas être et n'était pas entièrement de leur avis. Pour lui, l'arrangement avec Philippe le Bon, aux conditions imposées par celui-ci, était une abdication, et si cela importait peu à ses ministres, qui avaient probablement pris leurs sûretés, cela lui importait à lui, à lui seul. En y regardant de plus près, il voyait bien qu'il n'avait qu'à perdre : mieux valait jouer le tout pour le tout.

Ce sentiment s'ancrait dans sa nature résistante et tenace, sous la placidité apparente. Il ne savait comment il parviendrait à rompre les fils sans nombre qui le liaient; mais il savait, du moins, qu'en gagnant du temps, il gagnait quelque chose. Confiant aux événemens et à la miséricorde divine, il attendait, il priait. La prière est un appel. Quand on appelle quelque chose, c'est-à-dire quand on y pense toujours, elle vient.

Or, voilà justement que se lève l'aube d'une intervention céleste ! Cette pucelle n'apportait rien, il est vrai, que son affirmation, ses promesses et son ardeur. Mais elle était si noble, si sincère, qu'en vérité, l'inspiration rayonnait d'elle. La nouveauté même, la hardiesse de ses dires était une garantie. Au moins, celle-là n'appartenait à aucune cabale : elle fleurait l'âme populaire et cette essence de sentimens diffus que le Roi seul pourrait éprouver comme elle, comme son peuple, et que résume un seul mot : France.

Aussi, malgré son Conseil, malgré l'avis d'hommes graves et dévoués, comme J. Gélu, archevêque d'Embrun, qui, interrogé, au nom du Roi, par les intimes conseillers de celui-ci, écrivait de se méfier (1), Charles VII se prête à écouter. Dès la première entrevue, il s'établit, entre ces deux êtres, qui avaient, au fond, la même vue sur la situation, une sympathie active. Charles VII en donna bientôt une preuve éclatante en gardant le silence sur les garanties apportées par la Pucelle et en déclarant qu'entre elle et lui, c'était *un secret*.

Pour un prince dont l'habitude était une soumission aveugle à ses favoris, cette réserve indique une volonté, une décision

(1) Le Roi fit écrire à J. Gélu par Pierre l'Hermite, qui était son conseiller intime, peut-être son confesseur. Ce Pierre l'Hermite est probablement le même qui, plus tard, comme sous-doyen de Tours, fit un mémoire en faveur de la Pucelle, en vue du procès de réhabilitation. Nous avons donc, ici, un partisan déclaré de la Pucelle de la première heure jusqu'à la dernière, et un homme qui connaissait l'exacte pensée du Roi. Voyez *P. Ayrolles*, d'après le manuscrit du P. Fournier, *La Pucelle devant l'Église* (p. 3); et *Procès* (V, 215, 431).

prise *intimo corde*. L'entourage comprit : le silence des rois est la leçon des courtisans. Jeanne avait donc obtenu, du premier coup, un accès direct auprès de l'âme du Roi. L'étant venu chercher de si loin, de même qu'elle l'avait reconnu dans la foule, elle avait discerné les points par lesquels il était accessible : elle l'avait touché.

Cela ne plut pas.

Mais Jeanne n'est pas sans appuis. Il est facile de deviner qu'ils lui viennent, surtout, de la volonté du Roi. Il confie l'examen à des hommes qu'il sait, d'avance, favorables. Le « parti » de Jeanne d'Arc se compose, en effet, de personnages qui tiennent à la personne de Charles VII : les vieux Armagnacs rappelés par La Trémoïlle contre Richemont, mais laissés dans l'ombre; les partisans de la guerre, les énergiques, les soldats. Au premier rang, la reine Yolande, qui présida la commission chargée d'examiner d'abord la Pucelle, et où figure aussi Jeanne de Mortimer, femme de Robert Le Maçon, et Jeanne de Preuilly, femme de Gaucourt; le Duc d'Alençon, tête peu solide et cœur peu sûr, mais attaché à la cause des d'Orléans, ne fût-ce que comme gendre du duc Charles, prisonnier en Angleterre. Puis, les Le Maçon (*Procès*, III, 11), les hommes du président Louvet, et notamment son gendre, l'illustre Dunois, bâtard d'Orléans, Gaucourt, gouverneur d'Orléans (qui avait un pied dans les deux camps et qui changea bientôt), puis Florent d'Illiers, Rabateau, etc.

Mais le plus fort contingent et le plus influent, ce sont les clercs. Le Roi trouve là des esprits bien disposés et sur lesquels il est facile d'agir : son confesseur en titre, Gérard Machet; celui-ci se déclare, du premier jour, sans barguigner : c'est qu'il connaît la pensée royale (1); de même un confident habituel de Charles VII, Christophe d'Harcourt, qui, dit-on, déclara avant les autres, à Poitiers, que Jeanne était bien envoyée de Dieu et qu'elle était la Vierge dont parlaient les prophéties (2); » et encore Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours et conseiller du Roi, avec son doyen P. l'Hermite (en général Tours, qui craint le sort d'Orléans, est favorable à la Pucelle ; c'est là qu'elle s'arme, choisit sa maison, fait peindre ses bannières, etc.).

(1) Déposition de Gobert Thibaut (*Procès*, III, 75). — Œneas Sylvius dans *Procès* (V, 509). — Cf. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII* (II, p. 58).
(2) Gœrres (p. 119). — Cf. *Procès* (IV, 208).

Voici, maintenant, l'illustre Gerson qui apporte, avant de mourir, à la cause de la Pucelle et surtout à la cause du Roi, l'appui de son immense autorité (III, 298); enfin, ce Jacques Gélu, archevêque d'Embrun : en courtisan habile et diplomate avisé, s'étant mieux renseigné sur la volonté du Roi, il rédige, en même temps que Gerson (mai 1429), un mémoire, non moins catégorique, en faveur de la Pucelle (*Procès*, III, 393, V, 473).

Il n'est pas difficile de discerner les attaches de la plupart de ces hommes qui vont faire groupe autour de Jeanne et qui la cautionnent de leur loyauté et de leur autorité. Ce sont, en général, les adversaires de l'Université de Paris, les frères prêcheurs et mineurs qu'elle combat en toute occasion, puis ceux de ses suppôts qui se sont séparés pour suivre la cause royale, les bannis, les réfugiés, en un mot, les « gens de Poitiers, » à qui le Roi se confie parce qu'il les connaît sûrs. Car, c'est à Poitiers que se morfondent, dans la douleur et dans l'attente tant de dévouemens éprouvés qui ont tout quitté pour suivre la cause royale et nationale, tandis que là-bas, à Paris, les rivaux, les « Bourguignons » étalent le succès de leurs calculs et l'insolence de leur trahison (1).

Jeanne rendait du cœur à tous ces braves gens, découragés, déprimés, qui, sous prétexte de l'interroger, étaient trop heureux de l'entendre, leur adressant cette parole de foi et de confiance : « Dieu est avec vous; vous vaincrez parce que votre cause est sa cause! »

Que les hommes pieux qui entouraient, à ce même moment,

(1) V. de Neuville, *Le parlement royal à Poitiers. Revue Historique* 1878 et Saint-Albin, *Les juges de Jeanne d'Arc à Poitiers.* — Voici les noms des principaux conseillers du Roi qui furent chargés d'interroger la Pucelle à Poitiers : Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier du royaume, Gérard Machet, confesseur du Roi, plus tard évêque de Chartres, les évêques de Senlis (Simon Bonnet), de Poitiers (Hugues de Combarel), de Maguelonne, maître Pierre de Versailles, abbé de Talmond (qui mourut, plus tard, évêque de Meaux, une des plus grandes autorités du temps, maître Jean Lombart (ou Lambert), professeur de théologie à l'Université de Paris, Guillaume Le Maire, chanoine de Poitiers, Guillaume Aymeri, professeur de théologie, de l'ordre des frères prêcheurs, frère Pierre Tulerure, dominicain (plus tard évêque de Digne), maître Jacques Madelon, maître Jean Erault, professeur de théologie qui tint la plume pour la lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais, le docteur en théologie, Pierre Seguin et son homonyme Seguin de Seguin, de l'ordre des frères prêcheurs, Mathieu Ménage, Guillaume Le Marié, bachelier en théologie, etc., etc. Il est à remarquer que le Roi lui-même vint à Poitiers pour avoir l'œil sur ces gens qui étaient par leurs intérêts et leur position des royalistes déclarés. (*Procès*, III, 19, 74, 92, 102, 203, etc.)

sa mère au sanctuaire du Puy, que ces hommes inconnus veillassent sur elle à la Cour et eussent aplani les obstacles auprès de personnages comme Gérard Machet, auprès des docteurs et des frères appartenant aux mêmes ordres, cela ne peut faire doute : ces communications souterraines ont existé, de tout temps, dans le monde ecclésiastique. Il n'est pas nécessaire pour l'admettre de supposer une conjuration. Les intérêts et les sentimens se groupaient naturellement et les convictions se faisaient dans la joie, parce que, au fond, tous étaient du même avis et du même parti ; ils n'attendaient qu'un signe du représentant de la cause, le Roi. Or, ce signe, il l'avait fait en désignant Jeanne d'Arc et en acceptant un secret commun avec cette fille inconnue et déjà légendaire.

Les gens de la Cour s'inclinèrent ; on ne rompt pas en visière aux princes. Tout était trouble et chancelant : il n'y avait qu'à attendre ; on verrait bien.

La préoccupation de ce qui allait se passer à Orléans dominait tout. La demi-défection du Duc de Bourgogne, retirant ses troupes du camp des assiégeans, était un fait considérable. Un échec des Anglais devant Orléans ne gâterait rien, au contraire (1).

On épuisa donc les ressources disponibles pour équiper l'armée de secours qui ne dépassa pas quelques milliers d'hommes. (*Procès*, I, 78 et Morosini, II, 26). Jeanne d'Arc y prit la place et le rang de « chef de guerre » (28 mars) ; elle y joua le rôle que l'on sait. Orléans fut délivré (29 avril-8 mai). Bientôt les autres places de la Loire étaient occupées.

Le 18 juin, l'armée de secours des Anglais venue de Paris

(1) Il n'est pas possible d'atténuer, comme on a essayé de le faire, l'importance du siège d'Orléans. Le but de cette campagne sur la Loire était pour les Anglais de rejoindre leurs États du Nord à ceux du Sud. D'où l'inquiétude et la surveillance jalouse du Duc de Bourgogne. Celui-ci sentait que les Anglais cherchaient à lui échapper et entendaient travailler pour leur compte. Il eût bien voulu s'entendre avec Richemont et le duc de Bretagne pour glisser ceux-ci en tampon entre les deux dominations anglaises. Mais, dans les années qui précèdent l'apparition de Jeanne d'Arc, les Anglais avaient fait des progrès effrayans dont j'emprunte le tableau à M. G. Lefèvre-Pontalis : « De 1425 à 1428, l'invasion étrangère a conquis le Maine, ville à ville, jusqu'à l'Anjou, achevé la réduction de la Picardie et de la Champagne, repoussé deux essais d'offensive sur les lisières de Normandie et de Bretagne... Malgré la délivrance de Montargis,... la formidable entreprise dirigée contre Orléans s'engage avec toutes chances de succès final et de morcellement définitif de la nationalité française. » *Chronique de* Morosini (t. III, p. 2, note).

et qui a ramassé toutes les garnisons des places de la Loire, était battue à Patay; les chefs les plus renommés, Suffolk, Talbot étaient faits prisonniers. Quant aux soldats, affolés, démoralisés, ils fuyaient de toutes parts.

Le Conseil renonçait à cette campagne de la Loire commencée « on ne sait sur quels conseils, » écrivait Bedford ; les débris de l'armée battue se replient par Étampes, de Corbeil sur Paris ; on se demande si on pourra tenir dans la capitale et défendre même la Normandie.

C'était le succès : il n'y avait plus qu'à suivre !

A ce moment eut lieu, dans les conseils du roi Charles VII, une délibération des plus graves, et il se produisit, en même temps, entre les partis qui se divisaient la Cour, une crise qui fut un premier avertissement pour Jeanne.

A la suite de cette étonnante campagne qui en six semaines, avait nettoyé le pays d'entre Loire et Seine, que fallait-il faire? Se porter sur la Normandie de façon à tenter de couper la retraite aux Anglais, ou bien, selon le conseil de Jeanne d'Arc, marcher sur la Champagne pour faire couronner le Roi à Reims? Le problème se posait ainsi : s'en prendrait-on aux Anglais ou aux Bourguignons (1)?

Jeanne était appelée vers Reims par la pensée mystique du couronnement et peut-être aussi par l'attraction qu'exerçait sur elle son pays d'origine, la région de l'Est. Elle n'aimait pas les « Bourguignons. » (I, 65, 66.) Le vrai duel pour elle était là. Les Bourguignons du Conseil, suivant la logique de leur politique, étaient naturellement opposés à cette marche vers l'Est. Jeanne d'Arc pesait de tout son poids, de toute l'autorité de sa parole inspirée et de ses succès récens. L'opposition de La Trémoïlle, de Regnault de Chartres, que la Pucelle trouvait toujours devant elle, l'étonnait, l'irritait ; elle ne comprenait rien à tout ce travail de Cour.

En présence des difficultés qu'elle rencontrait, elle eut un véritable accès de désespoir. Elle sentait que l'âme du Roi lui échappait. La Trémoïlle avait repris tout son empire. Au lende-

(1) Ces délibérations eurent lieu à Gien quand on hésitait avant de prendre le chemin de Reims : « Combien que plusieurs, et le Roy lui-même, de ce feissent difficulté... toutefois le Roy s'arrêta au conseil de ladite Pucelle et délibéra de l'exécuter... » *Chronique de la Pucelle* (*Procès*, IV, 248).

main de Patay, il tint le Roi enfermé dans son château de Sully-sur-Loire au lieu de le montrer au peuple d'Orléans qui l'attendait dans la joie de la délivrance, dans l'exaltation du triomphe. Quelques jours après, à Saint-Benoît-sur-Loire, le Roi s'approche de la Pucelle ; elle pleurait : « Il eut pitié d'elle, dit un témoin du procès de réhabilitation, et de la peine qu'elle éprouvait ; il lui dit de s'apaiser. Mais Jeanne, tout en larmes, suppliait le Roi de ne pas douter et qu'il regagnerait son royaume tout entier. » (*Procès*, III, 116.)

De Saint-Benoît-sur-Loire, on alla à Gien, 24 juin, et c'est là qu'eut lieu un événement qui décida peut-être du sort de la Pucelle.

Le connétable de Richemont, qui n'avait pas perdu tout espoir de reprendre de l'influence sur le Roi, s'était porté sur la Loire aussitôt après la délivrance d'Orléans. Malgré les ordres réitérés de la Cour (1), il s'était avancé sur Blois et sur Beaugency, à la veille de la bataille de Patay. On avait envoyé le Duc d'Alençon et la Pucelle pour s'opposer à sa marche, et peu s'en fallut que les deux armées n'en vinssent aux mains à la vue des Anglais. La présence d'esprit des chefs, la bonne volonté de Richemont et la sagesse de la Pucelle épargnèrent à la cause un tel désastre.

On fit une composition de laquelle il résultait que la Pucelle intercéderait auprès de Charles VII pour obtenir le pardon du connétable. Il fut décidé que celui-ci prendrait sa place dans l'armée royale, et ce fut lui qui, avec la Pucelle, donna le signal du combat, à Patay. Jeanne lui disait, dans ces paroles familières et vives qui caractérisent toujours la promptitude et la netteté de ses impressions : « Ah ! beau connétable, vous n'êtes pas venu de par moi ; mais, puisque vous êtes venu, vous serez bienvenu. »

Après la victoire, Jeanne tint sa promesse : toute rayonnante de ce nouveau succès, elle n'avait aucune raison de ménager La Trémoïlle. Elle plaida la cause du connétable auprès du Roi;

(1) Les craintes de La Trémoïlle au sujet du connétable sont affirmées par tous les témoignages contemporains. Il suffira de citer le passage si explicite de Cousinot : « En ce temps, le seigneur de La Trémoïlle étoit en grand crédit auprès du Roi; mais il se doubtoit toujours d'être mis hors du gouvernement et craignoit spécialement le connestable et autres ses alliés et serviteurs... Ledit La Trémoïlle ne le vouloit souffrir et si n'y avoit personne qui en eust osé parler contre iceluy La Trémoïlle... » Jeanne d'Arc, seule, osa. » *Chronique de la Pucelle* (p. 313).

ceci, probablement le 20 juin. Charles VII n'avait pas oublié ce qu'il avait souffert quand Richemont s'était cru le maître. Le meurtre du sire de Giac avait laissé, dans son âme inquiète, un souvenir affreux. Jeanne obtint le pardon, non la rentrée en grâce. Le connétable ne fut même pas admis à prendre sa place dans l'armée royale où il eût occupé nécessairement le premier rang. Il dut s'en retourner avec ses 1200 combattans.

Jeanne, en intervenant ainsi, avait pris position dans les querelles de Cour. Tout porte à penser qu'elle avait froissé l'âme rancunière du jeune Roi. Il ne dit rien : mais, à partir de ce jour, ses sentimens se sont modifiés. La première fissure est là : « Fut la Pucelle moult marrie du long séjour que le Roy avait fait au dit lieu de Gien, par aulcuns des gens de son hostel qui lui déconseilloient de entreprendre le chemin d'aller à Reims et par despit se deslogea et ala logier aux champs (1). »

En somme, Jeanne d'Arc, à l'issue d'une crise, qui se produit d'une manière si imprévue au lendemain d'une si belle victoire (20-27 juin), se trouve doublement en conflit avec les favoris et les ministres du Roi : elle avait appuyé le connétable, et ce sont de ces interventions que les partis ne pardonnent pas ; d'autre part, elle conseillait le voyage de Reims, c'est-à-dire qu'elle se prononçait pour la politique anti-bourguignonne.

L'autorité qu'elle a conquise, l'influence qu'elle exerce sur l'armée, sur les populations du royaume sont telles que personne n'ose encore s'opposer délibérément à ses conseils. Sa mission s'affirmait de plus en plus, dans son caractère divin. Le haut clergé, les docteurs, les moines se prononçaient. C'était une piété et un élan universels. Et puis, l'idée mystique du couronnement avait un prestige décisif.

Les courtisans s'inclinèrent donc encore une fois ; mais, pour eux, ce n'était que partie remise. Les délibérations de Gien avaient marqué la première étape de l'*abandon*.

GABRIEL HANOTAUX.

(1) Perceval de Lagny, *Procès* (t. IV, p. 17).

LE MEILLEUR AMOUR[1]

DERNIÈRE PARTIE[2]

VII

Après avoir imaginé, pour enlever Nine, toutes sortes de combinaisons romanesques qu'il rejetait aussitôt, Bideau se dit : « Le plus simple vaut le mieux. Je demanderai à Méruel de conduire la petite au Jardin d'acclimatation, comme cela était convenu avant sa maladie ; et le soir, au lieu de la ramener, j'écrirai... Nous verrons ensuite à nous expliquer... »

Le plus simple était en effet le plus sûr. Le jeudi, Nine attendait l'auto en flânant sur le trottoir avec la femme de ménage, et elle monta dans la voiture, comme si elle partait pour quelques heures. Seulement, dès qu'elle fut montée, Bideau l'embrassa avec un soupir de joie : il avait dans sa poche la lettre qui serait remise, le soir, à Méruel, pour amorcer l'explication, et des mots de triomphe chantaient en lui : « C'est fini ! elle est à moi ; nous ne nous quitterons plus... »

Nine s'appuyait contre lui, un peu pâle encore, mais avide de grand air, de lumière, de plaisir, et toute prête à revivre. Il la promena deux heures dans le jardin. Après qu'elle eut monté les poneys et l'éléphant, il la fit goûter. Ils étaient assis en face l'un de l'autre ; elle dévorait les tartines de pain bis beurrées ; ses joues s'étaient colorées et tout son visage riait.

(1) *Copyright by* Calmann-Lévy.
(2) Voyez la *Revue* des 1er, 15 mai et 1er juin.

— Sais-tu où tu vas coucher ce soir, et puis demain, et encore bien des jours? demanda Bideau.

Elle s'arrêta de manger, une tartine à la main.

— Chez toi? fit-elle, les yeux tout à coup plus gais.

— Non, mais ce sera comme si tu couchais chez moi. Il te faut l'air de la campagne pour te rétablir tout à fait. Seulement, au lieu d'aller très loin, tu seras tout près, à Marly, chez le docteur Armiel, tu sais, celui qui t'a sauvée... C'est sa femme qui s'occupera de toi; elle est extrêmement gentille et bonne et elle t'aime déjà beaucoup, car nous avons souvent parlé de toi. Elle t'attend tout à l'heure... je vais t'y conduire...

Sur la figure de l'enfant, des frémissemens de surprise, de plaisir, de curiosité, de gêne avaient passé tour à tour. Elle mordit dans la tartine et, la bouche pleine, elle demanda :

— Et tu seras aussi, toi, chez cette dame?

— Je viendrai t'y voir tous les jours.

— Ah! fit-elle, — et la gêne tendit un peu sa bouche.

— Tu seras tout de suite avec Mme Armiel comme avec une amie, reprit-il pour la rassurer. Elle est jeune et elle ne pense qu'à te gâter, — un peu trop même, je crois bien. Moi, j'ai mes malades; je ne peux pas encore quitter Paris; mais bientôt je prendrai mes vacances, et nous partirons tous les deux pour voyager. Et puis... Enfin on sera très heureux.

Il souriait avec une joie qui la fit sourire aussi. Elle l'interrogea sur la maison de Mme Armiel : était-ce grand? Y avait-il des fleurs? Tout à coup elle dit, effrayée :

— Mais je n'ai rien pour me coucher : je n'ai pas ma chemise de nuit! et pour ma toilette, je n'ai rien non plus, pour me peigner!...

— Tu trouveras tout là-bas, répondit-il.

Elle le considéra, étonnée. Tout de même, c'était extraordinaire de s'en aller comme ça, sans rien. Pourquoi sa mère ne lui avait-elle rien donné?... Elle pensa aussitôt :

« Pourquoi ne m'a-t-elle pas dit que j'allais chez cette dame?... Pourquoi m'a-t-elle dit de ne pas rentrer trop tard? »

Elle avait envie de demander tout cela à son père. Mais quelque chose qu'elle vit dans ses yeux l'empêcha de parler; c'était comme s'il lui avait répondu : « Oui, je sais; *tout cela est extraordinaire*. Mais ne me demande pas de te l'expliquer. Je ne peux pas te l'expliquer. » Bien souvent, d'autres questions

étaient venues à ses lèvres, quand elle voyait sa mère et Méruel se contempler longuement d'une manière étrange, se dire des choses qu'elle ne comprenait pas. Elle n'avait point parlé. Elle sentait que certains mystères, autour d'elle, étaient fermés à sa curiosité. « Tout cela, » le départ, le silence de sa mère, tenait sans doute à ces choses qu'elle ne devait pas essayer de comprendre. Elle ne dit rien. Elle regarda son père avec une confiance un peu suppliante, et heureuse cependant : elle était toute en ses mains, et il aurait pu l'enfermer dans quelque vilain cachot noir pour qu'elle y mourût de faim ; mais elle savait bien qu'il ne pensait qu'à l'amuser, à la choyer, et c'était délicieux.

Elle reprit sa place dans l'auto, appuyée contre lui. Le long de la route, elle s'émerveilla des grands arbres de Saint-Cloud, des pelouses indéfinies, et des fleurs qui, dans tous les jardins, étalaient en massifs, en couronnes leurs couleurs vives. Quand l'auto roula sur le gravier, dans le parc des Armiel, elle trouva que les fleurs étaient plus belles, les pelouses plus fraîches. Au moment où la voiture s'arrêtait, une jeune femme, tout en blanc, parut contre la portière qu'elle ouvrit elle-même : sous ses cheveux légèrement dorés, elle avait des yeux très doux ; elle paraissait un peu triste, et pourtant elle souriait. Elle dit seulement : « Bonjour, ma petite Nine. » Et Nine sentit tout contre elle un parfum, une fraîcheur ; elle se sentit enveloppée d'une caresse, légère comme les tissus du corsage que sa joue frôlait et il lui sembla que cette jeune femme passait, en élégance et délicatesse, tout ce qu'elle avait connu.

— Veux-tu goûter? demandait la jeune femme.

Bideau répondit qu'ils avaient goûté au Bois.

— Eh bien? veux-tu voir ta chambre?... J'ai fait de mon mieux. Mais je voulais l'avoir tout près de moi, et je n'ai pu lui donner qu'une petite chambre.

A travers la grande terrasse sablée, ils s'en allèrent jusqu'à la maison qui était une vaste construction élevée d'un seul étage, où les glycines et les rosiers grimpans mettaient une charmante gaieté de bienvenue. Sous la vérandah, puis dans le large escalier de chêne ciré, il y avait de la gaieté encore, à cause des faïences claires, des plantes, des cadres blancs pendus aux murs. Au premier étage, ils traversèrent un salon tendu de toile de Jouy, puis une grande pièce, où flottait le même parfum subtil que Nine avait respiré au corsage de la jeune femme.

— C'est ma chambre, expliqua Geneviève, et voici la tienne.

Elle avait ouvert une porte : Nine avança la tête et resta éblouie. La chambre était simplement tendue comme celle de Geneviève et le petit salon ; simplement meublée d'un lit, d'une table à écrire, d'une bibliothèque basse et de quelques sièges ; mais les rouges de la tenture, le blanc laqué des meubles s'harmonisaient en netteté élégante et gaie ; et, par la fenêtre, un paysage d'une douceur sans pareille s'étendait sous les yeux, tout le caprice indolent et souple de la rivière, entre la terrasse de Saint-Germain, les pentes d'Argenteuil et les hauteurs boisées de Vaucresson.

— Est-ce suffisant? demanda Geneviève.

— Fichtre, je trouve, dit Bideau. — Hein, Nine?

— Oh oui! murmura l'enfant. Et ça, ajouta-t-elle en montrant le paysage, c'est très joli...

Elle regardait Geneviève, et ses yeux vifs lui offraient tout son plaisir en remerciement. Elle fut contente qu'à ce moment la jeune femme lui sourit de nouveau et prit sa main.

— Viens voir, fit Geneviève.

Elle la conduisit dans le cabinet de toilette qui était une chambre de mêmes dimensions, toute luisante du vernis des grandes armoires, de l'éclat des faïences et des cristaux sur la table de marbre, et de la blancheur métallique des robinets au-dessus de la baignoire : devant la fenêtre, une coiffeuse présentait, rangé en ordre imposant, un jeu de brosses, peignes, limes et ciseaux. Geneviève prit une des brosses et montra deux lettres, A et B, entrelacées.

— Elles sont toutes à ton chiffre.

— Il me semble que tu pourras te coiffer, dit Bideau. Elle était inquiète d'un peigne et aussi d'une chemise de nuit.

— J'ai tout ce qu'il faut, répondit Geneviève en montrant les armoires. Et puis, j'ai pris de quoi lui faire tout de suite deux ou trois robes. Maria, ma femme de chambre, s'y mettra dès demain, avec des ouvrières du pays. Et puis encore, j'ai une lettre de mon amie Maud : elle veut bien se priver en notre faveur de miss Allen qui a fait l'éducation de ses filles et, si cela vous va, miss Allen partira immédiatement... Quoi de plus?... Je crois bien que c'est tout...

Bideau la remercia très cordialement.

— Mais non. Je voudrais être sûre de ne rien oublier... Pour

les repas, vous n'avez pas de recommandations? pas de régime?...

— Non... Laissez-la manger à sa faim, mais à des heures très régulières; ne lui donnez pas trop de friandises; qu'elle se couche tôt, qu'elle dorme longtemps, et que, toute la journée, elle reste au grand air...

Ils étaient descendus sur la terrasse. Geneviève tenait toujours la main de l'enfant; sans parler, elle passa cette main autour de sa taille et caressa les cheveux noirs. Elle était évidemment partagée entre la satisfaction profonde de garder Nine, seule avec elle, et l'embarras de ce rôle nouveau qui lui en faisait exagérer les responsabilités.

— Il faut que je parte, dit Bideau. Je crois que tu n'as plus peur, ma chérie, n'est-ce pas?... et j'ai même comme une idée que tu vas être très heureuse ici... A demain.

Il l'embrassa longuement.

— S'il y avait la moindre chose, dit encore Geneviève, je vous téléphonerais.

— Il n'y aura rien, murmura Bideau. Il n'y aura rien... ici!... A demain!

La voiture partit. Quand elle fut en bas du parc, il aperçut encore sur la terrasse, appuyée à la forme blanche de Geneviève, la tête brune de Nine et le geste d'adieu de sa main.

Seul dans la voiture, il relut la lettre qu'il adressait à Méruel. Il pesait chaque mot, mesurait la portée de chacun de ses argumens, éprouvait leur justesse... La veille, tard dans la nuit, il avait travaillé à composer cette lettre où, en termes précis, il exposait son dessein. Au début, une phrase faisait appel au bon sens de Méruel: «... Il faut un arrangement où nous trouvions tous l'indépendance et la paix. » Il attachait à cette phrase une importance extrême, et il regretta de ne l'avoir pas soulignée ou isolée entre deux « blancs » pour qu'elle sautât aux yeux... Il passa cependant et poursuivit sa lecture. Il fut satisfait de la manière énergique et nette dont il réclamait vers la fin une entrevue, une explication, « pour dissiper tout malentendu et régler l'avenir avec les garanties qu'il comporte. »

L'auto roulait dans Paris et le déposait au quai d'Orsay:

— Cette lettre, rue Denfert, et vite, — dit-il au mécanicien.

Il était plus d'une heure, le lendemain, lorsque Bideau quitta

la maison de santé. Il n'avait rien reçu de Méruel. Il était étonné. En rentrant chez lui, il interrogea son domestique :

— On n'a rien apporté, — fit l'homme, et il ajouta : — Deux personnes attendent Monsieur, un monsieur et une dame.

— Ah ! fit Bideau. Sont-ils arrivés ensemble ?... le monsieur boite-t-il ?... Oui... Servez-moi le plus vite possible... « Ce sont eux, évidemment. Mais pourquoi n'est-il pas venu seul ? »

Il eut déjeuné en moins d'un quart d'heure. Ses nerfs étaient parfaitement solides, tranquilles, indifférens.

« Nous allons discuter comme je souhaite de le faire depuis un mois. Il y a simplement ceci de changé que j'ai dû prendre mes précautions contre le départ projeté. Mais mes raisons sont les mêmes, aussi fortes, et je les leur donnerai telles que je les sens. »

Cependant, au moment d'ouvrir la porte du salon, il se rappela les craintes de Geneviève : une vengeance de Françoise, un coup de revolver, du vitriol.

« Bah ! fit-il, je ne perdrai pas ses mains de vue... »

D'un geste précis, il ouvrit la porte. Aussitôt, juste en face de lui, il vit les yeux de Françoise ; il les avait déjà vus ainsi, agrandis, palpitans, désespérés... il se souvint, le dimanche où lui et elle tremblaient ensemble pour la vie de leur enfant. Cette fois encore, il sentit toute la peine de Françoise et il comprit que lui seul pouvait la sentir tout entière. Il était resté muet, interdit ; il regardait ces yeux. Leur angoisse se durcit en colère ; Françoise s'était levée, Méruel se levait aussi. Bideau fut soudain maître de lui et leur dit simplement :

— Voulez-vous entrer ?

Les mains gantées de Françoise étaient vides. Elle passa devant lui ; Méruel la suivit. Ils s'assirent dans le cabinet ; elle, les yeux baissés, le buste droit, sur le divan de cuir où le jour l'éclairait de côté ; lui, dans un fauteuil, près de la cheminée, en pleine lumière. De sa chaise, adossée à l'une des fenêtres, Bideau vérifia encore que les mains de Françoise étaient vides, que sa robe tailleur ne dissimulait certainement ni revolver, ni fiole.

Alors, seulement, il regarda Méruel, et il eut comme une secousse de pitié. C'était un visage dévasté ; des ravines s'y creusaient ; un masque couleur de poussière semblait le recouvrir, et le regard jaillissait avec les soubresauts d'une flamme qui,

tour à tour, s'élance et s'éteint... Quelles terribles épreuves avaient donc ruiné ses forces, épuisé sa vie? Bideau soupçonna une scène violente entre lui et Françoise, après l'enlèvement de Nine... Cependant la contraction des mâchoires révélait, chez Méruel, un effort pour dominer ce trouble, et ce fut d'une voix à peine plus indistincte que d'ordinaire, sifflant entre les dents serrées, qu'il dit à Bideau :

— J'ai reçu ta lettre hier. L'explication que tu me proposais m'a paru, ainsi que... qu'à Françoise, indispensable, urgente. C'est pourquoi nous sommes venus.

Ces mots tombaient un à un, très lentement. Bideau, qui les guettait, les reconnut exactement tels qu'il les pouvait souhaiter. Méruel ajouta :

— Nous sommes venus te demander ce que tu comptes faire.

Bideau écouta en lui-même la résonance de ces paroles. Sommation de rendre Nine, ou simple désir de connaître les projets d'arrangement que sa lettre annonçait? Françoise n'avait pas remué et le ton de Méruel restait conciliant. Il était préférable, en tout cas, de prendre la question au sens le plus accommodant. Il répondit, très calme et cordial en même temps:

— Je vous remercie d'être venus si vite. Il y a grand intérêt, en effet, à régler entre nous l'avenir sans tarder davantage. Je n'ai pu, dans ma lettre, donner à ce sujet qu'une indication très brève. Mais cela a suffi, sans doute, pour vous montrer comment je comprenais les mesures que nous avons à fixer et ce que, suivant moi, elles doivent nous assurer à tous.

« J'ai été très touché, et je vous reste très reconnaissant, — je tiens à vous le dire ici, une fois de plus, — des facilités que vous m'avez accordées pour voir ma fille. Mais je n'ai que trop senti, comme vous le sentiez vous-même, l'embarras que causait ma présence dans votre maison... »

Il s'arrêta, car Méruel et Françoise avaient eu, au même instant, un léger frémissement; il craignit de les avoir gênés par cette allusion à leur intimité. Puis, aussitôt, il comprit que cette intimité même et leur gêne qui la trahissait étaient les faiblesses dont il devait profiter.

— Oui, insista-t-il, j'ai été désolé d'être pour vous une cause si fréquente d'embarras, et je m'en excuse. Il était évident que, pour l'avenir, nous devions chercher autre chose... J'y ai lon-

guement réfléchi. Vous avez votre destinée que je me garderais de troubler; j'ai la mienne. Il fallait résolument les séparer. J'ai bien vu que je me privais ainsi d'une amitié très précieuse et que je regretterai toujours, — tu n'en doutes pas, Méruel. Mais le seul moyen, peut-être, d'en conserver le souvenir intact était de ne plus l'exposer à des heurts qui auraient fini par la briser. Je parle ici à cœur ouvert, sans ménagement, sans ruse. Je suis sûr que vous pensez comme moi.

Il fit une courte pause, comme pour attendre leurs objections ou leur assentiment. Mais ils gardaient le silence. Les doigts de Françoise avaient seulement tiré le bout de ses gants, puis s'étaient croisés, inertes. Les yeux de Méruel, sous son front crispé, erraient lamentablement.

— Voilà pour nous, reprit Bideau de sa voix calme, mais qui se fit soudain plus ferme. Seulement nous, ce n'est rien. Tout ce que nous pouvions souffrir les uns par les autres, ce n'était rien. Entre nous, une seule raison doit décider, une raison souveraine, supérieure à nos souffrances, l'intérêt de l'enfant. Qu'exige de nous l'intérêt de Nine? C'est à cette seule question que toutes mes réflexions ont abouti. Or, j'y trouve une double réponse: ce qu'il ne faut pas et ce qu'il faut faire pour elle... Ce qu'il ne faut pas, c'est qu'elle ait à souffrir par nous c'est que sa vie, qui doit s'épanouir affectueuse et gaie, s'étiole, par notre fait, dans l'isolement et la tristesse; c'est que son âme, qui doit rester pure, soit troublée ou par notre malaise, ou par des soupçons qu'elle n'a pas à connaître...

Il s'arrêta encore. Françoise avait tourné brusquement la tête vers Méruel et il crut qu'elle allait parler. Méruel le crut aussi, car il la regarda, et ses yeux étaient inquiets et supplians. Elle reprit, sans rien dire, sa pose rigide.

— Ainsi, continua Bideau, l'intérêt de Nine se confondait avec le nôtre. Il nous commandait, lui aussi, de ne pas l'exposer plus longtemps, elle comme nous-mêmes, à ces rencontres pénibles qui étaient les résultats malheureusement nécessaires de mes visites, de sa présence dans votre maison. Ceci est la première réponse, ce qu'il ne fallait pas...

— Pardon! dit Méruel... ce qu'il ne fallait pas... Il y a autre chose qu'il ne fallait pas... permets-moi de te le dire. Tu as parlé tout à l'heure de notre amitié, tu as dit que tu étais reconnaissant des facilités qu'on t'avait données pour voir Nine... Vrai-

ment, profiter de tes libres entrées dans la maison et de la confiance qu'on te témoignait, pour enlever la petite, ça n'est pas bien pour... pour moi... et je ne me serais jamais attendu de toi à une telle surprise!

Bideau détourna les yeux; il était bien vrai qu'il avait abusé de la confiance de Méruel. Mais pour Nine! pour le bien de Nine!

— Je n'aurais jamais trahi ta confiance, je crois, fût-ce pour ma vie même. Mais il y avait en jeu plus que ma vie, le sort de mon enfant.

— En quoi? comment? fit Méruel. Je ne comprends pas...

— J'allais vous l'expliquer, reprit Bideau.

De nouveau, il était à l'aise et sûr de lui, dans l'ordre méthodique de sa démonstration.

— Nine touche à l'âge où l'enfant prend conscience de ses impressions et de sa personne, où son intelligence se fixe, où c'est sa destinée tout entière qui dépend des directions qu'on lui donnera. Dans son intérêt, — encore une fois, nous ne sommes pas en cause, ni nos affections, ni notre désir : elle, c'est elle seule qu'il faut voir; — eh bien! dans son intérêt, que devons-nous souhaiter, rechercher, vouloir, réaliser enfin? La réponse est certaine : la meilleure éducation possible, aussi bien morale qu'intellectuelle, l'existence la plus facile, la plus douce, la plus avantageuse. Il ne peut y avoir de doute. Il n'est pas un homme de bon sens qui ne répondrait comme je fais. Dès lors, c'est à celui des parens qui peut assurer à l'enfant cette meilleure éducation, cette existence meilleure, c'est à lui, je ne dis pas qu'il appartient, — il ne s'agit pas pour moi d'un droit, d'un privilège, — mais qu'incombe le devoir de...

Un ricanement de Françoise l'interrompit : elle frappait du pied le tapis, et de nouveau ses doigts tiraient nerveusement le bout de ses gants.

— Pardon... commença Méruel.

— Je dis le devoir, insista Bideau, — et il regarda Méruel, sûr que le mot, que le sentiment le touchaient. — Il se trouve que j'ai réussi dans ma carrière, que je gagne pas mal d'argent; au lieu de garder cet argent pour moi, pour mon plaisir, j'ai le devoir d'en faire profiter Nine, en tout et toujours; elle sera logée, vêtue comme doit l'être ma fille; elle aura les meilleurs maîtres, et son éducation sera aussi parfaite que pos-

sible : tout ce qu'on peut avoir, de quelque prix que ce soit, elle l'aura... Mais mon devoir ne s'arrête pas là ; il ne faut pas qu'elle ait à souffrir de sa naissance irrégulière ; ce n'est pas elle, comme on dit, qui a demandé de venir au monde ; ce n'est pas sa faute si elle est enfant naturelle. Il y a des préventions ou des préjugés dont nous devons tenir compte dès à présent. Si j'attends qu'elle ait dix-huit ou vingt ans pour dire : « C'est ma fille, » j'aurai l'air d'avoir caché son existence comme une honte, et la honte retombera sur elle. Aujourd'hui, quand on verra que je la traite comme ma fille, on sera plus indulgent parce que c'est une enfant. Elle grandira et on oubliera ; on aura tout à fait oublié dans huit ou dix ans. J'aurai ainsi réparé la faute dont je suis coupable envers elle. J'aurai travaillé de mon mieux à son bonheur qui est, je vous assure, le seul but de mes efforts, le seul mobile de mes actes.

— Son bonheur ! dit Françoise sèchement. Ce n'est pas avec de l'argent, avec tout votre argent que vous la rendrez heureuse !...

Elle avait dans la voix, dans le regard, dans la moue de ses lèvres, l'ironie la plus blessante. Bideau vit son intention et ne fut pas atteint ; il se dit seulement : «... Elle m'injurie, mais elle discute ; tout va bien... »

— Je ne prétends pas que l'argent suffise à la rendre heureuse ; je dis simplement qu'il est bon qu'elle profite de ce que j'ai, et d'ailleurs, je n'ai pas voulu faire une comparaison...

— La comparaison y est tout de même, que tu le veuilles ou non, dit Méruel. Je crois bien que tu n'entends rien ajouter à ce qu'elle a de pénible pour... pour Françoise ; et il se peut aussi qu'il y ait une forte part de vérité dans tes paroles. Nine sera mieux logée, mieux nourrie ; ce sera une petite fille très élégante, qui parlera anglais et jouera du piano. Bien, très bien... Mais est-il nécessaire de lui faire payer ces avantages en la privant des soins de sa mère ? Et qu'est-ce donc que ce bien-être que tu lui promets, si elle perd une tendresse, une sollicitude infiniment plus précieuses ?...

Il parlait avec beaucoup de vivacité, et ses mains gesticulaient. Cependant Bideau trouva cette énergie factice : il n'était pas possible que Méruel réclamât sérieusement pour Nine ces soins qu'il avait lui-même, dès le premier jour, réservés au père, cette sollicitude maternelle que sa jalousie avait à peu près supprimée,

cette tendresse qu'il avait voulu assoupir dans le cœur de Françoise!... Non... Sans doute, il tenait ce langage à cause d'elle, devant elle. Elle le regardait : elle l'excitait d'un mouvement de sa tête. Méruel ne pouvait dire que ce qu'il disait; mais il pensait autrement. Bideau savait sa pensée. Il voulut être conciliant, tout en laissant voir qu'il n'était pas dupe.

— Tout cela est vrai, glissa-t-il, comme Méruel reprenait haleine. Mais c'est plutôt une vérité générale. En fait, il faut considérer ce qui est : que précisément la mère, distraite par d'autres soucis que je respecte, ne peut plus donner à l'enfant ses soins...

— Je n'ai jamais manqué,... dit Françoise.

Méruel l'interrompit avec une vivacité redoublée.

— Il y a autre chose de plus grave encore. Pour donner à l'enfant le bienfait d'une belle éducation, est-il nécessaire, est-il juste de frapper sa mère? L'intérêt de l'enfant, oui, cherchons-le, protégeons-le... Mais, en face d'une mère qui n'a pas démérité, il ne peut pas commander qu'elle souffre, que son cœur saigne. Il n'exige pas qu'on lui enlève son enfant par violence et par ruse, qu'on lui retire jusqu'au plaisir de l'embrasser, de la voir...

Il avait brusquement pâli en disant ces mots, comme un homme qui attend la réponse d'où son sort va dépendre, et ses yeux interrogeaient ardemment Bideau.

« Nous y voici, pensa Bideau. Je veux bien qu'elle voie Nine, mais il me faut des garanties qui m'assurent qu'elle ne me l'enlèvera pas... »

— Ne m'accuse pas si vite, mon vieil ami, dit-il. Jamais, tu m'entends bien, jamais je n'ai songé à séparer Nine de sa mère. Mon procédé a été un peu brusque, et je m'en excuse. Mais Françoise pourra voir l'enfant quand elle voudra...

— Elle est ici? dit Françoise. Je suis sûre qu'elle est ici!

— Non, répondit Bideau. Elle n'est pas ici. Mais vous la verrez, je le répète, dès demain, si vous voulez.

— Comment, si je veux!...

Méruel l'interrompit encore :

— Ah! voilà la parole que j'attendais. Depuis hier soir, je ne cesse de le répéter à Françoise. Il n'est pas question de la séparer de Nine. Ce qu'il faut seulement, c'est établir un régime équitable pour vous, profitable pour l'enfant.

— J'y suis tout disposé, répondit Bideau.

— Quel régime? demanda Françoise. Qu'est-ce que vous voulez dire?

— Je veux dire, reprit Méruel, qu'il faut vous mettre d'accord pour tout ce qui concerne cette enfant, que votre rôle à chacun soit bien fixé, et qu'ensuite chacun de vous se tienne à ce qui aura été convenu.

— Parfaitement, dit Bideau.

Françoise ne dit rien. Elle était à la fois déconcertée et méfiante. Ses yeux ne quittaient pas ceux de Méruel où s'était allumée, à la place des flammes d'angoisse, la lueur vibrante qui révélait toujours les mouvemens généreux de son âme.

— Mon cher ami, reprit-il, tu as, je le sais, avec des apparences quelquefois rudes, un cœur excellent. Vous, Françoise, je ne connais pas de créature plus capable que vous de dévouement et de bonté. Je vous supplie tous les deux, puisque vous reconnaissez que vous servirez l'intérêt de Nine en vous accordant et non en vous déchirant; je vous supplie, pour sceller cet accord, pour éteindre à jamais toute hostilité entre vous, de faire appel à vos qualités les meilleures. C'est avec ce que vous avez de bon en vous que vous devez régler l'avenir de cette enfant. Faites cet effort, je vous en conjure! n'écoutez en vous que les voix généreuses! Votre bon sens et votre bon cœur accompliront ainsi la seule œuvre qui puisse durer.

Il poursuivit avec une chaleur croissante. Il les regardait tour à tour en parlant. Il les enveloppait des lueurs d'enthousiasme qui brûlaient, libres maintenant, dans ses yeux, et tout entier, il tremblait d'émotion, il frémissait du désir de réconcilier, pour une heure et pour la paix de toujours, ces deux êtres ennemis. Françoise avait un peu baissé la tête. C'étaient de semblables paroles qui, depuis plusieurs mois, l'avaient faite docile aux conseils de cet homme, parce qu'elles éveillaient en elle toutes les forces de sa sensibilité, parce que le feu étrange de ce regard la pénétrait de douceur, d'espérance mystérieuse et de volupté. Sa révolte s'apaisait un peu... Oui, Nine, on la lui avait prise, mais on la lui rendrait... Et elle-même avait été bien dure, la veille, en reprochant à Méruel ses faiblesses envers l'autre... Maintenant la voix de Méruel se faisait presque gaie pour conclure :

— .. Cependant, avec la meilleure volonté, vous auriez

peine à vous entendre directement... Mieux vaut vous en remettre au jugement d'un tiers. Nous avons justement un ami commun que vous connaissez aussi, Françoise, esprit très droit, cœur très humain, qui déciderait de la manière la plus équitable... Farbœuil.

— Farbœuil?... oui, fit Bideau assez froidement.

L'enthousiasme de Méruel réagissait sur lui en scepticisme et défiance. Ce projet d'arbitrage, ce nom même de Farbœuil qui était l'ami de Méruel plus que le sien, lui parurent des pièges. Un instant, toutefois, il aperçut que ce projet ferait gagner du temps, et que, pour cette raison même, sans doute, Méruel le proposait... Mais ce ne fut qu'un instant : sa volonté de garder Nine s'était trop vite, trop passionnément dressée. Il ne vit plus que ceci : jamais il ne s'en remettrait à la décision d'un tiers qui pourrait lui être contraire : plutôt un procès devant de vrais juges.

Mais Méruel s'inquiétait de l'assentiment de Françoise plutôt que du sien. Elle le contemplait, les yeux soumis, prête, semblait-il, à se laisser convaincre.

— Qu'en pensez-vous? lui dit-il très doucement. Farbœuil vaut à lui seul tout un tribunal : avec lui, vous aurez la justice même, sans aucun des inconvéniens de la justice. Je crois que vous ferez bien de vous en rapporter à lui. Voulez-vous?

— Mais, fit-elle avec un peu d'hésitation... cela ne prendrait pas trop de temps?

— Certes non. On le prierait de décider vite. On pourrait le voir sans tarder, n'est-ce pas, Bideau?

— Oui, fit Bideau évasivement.

— Voilà qui est convenu, reprit Méruel. Que je suis donc content de...

— Et, fit Françoise, qu'est-ce qu'il décidera, M. Farbœuil? Je veux dire, qu'est-ce qu'il aura à décider?...

— Mais tout ce qui concerne l'enfant, son éducation surtout...

— Alors, dit-elle, du moment qu'on me la rendra...

Il y eut un bref silence : Méruel avait attendu que Bideau répondît quelque chose, n'importe quoi. Comme Bideau se taisait, il se hâta de dire :

— Ne vous inquiétez pas. Encore une fois, avec Farbœuil...

Mais précisément le silence de Bideau l'avait tout de suite inquiétée...

—... C'est bien entendu, reprit-elle d'une voix un peu tremblante, qu'on me rendra ma fille... Je voudrais savoir, insista-t-elle, si c'est bien convenu.

Elle s'était tournée vers Bideau. Elle l'interrogeait du regard et de la voix. Il avait les yeux baissés, et il ne vit pas que Méruel, tout le visage crispé dans une supplication intense, le conjurait d'accorder au désir de Françoise un mot d'apaisement. D'ailleurs, eût-il vu cette prière, que sa défiance, sa passion durcie en bloc contre la menace l'auraient encore emporté.

— La première question à résoudre, dit-il nettement, que ce soit par Farbœuil ou autrement, sera de savoir qui aura la garde.

— Quoi, la garde?

— Allons! dit Méruel en frappant de sa canne le marbre de la cheminée, vous n'allez pas vous disputer ici, puisque c'est Farbœuil...

— Qu'est-ce que vous appelez la garde? demanda-t-elle encore.

— Eh bien! fit Bideau, à qui, du père ou de la mère, l'enfant sera remise...

— A qui?... Vous voulez?... Mais vous venez de dire que je ne serais pas séparée de Nine...

— Non, pas séparée, puisque vous la verrez...

— Je la verrai, je la verrai... ça n'est pas ce que j'avais compris, ça n'est pas ce que je veux...

Ses yeux s'étaient assombris sous les sourcils froncés, sa respiration était plus rapide, ses paroles se précipitaient.

— Calmez-vous, Françoise, dit Méruel du ton le plus affectueux... Laissez Farbœuil décider... Ayez confiance...

— Oui, fit-elle avec une agitation grandissante. Mais il demandera à Farbœuil de... de lui donner l'enfant. Vous la demanderez enfin?

— Je la demanderai.

— Et il pourrait vous la donner?... Vous y comptez, naturellement... Vous invoquerez votre argent, vous êtes habile, vous savez parler... Et alors, moi, moi... qu'est-ce que j'aurai?...

— Je vous en prie, dit Méruel...

— Non, laissez-moi. Je veux savoir... Répondez.

— Si la garde m'est confiée, vous aurez le droit, sous certaines garanties qui seront à chercher, de voir Nine...

— Ah oui! de la voir... comme ça... Et les garanties, qu'est-ce que c'est encore?

— Personne, dit Méruel avec force, ne pensera jamais à limiter, à gêner, de quelque manière que ce soit, votre droit de voir votre enfant?

— Vous le dites, vous! Mais lui? Vous l'avez bien entendu, il a parlé de garanties!

Elle avait dans les yeux comme une pointe qui s'aiguisait à chacune de ses paroles, tendue contre Bideau. Lui, enfermé dans sa volonté et fort de la possession qu'il s'était assurée, riposta avec toute la raideur de sa franchise :

— Il ne faut pas que je sois exposé à ce que, sous prétexte de voir Nine, vous disparaissiez avec elle.

— Ah! Bideau! fit Méruel avec désespoir.

— Eh bien, vous en avez une santé! s'écria Françoise. C'est vous qui osez parler d'enlèvement après ce que vous avez fait hier!

— Vous savez bien pourquoi je l'ai fait... C'est parce que j'étais menacé par vous, parce que vous alliez partir au loin, emmenant ma fille pour des mois et des mois...

— Vous voyez, dit Françoise en se tournant vivement vers Méruel... J'avais raison de ne pas le prévenir... Si vous m'aviez écoutée, il n'aurait rien su; c'est moi qui aurais la petite...

— Ah! gémit Méruel.

— C'est bien pourquoi j'ai eu raison de l'enlever.

— Et vous êtes content, n'est-ce pas? Vous êtes fier de ce que vous avez fait? Et vous vous imaginez que je vais accepter que vous me preniez ma fille! ma fille!...

— Je ne m'imagine rien... J'ai fait mon devoir. Si c'était à refaire, je le referais...

— Prenez garde à ce que vous dites... Oui ou non, voulez-vous me la rendre?

— Non! dit Bideau fermement.

— Je vous y forcerai! cria-t-elle en tendant vers lui son poing fermé. J'irai dans les journaux. Il y en a bien qui seront contens de raconter que le fameux docteur Bideau est un voleur d'enfans... J'irai au tribunal, et vous serez condamné, condamné à la prison, comme un voleur que vous êtes!

— Partons, partons! fit Méruel en se levant...

— Je ne crains pas les journaux, disait Bideau, et je ne suis

pas un voleur, car on ne vole pas ce qui vous appartient. Quant au tribunal, qu'il nous juge ! c'est tout ce que je demande!

— Oui, dit encore Méruel, il n'y a plus que...

— Vous dites cela, reprit Françoise avec plus de violence, parce que vous pensez qu'avec votre argent, vous pourrez acheter les juges...

— Je n'y pense pas...

— Mais il y en a peut-être encore d'honnêtes, de plus honnêtes que vous !...

— Tant mieux s'ils sont honnêtes. Ils verront tout de suite ce que chacun de nous peut faire aujourd'hui dans l'intérêt de l'enfant.

— Vraiment !... Eh bien ! je leur dirai, moi, ce que nous avons fait chacun pour l'enfant, depuis neuf ans, depuis qu'elle est au monde ! Je leur dirai...

— Venez ! Françoise, supplia Méruel.

Mais elle le repoussa si brusquement qu'il chancela et retomba sur son fauteuil.

— Ah non ! vous, taisez-vous !... Il y a trop longtemps que ça m'étouffe. Il faut que je le lui dise, à lui, avant de le dire aux juges... C'est trop fort qu'il ose prétendre que ma fille lui appartient comme à moi, plus qu'à moi... Mais c'est moi qui l'ai mise au monde, c'est moi qui l'ai nourrie ; pendant neuf ans, — ça n'est pas un jour, — c'est moi qui ai veillé sur elle ; je l'ai soignée quand elle était malade ; je ne l'ai pas quittée ; c'est moi qu'elle a appelée quand elle s'est mise à parler, moi qu'elle a aimée !... Vous, vous avez trouvé bien bon de vous amuser avec une pauvre fille comme moi, mais vous l'avez rejetée, elle, dès sa naissance, comme le petit de votre chienne, parce qu'elle gênait votre famille ; et aujourd'hui vous voulez la reprendre, parce que ça vous gêne qu'on sache que vous avez eu un enfant d'une ouvrière... N'allez pas dire que vous l'aimez, ne parlez pas de devoir !... Vous me faites rire... Il n'y a que l'orgueil pour vous... Et vous êtes bien le fils de votre père...

— Je vous défends de parler de mon père ! dit Bideau vivement.

— ... Oui, de votre père qui me payait toutes mes misères avec quelques billets de banque... de sales bourgeois tous les deux, des canailles !...

— Pas un mot de plus ! s'écria Bideau en se dressant blême

de colère... C'est moi qui ai tout fait. C'est moi qui suis responsable de tout... Et je regrette, oui, je regrette amèrement d'avoir abandonné ma fille, il y a neuf ans... Mais vous savez bien que c'est par votre faute, parce que vous vouliez vous faire épouser.

— Pour mon enfant!

— Et pour vous.

— Et quand même, c'était mon droit!

— Je ne vous avais rien promis.

— J'étais pure quand vous m'avez prise... Je ne vous ai cédé que parce que je vous croyais un honnête homme...

— Allons donc! avant que je vous prenne, vous étiez prête à vous donner...

— C'est faux. Vous mentez!

— Vos baisers ne mentaient pas!

— C'étaient les tiens qui mentaient, misérable! et toutes tes paroles de cajolerie, tout ce que tu me disais, le soir, pour m'étourdir, sur la route, quand tu me renversais la tête sur ton épaule pour que je regarde les étoiles...

— Taisez-vous! de grâce! cria Méruel...

Mais ils étaient debout, l'un en face de l'autre, les yeux de Françoise flamboyaient de fureur, les yeux de Bideau avaient une atroce dureté. Ils se dévoraient de toute la haine de leur passé d'amour.

— Ah! gronda-t-elle, tu me paieras en une fois tout le mal que tu m'as fait, parce que j'ai eu la folie de t'écouter...

— Et d'autres après moi...

— Oui, d'autres après toi... Mais ce n'étaient pas des orgueilleux comme toi, des hommes impitoyables, féroces! Et je t'avais bien oublié, heureusement... Pourquoi, pourquoi a-t-il fallu que tu reviennes dans ma vie, pour me faire encore du mal, encore plus de mal que la première fois?...

Elle le menaçait de ses doigts qui se tordaient comme pour lui arracher les yeux. Elle haletait, elle suffoquait, sa gorge était étranglée de sanglots. Bideau, exaspéré, crispait ses mains au dossier de sa chaise pour ne pas la souffleter... Mais elle se retourna tout d'une pièce vers le fauteuil où Méruel gisait, le visage décomposé, les lèvres blanches et tremblantes. A ce paroxysme de rage où elle avait envie de mordre, déchirer, massacrer, elle eut une joie sauvage à piétiner son effroyable souffrance.

— C'est vous aussi qui êtes cause de tout... Je ne voulais pas le laisser venir... je voulais partir tout de suite... Je le connaissais... Vous le connaissiez aussi... Vous saviez bien que c'est un cœur de pierre. Et vous m'avez forcée de le recevoir... C'est grâce à vous qu'il m'a volé l'amour de mon enfant, avant de la voler, elle... Ah ! vous vous y entendez, vous aussi, aux belles paroles !... Et tout à l'heure encore, si je vous avais écouté, on aurait pris pour juge votre ami Farbœuil, et moi j'aurais cru qu'on allait me rendre ma fille, et vous saviez pourtant, vous, qu'on ne me la rendrait pas !... Vous n'êtes pas honteux, parce que vous êtes un savant, de tromper une pauvre femme comme moi ?... Mais j'y vois clair, à présent... Vous avez voulu tout le temps me séparer de ma fille, pauvre petite ! pour me garder toute à vous, pour que je vous soigne, pour que je m'occupe de vous, parce qu'un infirme comme vous n'aurait pas trouvé une autre femme pour l'aimer... Eh bien ! vous avez mal compté, mon garçon !... Je veux ma fille que vous vouliez m'enlever, et je l'aurai ! vous m'entendez, je l'aurai !... quand je devrais faire un mauvais coup !... Et quant à vous, vous pouvez en chercher une autre. Moi, vous ne m'aurez pas !...

Elle s'était rapprochée de lui : elle lui soufflait dans le visage son haleine enflammée et ses paroles mauvaises. La tête levée vers elle, il avait gémi d'abord ; puis il s'était tu : il la regardait, les yeux fixes, et elle pouvait voir dans ces yeux que chacune de ses paroles frappait au plus vif de cette âme. De nouveau ensuite, il essaya de parler : ses lèvres tremblaient trop ; il ne pouvait formuler aucun son. Ses mains tremblaient aussi ; elles laissèrent tomber son chapeau, sa canne qui frappa le marbre avec bruit ; il ne s'en aperçut pas. Il fouillait gauchement dans la poche de son veston. Quelques mots sifflèrent entre ses dents :

— Je voulais... Inutile !... Tout est inutile !...

Sa main sortait de la poche du veston, armée d'un revolver qu'il appuya très vite contre sa poitrine. Une détonation retentit. Il roula contre le bras du fauteuil et tomba lourdement sur le tapis.

Françoise avait fait : « Ah ! » Et elle restait immobile, l'air effaré. Bideau s'était précipité. Rapidement, il écarta le veston et le gilet de Méruel, déchira la chemise, découvrit le sein nu où la balle avait fait un petit trou sanglant.

— Sonnez ! dit-il à Françoise.

Le domestique entra.

— Aidez-moi ; dans la chambre bleue, vite... Tais-toi ! pas un mot !

Méruel avait fait un effort pour parler ; sa bouche se referma. Les deux hommes l'emportèrent avec précaution. Françoise les suivit, machinalement, terrifiée, muette... Dans ce silence, Bideau donnait au domestique des ordres brefs, à mi-voix : Méruel gémit, balbutia...

— Déshabillez-le, dit Bideau à Françoise ; je vais chercher ce qu'il faut.

Elle s'était arrêtée à la porte de la chambre ; elle recula d'abord, en apercevant le visage défait du blessé ; lui ne la voyait pas, ne voyait rien : alors elle avança. Le domestique le soulevait : elle retira le veston, le gilet ; elle aperçut la plaie béante et tressaillit.

Bideau appela : « Jean ! Jean ! des serviettes, de l'eau bouillie... » Il s'approcha du lit, posa son oreille sur la poitrine nue, jura sourdement et sortit encore... Seule, les bras pendans, l'œil fixe, la bouche entr'ouverte, Françoise regarda ce visage qui devenait livide, avec des frissons courant autour des lèvres... Tout disparut autour d'elle... La tache blanche de ce visage était contre ses yeux, dans ses yeux, froide, inerte, sévère, recouvrant à jamais, comme une pierre de tombe, la pensée, la tendresse, la vie qui ne lui avaient été que trop passionnément offertes... Elle était elle-même inerte et froide comme ce visage : elle ne sentait plus sa vie : elle ne vivait plus.

— Reculez ! Encore ! Allons !... Vous voyez bien que je n'ai pas de place.

Comme ces paroles de Bideau ne suffisaient pas à l'écarter, il la poussa de la main. Elle resta fixée là où il l'avait poussée... Un cri du blessé la secoua tout entière...

— Vous me faites mal ! Vous me faites trop mal !

— Oui, je m'en doute, mon pauvre vieux, disait Bideau, mais il faut... que je sache où elle est... cette sacrée balle...

— Ah ! gémit encore la voix douloureuse de Méruel...

Ses yeux, s'ouvrant tout à coup, lancèrent un regard d'épouvantable souffrance, qui semblait la dernière flamme d'une vie torturée et prête à s'éteindre. Françoise eut la gorge étranglée par l'horreur de cette souffrance, mais elle s'éveilla sous ce

regard : tout son amour s'éveilla au contact de cette vie qu'elle aimait. Sa voix rauque de sanglots cria :

— Mon petit ! mon petit ! je ne veux pas que...

Elle s'était précipitée, les bras tendus. Méruel fit un mouvement pour se redresser ; mais aussitôt ses yeux, qui s'étaient démesurément agrandis, se fermèrent, sa tête roula sur le lit. Bideau avait arrêté Françoise d'une main rude. Elle tomba à genoux. Il murmura sévèrement :

— Prenez garde ! Voulez-vous le tuer tout à fait ?

— Ah Dieu ! fit-elle... Mon chéri ! tout ce que j'aime !...

Elle sanglotait doucement, écroulée sur le tapis, la tête contre le lit... Bideau faisait le pansement. Quand il eut achevé, elle allongea le cou et posa ses lèvres sur la main de Méruel, dont les yeux restaient clos et le visage creusé. Bideau la contempla un instant, la mine hésitante et grave :

— Écoutez ! dit-il à voix basse, je ne peux vous laisser près de lui qu'à la condition que vous m'obéirez strictement...

Elle fit un geste d'absolue soumission.

— Évitez tout ce qui peut l'émouvoir... Il y va de sa vie...

Elle trembla violemment et balbutia avec peine :

— Je donnerais la mienne pour le sauver..

— Moi aussi, murmura Bideau.

VIII

Geneviève sortit de la maison et fit quelques pas sur la terrasse : elle venait de s'habiller pour prendre le train tout de suite après le thé. Armiel recevait le soir et il lui avait fait entendre qu'il désirait sa présence. Elle se rendait à son désir : aussi bien lui devait-elle quelques égards, avant de lui révéler qu'elle avait recueilli Nine à Marly, depuis trois jours, et qu'elle voulait l'y garder tout le temps qui serait nécessaire.

La terrasse, à cette heure, était presque complètement dans l'ombre. Geneviève s'assit dans un des fauteuils qui entouraient une large table de jardin. Elle contemplait la rivière, les flèches du château de Saint-Germain ; ses yeux étaient inquiets, tristes, douloureux... Tout à l'heure, le courrier de midi lui avait apporté une carte postale qui représentait un Palais, à Copenhague, avec ces mots : « Mille bons souvenirs, » suivis d'une demi-douzaine de signatures, — celles des voyageurs de la croi-

sière, — et dans un coin, ces deux noms accolés : « Suzanne R., Jacques D.... » Elle les avait vus aussitôt, dans le salon du yacht ; on avait envoyé des cartes pareilles à tout le monde ; soudain Mme Rubienne, la bouche ironique, avait dit : « Mais, Dévraissines, il y a votre petite amie Geneviève que vous oubliez ! » Jacques avait souri, dédaigneux, indulgent, et il avait écrit, et ils avaient signé ensemble en se disant : « Ça lui fera plaisir !... » Devant ces images qui, en rappelant l'ancienne offense, la renouvelaient cruellement, elle était, comme au premier jour, abattue, écœurée...

D'autres images se mêlaient à celles-là, et cette méchanceté l'avait atteinte, déjà tourmentée d'inquiétudes et de craintes. Depuis deux jours, depuis que Bideau, d'un coup de téléphone, lui avait appris le drame, elle vivait comme oppressée... A travers les paroles de Bideau, trop sobres et retenues, elle avait aperçu, entre Méruel et Françoise, un terrible choc de passions contrariées ; et pour avoir ainsi deviné leurs souffrances, son hostilité à elle, amie de Bideau, contre eux, les ennemis, avait soudain fléchi. Une obscure sympathie pour Méruel lui faisait redouter qu'il ne pût guérir ; une sympathie plus vive pour Françoise l'apitoyait sur les malheurs qui frappaient à la fois cette mère séparée de son enfant, cette femme menacée de perdre l'homme qu'elle aimait... Elle se préoccupait enfin pour Bideau, pour eux-mêmes, de les savoir réunis dans sa maison, lui et Françoise soignant le blessé, vivant tout le jour côte à côte. Que pouvait être entre eux une pareille existence ? Et qu'en résulterait-il pour l'avenir ?... Elle aurait voulu voir elle-même, se rendre compte... Elle serait allée à Paris, si elle n'avait craint de quitter Nine, fût-ce deux heures... Enfin miss Allen venait d'arriver ; elle pouvait partir, sauf à rentrer cette nuit même, et passer chez Bideau avant de présider le dîner d'Armiel. Que trouverait-elle dans cette maison, quelles souffrances ? L'appréhension de ces misères se confondait avec le sentiment de la sienne et la laissait sans pensée et sans courage devant le paysage bleu de la plaine, de l'eau, des bois, où quelques nuages blancs, semblables à des ailes, promenaient des ombres lentes...

La cloche sonna pour le thé ; la femme de chambre apporta le plateau. Nine, qui était dans le parc avec miss Allen, accourut. En une seconde, les yeux de Geneviève, sa pensée, son cœur furent soulagés de toute peine :

— Tu n'as pas chaud? Tu n'auras pas froid?

— J'ai faim! déclara Nine avec énergie.

L'instinct si fort des enfans, qui les pousse vers qui les comprend et les aime, avait fait que, pour Nine, dès le premier soir, Geneviève était devenue comme une grande amie qu'elle aurait toujours connue. Elles avaient ensemble vécu ces trois jours dans la maison claire, sous le feuillage à peine remué des hauts tilleuls, sur la grande terrasse où la douceur de l'air caressait leur visage, vers le soir. Et il semblait à Nine que la jeune femme était pareille aux marraines des contes de fées, avec un pouvoir merveilleux qui, tout à coup, lui donnait l'enchantement de cette maison et de ce parc, des repas délicats et des robes élégantes; avec, aussi, le mystère de ces regards tendres, parfois tristes et voilés de vraies larmes, puis si gais et si jeunes que la petite fille ne se souvenait pas d'une camarade près de qui elle eût joué d'un cœur plus joyeux. Ce qui lui plaisait pardessus tout, c'étaient des mots imprévus de Geneviève qui lui révélaient à elle-même une idée qu'elle n'aurait su comment exprimer, par exemple quand la jeune femme lui disait, les yeux rieurs sous son grand chapeau:

— Vois-tu, ma petite, de nous deux, c'est moi la plus embarrassée. Toi, enfant, tu as toujours vu des grandes personnes. Moi, grande personne, je n'ai jamais vu d'enfant; c'est donc toi qui dois tout m'apprendre.

Dès lors qu'elles en parlaient sans cesse pour s'en amuser, cet embarras de Geneviève ne pouvait plus les gêner. Il venait moins de son inexpérience que de son inquiétude touchant les premières impressions de Nine, ce qu'elle penserait, ce qu'elle voudrait savoir. Mais c'était le soir, dans son lit, les yeux fermés, à elle-même, à elle seule, que l'enfant avait avoué que cette aventure était bien étrange, qu'elle s'était demandé comment cela finirait; le sommeil l'avait prise en même temps qu'elle sentait sur elle, une fois de plus, ce mystère qu'elle n'avait pas à pénétrer. Au grand jour, dès l'éveil, elle n'était plus qu'émerveillée de sa chambre, de son chocolat, de la robe blanche qu'on lui avait faite, de la gentillesse de Geneviève, de la promenade où elles allaient cueillir des fleurs pour les salons, et du soleil, et de tout. Elle s'étonna seulement, le lendemain de son arrivée, de ne pas voir son père, à l'heure où il s'était annoncé, vers la fin de la journée. C'est à ce moment que Geneviève avait été

appelée au téléphone pour entendre le récit du drame. Nine, un peu après, vint causer avec son père; ce fut comme un jeu nouveau qui la divertit extrêmement. Depuis, Bideau étant toujours retenu à Paris, — par ses malades, disait-il, — elle lui téléphona le matin et le soir.

Miss Allen avait pris place autour de la table à thé entre Geneviève et Nine. L'enfant l'examinait, intimidée encore devant cette figure nouvelle, flattée d'ailleurs d'une telle gouvernante qui abandonnait pour elle les filles d'un lord, et elle se sentait pleine de bonne volonté, surtout pour continuer, sous les yeux caressans de Geneviève, cette existence délicieuse.

Le timbre de la porte du parc résonna: le sable grinça sous les roues d'une voiture. Dans une victoria, Mme Tirian apparut, le teint lisse et frais sous ses cheveux blancs; elle venait de Saint-Germain, où elle s'installait quelques jours pour la Pentecôte.

— Comment? ma belle, vous êtes ici et vous ne me prévenez pas! C'est par le boulanger que j'ai su... Ce matin, je lui commandais des petits pains, nos chers petits pains qu'il fait si bien, et il m'a dit alors qu'il vous en envoyait depuis trois jours. Et Armiel, vous le laissez tout seul?... Hé! tiens, quelle charmante enfant! Je ne suppose pas qu'elle soit à vous?

— Non, fit Geneviève en souriant. Hélas! non! Je vous raconterai... Mais que je suis confuse de m'être laissé devancer par vous. Permettez-moi de vous présenter miss Allen qui a bien voulu quitter lady Carlington pour s'occuper de ma petite amie Nine.

— Oh! enchantée, dit Mme Tirian; lady Carlington, je crois bien; comment va-t-elle?

Miss Allen répondit brièvement; comme Mme Tirian s'était mise ensuite à bavarder avec Geneviève, elle eut le temps, en se brûlant un peu, de boire ses deux tasses de thé; puis elle emmena Nine dans le parc.

— Ah çà? fit Mme Tirian, dont les yeux luisaient d'une curiosité comique derrière le face-à-main.

Geneviève avait eu, dès son apparition, un trouble extrême. Lui dire la vérité à elle, c'était la faire savoir à tout son monde. Cela ne déplairait-il pas à Bideau? L'enfant n'aurait-elle pas à en pâtir? Elle hésita un moment. Puis elle se décida soudain:

— Je comptais aller chez vous demain; je voulais vous

demander votre protection pour cette enfant qui en a grand besoin. C'est la fille d'un homme que vous aimez bien et qui vous aime plus encore, Bideau.

— Comment, Bideau? Il a une fille, une fille si grande! Quelle histoire!

Geneviève se hâta de la lui raconter; les yeux ronds de surprise, la bouche entr'ouverte, faisant des « Oh! » des « Jésus, mon Dieu! » Mme Tirian écouta avec une attention passionnée. Geneviève l'observait d'un regard un peu inquiet. Quand elle dit la maladie de l'enfant, et les mortelles angoisses où Bideau avait trouvé la conscience de son devoir, les beaux yeux bleus de Mme Tirian se mouillèrent, et elle murmura d'une voix attendrie:

— Pauvre garçon!... Excellent cœur! Je l'ai toujours dit, il n'y en a pas deux comme lui... Et alors?

— Alors... Mais c'est ici un grand secret, un secret dont la découverte pourrait être fatale.

— Que me dites-vous là?

Geneviève songeait que cette précaution ne pourrait que limiter un peu les bavardages de Mme Tirian. D'ailleurs, elle ne lui cacha rien de l'enlèvement, et lui montra Bideau en butte aux récriminations furieuses de Françoise.

— Ah! par exemple, s'écria Mme Tirian, de quoi se plaint-elle, celle-là? Si on lui laissait son enfant sur les bras, elle crierait. Il se trouve que le père est ce brave garçon qui s'en charge entièrement! Que veut-elle de plus?

— C'est la mère, murmura Geneviève.

— Oui, c'est la mère, bien... Mais ces filles-là ne sont pas des mères comme vous et moi. L'enfant, pour elles, ne passe pas avant tout.

Elle poursuivit avec une vigueur quelque peu indignée. Geneviève la laissa dire. La tête penchée, elle songeait. Elle voyait venir lentement, du fond d'une allée, Nine souriant aux œillets et aux roses que ses mains avaient peine à tenir; elle se disait que ce serait charmant de vivre une suite de jours, de mois, d'années avec cette enfant déjà tendrement aimée, et que l'avenir ainsi, au lieu d'une solitude empoisonnée de regrets, lui assurait la joie qu'elle avait toujours le plus ardemment désirée... Mais, au même instant, les paroles dédaigneuses de Mme Tirian pour la mère de Nine la troublaient du remords que

sa joie ne fût prise à cette autre et faite, jour par jour, de souffrances injustes. Nine s'avançait sur la terrasse, avec un sourire qui, maintenant, s'offrait à elle et l'interrogeait. Le cœur de Geneviève battit doucement... Il était bon que l'autorité souveraine de Mme Tirian prononçât en faveur de Nine la sentence officielle d'adoption qui dès lors s'imposerait à tous.

— Vous pensez bien, concluait Mme Tirian, que, quand mon cher Bideau se conduit si généreusement, il me siérait peu, non seulement de ne pas l'approuver, mais aussi de ne pas l'aider de toutes mes forces. C'est notre devoir, à nous, ses amies, de le seconder de notre mieux, et quant à moi, je vous assure bien que tout ce que je pourrai...

— Allons! Nine, viens, fit Geneviève à l'enfant qui hésitait.

Nine s'approcha: elle avait la bouche un peu frémissante; elle tendit à Mme Tirian ses mains pleines de fleurs; elle ne dit pas la phrase que lui avait soufflée miss Allen: « Madame, voulez-vous me permettre?... » Elle s'écria:

— Ce sont les plus belles!...

— Vous êtes une charmante mignonne! répondit Mme Tirian... Que je vous embrasse! Elle a tout à fait le regard de son père... Je l'aime beaucoup, votre papa, ma chère petite, et je suis sûre que je vais vous aimer beaucoup aussi. Vous le lui direz, n'est-ce pas, de ma part?

— Je pourrai lui faire votre commission, madame, répondit Geneviève, je vais chez lui tout à l'heure.

— Vous allez à Paris? Je n'avais pas remarqué votre chapeau. Mais je vous ai gênée, sans doute, excusez-moi.

Geneviève protesta. Mme Tirian s'était levée. Elle offrit de l'emmener à la gare; elles montèrent tout de suite en voiture avec la femme de chambre qui devait habiller Geneviève pour le dîner. Nine grimpa sur le marchepied.

— Tu diras à papa que je l'embrasse.

— Et moi aussi, que je l'embrasse, s'écria Mme Tirian. Non, vraiment, je ne peux pas dire comme je trouve cela...

Jusqu'à la gare, elle exalta, avec sa verve coutumière, la bonté de Bideau, son talent, toute sa personne. Geneviève souriait.

Elle ne souriait plus, une heure après, quand elle entra chez Bideau, au quai d'Orsay. Il était sorti. Elle résolut de l'attendre. Elle s'informa du blessé.

— Ce monsieur va un peu mieux, dit le domestique. Mais le premier jour, et encore le lendemain, Monsieur croyait qu'il passerait.

— Oui, je sais, fit Geneviève.

— C'est tout de même une drôle d'idée, ajouta le domestique, de venir comme ça se tuer chez nous.

Geneviève ne répondit pas. Au bout de l'antichambre, une porte s'était entr'ouverte, une tête de femme avait passé; Geneviève fit quelques pas.

— Madame..., dit-elle.

La porte s'ouvrit tout à fait; une jeune femme sortit dans l'antichambre, et referma doucement, après un regard jeté derrière elle.

— Pardon, madame, dit-elle à son tour, je croyais que c'était le docteur.

Elle montrait à Geneviève son visage un peu insignifiant, où les yeux seulement, cernés par la fatigue et beaux de tristesse, avaient une lumière intense dans le teint très pâle.

Un remous de sympathie et de pitié gonfla le cœur de Geneviève.

— Je suis la femme du docteur Armiel, fit-elle rapidement; M. Bideau m'a raconté... Je vous connais très bien. J'étais venue savoir comment va ce pauvre garçon.

Une pointe de défiance avait paru dans les yeux de Françoise. Elle fondit presque aussitôt à la chaleur des regards qui pressaient les siens; les deux jeunes femmes se contemplèrent un instant sans rien dire; il y avait chez Geneviève une sympathie si complètement offerte, un don de soi si généreux et si tendre, que la bouche de Françoise se mit à trembler un peu, comme tremblait la bouche de Nine, d'une émotion trop vive. Elle avait baissé la tête.

— Dites! reprit Geneviève en lui saisissant la main, il est sauvé maintenant? Vous n'êtes plus inquiète?

Elle l'emmenait dans la salle à manger où elles s'assirent côte à côte.

— Oui, murmura enfin Françoise, il y a du mieux. Mais,... ça n'est pas ce que ça devrait être.

— Quoi? Il n'y a pas de fièvre? pas de complications? Et il est admirablement soigné; vous ne le quittez pas; quant à Bideau, il m'a dit qu'il donnerait sa vie pour le guérir.

— Oui, sans doute, dit Françoise. Mais...

Elle baissait les yeux et frottait doucement ses mains l'une contre l'autre. Puis elle regarda Geneviève.

— Je ne vous connais pas, madame, fit-elle avec hésitation. Mais vous êtes la femme du docteur Armiel qui a si bien soigné ma petite, et puis vous paraissez très bonne... Si j'osais... Je voulais dire au docteur... Seulement vous, ce serait mieux.

— Quoi? dit Geneviève avec empressement. Si je peux vous être utile... Dites! Je voudrais tant...

Françoise la regarda encore, et avec un signe de tête vers la chambre du blessé, elle murmura sourdement :

— Il ne peut pas guérir ici! dans cette maison!... Vous ne comprenez pas, madame, mais...

— Je comprends tout, dit Geneviève en lui caressant les mains. J'ai vu des souffrances; j'ai beaucoup souffert moi-même. Pourquoi ne peut-il pas guérir ici? C'est donc que quelque chose le trouble ici? C'est sa jalousie, dites, c'est Bideau?

— Oui. Il ne me l'a pas dit, mais je le sens, j'en suis sûre. Il y a eu, ici, des paroles!...

— Je sais, fit Geneviève d'une voix qui était comme un souffle.

— Vous ne savez pas les mots! reprit Françoise d'un ton farouche... J'étais folle! A lui, à lui!... jamais je ne me le pardonnerai; jamais il ne me le pardonnera!

— Si... il vous pardonnera, mais à vous, pas à...

— Non, pas à l'autre. Il ne peut plus le voir; il est, quand il le voit, comme si on le brûlait avec un fer rouge. Et c'est bien pis que de le voir : sentir ses mains sur lui! Il ne dit rien, il ferme les yeux; mais je le connais. Il est mangé de souffrance. Il ne peut pas guérir, il ne peut pas vivre en face de cet homme, qui lui rappelle... tout ce qui n'aurait pas dû...

Elle s'arrêta, comme effrayée de cette confidence :

— Mais je vous dis là des choses... J'ai tort. Depuis... depuis tout cela, je n'ai plus ma tête à moi.

— Dites, au contraire, fit Geneviève avec plus de chaleur; vous ne me connaissez pas; moi, je vous connais. J'ai beaucoup pensé à vous, quand votre enfant était malade, et aussi quand... enfin tous ces jours-ci. J'ai pensé à vous avec une telle sympathie pour vos peines, et je vous parle, je vous écoute avec un tel désir de vous soulager autant que je le pourrai... Cela se sent, tout cela. Ne le sentez-vous pas?

— Si... si, balbutia Françoise.

Elle regarda Geneviève avec des yeux désolés, et elle gémit :

— Ah! je suis bien malheureuse!

Des sanglots la suffoquèrent.

— J'ai tout perdu... ma fille... où est-elle? ma Nine. Et lui, je l'aurai tué... moi qui l'aime tant, tant!... C'est affreux!

Toute l'âme tendre de Geneviève se porta d'un élan vers elle.

— Pauvre, pauvre femme! dit-elle.

Elle l'avait prise dans ses bras; elle la laissait pleurer sur son épaule, et pleurant aussi de pitié, elle la berçait comme une enfant, avec des mots caressans pour l'apaiser :

— Mais il guérira... Il vous aime. Les mauvais souvenirs s'effaceront. Vous ne le perdrez pas... Vous serez heureuse d'être si bien aimée. Ma pauvre petite! mon Dieu! si vous saviez!... C'est une épreuve, amère, douloureuse... Mais elle passe, elle va passer. Après, vous garderez ce trésor incomparable, un cœur très noble, très généreux qui vous appartient tout entier.

— Non! non! disait Françoise à travers ses larmes. Il va mourir, je le sens, et je serai seule, seule...

Mais Geneviève poursuivit avec une ardeur nouvelle. Ses paroles l'attendrissaient sur elle-même, en lui rappelant le désastre où ses rêves d'amour avaient abominablement sombré; et toutefois, pour une autre, pour Françoise, devant ses yeux embués de larmes, les mêmes rêves renaissaient; elle les voyait comme on voit un arc-en-ciel après l'orage; et si charmans, si proches, ils faisaient trembler sa voix d'allégresse. Elle ne disait plus rien de Nine, car elle n'apercevait rien que l'amour dans une destinée que l'amour allait posséder...

Françoise s'était peu à peu calmée. Elle resta haletante un moment encore et dit enfin :

— Vous êtes très bonne; j'avais tant besoin de pleurer! J'étouffais. Il m'a semblé que vous étiez mon amie... Vous avez été mon amie tout à coup, et vous m'avez fait un bien infini. Je vous en remercie, je ne l'oublierai jamais. Je voudrais vous croire. Je croyais, oui, avant ce qui est arrivé, que j'avais rencontré le bonheur... Je ne peux pas vous dire ce qu'il a été pour moi, sa bonté, sa douceur... Toute sa vie m'appartenait; il ne pensait qu'à moi... et il y avait des momens, quand je le regardais, où je le sentais tellement heureux qu'il était prêt à s'évanouir. Pourtant, il ne m'a jamais rien demandé, même pas un baiser. Mais

j'étais toute à lui; il m'aurait prise comme il aurait voulu... et je voulais le lui dire un jour. Je voulais lui dire : « Vous avez été, pour une pauvre fille telle que moi, patient, généreux et tendre comme pour une autre qui aurait été digne de vous. Il me semble que je ne suis plus moi, que je suis une autre qui vaut un peu mieux que moi. Je vous appartiens désormais; je n'aurai pas de plus grande joie que de vous voir heureux par moi, comme je suis heureuse par vous... » Maintenant!...

— Vous ne voulez plus le lui dire? demanda Geneviève.

— Oh! murmura Françoise, si j'osais! si je pouvais penser!... Je ne lui parle pas, vous comprenez, on me l'a défendu. Je le regarde à peine, et quand il ne peut pas me voir; il faut lui épargner toute émotion. Et lui non plus ne me parle pas, ses yeux sont fermés souvent... Je ne sais pas!... M'aime-t-il seulement autant qu'avant, quand moi je l'aime tellement plus? Souhaite-t-il encore ce qui aurait fait son bonheur, il n'y a pas huit jours?... Est-il le même? Pourra-t-il oublier? Puis-je lui dire?...

Ses yeux interrogèrent anxieusement Geneviève.

— Je suis sûre que vous le reprendrez, comme je suis sûre que vous le sauverez. Un cœur pareil, il n'y a qu'une chose qui puisse y tuer l'amour, c'est votre abandon. Il a pu être bouleversé par vous; mais vous y rétablirez la paix et la joie, en même temps que vous soignerez sa blessure. Et pour le guérir tout à fait, vous lui direz ce que vous vouliez lui dire... avant.

— Pas ici en tout cas, dit Françoise en frémissant.

— Non certes, reprit Geneviève. Avant tout, il faut qu'il parte d'ici. Peut-on le transporter?

Françoise avait interrogé, le matin, l'interne, qui avait répondu affirmativement.

— Je vais parler à Bideau, dit Geneviève. Il faut même qu'ils ne se voient plus, n'est-ce pas?

— Merci, dit Françoise, c'est bien cela qu'il faut. Et...

Elles s'étaient levées toutes les deux; soudain, en face de Geneviève, très simple dans sa toilette blanche, mais de la simplicité la plus élégante et la plus raffinée, avec un peu de grand luxe, — le sautoir, les perles autour du cou, — Françoise se sentit lointaine; et ses yeux se voilèrent de timidité.

Geneviève se méprit à ce changement, car elle était elle-même, à ce moment, toute proche de cette jeune femme en modeste robe de confection. Elle crut que Françoise attendait

d'elle des nouvelles de Nine, lui reprochait humblement son silence.

— Et,... et votre fille? demanda-t-elle, vous ne savez pas?...

Les yeux bruns de Françoise noircirent :

— Je ne sais rien, dit-elle, rien... Depuis cette horrible scène, je n'ai parlé d'elle à personne, je n'ai pas prononcé son nom. Lui, l'autre, ne m'en a rien dit. Quand je pense à elle, la nuit surtout, il me semble que quelque chose s'est mis entre elle et moi, et que c'est comme si elle était morte!

— Mais non, elle est vivante, bien vivante!

— Je veux dire morte pour moi. Il y a des momens où je sens que je ne la reverrai jamais!

— Non, fit encore Geneviève... Pourquoi croire cela?

Françoise passa la main sur son front :

— Je ne sais plus. J'ai la tête si lasse!... Mais, reprit-elle après un silence, plus tard il faudra bien... J'ai mes droits. Je ne me laisserai pas arracher mon enfant!

Sa voix était devenue âpre, et sa bouche se tendait dans une menace violente et vulgaire.

— Vous pouvez être sûre, protesta Geneviève, qu'on ne fait, qu'on ne fera jamais rien pour la détacher de vous...

Elle s'arrêta. Elle avait protesté dans un élan sincère; mais elle apercevait soudain que, là-bas, au contraire, à Marly, tant d'habitudes nouvelles détachaient Nine de sa mère. Cette évidence la troubla et elle rougit un peu.

— Vous l'avez vue? dit Françoise.

— Oui, murmura Geneviève.

Elle fut un instant, sous le regard de Françoise, comme une coupable qui, sa faute avouée, attend le châtiment. A cet instant, toute sa tendresse pour l'enfant, et le charme des trois jours vécus près d'elle montèrent à ses lèvres en paroles émues :

— C'est une enfant qu'on ne peut voir sans l'aimer... On la sent si intelligente, si fine, si prompte à comprendre avec son cœur; quand elle rit, il y a dans ses yeux une joie si franche qu'on est soi-même tout en fête; à la moindre émotion, sa bouche tremble comme la vôtre... Tout ce qu'elle sent, elle fait mieux que de le dire, elle le laisse voir. Et c'est pourquoi il est si délicieux de vivre avec elle, une petite âme toute neuve, toute fraîche, qui est si heureuse de vivre qu'à cause d'elle on est heureux aussi.

Le regard de Françoise s'était apaisé, d'abord; il s'adoucit ensuite, se noya un peu.

— Puisque c'est vous qui vous occupez d'elle, je suis tranquille. Plus tard, on verra, quand...

Elle soupira :

— Mais avant tout, que nous sortions d'ici! Aidez-moi à partir!

Le timbre résonna deux fois : Bideau rentrait. Les jeunes femmes s'entendirent rapidement; Françoise avait su, de l'interne, l'adresse d'une maison de santé, aux prix modestes; Méruel pourrait y être transporté sans retard, et il y serait soigné par un autre chirurgien que Bideau.

— Je vais lui parler tout de suite, dit Geneviève.

Bideau, en la voyant entrer dans son cabinet, s'étonna :

— Où étiez-vous?... Je ne vous ai pas fait trop attendre? Je suis surmené... Comment est la petite?

Geneviève lui trouva le visage fatigué, avec une nervosité qu'elle ne lui connaissait pas dans le regard, dans les gestes.

— La petite va très bien : elle a déjà les joues roses; elle est charmante; je l'adore et elle paraît contente; mais elle voudrait bien vous voir; elle vous embrasse.

Bideau fit un geste de regret :

— Moi aussi, je voudrais la voir. Que puis-je faire avec ce malheureux?... Depuis trois jours, je ne m'appartiens plus. Je ne sais plus comment je vis. Je ne dors plus. Penser que là, là où vous êtes, je l'ai vu tomber, et que s'il meurt, c'est par ma faute, parce que je n'aurai pas gardé mon sang-froid à des paroles que j'avais pourtant prévues!... Ah!

Il eut un tressaillement.

— On n'est pas maître... on n'est maître de rien... Dieu sait si, depuis des mois, je souhaite d'épargner à ce garçon une souffrance... Enfin ce n'est pas moi qui ai voulu qu'il lui arrivât du mal! Je ne me suis pas trompé? J'étais prêt à tous les arrangemens. Je comptais sur lui, sur lui avant tout, pour fonder la paix de l'avenir. Je n'avais pas tort. Et il faut que ce soit lui que j'aie atteint, que j'aie frappé!...

Geneviève sentait crier dans cette plainte les durs ressorts de son énergie. Non, il ne voulait pas avoir tort, et il opposait aux reproches de ses sentimens une simplification des faits qui ne le laissait coupable que d'une impatience en face de Fran-

çoise. Mais les reproches le poursuivaient, l'assaillaient; et il avait beau se défendre, il se défendait mal... Était-il cependant si coupable?...

— Hélas! dit-elle, mon pauvre ami, ce n'est pas moi qui vous accuserai. Il nous est impossible d'apercevoir les conséquences de nos actes... Il me semble que tous, hommes et femmes, nous sommes pareils à des chasseurs maladroits qui, en visant leur but, blessent un passant inoffensif. Il y a toujours quelqu'un qui passe dans notre vie, et nous-mêmes nous passons dans la vie des autres. Moins que personne, je pourrais vous dire que vous avez été en faute,.. Et puis, est-ce qu'il y a jamais une faute, la faute exclusive de quelqu'un? Non, il y a les fautes de tout le monde qui s'emmêlent... Et enfin, vraiment, à quoi bon ce retour sur le passé? Occupez-vous de l'avenir, et si vous croyez que vous avez eu un tort envers votre ami, tâchez de le réparer.

— Je ne fais pas autre chose... Tout ce que je peux avoir d'expérience, d'habileté, je l'ai employé depuis trois jours... Il est sauvé maintenant, sauf un hasard...

— Je le sais, fit Geneviève. J'ai vu Françoise pendant que je vous attendais.

— Ah! fit-il avec une curiosité un peu inquiète; que dit-elle?

— Eh bien! elle dit comme vous qu'il est hors de danger; et... elle dit aussi que, puisqu'il est transportable, il faut qu'il parte d'ici au plus tôt.

— Ah! fit encore Bideau à mi-voix.

Geneviève donna les raisons de Françoise; elle les laissa entendre, plutôt, en les atténuant jusqu'à une simple volonté, mais volonté ferme, de discrétion et de liberté.

— Bon! fit-il. Je l'installerai rue...

Geneviève l'arrêta; avec la même manière, insinuante et légère, elle acheva de lui dire que le choix de la maison de santé était fait et qu'il devait laisser à un autre chirurgien le soin de Méruel.

Bideau resta silencieux; ses doigts tiraient sa courte barbe et ses yeux noirs regardaient fixement devant lui.

— Sans doute, dit-il enfin; elle a raison; ils ont raison tous les deux. Je n'y étais plus. Rien n'est changé entre nous; au contraire, je suis l'ennemi plus qu'avant. Mais avant, voyez-vous, cela m'était égal. J'étais comme quelqu'un qui se défend. Depuis

l'autre jour, je me suis beaucoup dépensé pour lui en soins, en soucis; il me semblait que nous étions revenus au temps du Quartier, où je le traitais ainsi, pour une foulure à la cheville qu'il s'était donnée, un jour de pluie, en tombant. J'avais besoin de cela, de le soigner, de le soutenir, pour réparer ce mal que je lui ai fait sans le vouloir; j'en aurais eu besoin encore. Ils ne veulent pas. C'est leur droit. Mais j'en garderai le regret très longtemps.

Geneviève ne trouva rien à dire pour diminuer ce regret qu'elle approuvait d'ailleurs en lui. Elle ajouta seulement que, les décisions étant définitives, il convenait de les exécuter aussitôt. Bideau téléphona à la maison de santé, puis aux ambulances urbaines.

— La voiture sera ici avant une demi-heure, dit-il.

— Je vais les prévenir, fit Geneviève.

Quand elle eut frappé deux coups légers à la porte du blessé, Françoise parut.

— C'est fait, souffla Geneviève; ce soir même, tout à l'heure, une voiture d'ambulance va venir le chercher.

— Ah! dit Françoise en lui prenant la main, que je vous remercie!

Elles restèrent un instant silencieuses, leurs mains unies; elles se contemplaient, et dans le demi-jour où elles se voyaient mal l'une l'autre, il leur semblait que de l'une à l'autre, directement, passait, comme un souffle infiniment doux, le meilleur d'elles-mêmes.

— Pourrai-je aller vous voir là-bas? demanda Geneviève. Je le désirerais tant!

— Je n'osais pas vous en prier, dit Françoise. J'aurai grand besoin de vous encore, pour vous parler de lui, de moi, de ma petite...

— Je vous donnerai de ses nouvelles.

Leurs mains s'étreignirent encore; puis, d'un même élan, elles s'embrassèrent.

Geneviève s'était offerte pour aider aux préparatifs du départ; mais Françoise préférait être seule et que Méruel quittât la maison sans voir personne.

Du cabinet de Bideau, où elle était revenue, Geneviève suivit avec lui, — au bruit de la porte ouverte, des voix des infirmiers, de la voiture qui s'en allait, — le départ de Méruel

et de Françoise. Ils n'avaient rien dit pendant ce temps. Lorsque le bruit de la voiture, vers le pont de la Concorde, eut cessé, Bideau soupira :

— Alors, dites-moi, Nine, comment est-elle ? Vous ne la gâtez pas trop ?

Sur son visage tendu, dans ses yeux sombres, un sourire jouait avec un peu de peine.

— Je fais de mon mieux, répondit Geneviève en riant ; mais il est évident que je suis prête à obéir à toutes ses fantaisies ; elle est tellement gentille, affectueuse, amusante, et cette petite robe, qu'on lui a bâclée en un jour, lui va si bien !... Enfin, il est très heureux que miss Allen soit arrivée pour me mettre à la raison.

Toute sa joie chantait dans ses paroles... En l'écoutant, Bideau riait comme elle et il sentait son âme se détendre dans un grand apaisement.

— Il me tarde de la voir, murmura-t-il ; mais maintenant je serai libre...

Geneviève s'aperçut qu'elle était terriblement en retard pour son dîner.

— Et, fit Bideau comme elle partait, Françoise ne vous a rien dit pour... Nine... pour ce qu'elle veut réclamer ?

— Elle ne sait pas elle-même ce qu'elle veut. Elle est très préoccupée de son ami. Attendons !... Ne disons rien !...

IX

Suivant sa promesse, Geneviève vint trois fois la semaine, régulièrement, voir Françoise à la maison de santé où Méruel se rétablissait peu à peu. Les jours les plus cuisans de cet été, elle quittait, à deux heures, l'ombre fraîche de ses vieux arbres, elle montait dans un wagon surchauffé ; elle arrivait dans l'atmosphère accablante de Paris. Ces incommodités, extrêmes pour une femme habituée au plus parfait confort, produisaient sur elle une excitation singulière. Elle découvrait, par contraste avec le vide de ses journées d'autrefois, qu'il est bon d'être forcée à prendre un train, qu'il est meilleur ensuite d'entrer dans une maison où l'on se sent nécessaire. Elle entrait dans la chambre de Françoise, et le sourire, qui l'accueillait aussitôt, attestait le bienfait inestimable de sa présence.

Cependant elle ne parlait guère; ce bienfait qu'elle apportait à Françoise était avant tout de l'écouter. Elle écouta d'abord des paroles de doute et de crainte : « Me pardonnera-t-il ?... Pourra-t-il encore m'aimer? » et elle se contentait d'affirmer l'espoir. Puis le doute commença de se dissiper; Françoise avait recueilli tous les menus faits, — un mot de Méruel, une expression de son visage, — qui lui paraissaient favorables, et son cœur, avidement, cherchait à se dilater. Geneviève, alors, offrit naturellement à cette humble amie la lucidité qui était toujours en elle au service de tous ses amis : « Ne lui dites rien, fit-elle; ne lui dites pas que vous l'aimez trop pour qu'il hésite à vous pardonner; il sentira votre amour dans vos yeux, plus fort que toutes les paroles, et c'est lui qui parlera... un jour...

— Oui, répondait Françoise, vous avez raison... Hier, il a pris ma main... J'avais envie de lui dire... mais je l'ai regardé seulement. Nous sommes restés ainsi un grand moment; mon cœur battait à se rompre, et cela valait mieux que toutes les paroles.

Cependant ces espérances étaient encore traversées d'inquiétudes. Maintenant que le blessé touchait à la complète guérison, qu'allait-il décider pour l'avenir? Les jours les plus prochains, en sortant de la maison de santé, accepterait-il que Françoise restât près de lui comme autrefois? L'emmènerait-il hors de Paris?... Elle tremblait, par momens, de sentir que toute sa destinée se jouait peut-être dans le cœur de Méruel; et certaines expressions douloureuses de ce visage, qui révélaient la lutte de l'amour contre des souvenirs odieux, la laissaient accablée. Une fois qu'elle avait subi plus fortement cette angoisse, il lui arriva de dire :

— S'il ne veut plus de moi, pourtant, il faudra bien que je me résigne. Je ne protesterai pas. Je m'en irai.

Elle ajouta :

— Alors ce sera comme... comme si je ne l'avais jamais connu. Nous vivrons toutes les deux, ma petite et moi.

Geneviève eut un instant de vive émotion. C'était la première fois que Françoise parlait ainsi de sa fille; n'était-ce pas pour l'avenir une menace? Mais Françoise avait parlé avec une extrême douceur, comme si elle eût énoncé une chose très naturelle et qui ne pouvait être autrement. Avait-elle eu pleine conscience de ses paroles? N'était-ce pas plutôt qu'en voyant

son existence du lendemain semblable à celle de la veille, elle avait simplement retrouvé le passé tel qu'il avait été, et Nine auprès d'elle?... Geneviève ne releva point ces paroles; et d'ailleurs Françoise ne dit plus jamais rien qui marquât chez elle une volonté de reprendre sa fille. Elle écoutait avec un sourire ce que Mme Armiel lui racontait chaque fois; elle souriait à entendre que Nine était si gracieuse dans ses robes blanches, qu'elle s'épanouissait au grand air comme une fleur des villes, qu'elle se faisait aimer de tout le monde, de Mme Tirian et de toutes ses amies, qu'elle parlait un peu anglais, déjà, et si drôlement. Elle souriait, les yeux sur ceux de Geneviève. Et dans ce sourire, dans ces regards, il y avait, comme au premier jour où Geneviève rougissait devant elle, un mélange de fierté, de tristesse, de curiosité, de confiance. Elle interrogeait un peu; puis elle restait songeuse. Souvent alors, sans qu'elle l'eût voulu, ses mains joignaient celles de Mme Armiel... Son sourire devenait singulier; car il semblait soudain, autour des lèvres, pénétré d'une tendresse plus profonde et plus chaude, cependant que les yeux noirs se creusaient d'une mélancolie qui plongeait jusqu'au fond de son âme. Geneviève n'osait plus parler. Elles restaient silencieuses, les mains unies, et elles ne communiquaient plus l'une à l'autre que par une légère étreinte.

Ainsi le temps avait passé, un grand mois; Geneviève sentait qu'avec l'espoir, un souffle de vie tout-puissant animait Françoise; elle attendait l'heure, qui ne pouvait manquer de venir, où Méruel dirait enfin les paroles d'aveu. Et, mêlé à l'émoi de cette attente, elle gardait le souci de l'avenir de Nine, qu'il lui paraissait meilleur de laisser incertain et comme noyé dans la douceur des joies d'amour prochaines.

Un après-midi, au commencement d'août, comme elle s'engageait dans l'escalier de la maison de santé, pour gagner, au second étage, la chambre de Françoise, une infirmière l'appela :

— Madame!... madame!... cette dame et ce monsieur sont au jardin.

Elle n'avait pas encore vu Méruel; c'était la première fois sans doute qu'il pouvait descendre.

— Par ici, madame, dit l'infirmière.

Geneviève la suivit, curieuse tout à coup de connaître cet homme qui avait aimé Françoise d'une passion si rare,

émue aussi du pressentiment que l'instant décisif était venu.

Elle entra dans le jardin, un misérable petit jardin de Paris, deux arbres au bord d'une pelouse ; elle aperçut un homme très pâle qui la regardait; assise auprès de lui, elle aperçut Françoise, les yeux illuminés de Françoise, et tout de suite elle fut fixée : Méruel avait parlé. Il s'était levé pour l'accueillir. Elle reconnut ce visage que Françoise lui avait décrit souvent, et l'admirable beauté des grands yeux gris qui souriaient, tandis qu'elle disait :

— Ce n'est pas une banalité, monsieur, que de vous assurer que j'ai entendu parler de vous énormément. Il me semble que nous sommes de très vieilles connaissances.

— Il me semble aussi, fit Méruel.

Il le sentait exactement comme elle ; c'est pourquoi sa timidité habituelle ne s'était point effarouchée ; toute sa joie vibrait librement; Geneviève la voyait courir sur son visage, frémir sur ses lèvres.

— Je voudrais, murmura-t-il, je voudrais vous exprimer combien j'ai été touché de votre sollicitude envers elle; c'est vous qui l'avez fait vivre depuis bien des jours, et...

— Elle n'a plus besoin de moi à présent, dit Geneviève en souriant aussi.

— Mais si ! répondit Françoise ; et plus que vous ne croyez...

Geneviève la considéra, surprise ; Françoise s'était détournée, elle avançait un fauteuil de jardin.

— Il n'est pas encore très solide, reprit-elle.

— C'est vrai, fit Geneviève : je vous demande pardon. Mais vraiment, n'êtes-vous pas tout à fait rétabli ?

Si, il l'était. Mais ses forces ne lui revenaient pas vite; l'extrême chaleur l'anémiait. Aussi allaient-ils partir le plus tôt possible, et comme il lui fallait un air pur, mais doux, ils s'installeraient au-dessus de Saint-Jean-de-Luz, dans un coin de montagne qu'il aimait d'une affection particulière, à cause des verdures des Pyrénées qui l'entouraient de toutes parts, et de la beauté changeante du golfe qui se découvrait tout entière.

Geneviève s'alarma. Le départ ! ils partaient tous les deux ! Françoise s'éloignait ! Que deviendrait Nine ? Elle voulut un éclaircissement.

— Le plus tôt possible... Est-ce bientôt ? Pourrez-vous supporter ce long voyage avant deux ou trois semaines ?...

— Je pourrais voyager d'ici à quelques jours, fit Méruel. Mais nous attendrons en effet près de deux semaines...

Sa main chercha celle de Françoise; ses yeux fixèrent sur ceux de Geneviève un regard plus intense et plus grave. Cela dura quelques secondes. Puis il reprit en souriant, tourné vers son amie :

— Je ne veux pas vous enlever le plaisir de dire à Mme Armiel le projet qui nous rend si heureux.

— Ah! fit Geneviève qui devina... C'est vrai, Françoise?

— Oui, c'est vrai... Il me prend, moi, la pauvre créature que je suis... Il me donne son nom, tout comme si...

— Chut! dit doucement Méruel.

— Soyez heureux! soupira Geneviève, — et elle ajouta: — Vous serez heureux.

Cependant, à travers l'émotion de cette nouvelle, elle en restait, pour le sort de Nine, à la même incertitude. Devant Méruel, elle n'osait pousser ses questions. Elle continua de causer et de l'écouter; entre les murailles qui l'enfermaient, le modeste petit jardin était ombreux, frais et tranquille, dans la fournaise et le grondement de Paris; elle goûtait cette fraîcheur et ce repos elle goûtait de même, en Méruel, cette âme très pure, cet esprit nuancé qui, loin de la vie et du monde, jouaient délicatement parmi les sentimens et les idées.

Quand elle fut au moment de partir, elle réclama qu'on lui dît le jour, le lieu du mariage. Méruel se défendait de la déranger; mais elle insistait tant qu'il promit.

Françoise l'accompagna jusqu'à la sortie.

— Vous avez bien raison de l'aimer, lui dit-elle, et je suis bien heureuse pour vous qu'il vous aime. Il a un esprit charmant, si doux et si fin; et c'est un être qu'on sent d'une telle bonté...

— Je n'en reviens pas, je n'ose y croire, murmura Françoise. Il me semble que je ne ferai jamais assez pour reconnaître... Cependant, je vais faire beaucoup. Voilà des jours que je pense à ce sacrifice... J'ai beau y penser... Il est encore bien amer, et cependant, je dois, je veux le faire, je le ferai...

Le petit salon, au rez-de-chaussée, était vide : elles s'y arrêtèrent. Françoise s'appuyait contre le mur, les yeux graves, mais vibrant de la flamme généreuse qu'elle semblait avoir prise à ceux de Méruel; Geneviève la contemplait, le cœur ému...

— ... Comment cette idée m'est-elle venue? reprit Françoise.

Il me semble que c'étaient comme deux courans qui allaient en moi l'un vers l'autre... Je le connaissais bien, lui ; je savais qu'il était follement passionné, malgré sa timidité, et que toute cette passion ne travaillait jamais que contre lui-même; je le voyais ici, avec des yeux sombres, luttant contre les mauvais souvenirs de ce que j'ai été pour... l'autre, qu'il voulait oublier; et sans rien dire, je pensais que je donnerais tout pour le délivrer... C'est alors que je me suis rappelé que, les derniers temps, à la fin de l'hiver, au printemps, rien que de voir l'enfant, l'enfant de l'autre, cela le déchirait... C'est alors que j'ai compris, à des riens, à des phrases qu'il commençait, qu'il interrompait, à des allusions, j'ai compris qu'il craignait de la revoir, elle, mon péché, l'image vivante de l'autre. Et c'est alors aussi que je me suis dit: « Il dépend de moi de le délivrer, puisqu'il dépend de moi qu'il ne la revoie plus... » Vous comprenez; j'ai senti cela, comme un éclair; c'était merveilleux et c'était atroce!... Et je n'ai plus cessé de le sentir... Je ne vous l'ai pas dit... Je voulais vous le dire. Mais j'avais besoin de garder cela en moi, de savoir ce que je pourrais, ce que je devrais faire. Je vous écoutais quand vous me parliez de ma petite. Et vous parliez si bien, avec des paroles si affectueuses, que j'ai fini par comprendre quelque chose que j'avais nié d'abord... J'ai été furieuse, quand on me l'a enlevée; j'aurais tout massacré. Je ne voyais rien que ma revanche... Avec vous, ç'a été comme si un voile me tombait des yeux... Je n'avais plus de colère, et je découvrais tout à coup que c'est vrai, en somme, ce qui m'a tant exaspérée, le jour de la terrible scène... J'ai crié comme une bête à qui on vole ses petits ; mais elle, Nine, c'est son intérêt d'être élevée loin de moi, comme une petite fille riche, pour devenir une jeune fille instruite, élégante, qui se mariera bien... J'ai vu cela en vous écoutant... Et cela aussi m'a fait en même temps un plaisir et une peine... inouïs !

Sa tête se pencha: Geneviève fit un mouvement vers elle.

— Attendez! dit-elle. Il faut encore que je vous explique... J'ai été très malheureuse. Il me semblait que tous les deux, lui et Nine, eux que j'aime par-dessus tout, ils étaient là, chacun d'un côté, à me dire sans cesse : « Ne pense pas à toi, pense à nous ; tu souffriras, mais nous serons heureux. » Et je les écoutais tous les deux. J'étais déchirée par eux, mais j'étais ravie aussi de pouvoir faire leur bonheur à tous les deux, d'être sûre

que je saurais le faire... Cependant, le courage me manquait encore. Il me fallait quelque chose de plus... Hier, hier soir, il m'a parlé. Lui, malgré ses craintes de revoir l'enfant et de souffrir à cause d'elle, m'aimait assez, non seulement pour y consentir, mais pour m'offrir toute sa vie... Du coup, j'ai trouvé la force de mon sacrifice... Je l'ai résolu... Il a été fait, et j'ai pu lui dire, à lui, que je renonçais à réclamer Nine. Il n'a pas répondu. Il a mis ma main sur ses yeux, et j'ai senti qu'ils étaient pleins de larmes... Moi, à ce moment, j'avais envie de pleurer aussi et de crier; peut-on être si heureuse de tant souffrir?... Mais j'ai moins souffert après, et pourtant je suis encore plus heureuse... J'ai trouvé la meilleure consolation, il me semble, du moins, et vous me direz si je ne me suis pas trompée... Car c'est vous qui... Je vous aime bien, allez... Vous avez fait pour moi ce que vous disait votre bon cœur... Mais vous ne pouvez pas savoir ce que c'est, quand on a été une pauvre femme très faible et souvent maltraitée, de trouver une amie comme vous... Il n'y a pas de mots... Le verre d'eau, pour celui qui meurt de soif, ne fait pas tant de plaisir et tant de bien... Je le lui ai dit, il vous l'a répété, c'est la vérité : « Vous m'avez fait vivre... » Écoutez... Je vous parle du fond de mon cœur... J'ai compris combien vous aimiez ma petite... Ma joie a été de me dire que je pouvais m'acquitter un peu envers vous, et lui laisser à elle le meilleur souvenir de moi... Je vous la donne... Prenez-la!

Geneviève avait eu un cri qui semblait venir de ses entrailles. Elle balbutiait : « Françoise, Françoise... » Ni l'une ni l'autre ne pouvaient plus parler: elles n'avaient point envie de parler. Elles s'étaient étroitement embrassées. Et elles restèrent un long moment, les yeux fermés, toute leur vie suspendue. Geneviève murmura enfin, la voix tremblante :

— Je l'aimerai de toutes mes forces comme ma propre fille.

Françoise ajouta, plus bas encore :

— Ce qui me coûte le plus, c'est de partir sans l'avoir embrassée.

— Mais, dit Geneviève...

— Non!... Je ne pourrais pas lui cacher... il vaut mieux...

Elle s'arrêta :

— Oh! oui, aimez-la, aimez-la bien, pour vous et pour moi...

Elle avait éclaté en sanglots; elle se précipita dans l'escalier; sa main faisait à Geneviève un signe d'adieu.

Après le dîner, tout le monde était sorti sur la terrasse; Mme Tirian, miss Allen, Bideau et Armiel s'assirent autour de la table de jardin. Geneviève et Nine s'avancèrent jusqu'au bord de la terrasse pour mieux voir, dans les dernières clartés du jour, le front de la forêt de Saint-Germain, qui semblait faire ombre sur le fleuve et sur la plaine.

Nine se serra contre Geneviève.

— Quoi! mon chou? fit la jeune femme.

— Il fait beau, dit l'enfant, et je t'aime tant!

Geneviève se baissa pour lui effleurer les cheveux de ses lèvres.

— Quand il fait si beau, le soir, reprit Nine, pourquoi est-ce qu'on est triste souvent?...

— On n'est pas triste, ma chérie; il n'y a que les petites filles peu raisonnables qui s'attristent, parce qu'elles voudraient sans doute que le jour ne finît pas.

Nine sourit:

— Peut-être bien... J'ai peur quand la nuit vient. Je me dis que, demain, je serai peut-être loin d'ici.

— Pourquoi, petite folle? Pourquoi loin d'ici? N'es-tu pas bien ici?

— Oh! si... si... Au contraire... Vois-tu, je voudrais être sûre que tu ne me quitteras pas.

— Sois-en sûre, ma chérie... Je ne te quitterai plus jamais... A Paris, l'hiver, tu habiteras chez ton papa... Mais je te verrai tous les jours...

— C'est vrai? fit Nine joyeusement...

Geneviève reprit après un silence:

— Ce sera comme si tu avais deux mamans.

Elle sentit contre elle le petit corps frémir un peu. Elle se détacha de Nine pour lui montrer ses yeux:

— C'est ta maman elle-même qui me l'a demandé. Elle a quitté Paris, et elle m'a chargée de la remplacer près de toi. Je le lui ai promis. Je lui ai juré de t'aimer comme ma propre fille... Tu veux bien que je t'aime? Tu veux bien que je sois ton autre maman?

— Oui! fit Nine gravement.

— Il ne faut pas t'inquiéter, mon petit. Il faut te dire que ta maman n'a pensé qu'à ton bien; elle t'a confiée à moi pour que tu deviennes une brave petite fille; elle sera très heureuse, si tu

y réussis. Sois donc reconnaissante envers elle, et puis, dis toi bien, chaque fois que l'envie te prendra de commettre quelque grosse sottise, que nous nous sommes engagées toutes les deux à faire de toi une enfant très sage, très instruite et surtout très bonne... Je l'ai promis à ta maman... Me le promets-tu aussi?

Le sourire de Geneviève donnait à ces paroles sérieuses une gaieté amicale. Elle tendit sa main ouverte.

— Tope! dit-elle, et chiche qui s'en dédit!

Nine topa en riant.

— Adieu, adieu, beau jour! reprit Geneviève; dormez bien et soyez encore plus beau demain.

Elles revinrent vers les fauteuils: Geneviève s'étendit. Au passage, Bideau avait pris Nine: il l'interrogeait à mi-voix sur sa journée, et, en l'écoutant, il tâtait ses bras, ses épaules:

— Il me semble que tu te remplumes, ma vieille, dit-il, satisfait, et je t'ai vue à table; l'appétit est très bien revenu. Te sens-tu plus forte à présent?

Elle se sentait très forte. Elle avait joué au tennis avec miss Allen, une grande heure, et miss Allen s'était fatiguée la première.

— Tu aimes ça, le tennis?

— Oh! oui, c'est amusant!

— Puisque tu es si forte, nous pourrons penser à la Suisse. Je vais être libre bientôt...

C'était le rêve ancien du voyage qu'ils allaient réaliser comme le projet le plus naturel du monde. Nine en était enchantée, et elle se faisait dire, pour la dixième fois, la beauté de l'ascension jusqu'à l'Engadine, la magie de la grande montagne, l'éblouissement de la descente sur l'Italie, le délice des lacs... Elle avait demandé un kodak, et elle s'exerçait dans le parc de Marly, pour rapporter du voyage des souvenirs pareils à ces vues de Rome que son père lui avait montrées chez lui, le jour du Cirque.

Tandis qu'ils bavardaient, Geneviève songeait, en voyant leurs visages vivement éclairés par les lumières de la vérandah:

« Ils se ressemblent; jamais je ne l'avais si bien senti que ce soir. C'est la même ardeur, la même volonté dans leurs yeux... Ils se comprennent, ils s'entendent; ils sont pareils... Il est bien qu'ils soient réunis: tels qu'ils sont, ils devaient se

réunir... Quant à percevoir la valeur du sacrifice de Françoise, ils en sont incapables... La petite tout à l'heure n'en a eu qu'un malaise très léger qui est oublié déjà... Et lui, Bideau... Il faut pourtant que je le lui dise...

Miss Allen s'approcha de Nine.

— *Come, dear, it's time to go to bed...*

— On ne devrait jamais se coucher, déclara Nine.

Cependant elle embrassa son père et fit le tour du cercle pour dire bonsoir à chacun. Geneviève la prit dans ses bras et l'embrassa longuement; elle murmurait :

— A partir de ce soir, tu es ma fille! ma petite à moi!

Miss Allen l'emmena. Et il y eut derrière elle comme un vol de paroles amicales.

Armiel racontait à Mme Tirian, très soucieuse d'hygiène, l'invention d'un appareil qui stérilisait l'eau, l'aérait et faisait ainsi, du liquide le plus suspect, la boisson la plus sûre.

— Devinez où j'ai été aujourd'hui, dit Geneviève à Bideau.

— Il fait chaud et je suis las : je ne peux même pas essayer.

— Venez, reprit-elle à voix basse. Marchons un peu...

Ils s'éloignèrent de quelques pas.

— Je suis allée à Paris ; j'ai assisté à un mariage... un mariage... vous n'apercevez pas?... Il faut tout vous dire : Françoise et Méruel.

— Non? fit-il en s'arrêtant. C'est insensé!... Mais ça devait finir par là. Pauvre garçon!...

Ils marchèrent en silence ; le sable bruissait un peu sous leurs pas.

— Vous ne dites rien, reprit Bideau.

— C'est que, répondit-elle en riant, je pense au contraire qu'ils ont eu parfaitement raison, lui comme elle, et qu'ils seront très heureux... Il est sûr qu'elle n'aurait trouvé, chez aucun autre homme, la délicatesse et la passion de Méruel... Il est probable que lui n'aurait eu, d'aucune autre femme, le dévouement, l'adoration de Françoise... Je l'ai beaucoup vue...

Elle n'avait pas raconté à Bideau ses visites régulières à Françoise; elle lui dit brièvement leurs entretiens et l'amour si humble, si tendre, si reconnaissant dont elle avait été confidente.

Il l'écouta sans l'interrompre.

— C'est possible, c'est même vrai, puisque vous le dites...

Moi aussi j'avais aperçu qu'il ne fallait juger ni Méruel, ni le sentiment qu'il pouvait inspirer, à la manière un peu grosse, pour ne pas dire grossière, dont nous apprécions couramment les rapports des autres... Il est à part, en dehors, au-dessus de tous ceux que je connais... et il méritait donc bien d'être parfaitement aimé... et il a pu faire ce miracle d'élever jusqu'à lui une femme comme Françoise... Seulement, c'est ce mariage qui me choque, quoi que j'en aie... Que voulez-vous?... J'ai dans les moelles le respect de certaines idées... Le mariage et Françoise, cela jure trop...

— Enfin, vous êtes un affreux bourgeois, conclut Geneviève.

— Parfaitement... Après tout, ils sont libres et tout cela ne regarde qu'eux... Mais dites-moi, pour ce qui nous intéresse, nous, avez-vous su quelque chose? Que veut Françoise? Est-ce un procès?...

— Nous gardons Nine définitivement, dit Geneviève.

— Ah! murmura-t-il, racontez-moi...

Elle lui raconta le sacrifice de Françoise. Le matin même, après le mariage, Françoise, en l'embrassant, lui avait renouvelé le don de son enfant. Maintenant, ils étaient loin, et sans doute ils resteraient loin, car Méruel voulait quitter sa bibliothèque de Paris pour des archives de province, et sa nomination était sûre.

— Vous m'excuserez, reprit Geneviève après un silence; vous savez et je ne saurais trop vous répéter que je vous garderai une reconnaissance éternelle de m'avoir donné votre enfant à aimer... Vous m'avez sauvée de moi-même, à une heure de désespoir atroce; et, si ma vie est désormais transformée, si je n'ai plus de goût à rien de ce qui m'amusait naguère, du moins j'ai trouvé une raison de vivre... Je vous la dois, je ne vous en remercierai jamais assez... Seulement... excusez-moi encore, mon cher ami... j'avais besoin d'autre chose... Tout le repos, toute la joie que m'a valus cette enfant, il me semblait que c'était du bien volé, volé à sa mère... J'avais besoin qu'elle aussi me permît d'aimer Nine... Elle me l'a permis, elle me l'a demandé... Ne m'en veuillez pas si je vous dis que je lui garderai, à elle aussi, une éternelle reconnaissance...

— Je ne vous en veux pas... Je vous comprends, dit Bideau doucement.

— Maintenant, dit-elle encore, les menaces ont disparu,

l'orage s'est dissipé. . Il vous reste, et à moi aussi, une responsabilité que je sens davantage, celle de l'avenir, du bonheur de Nine...

— Nous ferons pour le mieux, répondit Bideau gravement. Il me semble, quant à moi, que je n'aurai qu'à écouter cette voix qui m'a dicté le devoir de la traiter comme mon enfant... Je sens, je suis sûr que ma meilleure joie sera désormais de tout sacrifier pour elle...

— Moi aussi, fit Geneviève, je le sens, j'en suis sûre pour moi-même... Et je me dis que nous lui ferons ainsi une vie très bonne, que nous tâcherons de lui donner par avance un peu de cette sagesse qui n'est chez nous que de la résignation, et qu'ainsi, peut-être, nous lui épargnerons pour plus tard quelque souffrance.

— Plus tard !... murmura Bideau.

Il reprit d'un ton alerte :

— Elle est heureuse maintenant, elle ne pense pas à plus tard...

Ils s'étaient arrêtés à l'extrémité de la terrasse, tout près de la maison. Au-dessus de leur tête, la voix de miss Allen prononça :

— *Do come, Nine! it's late! more than bed time.*

— *Yes, yes,* répondit la voix claire de Nine. *I am coming...* Il fait si beau !... C'est si ennuyeux de se coucher !...

Et plus bas, dans la nuit, la voix chantante laissa tomber :

— Que je voudrais être grande, grande !...

LOUIS DELZONS.

UNE
CONFÉDÉRATION BALKANIQUE
EST-ELLE POSSIBLE?

Ferdinand Ier, roi des Bulgares, et le roi de Serbie, Pierre Karageorgevitch, viennent l'un et l'autre, à quelques jours d'intervalle (1), de rendre visite au tsar Nicolas à Péterhof et au sultan Mehemed V à Dolma-Bagtché. Pétersbourg et Constantinople étaient, naguère encore, les deux pôles entre lesquels oscillaient les destinées du peuple serbe et celles du peuple bulgare ; de l'un rayonnait une protection libératrice, de l'autre le souvenir et la terreur de cinq siècles d'oppression. La présence des deux souverains dans la capitale des tsars et dans celle des khalifes a été interprétée, par la diplomatie et par la presse européenne comme le signe d'un apaisement général dans la péninsule des Balkans et comme l'heureux prodrome d'une ère d'harmonie et de confiance réciproque. A la vérité, les deux rois ont été chercher, sur la Néva et sur le Bosphore, l'un l'admission définitive de sa dynastie dans la famille des souverains, l'autre la consécration de son nouveau titre royal. Ce n'en est pas moins à bon droit que les peuples, avides de tranquillité, ont vu dans ces visites princières un gage de concorde. La presse a cru y découvrir autre chose encore : une première tentative

(1) Le roi Ferdinand à Pétersbourg : 23 février-3 mars 1910 — le roi Ferdinand à Constantinople : 21-28 mars 1910. — Le roi Pierre à Pétersbourg et en Russie : 21 mars-1er avril ; — le roi Pierre rencontre le roi Ferdinand à Philippopoli : 2 avril — le roi Pierre séjourne à Constantinople : 3-8 avril.

pour réaliser cette confédération balkanique dont, depuis longtemps déjà, l'Europe espère la pacification définitive du monde oriental. En ces derniers mois, les démarches courtoises, les visites, les manifestations de sympathie, se sont multipliées entre les cours et les gouvernemens des États balkaniques. Le roi des Bulgares a rencontré à deux reprises le prince héritier de Serbie et le roi Pierre lui-même. Plusieurs souverains annoncent qu'ils assisteront, en août, au jubilé du prince Nicolas de Montenegro. Faut-il voir, dans ces entrevues et ces pourparlers, les préliminaires d'une entente générale? En aurait-on parlé déjà à Racconigi, le 23 octobre dernier, entre le Tsar et le roi d'Italie? S'acheminerait-on vers un apaisement général des haines et des ambitions balkaniques et ces dispositions nouvelles prendraient-elles corps dans un organisme permanent, dans un lien fédéral? Pourquoi l'idée d'une confédération balkanique ou orientale a-t-elle été de nouveau agitée, discutée dans les revues et les journaux? Sujet de conversations académiques, deviendra-t-elle un jour objet de négociations diplomatiques? Cessera-t-elle d'être le domaine des faiseurs de systèmes et des orateurs de Congrès pacifistes pour être étudiée et discutée dans les chancelleries et les Parlemens? Dans quelles conditions pourrait-elle être réalisée et quels seraient ses avantages et ses inconvéniens? Telles sont les questions auxquelles ces pages essaieront de répondre.

I

L'idée de réunir en un faisceau les divers peuples de la péninsule balkanique est très ancienne; elle est antérieure même à l'apparition des Turcs en Europe. Dès l'époque byzantine, on la trouve inspirant la politique des empereurs. Apprivoiser, par le prestige de la civilisation helléno-romaine, les peuples barbares qui, de tous les points de l'horizon, s'abattent sur l'Empire, d'ennemis qu'ils étaient en faire des alliés et des vassaux, les établir sur les frontières pour arrêter ou canaliser l'afflux des nations nouvelles, c'est la tactique de Byzance. Plus tard, dans l'éclipse du vieil empire, les tsars slaves reprennent le même programme. Étienne Douchan cherche à organiser une confédération des États des Balkans et à l'appuyer sur une alliance avec Venise; il demande au Pape le titre de « capitaine de

la Chrétienté contre les envahisseurs et les infidèles. » Le schisme empêche d'aboutir une négociation qui aurait peut-être épargné à l'Europe l'invasion ottomane. Les Turcs installés en Europe, des coalitions temporaires se nouent parfois, entre leurs adversaires, Hongrie, Transylvanie, Valachie, Pologne, Empire; mais elles ne survivent guère au péril immédiat qui les fait naître; et l'on voit même des ententes particulières intervenir entre le Grand Seigneur et quelqu'un des petits États chrétiens qui, sur ses frontières, changent si souvent de forme et de maître. Aucune organisation fédérative durable n'apparaît. C'est seulement au XIXe siècle, avec la résurrection des nationalités chrétiennes de la péninsule, que se précise l'idée d'une entente générale entre les peuples balkaniques. Elle est toujours dirigée contre les Turcs que son objet est de chasser d'Europe pour restaurer ensuite les États chrétiens jadis détruits par eux. Il s'agit donc moins de projets de confédération que de tentatives de coalition; elles naissent presque toujours sous les auspices de Pétersbourg ou de Vienne, et c'est de là qu'elles reçoivent un appui et une direction. Aucun de ces projets ne fait au Turc sa place; il est l'adversaire; c'est contre lui que l'on se groupe, la haine qu'il inspire est le seul ciment qui paraisse assez solide pour unir entre elles des populations de race, de religion et d'intérêts très divers. Jusqu'à la révolution de juillet 1908, ce sera là un caractère commun à tous les projets d'entente balkanique. Ils admettent comme un postulat la décadence irrémédiable de l'Empire Ottoman.

On trouve l'idée d'une confédération des peuples chrétiens du Balkan pour leur commun affranchissement chez la plupart des hommes qui, au nom de la liberté des peuples, ont, dans la première moitié du XIXe siècle, appelé les Grecs et les Slaves à l'indépendance; on la trouve chez un Karageorges et un Milosch, un Rigas et un Ypsilanti; Slaves et Grecs unis par une même religion, un même idéal de patriotisme et de liberté, ne prévoyaient pas encore les luttes de l'avenir : l'union leur paraissait indispensable et facile.

La première tentative de réalisation d'une organisation fédérative est venue de la Serbie (1). L'illustre patriote et homme

(1) *The future of the Balkan, by* Mil-R. Ivanovitch, *Fortnightly Review* de juin 1909, article intéressant et documenté auquel nous avons fait plus d'un emprunt.

d'État Ilia Garachanine avait, dès 1844, développé un programme dans lequel il exposait la nécessité, pour le royaume serbe, de s'unir étroitement à tous les autres pays slaves du Balkan. Il croyait que l'Empire turc ne pourrait manquer d'être, à bref délai, ou partagé ou remplacé. S'il y avait partage, il se ferait au profit de la Russie et de l'Autriche ; une ligne tracée de Viddin, sur le Danube, à Salonique, sur la mer Égée, marquerait à peu près la limite de la part que s'attribuerait chacun des deux grands empires. Les petits peuples chrétiens seraient sacrifiés : les Serbes seraient absorbés par l'Autriche tandis que la Russie engloberait les Bulgares et occuperait Constantinople. Si au contraire l'Empire Ottoman, au lieu d'être partagé, pouvait être remplacé par un État plus jeune, plus capable d'opposer une résistance aux ambitions européennes, le péril d'une absorption dans la monarchie des Habsbourg pourrait être évité. Seule une confédération balkanique pourrait se substituer à l'Empire Ottoman ; il lui faudrait, pour se constituer, vaincre l'opposition de la Russie, qui verrait se fermer le chemin de Constantinople, et de l'Autriche, qui serait exclue des Balkans et qui redouterait l'attraction des Slaves de la péninsule sur leurs frères de Croatie ou de Dalmatie. La nation serbe pourrait devenir le noyau central d'une telle confédération ; elle reprendrait ainsi, après cinq siècles, l'œuvre de Douchan interrompue à Kossovo.

Garachanine trouva en Michel Obrenovitch, qui régna sur la Serbie de 1860 à 1868, un prince qui partageait ses vues et qui, avec lui, chercha à les réaliser. Dès 1859, à Londres, le prince Michel s'était entretenu de ses projets avec Kossuth exilé. La crainte de la Russie et la haine de l'Autriche avaient rapproché le prince serbe et le patriote magyar : la cause de la confédération balkanique et celle de l'indépendance hongroise leur parurent étroitement solidaires. « C'est un fait indéniable, disait Kossuth, que l'unique rempart contre l'invasion de l'Autriche et de la Russie, et certainement le plus efficace, consisterait en une série de pays libres et en une alliance défensive entre la Hongrie, la Croatie, la Serbie et la Moldo-Valachie indépendantes; par là serait garantie la sécurité de l'Europe contre toute tentative de conquête venant de l'Est. Je ne crois pas que, sans une telle confédération et sans une reconstitution de la Pologne, il soit possible, pour l'Europe telle qu'elle est consti-

tuée, d'arriver à quoi que ce soit de satisfaisant en Orient... A mon avis, le sentiment aigu de la nationalité en Bulgarie, dans le Montenegro et en Bosnie rend plus probable la réalisation de cette combinaison... »

Devenu prince régnant en 1860, Michel Obrenovitch appela au ministère Garachanine et commença avec lui une active propagande en faveur de leur commun projet de confédération balkanique. Ils trouvèrent dans la Bulgarie, encore soumise aux Turcs, un sol tout préparé; ils négocièrent avec le Comité de propagande nationale bulgare organisé à Bucarest et, le 26 janvier 1868, les représentans du Comité bulgare et ceux du gouvernement serbe signaient le programme suivant :

Article premier. — Les peuples de Serbie et de Bulgarie, qui sont slaves et unis par les liens du sang et de la religion, qui sortent d'une même souche et habitent des pays contigus, sont appelés par la Providence à vivre désormais sous un seul gouvernement et sous un seul drapeau.

Art. 2. — Et attendu qu'ils ne forment qu'un seul corps, animé des mêmes sentimens et des mêmes tendances, et qu'ils ne peuvent atteindre leur but que par une existence commune, ces deux nations sœurs porteront dans l'avenir le nom de Serbo-Bulgares ou Bulgaro-Serbes et leur commune patrie sera appelée Serbo-Bulgarie on Bulgaro-Serbie.

Art. 3. — Son Altesse le prince Michel, qui a donné tant de preuves de son patriotisme, est proclamé chef suprême de la nation serbo-bulgare et commandant en chef de son armée.

Art. 4. — Le drapeau national sera formé des couleurs combinées de la Serbie et de la Bulgarie.

Suivaient d'autres articles prévoyant tous les détails d'organisation.

Une nouvelle réunion des délégués serbes et bulgares, tenue en avril, à Bucarest, adopta en principe les décisions du Comité, mais en les élargissant. La nouvelle union devait prendre le nom d'Empire des Slaves du Sud; une entière égalité y serait assurée aux deux nations sœurs; leur part dans le gouvernement et la représentation serait proportionnée à la population de chacune d'elles.

La même année, un traité était signé entre la Serbie et le Montenegro: les deux peuples s'engageaient à travailler ensemble à l'affranchissement de leurs frères opprimés en jetant les fondemens solides d'un État serbe unique. Le prince Nicolas abdiquerait en faveur du prince Michel, mais, si celui-ci mourait

sans héritiers directs, le prince Nicolas serait proclamé à sa place roi de Serbie.

Des négociations commencées avec la Grèce aboutirent, à l'automne 1867, à une alliance politique, et, au printemps suivant, à une convention militaire. Les Croates et les Albanais avaient leur place dans ce dessein gigantesque; des pourparlers furent entamés avec le grand archevêque de Diakovo, Mgr Strossmayer. Le roi Carol déclare, dans ses *Mémoires*, que la Roumanie devait se joindre à la confédération. En août 1867, le prince Michel était venu visiter à Bucarest le prince Carol et l'avait entretenu de ses projets (1). Un écrivain en général bien renseigné sur les questions orientales, M. Édouard Engelhardt, nous apprend qu'un arrangement fut conclu, le 20 janvier 1868, entre la Roumanie et la Serbie; la Porte, alarmée, en publia un texte apocryphe dont les articles résumaient habilement tout ce que les chancelleries croyaient savoir ou deviner (2). Les deux signataires s'engageaient à agir de concert pour parvenir à l'émancipation des populations chrétiennes de l'Europe orientale. Le Delta du Danube et la partie de la Bulgarie située entre Routschouk et Varna d'une part, et la Mer-Noire de l'autre, seraient réunies à la Roumanie. La Vieille-Serbie, la Bosnie, l'Herzégovine et la partie occidentale de la Bulgarie seraient annexées à la Serbie. La Roumanie négocierait avec la Grèce, la Serbie avec le Montenegro pour les faire entrer dans cette combinaison dont le but principal serait d'établir une concorde durable entre les divers peuples chrétiens de la Turquie d'Europe et de trouver une solution de la question d'Orient.

La mort du prince Michel, assassiné en juin 1868 par les partisans des Karageorgevitch, arrêta l'exécution de ce plan, dont le moindre défaut était de partager la peau d'un ours qui a montré depuis, à Plevna, qu'il avait des griffes et des crocs. L'insurrection de Crète éclata en 1868, et les Grecs se plaignirent de ne trouver aucun appui parmi les Slaves de la péninsule. Entre Grecs, Serbes et Bulgares, la rivalité pour la Macédoine alla désormais s'envenimant. Entre Serbes et Monténégrins, on se dispute l'Herzégovine. Durant la crise de 1875-1879, chacun tire de son côté et fait sa politique particulière : les Grecs de Rou-

(1) Baron Jehan de Witte, *Quinze ans d'histoire*, p. 81, Plon, 1905, in-8.

(2) Engelhardt, *la Confédération balkanique*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, t. VI (1892), p. 36.

mélie aident les Bachi-Bouzouks à massacrer les Bulgares insurgés; le prince Carol favorise le soulèvement bulgare, mais il ne croit pas l'heure venue de chasser les Turcs d'Europe; avec son grand bon sens politique, il est d'avis que les grandes puissances devraient laisser « les États vassaux de la Turquie et les provinces isolées jeter leur gourme. S'ils réussissent à sortir victorieux de la lutte avec leur suzerain, tant mieux! Sinon, ils ne méritent pas de devenir indépendans (1). » Le rôle qu'une confédération balkanique aurait pu jouer, ce fut Alexandre II qui le prit. Le résultat de la guerre de 1877-1878 et du Congrès de Berlin fut de mettre la Bosnie et l'Herzégovine dans la dépendance de l'Autriche et de mêler celle-ci plus étroitement aux affaires balkaniques : ainsi l'avait voulu Bismarck. Les petits États allaient passer pour longtemps au second plan, la volonté des peuples allait être étouffée et le mot d'Alexandre Ier : « Les convenances de l'Europe sont le droit, » allait, une fois de plus, s'appliquer avec vérité à la politique orientale.

La tentative conçue par le prince Michel et Garachanine n'en est pas moins intéressante; c'est la première et la seule fois qu'un projet de ce genre ait été sérieusement étudié, ait fait l'objet de négociations très avancées et ait même abouti à des accords précis. C'est à la lumière des malheurs de toute sorte qui ont accompagné et suivi l'intervention armée de la Russie qu'un tel précédent prend toute sa valeur. La coalition ébauchée en 1868 eût été dirigée à la fois contre la Turquie dont elle se proposait d'affranchir toutes les populations chrétiennes, et contre l'Autriche, dont elle tendait à séparer le groupe des Slaves du Sud. La Hongrie aurait pu y trouver sa place, et les amis de Kossuth avaient déjà entamé des pourparlers pour une entente avec les Roumains. Une telle confédération eût été plutôt danubienne que balkanique; elle eût constitué, sous l'hégémonie de Belgrade et des Obrenovitch, le grand État slave du Sud que les partisans du « Trialisme » rêvent aujourd'hui de créer sous la loi des Habsbourg. Les Bulgares, délivrés du joug ottoman par l'intervention des Serbes, se seraient probablement accommodés de trouver dans l'État serbe une vie libre. Ainsi aurait été reconstitué l'Empire de Douchan qui, sans doute, n'aurait pas tardé à se substituer à l'Empire Ottoman. Mais, au

(1) De Witte, *ouv. cité*, p. 263.

prince Michel succéda, malgré les efforts de Napoléon III qui désirait voir la couronne passer au prince Nicolas de Monte-negro, son neveu Milan qui, sur le trône de Serbie, se fit l'instrument docile de la politique de Vienne. Le peuple serbe, séparé en plusieurs tronçons, affaibli par de longues dissensions intestines, ne semble pas prêt à reprendre dans les Balkans le rôle que le prince Michel lui avait préparé. Au premier plan, parmi les États slaves du Balkan, apparaît aujourd'hui la Bulgarie, son armée et son Roi.

Après la guerre de 1877 et le Congrès de Berlin, les projets de Confédération orientale ou balkanique deviennent de plus en plus nombreux. Le nationalisme des petits États a été encouragé par la défaite des Turcs et, d'autre part, la Russie et l'Autriche ne pouvant plus arriver directement au but de leurs ambitions, cherchent à y parvenir par un détour.

Parmi les projets de confédération balkanique, beaucoup sont l'œuvre d'écrivains panslavistes et s'inspirent des intérêts russes. N. R. Danilewski (1) trace le plan d'une combinaison dans laquelle il fait entrer tous les Slaves; Constantinople deviendrait la métropole politique et la ville sainte de tous les orthodoxes, mais, temporairement; en attendant que les confédérés fussent en état de la défendre, elle sera occupée par les Russes. Comme lui, le comte Kamarovski (2), professeur à l'Université de Moscou, voit la solution de la question d'Orient dans l'expulsion des Turcs d'Europe. Constantinople deviendrait la capitale de la fédération balkanique; son port serait ouvert au commerce de toutes les nations; les fortifications des Dardanelles et du Bosphore seraient rasées. Entre l'influence russe et Constantinople s'interposerait seulement une poussière de petits États sur lesquels rayonnerait l'influence du grand empire slave. Ainsi, l'œuvre de San-Stefano, détruite à Berlin, se trouverait, par d'autres moyens et sur un autre plan, restaurée.

En Allemagne et en Autriche, d'autres publicistes préconisent eux aussi une confédération, mais, cette fois, dans l'intérêt des Habsbourg et du germanisme. Ils attribuent à l'Autriche le rôle d'avant-garde de la « civilisation germanique » dans les Balkans. Constituée elle-même par plusieurs populations de race

(1) *La Russie et l'Europe.* Saint-Pétersbourg, 1889.

(2) *La Question d'Orient. Revue générale de droit international public,* juillet 1896.

et de langage différens, elle leur paraît plus apte qu'aucune autre puissance à réunir, sous le sceptre des Habsbourg, les nationalités danubiennes et balkaniques; elle les absorberait de proche en proche, une à une, et réaliserait, dans l'intérieur de l'Empire, l'union des Slaves du Sud. L'Autriche seule, à en croire ces chauvins, serait en mesure de « civiliser » les peuples balkaniques, c'est-à-dire de leur apporter, même s'ils ne le souhaitent pas, le bienfait inappréciable de la culture germanique; c'est donc à elle qu'incombera la tâche d'organiser, sous son hégémonie, la confédération balkanique. Nous avons vu reparaître cette thèse l'année dernière, durant la crise provoquée par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, dans le journal militaire et pangermaniste *Danzer's Armee Zeitung* (1); dans un article qui fit grand bruit, il invitait le gouvernement impérial à abattre par les armes l'insolente résistance de la Serbie pour la forcer ensuite à entrer dans la confédération qui serait organisée sur le modèle de l'ancienne Confédération germanique; on commencerait par une union douanière avec un « Zollparlament » et une banque fédérale. Ainsi, sous les auspices du Cabinet de Berlin, achèverait de se réaliser la pensée bismarckienne; une solide mainmise germanique unirait toute l'Europe centrale, de Hambourg à Constantinople, au service des intérêts du commerce et de la « culture » allemande; la personnalité et les vœux des petites nationalités seraient, une fois de plus, sacrifiés.

A ces projets, inspirés par les intérêts autrichiens ou germaniques, il est intéressant d'opposer des plans italiens ou « latins. » De même que jadis Douchan comptait sur le concours de Venise, il y a aujourd'hui des écrivains ou des hommes d'État balkaniques qui seraient disposés à chercher à Rome un appui moins onéreux que celui de Pétersbourg ou de Vienne. A travers l'Adriatique, une politique italo-slave se dessine; on en trouverait la trace, en France, dans les livres de M. Charles Loiseau. Le mariage du roi Victor-Emmanuel avec une fille du prince de Montenegro, l'accord entre Rome et Belgrade pour le chemin de fer du Danube à l'Adriatique, enfin l'entrevue du

(1) 4 Mars 1909. — Cf. n° du 5 novembre 1908 : « Pour arriver à l'hégémonie complète dans les Balkans, nous avons besoin d'une entente avec la Turquie qui, à tout prix, doit devenir notre amie, une amie flexible et dépendante. » Voyez Paul Deschanel : *Hors des frontières* (Fasquelle, 1910), p. 195, et notre article du 15 décembre 1908, page 885.

Tsar et du roi d'Italie à Racconigi les 23-25 octobre 1909 marquent les étapes et les progrès de cette idée (1). Déjà, vers 1904, entre Ricciotti Garibaldi et le Dr F. Pavicitch, de Croatie, aurait été étudié, dans des négociations officieuses, un projet de confédération balkanique destiné à faire échec à la poussée germanique. A ce mouvement d'idées se rattache le livre curieux publié en France, en 1905, sous le pseudonyme « Un Latin, » par un personnage roumain (2). L'auteur, prenant pour point de départ l'irrémédiable décadence des Turcs en Europe, propose de les remplacer par une confédération orientale dans laquelle entreraient les États actuels de la péninsule, et, en outre, une Macédoine-Albanie qui s'étendrait de l'Adriatique à la Mesta. La Crète serait annexée à la Grèce. Le sandjak de Novi-Bazar serait partagé entre le Montenegro et la Serbie, de manière à fermer, devant les ambitions autrichiennes, la route de la Macédoine et de Salonique. La Roumanie entrerait dans la confédération à cause de la Dobroudja et des Valaques du Pinde qu'elle ne pourrait pas abandonner. L'hégémonie de la confédération n'appartiendrait ni à l'hellénisme, ni au slavisme, ni au germanisme; leurs compétitions cesseraient devant le triomphe du latinisme. Un prince italien régnerait sur l'État Macédono-Albanais. Le roi d'Italie, proclamé Empereur, deviendrait le protecteur de la confédération qu'il aurait pour mission de garantir contre les ambitions de la Russie aussi bien que de l'Autriche. Constantinople serait ville libre, avec la Thrace pour banlieue, et serait gouvernée par un lieutenant impérial; la croix de Savoie flotterait au-dessus de Sainte-Sophie; la langue italienne serait la langue de la confédération. Chaque État conserverait son autonomie, son souverain, son armée, son drapeau, sa représentation diplomatique, comme dans la Confédération germanique après 1815; une diète fédérale se réunirait pour la première fois à Rome, et ensuite dans une ville qu'elle-même choisirait, Salonique par exemple, jusqu'à ce que, la situation légale de Constantinople et sa sécurité militaire étant bien assurées, la capitale fédérale pût y être établie. Ainsi serait enfin trouvée

(1) « Le rapprochement de la Russie et de l'Italie est désormais un fait accompli dont, de plus en plus, se révélera l'importance dans l'avenir, » disait, en décembre 1908, M. Tittoni à la Chambre des députés; et, quelques jours après, M. Isvolski s'en félicitait, à la Douma, dans les mêmes termes.

(2) *Une confédération orientale comme solution de la Question d'Orient.* Plon, 1905, in-12.

la solution du problème oriental. Rome, comme au temps de Paul-Émile, apporterait en Orient la civilisation latine. Le rêve épique du prince de Montenegro serait réalisé : « l'Impératrice des Balkans » serait sa propre fille.

Ce plan, ingénieusement étudié, est curieusement révélateur de certaines tendances. A peine est-il besoin de dire que son vice capital serait, sous prétexte d'écarter des Balkans l'Autriche et la Russie, d'y introduire l'Italie, qui ne serait pas plus discrète. L'heure de l'Empire latin de Constantinople est passée depuis sept siècles et ne reviendra pas.

En Occident aussi, des projets de confédération balkanique ont vu le jour; ils ont, en général, le mérite d'être désintéressés et l'inconvénient de rester nécessairement platoniques; ils se rattachent presque tous au mouvement d'idées libéral, révolutionnaire même, internationaliste et pacifiste. La question d'Orient étant une source de conflits et d'armemens, il était naturel que les penseurs généreux qui cherchent la pierre philosophale de la paix universelle cherchassent à la résoudre; il n'est pas surprenant non plus qu'ils n'y soient pas encore parvenus. La *Ligue internationale de la Paix et de la Liberté*, dans plusieurs de ses congrès, notamment ceux de 1869, 1876, 1877, 1886, a préconisé l'idée d'une confédération balkanique. Le 12 septembre 1886, elle concluait ainsi : « Le moyen le plus net et le plus efficace de se soustraire aux convoitises malsaines, serait celui d'une organisation fédérative sanctionnée par une neutralité garantie par l'Europe. Tel est l'idéal, tel devrait être le but des efforts des peuples balkaniens et de tous les Cabinets soucieux de l'équité. » A Paris, en 1895, s'est fondée une *Ligue pour la Confédération balkanique* (1) avec le concours de la *Ligue internationale de la Paix et de la Liberté*. Son président, M. P. Argyriades, cite parmi les ancêtres ou les patrons de l'idée de confédération balkanique : Michelet, Louis Blanc, Quinet, Lamartine, Saint-Marc Girardin, Cattaneo, Garibaldi, Charles Le-

(1) Voici les articles 2 et 3 des statuts :

« Art. 2. — Le but de la Ligue est de poursuivre la réalisation d'une confédération de tous les peuples de l'Europe orientale et de l'Asie Mineure.

« Art. 3. — Ces peuples s'énumèrent ainsi : 1° la Grèce avec l'île de Candie; 2° la Serbie avec la Bosnie-Herzégovine; 3° la Bulgarie; 4° la Roumanie; 5° le Montenegro; 6° la Macédoine et l'Albanie, qui formeraient un État libre et fédératif; 7° la Thrace avec Constantinople comme ville libre et siège des délégués des États confédérés; 8° l'Arménie et l'Asie Mineure avec les îles de son littoral. » Voyez *Un latin*, p. 174.

monnier, Victor Hugo, Gambetta, le général Türr, Magalhaès Lima, Émile Arnaud, etc., groupe brillant de penseurs, d'écrivains, d'agitateurs dont les idées ont été, en général, plus généreuses que pratiques; ils ont indiqué, en passant, la solution fédérative comme propre à conduire à un règlement définitif de la question d'Orient, mais ils n'en ont étudié ni les modalités ni les conditions de réalisation. Il faut retenir cependant, comme plus particulièrement intéressantes, les idées du général Türr, confident de Kossuth dont il reflète la pensée (1); il préconise la formation de deux confédérations, l'une Danubienne, où la Hongrie pourrait trouver sa place avec les différentes nationalités constituant l'Empire d'Autriche, l'autre Gréco-slavo-turque, qui recevrait le nom de Confédération balkanique. Il est curieux de noter que, sous la plume d'un Magyar, une place est réservée à la Turquie dont le partage n'apparaît pas comme l'article fondamental du projet.

Parmi les professeurs de droit international, l'idée d'une confédération balkanique est très en faveur. Le premier, au temps de la guerre russo-turque, feu le professeur James Lorimer, de l'Université d'Édimbourg, développa une thèse où il proposait la « dénationalisation de Constantinople » qui deviendrait « la propriété commune du genre humain civilisé. » Dans une discussion qu'il soutint à ce sujet avec le professeur Martens, les deux savans se rencontrèrent pour préconiser une alliance anglo-russe, sans laquelle aucune solution pacifique de la question d'Orient ne pourrait jamais devenir possible.

Ces projets d'Union balkanique qui ont vu le jour depuis un siècle, sont si nombreux que nous n'avons pu indiquer ici que les plus significatifs. Tous ces beaux plans sont l'écho, parfois assez naïf, d'intérêts très précis, et cachent des arrière-pensées qu'il n'est pas difficile de pénétrer. Derrière la formule séductrice : « Les Balkans aux peuples balkaniques, » apparaît presque toujours la politique de l'une des grandes puissances que les autres s'empressent de contrecarrer. Aussi, jusqu'à la révolution turque de 1908, ne voyons-nous pas que, malgré les vœux des populations et les efforts de quelques hommes convaincus, l'idée ait fait un pas décisif vers la réalisation. Une solution impliquerait d'abord l'expulsion des Turcs d'Europe et

(1) *Solution pacifique de la question d'Orient*. Paris, 1877.

de grands remaniemens territoriaux, c'est-à-dire une crise européenne et probablement une guerre générale; aussi personne n'ose-t-il en prendre l'initiative. Les savans, les professeurs, les publicistes s'évertuent en vain à démontrer les mérites de l'idée fédérative; les hommes d'État hésitent à les suivre : le risque est trop gros.

II

La Révolution turque de juillet 1908 a modifié profondément l'aspect et les données du problème. Les grandes puissances et les petits États balkaniques eux-mêmes, — les récentes visites royales à Constantinople en sont la preuve, — sont d'accord pour laisser à la Jeune-Turquie le temps de faire ses preuves. Si elle échoue dans son œuvre de réorganisation et de « modernisation, » la preuve sera faite que la race ottomane est incapable de se régénérer par elle-même et, de nouveau, il pourra être question de lui substituer d'autres peuples. Si au contraire elle réussit, l'Empire Ottoman régénéré gardera sa place dans l'Europe orientale. Ce n'est donc plus d'une confédération destinée à remplacer la Turquie qu'il s'agit pour le moment, mais d'une combinaison qui la consoliderait en réglant ses rapports avec les États balkaniques et en la mettant à l'abri de toute ambition étrangère. Plus d'homme malade, donc plus de médecins, encore moins d'héritiers (1).

Du même coup, toute la politique de la Russie et de l'Autriche-Hongrie vis-à-vis de l'Empire Ottoman se trouve modifiée; ni l'un ni l'autre des deux Empires rivaux ne peut plus être tenté, comme autrefois, de constituer une confédération balkanique avec l'espoir qu'elle ne saurait manquer de devenir l'instrument de ses visées particulières. Mais ni l'un ni l'autre non plus n'a intérêt à s'opposer à la formation d'une confédération dans laquelle entrerait la Turquie et qui arrêterait, d'où qu'elles viennent, toutes les tentatives ambitieuses sur la péninsule. Pour la Russie, le temps n'est plus de réaliser le rêve de Pierre le Grand et de Catherine II : le chemin de Byzance est fermé.

(1) Hilmi Pacha, ancien grand vizir, lors de son récent passage à Paris, disait à un journaliste : « La Confédération des États balkaniques est un rêve, mais avec la régénération de la Turquie et une bonne armée — une bonne armée est indispensable — ce rêve pourra, je l'espère, devenir une réalité. »

Les Russes ont enfin compris que si jamais Constantinople et Pétersbourg se trouvaient un jour réunies dans les mêmes mains, elles ne sauraient y demeurer (1), que les Slaves des Balkans sont résolus à ne travailler que pour eux-mêmes et qu'ils ne resteront les amis de la Russie qu'autant que ses sympathies seront désintéressées et sa protection exempte de toute arrière-pensée de domination. L'exemple de la Bulgarie a servi à le démontrer. C'est une politique d'influence, de patronage des Slaves, non plus d'expansion directe que, depuis la guerre de Mandchourie et la révolution turque, la Russie se dispose à adopter.

L'Autriche, à la veille d'entrer dans une ère de transformation et de réorganisation intérieure, poursuit, dans les Balkans, une politique de liquidation. C'est du moins ce qu'a affirmé à plusieurs reprises le comte d'Æhrenthal au moment où il annexait la Bosnie et l'Herzégovine et où, comme contre-partie, il renonçait aux droits que le traité de Berlin donne à l'Autriche sur le sandjak de Novi-Bazar. Il a laissé entendre que, par cet acte significatif, il marquait la limite méridionale que l'expansion autrichienne ne chercherait pas à dépasser. Il a témoigné ainsi d'une compréhension très élevée de la situation réelle et des vrais intérêts de l'Empire : pousser plus loin sa pointe vers le Sud dans la direction de Salonique, s'immiscer dans les querelles de nationalité qui agitent la Macédoine, assumer de lourdes charges pour un profit illusoire, ce serait, pour l'Au-

(1) Il est curieux de trouver déjà cette vérité exprimée, dès 1830, dans cette lettre du comte de Nesselrode au Grand-Duc Constantin.

« Saint-Pétersbourg, 12 février 1830.

« Le but de nos relations avec la Turquie est celui que nous nous sommes proposé par le traité d'Andrinople lui-même et par le rétablissement de la paix avec le Grand-Seigneur. Il ne tenait qu'à nos armées de marcher sur Constantinople et de renverser l'empire turc. Aucune puissance ne s'y serait opposée, aucun danger immédiat ne nous aurait menacés, si nous avions porté le dernier coup à la monarchie ottomane en Europe. Mais, dans l'opinion de l'Empereur, cette monarchie, réduite à n'exister que sous la protection de la Russie et à n'exécuter désormais que ses désirs, convenait mieux à nos intérêts politiques et commerciaux, que toute combinaison nouvelle qui nous aurait forcés soit à trop étendre nos domaines par des conquêtes, *soit à substituer à l'empire ottoman des États qui n'auraient pas tardé à rivaliser avec nous de puissance, de civilisation, d'industrie et de richesse;* c'est sur ce principe de S. M. I. que se règlent aujourd'hui nos rapports avec le Divan. »

(Citée par Émile de Girardin, *Solutions de la Question d'Orient*. Paris, Librairie nouvelle, novembre 1853.)

triche, se mettre à la merci de l'Allemagne (1) et se préparer un long antagonisme avec la Russie. L'intérêt des deux Empires rivaux est aujourd'hui d'aider le programme « le Balkan aux peuples balkaniques » à devenir une réalité et d'assurer ainsi la pacification et la mise en valeur économique des riches plaines de la Macédoine. L'Autriche recueillera les profits sans avoir couru les risques. Comme le chemin de Byzance pour sa rivale, le chemin de Salonique est, pour elle, un dangereux mirage.

Cette politique nouvelle de la Russie et de l'Autriche dans les Balkans, personne n'en a mieux, ni de plus loin, prévu l'avènement et montré les avantages qu'un homme d'État serbe très distingué, héritier des idées du prince Michel et de Garachanine, M. Pirotchanatz, ancien président du Conseil sous le roi Milan. En 1889, il publiait à Paris, sous le pseudonyme de docteur Stefan Bratimich, une brochure (2) d'où, entre autres, nous détachons ces lignes qui donnent la plus haute idée de la perspicacité politique de leur auteur.

Si l'on place un instant en regard, d'un côté les forces que la Russie et l'Autriche, soutenue par ses alliés, peuvent mettre au service de leur cause, et de l'autre les forces qui pourraient leur être opposées, on restera plus que jamais convaincu que la lutte ne conduira à Constantinople ni l'une ni l'autre de ces puissances.

Mais si l'un de ces deux compétiteurs venait subitement à changer de manière de faire ; si surtout, par exemple, la Russie comme puissance slave abandonnait ses idées de conquête et de domination, pour les remplacer par une politique protectrice sincère et par la poursuite réelle de l'indépendance des peuples de la Péninsule, les prétentions austro-hongroises sur l'Orient seraient du coup anéanties. Les intérêts généraux de l'Europe, ainsi que les intérêts nationaux des peuples orientaux, se rangeraient immédiatement de son côté, et le Tsar accomplirait sans peine la mission qu'il doit poursuivre comme chef de tous les Slaves. Il ne tarderait certainement pas à trouver des alliés solides au lieu des adversaires que la politique lui suggère aujourd'hui. — Les Slaves du Sud ne se font pas d'illusions : ils savent très bien que, sans une Russie forte, ils seraient condamnés à disparaître devant l'expansion si puissante de la race germanique. Et qui oserait leur faire un reproche, puisque avant tout ils tiennent à leur existence nationale et qu'ils cherchent à la défendre contre tous ?

Ce n'est, d'ailleurs, pas le Cabinet de Pétersbourg seul qui pourrait

(1) Voyez sur ce point nos précédens articles et particulièrement ceux du 15 décembre 1908 et du 15 juin 1909.

(2) Dr Stefan Bratimich, *la Péninsule des Balkans*. Paris, chez Balitout et Cie, 1889 (p. 29).

recueillir d'immenses avantages en modifiant son attitude et ses visées; l'Autriche, elle aussi, en abandonnant ses prétentions de domination sur la Péninsule courrait la chance presque certaine de réaliser des avantages considérables, et, ce qui est d'une importance capitale pour elle, elle éviterait ainsi une collision menaçante. La puissance des Habsbourg a vécu et s'est développée bien plutôt grâce à sa politique qu'aux victoires de ses armées, et on s'étonne aujourd'hui des hésitations du Cabinet de Vienne devant une position aussi critique. On ne comprend pas qu'il ne prenne pas les devans pour prévenir les dangers qui ne peuvent manquer de lui surgir.

Nous convenons franchement qu'il n'est pas commode à l'Autriche-Hongrie d'abandonner aujourd'hui la Bosnie et l'Herzégovine, après avoir considéré ces provinces, dès leur occupation, comme ses premières étapes vers Salonique et comme la clef de sa domination sur la partie occidentale de la Péninsule. Nous n'ignorons pas non plus les inquiétudes que l'Autriche-Hongrie peut concevoir pour l'avenir de certaines de ses provinces du Sud, si un État slave réellement puissant se formait sur ses frontières. Mais sans vouloir préjuger un avenir lointain, et sans contester les conséquences éventuelles de l'évolution politique que subissent les sociétés modernes, il nous semble admissible cependant que les peuples de la Péninsule, encore pendant une longue période de leur relèvement politique, pourraient trouver un intérêt puissant au maintien de l'Empire des Habsbourg qui, dans certaines conditions, formerait à coup sûr la garantie la plus efficace de leur propre indépendance. Le prix donc que l'Autriche-Hongrie ne manquerait pas de recueillir par l'inauguration d'une politique désintéressée ne resterait certainement pas au-dessous des sacrifices qui lui seraient imposés; tandis qu'en laissant survenir une lutte de compétition avec la Russie, elle ne met ni plus ni moins en jeu que son existence elle-même.

Notre conviction est que, les circonstances aidant, l'un des compétiteurs arrivera certainement à adopter un jour la manière de faire que nous indiquons et qu'il se mettra alors à la tête du mouvement qui répond le mieux aux intérêts généraux de l'Europe ainsi qu'aux aspirations nationales des peuples orientaux. Celui des deux compétiteurs qui arborera le premier franchement et réellement une conduite aussi désintéressée sortira, sans aucun doute, vainqueur de la lutte.

Ces vues profondes sont devenues plus vraies encore depuis que la Révolution ottomane a fait renaître en Europe l'espoir d'une réorganisation de la Turquie par ses propres moyens et à son propre bénéfice. La constitution, sous une forme plus ou moins étroite, d'un groupement des différens États balkaniques, y compris la Turquie, apparaît plus que jamais comme souhaitable dans l'intérêt des grandes puissances aussi bien que dans celui des plus petites. Si l'Empire Ottoman mène à bien son œuvre de rénovation, tout espoir d'extension dans la péninsule est désormais fermé à la Bulgarie, à la Serbie, au Montenegro,

à la Grèce. Renonçant à des espoirs qui se feront plus chimériques à mesure que se fortifiera la Turquie, chacun de ces pays travaillera à organiser sa vie économique, à mettre en valeur ses richesses naturelles, à améliorer ses voies de communication et ses débouchés vers l'extérieur. Dans les entretiens récens du roi Ferdinand avec les hommes d'État turcs, il n'a été question, dit-on, que de chemins de fer et de conventions commerciales. La constitution d'une union fédérative, tout au moins la conclusion d'une alliance défensive entre les États balkaniques, serait de nature à faciliter, pour chacun d'eux, cette œuvre de progrès interne.

C'est en Serbie que le projet d'une confédération trouve ses partisans, les plus chaleureux, tels M. Pirotchanatz, M. Novakovitch, naguère encore président du Conseil, M. Pachitch, actuel président du Conseil, et, avec lui, tout le parti « radical » qui le reconnaît pour chef. C'est en effet à la Serbie surtout que la confédération serait avantageuse : isolée de la mer, elle a, plus qu'aucun autre État, besoin du concours de ses voisins pour l'exportation de son bétail, de ses porcs et de ses fruits. Mais elle n'est pas la seule pour qui la carte politique ne recouvre pas, tant s'en faut, la carte des nationalités. On peut dire de tous les États balkaniques qu'ils sont inachevés. Beaucoup de Serbes, beaucoup de Bulgares vivent en dehors des frontières des deux royaumes. Quant au Montenegro, nous montrions récemment ici que, dans ses limites actuelles, il ne paraît pas viable (1). La Grèce, géographiquement mieux située, languit, démoralisée par le bavardage de ses politiciens et l'indiscipline de ses militaires, ruinée par des ambitions sans proportion avec ses forces. La Bulgarie et la Serbie s'épuisent en armemens et s'entêtent dans une rivalité sans objet, puisque la Macédoine, dans une Turquie régénérée, restera partie intégrante de l'Empire Ottoman. Leur mésintelligence, savamment attisée par l'art subtil des diplomaties qui en profitent, n'a aucune cause irréductible. Une volonté sincère d'accord viendrait à bout des différends superficiels qui les séparent. Moins profondes encore et moins justifiées sont les difficultés qui mettent quelque acrimonie dans les rapports de Belgrade avec Cettigne. Entre Athènes et Sofia, le principal objet de discorde, c'est encore la Macédoine.

(1) Voyez la *Revue* du 1er mars.

La Roumanie enfin trouverait dans une confédération balkanique un appui matériel et moral considérable pour le cas où le sort des Roumains de Transylvanie et du banat de Temesvar provoquerait de graves dissentimens entre elle et la Hongrie. Enfin est-il besoin de démontrer que la Turquie, théâtre classique des « interventions » qui, destinées à la protéger, ont eu souvent pour premier effet de consacrer son démembrement, serait la première intéressée à entrer dans une confédération ou dans une alliance qui aurait pour but de réserver les affaires balkaniques aux peuples de la péninsule; elle serait garantie contre toute ingérence indiscrète; elle serait libre de poursuivre dans la paix, dans la sécurité, son laborieux effort de régénération « à l'européenne. » Si elle y réussit, si elle parvient, par des réformes sociales et administratives, à gagner les sympathies des nationalités qui, jusqu'ici, poursuivaient leur affranchissement, elle acquerra naturellement, parmi ses confédérés, une influence que la force des choses rendra bientôt prépondérante. Si, au contraire, elle y échoue, la condamnation si souvent et si prématurément prononcée deviendra enfin exécutoire; elle se verra forcée d'abandonner l'Europe aux populations chrétiennes et d'aller se reformer en Asie, « à la turque. » Les peuples de la confédération n'auront plus qu'à liquider entre eux, sans intervention étrangère, la succession vacante.

Il serait facile de prolonger ce tableau des avantages que la réalisation d'une confédération balkanique apporterait à toutes les populations de la péninsule, à l'Europe et au monde. Déjà, avant les événemens qui, en Turquie, ont si profondément changé l'aspect de la question, M. Pirotchanatz concluait ainsi la brochure dont nous citions tout à l'heure un passage:

Pour parer aux dangers qu'un avenir prochain peut leur apporter, tous les États orientaux ont donc le devoir absolu d'arriver le plus tôt possible à une alliance politique. Cette alliance, d'un caractère purement défensif, ne saurait porter ombrage à personne, excepté à ceux qui pensent à des conquêtes. Si le but que poursuivent la Russie et l'Autriche dans la péninsule est vraiment désintéressé, comme la diplomatie et la presse de ces deux pays le disent à tout propos, cette union des Balkans serait avantageuse à leurs intérêts, puisqu'elle supprimerait le prétexte de conflit le plus apparent qu'on prétend trouver aujourd'hui dans l'ingérence de la diplomatie de l'une ou de l'autre de ces deux grandes puissances, dans les affaires, soit de la Serbie, soit de la Bulgarie...

... Nous sommes convaincus qu'il n'y a plus d'illusions ni d'espérances à

avoir du côté de la Russie ni de celui de l'Autriche et qu'en attendant, et pour courir au plus pressé, une alliance, sous la forme fédérative, entre les peuples orientaux pour la défense de leurs intérêts communs, est le premier et le dernier mot de la politique qu'ils peuvent et qu'ils doivent suivre aussi bien dans le présent que dans l'avenir.

Cette alliance seule mettra fin à des ingérences étrangères dans les affaires intérieures des différens pays et, en même temps qu'elle procurera une vie nationale aux peuples de la Péninsule, elle donnera à l'Europe des garanties aussi sérieuses que possible de stabilité et d'équilibre en Orient.

La question est ainsi parfaitement posée et, tant qu'on s'en tient aux considérations générales, l'argumentation est irréfutable. Mais quand on étudie les moyens pratiques de réalisation, c'est alors que les objections apparaissent.

III

Comme toutes les idées simples, celle d'une confédération balkanique ou orientale est, au premier abord, très séduisante. Elle résout toutes les difficultés et, de plus, elle est seule à les résoudre. Il semble qu'à raisonner sur l'avenir de la question d'Orient, on ne puisse guère échapper au dilemme : ou, sous une forme quelconque, une union des États balkaniques, ou la continuation de l'instabilité et de l'insécurité actuelles aboutissant finalement à une guerre où s'opérerait dans le sang la sélection du plus fort. Mais les faits, en politique, se plient mal à la logique des raisonnemens et souvent l'idée qui séduit par sa simplicité est précisément celle dont il faut se défier ; car la réalité est complexe et échappe aux formules. Il y a des idées encore plus simples et plus séduisantes que celle d'une confédération balkanique, celle, par exemple, de la paix universelle, et, depuis si longtemps que les hommes en rêvent, leurs espoirs n'ont pas encore cristallisé dans une forme viable.

On distingue plusieurs formes de confédération, ou, pour employer un terme plus général, d'association, entre plusieurs États. La Confédération suisse, les États-Unis d'Amérique, ceux du Brésil, la Confédération germanique de 1815, l'Empire allemand de 1871, le dualisme austro-hongrois de 1867, présentent des types très différens d'associations d'États : dans les uns, l'égalité des droits est absolue entre les associés ; dans les autres, l'un des États, par suite de circonstances historiques, a obtenu

la prépondérance; tantôt un souverain commun s'élève au-dessus des souverains particuliers, tantôt la forme est républicaine. En tout cas, une confédération implique un organisme central, diète, parlement ou souverain, en qui se concrétise le lien fédéral et qui constitue un pouvoir commun. Quelle forme pourrait prendre une confédération balkanique? La forme républicaine, suisse ou américaine, est incompatible avec des États historiques gouvernés par des souverains héréditaires. Les États balkaniques ne sauraient s'unir qu'en conservant leurs souverains respectifs, leur gouvernement intérieur, leur législation particulière; entre eux, on ne pourrait concevoir qu'une fédération dans laquelle chacun des membres aurait les mêmes droits et déléguerait un certain nombre de députés à une diète fédérale qui siégerait alternativement dans les diverses capitales. Encore voit-on mal comment, en pratique, pourrait fonctionner cette diète. Dans l'Allemagne de 1815, à côté de la Diète, il y avait l'empereur Habsbourg, dont la tradition et l'histoire imposaient l'autorité; dans l'Allemagne de 1871, il y a le roi de Prusse dont la force a fait un empereur allemand. Dans la Confédération germanique, il n'y avait, à peu d'exceptions près, que des Allemands parlant la même langue, unis par une longue collaboration historique et par la communauté de la « culture. » Dans l'empire austro-hongrois, les races et les langues sont très disparates, mais le loyalisme dynastique est un lien solide éprouvé par l'histoire, sanctionné par des parlemens locaux. Dans la péninsule balkanique, les traditions sont imprégnées de haine et les souvenirs teints de sang. Il n'y a ni communauté de race, ni communauté de culture, ni communauté de langue, ni communauté de religion, et l'on ne voit pas d'où pourrait sortir, parmi les États de la péninsule, une Prusse imposant son hégémonie, un Habsbourg incarnant l'unité dans un intérêt commun. Si, dans une organisation fédérale, la Turquie tentait d'exercer une suprématie, si légère fût-elle, ne soulèverait-elle pas contre elle l'hostilité passionnée de tous les États chrétiens? Et si la tentative venait de l'un de ces États, de la Bulgarie par exemple, croit-on que Turcs et Grecs ne s'insurgeraient pas contre elle avec toute la fureur renouvelée des passions ataviques?

Pour qui connaît l'intransigeance patriotique, l'orgueil de race, l'exclusivisme de toutes les populations balkaniques, qu'elles soient latines, slaves, turques, albanaises même; pour

qui a vu de près leurs rivalités nationales, compliquées de haines sociales, de dissidences religieuses, d'ambitions jalouses, de rancunes historiques, il est bien difficile de croire à la possibilité d'une organisation fédérale un peu forte, et l'on est porté à penser que le plus grand effort d'union que l'on puisse espérer, dans l'état actuel des esprits, des nationalités balkaniques, serait la conclusion d'une alliance défensive entre la Turquie, la Roumanie, la Bulgarie, la Serbie, le Montenegro et la Grèce. Peut-être les États alliés pourraient-ils, à la rigueur, arriver à constituer une sorte de commission arbitrale, composée de un ou deux délégués de chaque État et destinée à trancher les difficultés de nationalité ou de frontière qui surgissent si souvent dans la péninsule et qui, à chaque moment, — comme il est arrivé récemment pour les incidens de frontière entre Turcs et Bulgares, — menacent de dégénérer en une guerre générale. Une alliance défensive de cette nature serait un premier pas vers la réalisation du programme : « Les Balkans aux peuples balkaniques; » elle permettrait, dans une certaine mesure, d'écarter les influences, tout au moins les interventions étrangères.

Ces interventions, les peuples balkaniques en ont parfois souffert; mais il faut bien reconnaître que, sans elles, la plupart d'entre eux seraient encore soumis aux Turcs. La protection d'une nation étrangère, au cas où elle pourrait être désintéressée, serait peut-être le seul moyen efficace de promouvoir la formation d'une Confédération ou d'une alliance balkanique; parmi ces populations surexcitées, elle jouerait le rôle de gendarme et d'arbitre. Ainsi Napoléon s'intitulait Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération suisse. Mais, en pareille occurrence, il arrive généralement que Protecteur ou Médiateur devient bien vite synonyme de maître. Ainsi adviendrait-il de l'Empereur italien que *Un Latin* voudrait donner comme chef à la confédération orientale de ses rêves. La solution qu'il propose, comme toutes celles de même nature, aurait pu être théoriquement acceptable dans une Europe orientale d'où les Turcs auraient été chassés: l'arbitre étranger aurait alors servi à mettre d'accord les petits États chrétiens et à régler amiablement leurs litiges. Elle ne serait plus possible en présence d'un grand Empire comme la Turquie. D'ailleurs, pour être un arbitre impartial, l'Italie est trop proche de l'Orient balkanique; en voulant l'introduire dans les Balkans, le Roumain qui signe

Un Latin, laisse deviner sa pensée secrète. Offrir un rôle de tutelle et de conciliation à la Russie ou à l'Empire austro-hongrois, ce serait les induire en tentation, ce serait faire rentrer par la fenêtre le loup chassé de la bergerie par la porte. L'Allemagne est trop étroitement unie à l'Autriche, elle a trop d'intérêts en Turquie, et elle y a exercé, en ces dernières années, une influence trop considérable pour que ses directions puissent être acceptées sans défiance. La France ou l'Angleterre pourraient être choisies comme arbitres et comme tutrices par les États balkaniques associés, car elles n'ont ni l'une ni l'autre d'ambitions territoriales dans la péninsule ; la France surtout a eu l'art d'agir à la fois comme émancipatrice des nationalités et comme protectrice de l'intégrité de l'Empire Ottoman ; aussi bien pour les Turcs que pour les Grecs, les Slaves ou les Roumains, son nom signifie liberté politique, émancipation des nationalités. La France, en outre, bénéficie de l'incomparable autorité morale qu'elle doit au prestige de sa civilisation, de sa langue partout répandue dans le Levant et de la glorieuse histoire de ses relations avec la Turquie. Mais ni la France, ni sans doute l'Angleterre, s'il était fait appel à leurs bons offices, n'auraient lieu de s'en réjouir; elles pourraient se trouver entraînées dans des complications inextricables; leurs relations avec la Russie et avec l'Autriche deviendraient plus difficiles, et il n'est pas certain qu'elles recueilleraient, même en gratitude platonique, le bénéfice de leur bonne volonté. Il est donc, à tous points de vue, préférable que les États balkaniques agissent de leur propre initiative, à leurs risques et périls ; ce n'est même qu'à cette condition que la naissance d'une union balkanique serait souhaitable.

Dans l'état actuel de l'Orient, l'établissement d'une confédération, voire la conclusion d'une simple alliance défensive entre les États de la péninsule se heurterait à une grosse difficulté : Quels seraient, dans une telle combinaison, le rôle et la place de l'Empire Ottoman ?

La Turquie n'est pas seulement européenne, elle est surtout asiatique. S'il est exagéré de dire, en reprenant un mot fameux, que les Turcs ne sont que campés en Europe, il est certain cependant que c'est d'Asie qu'ils sont venus, d'Asie qu'ils tirent leur force principale; en Europe, même là où ils se sont implantés, les vieilles races indigènes les regardent comme des

intrus. Turquie d'Asie et Turquie d'Europe sont inséparables; le Bosphore ne divise pas, il réunit; il n'est pas une frontière, il est un centre d'attraction. La Turquie d'Asie entrera-t-elle donc avec la Turquie d'Europe dans la confédération ou dans l'alliance? Et comment distinguerait-on entre elles? Y entrera-t-elle avec ses Arméniens, ses Kurdes, ses Arabes nomades, avec son Hedjaz et son Yémen? Verra-t-on la Bulgarie ou la Grèce engagées, par leur alliance, dans une querelle avec la Perse? Le Montenegro, attaqué par l'Autriche, pourra-t-il faire appel au concours des redifs d'Anatolie? Il est impossible d'imaginer un moyen de séparer l'Empire Ottoman en deux parties dont l'une seulement serait engagée dans la politique européenne. On ne voit guère non plus comment il serait possible, sans risquer de rendre l'alliance illusoire, de distinguer entre les différens *casus fœderis* qui pourraient se produire.

Autre difficulté, également grave. La Turquie entrera-t-elle dans la confédération, ou dans l'alliance, telle qu'elle est, sur la base de l'*uti possidetis*, ou assurera-t-elle certaines conditions spéciales aux nationalités non turques qui vivent dans la Turquie d'Europe, sans parler de celle d'Asie? Tous les plans de confédération balkanique ou orientale dont nous avons rappelé l'histoire font une place à l'Albanie et à la Macédoine. Il ne saurait être question actuellement de les séparer de la Turquie; mais la Bulgarie, par exemple, consentirait-elle à entrer dans une alliance avec la Turquie, si celle-ci ne donnait pas des garanties aux Bulgares de Macédoine? Ceci revient à dire que la possibilité d'une union balkanique générale est étroitement liée à l'avenir de la Jeune-Turquie. Si elle adopte une méthode de centralisation et d'unification sans tempéramens, si son patriotisme légitime s'exagère en un nationalisme intransigeant, non seulement elle ne réussira pas à gagner le cœur des populations chrétiennes de la Turquie d'Europe, mais elle alarmera les États voisins, elle les mettra pour longtemps en défiance; elle finira par susciter contre elle la confédération ou l'alliance qu'une politique plus souple pourrait constituer à son avantage.

A ce point de vue, la ligne de conduite que suit le gouvernement de Hakki Pacha vis-à-vis de l'Albanie inspire des inquiétudes aux amis de la Turquie nouvelle. Si l'on veut bien se reporter à ce que nous écrivions le 15 décembre dernier à propos de l'Albanie, on comprendra mieux le caractère et les ori-

gines d'un mouvement que les journaux appellent à tort insurrection ou révolte. Les Arnaoutes ont été les premiers partisans de la Constitution dont, à la vérité, ils comprenaient mal les tendances et le caractère réel, mais dont il eût été politique de leur enseigner les bienfaits autrement qu'à coups de canon ou de fusil. C'est l'expédition insuffisamment justifiée de Djavid Pacha dans les montagnes de l'Albanie du Nord, ce sont les excès commis par ses soldats qui ont soulevé derrière lui les Arnaoutes frémissans et altérés de vengeance. L'Albanie n'est pas une Vendée insurgée pour un sultan déchu, c'est une Écosse qui lutte pour ses traditions, son particularisme, sa langue. Le gouvernement ottoman ne pouvait laisser intercepter le chemin de fer d'Uskub à Mitrovitza et devait assurer, même par la force, les communications entre les bourgs de l'Albanie du Nord; mais il fera preuve d'esprit de justice en même temps que d'esprit politique, s'il ne cherche pas à réduire les « insurgés » dans leurs montagnes : les Turcs n'y trouveraient que des pierres et des coups. Déjà, il y a trop de victimes, trop de villages incendiés, trop de femmes insultées; les Jeunes-Turcs ont le plus grand intérêt à ne pas s'aliéner à jamais cette fière et forte race qui a déjà donné à l'Empire tant d'hommes d'État, tant de braves soldats, et à laquelle il n'a donné, lui, ni un chemin de fer, ni une route, ni un canal d'irrigation, ni une école. La Jeune-Turquie, avant de se montrer trop exigeante vis-à-vis des Albanais, a beaucoup à réparer vis-à-vis d'eux; ce n'est que peu à peu, et par des bienfaits, qu'elle fera la conquête de ce peuple qui, cramponné depuis tant de siècles à ses montagnes, n'a jamais abdiqué, devant aucun conquérant, ni ses coutumes, ni son langage, ni son fier particularisme.

La méthode que le gouvernement ottoman appliquera aux Albanais est observée avec une attention inquiète par les États balkaniques. Beaucoup de Bulgares, de Serbes, de Grecs, vivent sous la loi turque en dehors de la Bulgarie, de la Serbie, de la Grèce. Il existe aussi, dans les montagnes du Pinde, mêlés aux Albanais, beaucoup de Valaques dont les Roumains se proclament « frères. » Chacun des peuples qui entourent la Turquie d'Europe se trouve donc dans l'obligation morale de ne pas se désintéresser du sort de ces « frères séparés » qui, après avoir été si longtemps les sujets, la *raïa* du Grand Seigneur, sont devenus, par la vertu de la Constitution, des citoyens de l'Empire

Ottoman. S'ils restent mal satisfaits de leur sort, si une politique trop centralisatrice les alarme pour leur langue et leurs écoles, pour le maintien de leurs coutumes et de leur organisation politique et religieuse, toute alliance devient impossible entre la Turquie et les États chrétiens du Balkan. L'union, sous quelque forme que ce soit, ne pourrait être que la conséquence d'un apaisement complet des conflits de nationalité par l'application d'un régime très souple de liberté et de décentralisation. Cet oubli de haines séculaires, — il faut, dans leur intérêt, que les Jeunes-Turcs le comprennent bien, — il ne suffit pas de le décréter pour l'obtenir.

La question Crétoise est aussi l'une de celles qui doivent être résolues avant qu'il puisse être question de négocier la conclusion d'une alliance où entrerait le royaume des Hellènes. L'admission de la Crète, comme un État autonome, sous la suzeraineté nominale du Sultan, dans une confédération, pourrait peut-être fournir la base d'une transaction.

La constitution d'une confédération orientale rencontre enfin un obstacle dont on ne s'avise pas toujours : c'est Constantinople. Sa situation géographique, les détroits dont elle commande le passage, l'éclat incomparable de son renom, le rayonnement de son éternelle beauté, lui donnent parmi les grandes capitales du globe une importance sans seconde. Malgré tant de ruines, elle apparaît encore revêtue de ces symboles magnifiques qui s'imposent au respect ou à l'adoration des hommes : c'est l'Empire romain qui, du haut de la ville de Constantin, projette la majesté de son ombre jusque sur nos générations d'aujourd'hui ; c'est le patriarcat œcuménique en qui survit, à travers tant de déchéances, l'image altérée mais encore imposante du catholicisme oriental ; c'est le Khalifat dans lequel trois cents millions de Musulmans révèrent la succession religieuse et politique du Prophète ; c'est Sainte-Sophie enfin, où les grands anges de mosaïque, d'un frémissement de leurs ailes d'or, semblent n'avoir qu'à secouer un mince badigeon musulman pour découvrir aux yeux le Christ dans sa gloire. La Constantinople moderne, la ville des banques, des affaires et du plaisir, la *Cosmopolis* où, sous l'œil des Turcs qui n'y ont guère part, des gens de proie venus de tous pays se rencontrent pour brasser des affaires et ramasser de l'or, exerce elle aussi son attrait sur les rudes et laborieux paysans de la Morée, du Pinde ou du Balkan.

Tous ces prestiges du temps, de la gloire et de l'or entourent Constantinople d'une telle auréole et donnent à qui la possède un tel avantage sur tous ses voisins qu'entre eux et lui, l'égalité, même inscrite dans les traités, paraîtra toujours illusoire. De tous côtés convergent vers la cité fascinatrice d'incoercibles convoitises; et d'elle, en retour, émane une influence incomparable, une autorité vraiment impériale, comme au temps où le Basileus y régnait dans sa splendeur et où les rois barbares du Danube et des Balkans se sentaient fiers de lui prêter l'hommage et de se dire ses vassaux. On connaît l'opinion de Napoléon; parlant de son alliance avec la Russie, il disait: « Constantinople était le grand embarras, la vraie pierre d'achoppement; la Russie la voulait; je ne devais pas l'accorder; c'est une clé trop précieuse; elle vaut à elle seule un empire; celui qui la possédera peut gouverner le monde. » L'ouverture du canal de Suez n'a laissé aux maximes de l'Empereur qu'une part de leur vérité; mais on peut appliquer à la formation d'une confédération balkanique ce qu'il disait de son alliance avec la Russie: « Constantinople est la vraie pierre d'achoppement. » Entre celui qui la possède et ceux qui la convoitent, il peut exister des ententes temporaires; il est difficile d'imaginer une alliance durable, encore moins une confédération sans hégémonie.

De petits États à petits États une entente ne serait pas moins difficile qu'entre les petits États et la Turquie. La Grèce mesure son intransigeance non à ses forces, mais à ses rêves; en ces dernières années, en même temps qu'elle se brouillait avec la Turquie à propos de la Crète, elle entrait en conflit avec la Bulgarie et avec la Roumanie pour la Macédoine; elle n'est guère en bons rapports qu'avec la Serbie. Il est peu vraisemblable que les États danubiens recherchent avec la Grèce une alliance qui ne leur apporterait pas une force réelle et qui risquerait de devenir très onéreuse. On peut admettre qu'entre les deux États peuplés de Serbes, Serbie et Montenegro, la volonté des peuples, malgré les susceptibilités des cours, saurait, en cas de conflit, imposer une alliance, comme on l'a vu durant la crise de 1908-1909. En serait-il de même entre la Bulgarie et la Serbie? C'est là le point important. Ce qui paraît naturel et normal, c'est leur bonne intelligence, et cependant, c'est le bruit de leurs querelles qui remplit leur histoire. L'Autrichien et le Russe exploitent leurs jalousies pour perpétuer un désaccord dont ils

profitent. Vienne, en 1885, oblige Belgrade à la guerre. Serbes et Bulgares, durant la crise macédonienne, se disputent Uskub et une partie du vilayet de Kossovo ; leurs propagandes se font échec, leurs bandes s'entretuent, cependant qu'Uskub reste aux Turcs! Pour tel village de Macédoine, qui était avant-hier patriarchiste grec, hier exarchiste bulgare, et qui se déclare aujourd'hui patriarchiste serbe, voilà les passions déchaînées; les imaginations partent en guerre : les Bulgares parlent de conquérir Pirot et Nisch, les Serbes refont l'Empire de Douchan. Heureusement, ces Gascons du Danube sont, comme ceux de chez nous, des têtes froides. Depuis cinq ans, malgré des traverses et des difficultés, les relations vont s'améliorant. En 1905, les Serbes prennent l'initiative d'une union douanière que le Sobranié de Sofia repousse : la question de Macédoine est alors trop aiguë pour permettre une entente sincère ; peut-être aussi faut-il ménager telle ou telle grande puissance dont le concours pourrait devenir nécessaire et à qui l'accord des deux pays porterait ombrage. En octobre 1908, la Bulgarie proclame son indépendance ; c'est un événement que la Serbie regarde comme légitime ; elle regrette seulement que la coïncidence avec l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, si douloureuse au nationalisme serbe, permette de croire à un accord préalable entre Vienne et Sofia. La crise apaisée, le rapprochement s'est opéré. La Serbie, plus que jamais, sent le besoin de ne pas rester isolée; elle cherche anxieusement de quel côté s'ouvrira pour elle le chemin de l'avenir. Le roi des Bulgares, le 28 octobre 1909, fait une excursion en Serbie; il y rencontre le prince héritier; des paroles de sympathie sont échangées. Le 26 novembre, nouvelle rencontre à Belgrade ; les deux souverains échangent des visites. En même temps, l'idée d'une confédération balkanique fait du chemin dans les esprits ; la presse la discute. Elle pourrait commencer par une alliance serbo-bulgare. Certains patriotes serbes seraient, dit-on, prêts aux plus grands sacrifices pour que leur pays ne reste pas dans son isolement en face d'une Autriche menaçante. Les uns se résigneraient à accepter la « solution autrichienne, » c'est-à-dire la Serbie allant, de son plein gré, se réunir, sous le sceptre des Habsbourg, avec le groupe des Slaves du Sud déjà englobés dans l'Empire. D'autres préféreraient la « solution bulgare ; » ils entrevoient une alliance rendue plus étroite par une union personnelle : deux couronnes sur une seule tête.

deux armées sous un seul chef. De l'union de la Serbie et de la Bulgarie, sous quelque forme qu'elle se produise, serait formé un premier noyau de confédération auquel s'adjoindrait le Montenegro; l'alliance ne serait dirigée spécialement contre personne, mais elle pourrait faire front soit contre la Turquie, soit contre l'Autriche : ce serait une confédération danubienne; elle aurait l'appui de la Russie. La Bulgarie accepterait-elle ce rôle? Ou bien la verra-t-on, sacrifiant la Serbie, lier partie avec l'Autriche; on a parfois supposé qu'entre Vienne et Sofia, comme autrefois entre Vienne et Pétersbourg, un partage des Balkans aurait été prévu ; la Bulgarie irait jusqu'à la mer et envelopperait Constantinople; l'Autriche descendrait sur Salonique portée par les Slaves du Sud réunis sous le sceptre des Habsbourg... Où s'arrêterait-on dans ce jeu des hypothèses? Le fait, cependant, qu'on les discute, montre que, de tous côtés, on a conscience que l'Orient n'a pas encore trouvé son assiette définitive et que de grands changemens s'y préparent.

Entre la Roumanie et ses voisins slaves de la rive droite du Danube, les relations sont actuellement bonnes. A Bucarest aussi, la perspective d'événemens considérables en Orient fait sentir les dangers de l'isolement. La Roumanie a cherché jusqu'ici son point d'appui du côté de la Triple-Alliance, mais le sort des Roumains de Hongrie la préoccupe. Si une confédération danubienne venait à se former, la Roumanie ne refuserait sans doute pas d'y entrer : si elle était obligée de faire face au Nord, du côté de la Hongrie ou de la Russie, elle pourrait s'adosser au Danube et chercher des sympathies dans la péninsule. Dans la formation d'une alliance danubienne, l'initiative ne viendra pas de la Roumanie; mais, dans bien des cas, son intervention pourrait être prépondérante. Un système d'alliances dirigé contre la Turquie ne pourrait agir militairement qu'avec l'agrément des Roumains qu'ils ne négligeraient sans doute pas de se faire payer. Le roi Ferdinand ne pourrait en aucun cas marcher contre les Turcs s'il n'obtenait d'abord l'assurance de n'être pas menacé, sur le Danube, par l'armée du roi Carol. S'il s'agissait d'une confédération générale, dans laquelle entrerait la Turquie, la Roumanie s'y agrégerait plus volontiers encore, car elle n'a avec la Turquie aucun motif de mésintelligence.

La réorganisation de l'Empire austro-hongrois que prépare le parti chrétien-social, — sur laquelle nous aurons ici l'occa-

sion de revenir, — aurait, sur les événemens qui peuvent se produire dans les États balkaniques, une répercussion considérable. L'avenir de la Hongrie, de la Croatie, des Serbes, des Bulgares, des Roumains, est en suspens. Entre Vienne et Constantinople, des peuples et des tronçons de peuples s'agitent, tantôt s'attirant, tantôt se repoussant, nouant et dénouant des alliances, encore incertains du sens où une impulsion décisive viendra orienter leur histoire et fixer leurs destinées. La Confédération danubienne imaginée par Kossuth, les projets de « Trialisme » actuellement étudiés en Autriche, la confédération balkanique ou la confédération orientale, sont des solutions diverses d'un même problème qui s'étend depuis la Leytha jusqu'au Bosphore. L'avènement d'un nouveau règne et d'une nouvelle politique en Autriche, le succès ou l'échec de la Jeune-Turquie décideront de l'avenir. La « force bulgare » interviendra. Il serait téméraire de se risquer à des prévisions plus précises ou plus lointaines.

IV

Nous avons posé, au début de ces pages, une question précise : une confédération balkanique est-elle possible? Essayons d'y répondre par des précisions, en résumant les conclusions auxquelles nous sommes parvenus.

Une confédération ou une alliance défensive des États de la péninsule des Balkans ne serait vraiment efficace, pour assurer la tranquillité de l'Orient et la paix de l'Europe, que si l'Empire Ottoman en faisait partie. Seule une telle combinaison pourrait se donner pour objet de réaliser le programme : « les Balkans aux peuples balkaniques, » et de prévenir toute immixtion des grandes puissances dans les affaires orientales. Cette hypothèse nous a paru, sinon tout à fait chimérique, du moins d'une réalisation difficile et improbable. Le succès d'une entente de cette nature, conclue sans arrière-pensée et sur le pied d'égalité entre la Turquie et les autres États, dépend surtout de la Turquie elle-même, du succès de sa réorganisation intérieure et de la politique qu'elle suivra vis-à-vis des nationalités. Une transformation comme celle que les Jeunes-Turcs ont entreprise depuis la révolution de juillet 1908 est une œuvre de longue haleine. Tant que le nouveau régime n'est pas parfaitement assis et consolidé, tant

qu'il n'a pas établi un mode de gouvernement normal et commencé de résoudre les problèmes sociaux et nationaux qui se posent devant lui, la formation d'une confédération orientale générale ne nous paraît guère possible. Si une alliance générale venait à être conclue, nous ne croyons pas qu'elle puisse être durable; elle ne serait qu'un expédient temporaire, une sorte d'armistice destiné à donner le change, à endormir les vigilances pour se mieux préparer, de part et d'autre, à une crise décisive.

Des ententes ou des alliances restreintes entre États balkaniques et danubiens paraissent plus vraisemblables. Certains événemens de ces derniers mois pourraient faire supposer que l'on s'achemine vers une solution de ce genre. Les trois États slaves, Bulgarie, Serbie, Montenegro, seraient l'élément fondamental d'une telle combinaison. Il est peu probable que la Grèce y entrerait. Quant à la Roumanie, il dépendrait d'elle, par son adhésion ou son abstention, de paralyser, ou de libérer pour l'action, l'union des trois États slaves. Cette politique d'entente danubienne pourrait commencer par un *Zollverein* (union douanière) avec un *Zollparlament*. L'accord des petites puissances slaves, s'il allait jusqu'à une alliance militaire, serait dirigé contre l'Empire Ottoman; il s'agirait soit de chasser les Turcs d'Europe, soit seulement d'intervenir en faveur des chrétiens de Macédoine. Nécessairement, dans le cas d'une combinaison de ce genre, ni la Russie ni l'Autriche ne pourraient s'en désintéresser ou en être exclues; leur politique interviendrait encore dans les affaires balkaniques et y exercerait probablement une influence prépondérante. On aperçoit se dessiner, dans cette hypothèse, deux solutions : ou une entente entre l'Empire austro-hongrois et la Bulgarie pour un partage d'influence dans les Balkans, ou une entente entre la Bulgarie et la Serbie, sous les auspices de la Russie, avec la neutralité bienveillante de la Roumanie.

A la regarder de près, la formule : « le Balkan aux peuples balkaniques » est surtout séduisante quand on se place au point de vue de l'Europe; elle supprimerait d'un coup toutes les difficultés de la question d'Orient, elle atténuerait les rivalités anciennes qui ne s'exaspèrent que quand les intérêts ou les ambitions des grandes puissances entrent en jeu dans les Balkans. L'Europe sans question d'Orient! Quelle sinécure deviendrait la diplomatie! De loin, cet idéal paraît si facile à réaliser! Ne

suffirait-il pas que les peuples du Balkan consentissent à s'entendre? Mais, vue de l'un quelconque des États balkaniques, la solution paraît beaucoup moins simple; ces peuples ont des raisons très fortes, très impressionnantes, de ne pas s'entendre, ou tout au moins de ne pas se lier les mains pour longtemps. Il s'en faut qu'il y ait entre eux identité d'intérêts, d'aspirations, de culture. Quel est l'idéal commun autour duquel ils pourraient se réunir comme autour d'un drapeau? Seule une coalition formée pour chasser les Turcs d'Europe pourrait réaliser ce miracle, et c'est précisément cette solution extrême que l'Europe est résolue à éviter. Peut-on croire encore que les petits États, même confédérés, pourraient se passer du concours des grandes puissances? Ils seraient trop tentés de s'appuyer sur elles les uns contre les autres! En sorte que l'on est réduit à se demander si ce ne seraient pas les grandes puissances seules qui pourraient réussir, comme elles le font depuis quelques années, à imposer aux petits États la concorde et la paix. Il faut voir les choses comme elles sont et les dire comme on les voit. Une confédération balkanique est éminemment souhaitable; elle ne paraît pas, dans l'état actuel de la péninsule, de sitôt réalisable. Il pourra exister entre les différens États des alliances temporaires, des associations partielles, mais nous ne croyons guère à une alliance générale et durable, encore moins à la naissance d'un organisme fédératif. Il y a encore, dans l'Orient balkanique, trop de peuples en formation, trop de frontières mal délimitées, trop de nationalités mal définies qui se cherchent elles-mêmes et qui ne vivent que de souvenirs et d'espérances. L'heure n'est pas venue où Turcs, Bulgares, Serbes, Roumains, Grecs, pourraient abdiquer l'espoir suprême d'un recours à la force. Les morts parlent trop haut, en Orient, et crient vengeance trop fort, pour qu'il soit déjà possible de couvrir leur clameur. Ce que les peuples des Balkans attendent, ce n'est pas un congrès de professeurs, de juristes ou de diplomates qui dosera à chacun sa part et constituera sur le papier une confédération idyllique; ce qu'ils espèrent et redoutent à la fois, c'est l'homme qui précipitera les destins en suspens, l'homme qui osera oser.

René Pinon.

LES COMÉDIENS

ET

LA SOCIÉTÉ POLIE

I

La vie théâtrale des comédiens français sous l'ancien régime, les incapacités civiles et religieuses qui pèsent sur eux, les rivalités des grands théâtres, leurs procès contre les troupes foraines, les querelles des acteurs les uns avec les autres, leurs rapports avec les auteurs, le public et les gentilshommes de la Chambre, ont fait l'objet de mainte étude: ils remplissent les chroniques du XVIIIe siècle, alimentent les conversations autant au moins que la politique étrangère, que les ouvrages de Voltaire, de Montesquieu, de Diderot ou de Jean-Jacques. Le théâtre alors, est, avec l'amour, le souper et la conversation, le plaisir suprême des gens de loisir, à ce point que, vers 1770, on ne comptait pas moins de cent soixante théâtres d'amateurs pour Paris seulement. Pensionnés par le Roi pour se donner au diable, excommuniés s'ils jouent, emprisonnés s'ils refusent de jouer, les comédiens ne rencontrent de tous côtés qu'arbitraire, caprice et préventions injustes. En même temps, par une piquante contradiction de la loi et des mœurs, celles-ci faisant contrepoids à celle-là, ils ont pour eux les philosophes et la faveur de ce public qui leur crie de ses mille voix : « Amuse-moi ou crève ! » Ils gagnent de l'argent, ont parfois du crédit, sont prônés par

les gazettes, se constituent en syndicats, ou peu s'en faut, se mettent en grève, rivalisent d'insolence et d'indiscipline, abreuvent de dégoûts leurs directeurs et l'Intendant des Menus. Et comme tout est illogique, anormal en ce chapitre de notre histoire sociale, les chanteurs et danseurs de l'Opéra, les comédiens italiens échappent aux anathèmes de l'Église.

Peut-être n'a-t-on pas assez insisté sur les causes de ce prestige, du moins sur l'une des plus importantes : les rapports des gens de théâtre avec le monde sans épithète, rapports de plus en plus fréquens à mesure que nous montons vers la grande lumière des temps modernes, comédiennes, cantatrices, ballerines recherchées dans les salons, dirigeant elles-mêmes des salons au XVIIIe et au XIXe siècle, l'amour, ce niveleur par excellence, prêtant son concours au talent, à l'esprit et se chargeant de combler les distances, de démolir les préjugés fossiles. Napoléon Ier n'avait pas osé donner la croix de la Légion d'honneur à Talma qui, cependant, professait au Conservatoire. Sous Louis-Philippe, le danseur Simon fut décoré, mais non comme danseur; la seule réserve formulée à ce sujet par Mme de Girardin, qui se piquait d'aristocratie, c'est que Simon ne pouvait rester danseur et chevalier de la Légion d'honneur, « les grimaces et les gambades du sauvage, voire même les ronds de jambe et les pirouettes de l'homme civilisé, nuisant à la dignité de l'homme *décoré;*... il est certains honneurs incompatibles avec certains états : il faut choisir. »

Cette conquête des salons mondains, ou plutôt cette pénétration par les enfans de Thespis, a commencé avec le règne de Louis XV et n'a cessé de s'accentuer : je voudrais en noter quelques épisodes. Il importe de le répéter, ces histrions que les gens du bel air affectent de mépriser ont dans le monde, à la Cour, des amis, et des *amies;* ces comédiennes qu'on s'imagine régenter sans peine, gouvernent leurs maîtres. Deux femmes de qualité se battent en duel pour l'amour de Chassé; Louis XV lui ayant fait dire par Richelieu de garder quelque réserve : « Répondez à Sa Majesté, répond-il, que ce n'est pas ma faute, mais celle de la Providence, qui m'a créé l'homme le plus aimable du royaume. » « Le ministre veut que je danse, s'écriait la Guimard; qu'il prenne garde; moi, je pourrais bien le faire sauter! » Et, sans trop de fatuité, elle pouvait se croire une manière de puissance; elle a deux théâtres mondains, un à la

ville, l'autre à la campagne, dirigés par Carmontelle, le grand faiseur de proverbes, peintre moraliste *en détrempe*; décorations d'un goût parfait, tentures de taffetas rose relevées d'un galon d'argent, magnifique jardin d'hiver : présidens de parlement, cordons bleus, ministres, princes du sang, occupent les meilleures places. Le Roi, après une représentation à la Cour, accorda une pension de quinze cents livres à la Guimard : « Je l'accepte, dit-elle à ses amis, à cause de la main dont elle vient, car c'est une goutte d'eau dans la mer : c'est à peine de quoi payer le moucheur de chandelles de mon théâtre. » La Reine l'appelle à ses conseils de toilette, et les Mémoires du temps affirment, qu'ayant été envoyée au For-l'Évêque pour une escapade assez sérieuse, elle n'eut qu'à écrire à Marie-Antoinette qu'elle venait d'imaginer une nouvelle manière d'échafauder les cheveux, pour être mise en liberté le soir même. Si beaucoup de ces dames estiment qu'on ne doit point penser au mariage par respect pour l'amour, d'autres, plus sensibles aux réalités positives, demandent au sacrement le décor de la considération. Le comte de Clermont, arrière-petit-fils du grand Condé, après avoir passé, sans le moindre mystère, de la duchesse de Bouillon à la Quoniam, de la Quoniam à la Camargo, cette *admirable gigoteuse, grande croqueuse d'entrechats*, finit par s'embarquer dans un faux ménage avec la Leduc qu'il fait marquise, et finit par l'épouser... secrètement, car il était abbé de Saint-Germain-des-Prés, en même temps que général, académicien et grand maître de la franc-maçonnerie. Et l'Altesse Leduc passe les trois quarts de l'année à Berny, fait les honneurs de la table, dirige le théâtre du prince, tient une petite cour.

Le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de Marie-Thérèse, épouse Mlle Levasseur; Lolotte Gaucher, devenue comtesse d'Hérouville, eut un salon distingué; la Saint-Huberty, mariée au comte d'Entraigues, reçut du Comte de Provence le cordon de Saint-Michel, ordre qu'une seule femme avant elle, Marie-Anne Quinault, avait porté.

Comédienne assez ordinaire sur les planches, artiste admirable sur la scène du monde, Marie-Anne Quinault, après avoir plu à Samuel Bernard, au marquis de Nesle, au Duc d'Orléans, fut aimée du duc de Nevers qui l'épousa en secret; elle eut le tact de refuser la publication du mariage, et les enfans du duc lui en surent un gré infini. Elle fait avec un art exquis les honneurs

du salon, reçoit les plus grands personnages, la comtesse de Toulouse, le duc de Penthièvre, et, chose inouïe, il devint de bon ton de lui présenter les nouvelles mariées au contrat desquelles le Roi avait signé, privilège réservé à l'archevêque, au gouverneur de Paris et à l'abbesse de Saint-Antoine. Sa sœur, Françoise Quinault, n'eut guère moins d'influence, avec son fameux *Dîner du Bout du Banc*, où s'empressaient les hommes les plus spirituels et les plus titrés. Le salon de Mlle Dangeville était aussi fort achalandé.

La Duclos, qui succède à la Champmeslé dans la faveur du public, a son peintre, son poète, ses graveurs, une légion d'amans, entre autres le duc de Coislin qui la mit dans son testament, et qu'elle gouvernait haut la main ; mais, à cinquante-cinq ans, elle commit la folie de s'amouracher d'un jouvenceau de dix-sept ans, et de l'épouser. Avec cela glorieuse, fort décidée, la tête près du bonnet, au point de souffleter sur la scène son camarade d'Ancourt qui, chargé de tourner pour elle une annonce d'excuses, avait fait un geste peu décent ; au point d'apostropher les spectateurs qui s'avisaient de rire au milieu d'une scène pathétique : « Ris donc, sot parterre, à l'endroit le meilleur de cette tragédie ! »

Homme à bonnes fortunes autant et plus même qu'il ne voulait, vivant dans la meilleure compagnie, idole du public, Jélyotte protège ses compatriotes de Toulouse, obtient pour eux toutes sortes de grâces. De même pour Lekain, Molé, Préville, Fleury, Elleviou. Succès de théâtres, bonnes fortunes grisent Molé, l'entraînent dans un véritable délire de fatuité ; il traite les auteurs du haut de sa grandeur, rendant à celui-ci son manuscrit, qu'il n'a pas ouvert, après avoir déduit copieusement les raisons de son refus (or, ce manuscrit n'est qu'un rouleau de papier blanc), faisant attendre Colin d'Harleville pendant des mois avant d'écouter la lecture de l'*Inconstant* Le public, la société, semblent prendre plaisir à favoriser ses travers.

En 1795, lorsqu'une loi fonda l'Institut, réunit en corps les diverses classes, on créa pour celle des Beaux-Arts une section de musique et de déclamation, dont Molé fut nommé membre avec Méhul, Grétry, Gossec, Préville et Monvel. Mais, en 1803, le Premier Consul revisa l'œuvre de Lakanal, de Daunou et de Carnot, trop libérale à son gré : la classe des Beaux-Arts ne dut comprendre désormais que des *créateurs*, et les comédiens

furent éliminés. Peut-être aussi Bonaparte se souvenait-il de certaine lettre, où le citoyen Molé, membre de l'Institut, traitait de *collègue* le citoyen Premier Consul.

Adrienne Lecouvreur avait frayé la voie aux comédiennes ambitieuses de domination mondaine. Les soupers de Sophie Arnould furent aussi courus que ceux de Françoise Quinault, mais les duchesses n'y fréquentaient point, comme chez Adrienne Lecouvreur. Le lieutenant de police, curieux par état, voulut savoir les noms de ses convives, à un repas où l'on avait médit de Mme de Pompadour. Elle prétendit avoir oublié, il insistait : « Mais il me semble qu'une femme comme vous devrait se rappeler ces choses-là. — Oui, monseigneur, mais devant un homme comme vous, je ne suis pas une femme comme moi. »

Dans le théâtre de leur hôtel, deux filles d'Opéra, les demoiselles Verrières, ont sept loges à baldaquin, puis des loges grillées où se glissent les femmes du monde qui veulent voir sans être vues. Colardeau et, après lui, La Harpe, s'y multiplient, à la fois auteurs, acteurs, amans de cœur ; peu ou point de farces, de parades grossières, mais des pièces empruntées à la comédie française ou italienne : c'est là que pour la première fois on représenta la *Julie* de Saurin, et l'*Espièglerie* de Billard du Monceau. D'ailleurs, la comédie de société contribue singulièrement au prestige des gens de théâtre ; on la joue en perfection au XVIIIe siècle, beaucoup de mondains prennent les leçons des professionnels, leur confient même le soin de la mise en scène, la direction des répétitions, les rôles les plus importans. Chaque grande maison a théâtre à la ville, théâtre à la campagne, avec des salles qui peuvent contenir plusieurs centaines de spectateurs, et, presque toujours, un ou plusieurs auteurs attitrés, dont les compositions alternent avec le répertoire, ministres des plaisirs littéraires, plus ou moins domestiqués, qui fabriquent à volonté prologues, épîtres dédicatoires, comédies, opéras, tragédies, parades.

Voici venir la Révolution : elle émancipe les comédiens, leur accorde ce qu'on appelait *la civilisation*, la jouissance de tous les droits du citoyen, les déclare accessibles aux emplois civils et militaires ; ils se hâtent de les envahir avec l'enivrement de prisonniers délivrés qui marcheraient en tous sens pour se prouver à eux-mêmes leur liberté. Les voilà affranchis aussi

du despotisme des gentilshommes de la Chambre, mais, provisoirement, la rançon coûtera cher. Ne tombent-ils pas sous le joug de la municipalité, plus dur assurément que l'autre; sous la domination du parterre, plus capricieux, plus tumultueux que jamais, du parterre qui s'est fait peuple, et qui, affranchi de la tutelle monarchique, apporte au théâtre l'écho des passions de la rue, des clubs et des sections? Plus de privilèges! La noblesse a eu sa *nuit du 4 août*, la Comédie n'aura pas la sienne : au contraire, elle se défend jalousement, hargneusement; elle invoque les conventions stipulées avec les anciens poètes du Théâtre Français. — « Vous avez acquis, ripostaient les auteurs, le droit de jouer les pièces; mais, du droit de les jouer seuls, vos actes ne disent pas un mot. Le privilège n'étant plus, l'exclusif tombe en même temps, et tout le monde rentre dans ses droits. » La loi de 1791 décrète la liberté industrielle, abolit la censure (pas pour longtemps), reconnaît la propriété littéraire. Cette loi troublait les directeurs de théâtre de province dans leur usurpation séculaire; ils protestèrent violemment, et Gudin de la Brenellerie les compare à cet Arabe qui se plaignit au cadi, parce que les pèlerins se réunissaient en caravane, ce qui empêchait les hordes du désert de les détrousser. La loi du 24 juillet 1793 consacra enfin les droits des auteurs.

J'ai parlé ici même de Talma et du salon politique de sa première femme; je rappellerai seulement que ce salon libre penseur, républicain, ouvert aux députés girondins, aux écrivains, aux acteurs de talent, eut sa période brillante de 1791 jusqu'au milieu de 1793; que Julie Talma, ancienne danseuse double à l'Opéra, plus connue sous l'ancien régime comme hétaïre à la mode, formée par le vicomte de Ségur, avait, avant la Révolution, une maison agréable, où s'empressaient gens du monde et lettrés; que, jusqu'à la fin, elle ne cessa de recevoir ses amis. Dans son enthousiasme, Benjamin Constant ose la comparer, pour la causerie et les lettres, à Mme de Sévigné. Après elle, ou en même temps, Louise Contat, Dazincourt, Montansier, Duchesnois, Mars, Firmin, continuent, non sans éclat, la tradition mondaine qui n'a pas cessé de compter des représentans, pour l'esprit importé ou exporté, pour les bonnes manières; ils ont singulièrement rehaussé la gloire des comédiens. Ne pouvant les nommer tous, je choisirai quelques noms afin de grouper autour d'eux les traits, mots, anecdotes qui peignent une situa-

tion toujours grandissante, peut-être jusqu'à l'exagération, puisque, aujourd'hui, nombre de jeunes filles de bonne famille veulent entrer au théâtre, poussées par la chimère d'une irrésistible vocation, ignorant les difficultés et les dangers qui menacent les débutantes.

Louise Contat, Mars, sont deux enchanteresses, qui recherchent tous les genres de succès, succès d'amour, succès de salons, succès de théâtre, grandes dames de ton et de manières, impérieuses, jalouses, capricieuses, insinuantes, incapables d'abdiquer, fortes de volonté et de diplomatie, complexes et protéennes, aussi habiles à réparer une bévue qu'à composer un rôle, à ciseler une épigramme qu'à organiser un souper. Charles Brifaut, dans ses charmans *Mémoires*, raconte sa visite à Charles X, accompagné de Guiraud, après leur réception à l'Académie française. « On traita divers sujets, sérieux et badins. Enfin, il fut question du théâtre, lieu commun inévitable en présence de deux tragiques. Le Roi, qui avait eu du goût pour Mlle Contat, ne manqua pas cette occasion de faire l'éloge de l'admirable actrice; et puis vint naturellement la critique des acteurs nouveaux. « Quel mauvais ton! Quel défaut d'élégance! Quelle ignorance de tous les usages! Ah! la politesse et la grâce sont perdues depuis la retraite de Mlle Contat. — Sire, sire, m'écriai-je, Votre Majesté oublie Mlle Mars. — Oui, oui, vous avez raison; celle-là, encore, elle est la conservatrice des bonnes traditions; mais, après elle, rien. — Aussi est-ce son désespoir, sire. Elle a surtout un interlocuteur obligé, M. Damas, qui l'embarrasse cruellement par la brutalité de son jeu. Elle m'en parlait l'autre jour, presque en pleurant; et moi, je lui répondais: « Tâchez de vous passer de lui. Il y a là un jeune acteur, doué d'esprit et d'intelligence, formez-le, faites entrer votre âme dans cette enveloppe-là, et vous verrez. — Oh! bon, réplique-t-elle; croyez-vous qu'il m'écoute? Hier, j'ai voulu lui donner un conseil. Savez-vous sa réplique? « Mademoiselle, je n'ai pas besoin de leçons; ici nous sommes tous égaux. » — Hélas! ai-je dit à la pauvre actrice, il ne faut pas songer à ce drôle: s'il croit à l'égalité, il fera un mauvais marquis. — Et le Roi, que fit-il? — Le Roi se prit à rire. »

Un auteur sans actrices, des acteurs sans auteurs, cela ne se comprend guère, bien que les comédiens aient souvent regretté de ne pouvoir se passer de leurs modestes *collaborateurs*. Et donc, la force des choses, l'occasion, l'herbe tendre, les réu-

nissent; on se querelle, on se déteste, on s'aime sans ou avec épithète, d'amour ou d'amitié; on soupe, on répète, on triomphe, on est battu ensemble. L'amour-propre inextinguible de la gent comique fomente des discordes; plus d'un auteur se montre grincheux envers elle, ou trop aimable pour ses premiers rôles féminins. Mlle Mars était parfaite de courage, de talent, de probité artistique, après la première représentation; mais avant, que d'observations, de coups d'épingles au pauvre auteur, que de conseils plus ou moins hasardeux, de prétentions draconiennes! Alexandre Dumas raconte le trait suivant; je résume son récit, un peu arrangé peut-être. On répétait *Hernani;* au milieu de la répétition, Mars avait taquiné Victor Hugo à propos du fameux vers

Vous êtes, mon lion, superbe et généreux...

parce qu'il lui semblait drôle d'appeler Firmin *mon lion*. Le lendemain, même jeu, et ainsi de suite, chaque fois qu'une tirade lui déplaisait. Un jour, la patience échappa au poète. « La répétition finie, il monta sur le théâtre, et, s'approchant de Mlle Mars : « Madame, dit-il, je voudrais bien avoir l'honneur de vous dire deux mots. — A moi? répondit Mlle Mars, étonnée de la solennité du début. — A vous. — Et où cela? — Où vous voudrez. — Venez alors. » Mars conduit Hugo dans ce qu'on appelait alors le petit foyer. Louise Despréaux, qui s'y trouvait, sortit discrètement, mais colla, sans doute, son oreille à la porte. « Eh bien! interrogea doña Sol, que vouliez-vous me dire? — Je voulais vous dire, madame, que je viens de prendre une résolution. — Quelle résolution, monsieur? — Celle de vous redemander votre rôle. — Mon rôle! lequel? — Celui que vous m'aviez fait l'honneur de réclamer dans mon drame. » Stupéfaction, colère de Mars. « Ah! par exemple, voilà la première fois qu'un auteur me redemande son rôle! — Eh bien! madame, je crois qu'il est bon que l'exemple soit donné et je le donne. — Mais enfin, pourquoi me le reprenez-vous? — Parce que je crois m'apercevoir d'une chose, madame, c'est que, quand vous me faites l'honneur de m'adresser la parole, vous paraissez ignorer complètement à qui vous parlez. — Comment cela, monsieur? — Oui, vous êtes une femme d'un grand talent, je sais cela... Mais il y a une chose dont, je le répète, vous semblez ne pas

vous douter, et que, dans ce cas, je dois vous apprendre : c'est que, moi aussi, madame, je suis un homme d'un grand talent : tenez-vous-le donc pour dit, je vous prie, et traitez-moi en conséquence. — Vous croyez donc que je le jouerai mal, votre rôle ? — Je sais que vous le jouerez admirablement bien, madame ; mais je sais aussi que, depuis le commencement des répétitions, vous êtes fort impolie envers moi ; ce qui est indigne à la fois, et de Mlle Mars, et de M. Victor Hugo. — Oh ! murmura Mlle Mars en mordant ses lèvres pâles, vous mériteriez bien que je vous le rendisse, votre rôle ! » Hugo tendit la main : « Je suis prêt à le recevoir, madame. — Et si je ne le joue pas, qui le jouera ? — Oh ! mon Dieu, madame ! la première personne venue... Tenez, par exemple, Mlle Despréaux. Elle n'aura pas votre talent, sans doute ; mais elle est jeune et jolie ; sur trois conditions que le rôle exige, elle en réunit deux ; puis, en outre, elle aura pour moi ce que je vous reproche, à vous, de ne pas avoir, c'est-à-dire la considération que je mérite. » Et Hugo restait, le bras tendu et la main ouverte... « De sorte que vous me redemandez positivement, officiellement, votre rôle ? — Officiellement, positivement, je vous redemande mon rôle. — Eh bien ! moi, je le garde, votre rôle. Je le jouerai, et comme personne ne le jouerait à Paris, je vous en réponds ! — Soit, gardez le rôle ; mais n'oubliez pas ce que je vous ai dit à l'endroit des égards que se doivent entre eux des gens de notre mérite. » Et Hugo salua Mlle Mars, la laissant tout ébouriffée de cette haute dignité à laquelle ne l'avaient point habituée les auteurs de l'Empire, prosternés devant son talent, et surtout arrêtés par cette certitude que leurs pièces ne feraient pas un sou sans elle. A partir de ce jour, Mlle Mars fut froide, mais polie, envers Hugo, et, comme elle l'avait promis, le soir de la première représentation, elle joua admirablement le rôle.

Mme Victor Hugo ajoute un épilogue. Le jour de la première, avant le cinquième acte, Victor Hugo va trouver dans sa loge Mlle Mars, qui, d'abord, fait semblant de ne pas le voir, continue de quereller son habilleuse, s'étonne aigrement qu'on ne l'ait pas applaudie à son entrée. Elle joue le cinquième acte : pluie de bouquets, acclamations. Hugo retourne auprès de la grande actrice, sa loge était encombrée, elle était radieuse, proclamait son rôle superbe. « Eh bien ! dit-elle à l'auteur, vous n'embrassez pas votre doña Sol ! » Et elle lui tendit sa joue. Les choses se

passèrent moins tendrement aux représentations suivantes, où les classiques avaient monté une violente cabale.

Elle s'était fait une voix pour le théâtre, ainsi que le conseillait Clairon à Hérault de Séchelles, une voix montée comme un instrument, voix tendre, argentine, musicale, fraîche comme une matinée printanière; chez elle, sa voix semblait rude, le regard presque dur, les mouvemens brusques et heurtés. C'est du moins Alexandre Dumas qui l'affirme, mais on sait que les jugemens et les souvenirs du romancier ont grand besoin d'être contrôlés. Une dame qui n'avait jamais vu Mars dans un salon, l'entendant parler chez Mme de Bawr, que ses yeux malades forçaient à tenir ses volets fermés, s'écria spontanément: « Ah! c'est Mlle Mars! Que je suis charmée de me rencontrer avec elle! »

Elle souriait à ravir, elle ne savait pas rire, encore moins chanter : c'est pourquoi elle ne jouait jamais à Paris certaines pièces, *la Fausse Agnès*, *les Trois Sultanes*, qu'elle gardait pour ses représentations en province.

Quant à son esprit, elle montre assez rarement cette faculté de saillie qui voit vite, brille et frappe, ne cherche pas à s'emparer de la conversation, mais émet avec un naturel parfait des idées fines, originales; elle a plutôt le mot de situation que le mot brillant, aime tous les arts avec passion, parle du sien à merveille. « Comme nous jouerions mieux la comédie, disait-elle, si nous tenions moins à être applaudis! » De même que Talma excelle dans les parades, elle possède, pour contrefaire les gens, un talent qui aurait fait rire un mourant. Ajoutez-y une force de caractère peu commune; et ce n'est pas pour cette qualité qu'on l'avait surnommée : le diamant de la Comédie-Française. « N'ai-je pas un bon caractère? demande-t-elle au critique Hoffmann. — Mademoiselle, répond-il, vous êtes la plus aimable créature que j'aie vue, entre la toile et la rampe. » Mais un caractère ferme n'est pas toujours un bon caractère. Elle eut beaucoup d'amitié pour l'amour, et joua toujours franc jeu dans les affaires de sentiment, jusqu'à enchaîner sa liberté avec son cœur.

Comme Louise Contat, elle tournait joliment un billet, et voici deux lignes inédites qu'elle adressait à Mme Mira Singer : « Je suis traquée partout à Vichy, même dans ma baignoire, ni plus ni moins que si j'étais Rachel ou Napoléon. » Mme Mira offrit la lettre à Rachel qui fut ravie du rapprochement.

Comme tant d'autres femmes, Mars ne put se résigner à vieillir: elle eût inventé la *beauté sociale*, si elle n'avait existé avant elle. Se cramponnant à une jeunesse factice, elle voulut rester jusqu'au bout sur la brèche amoureuse, mondaine et théâtrale; et puis, elle pensait sans doute que l'amour entretient, crée même la beauté. N'était-elle pas devenue jolie vers trente ans seulement? Ne l'avait-on pas comparée, dans sa prime jeunesse, à un pruneau sans chair? Scribe écrit tout exprès pour elle la *Grand'Mère*, destinant à l'actrice sexagénaire un rôle exquis de bonne-maman à peine automnale, et toujours infiniment séduisante; plein de confiance, il vient la trouver et lit sa pièce : « C'est très bien, dit-elle, le rôle de Lucile me convient parfaitement; mais qui jouera celui de la grand'mère? « Scribe s'enfuit, et courut porter son manuscrit à Léontine Fay qui, malgré ses *vingt-neuf ans*, l'accepta avec joie et eut un grand succès. Pour s'excuser de revendiquer, même à soixante ans, les rôles d'ingénues et de Célimènes, Mars disait : « Je ne joue bien que lorsque je joue jeune. »

Beaucoup d'auteurs, d'artistes, avec ou sans leurs femmes, des cantatrices, des étrangères curieuses, quelques comédiens comme Talma, Armand, Firmin, Laferrière, Mme Doze, Mme Despréaux, un certain nombre de mondains, formaient le salon de Mars. Ceux qui ont fréquenté chez elle, Coulmann entre autres, affirment que pas une duchesse du faubourg Saint-Germain ne lui en aurait remontré pour le bon goût et la distinction. « Je vois encore Mme Mars, dit-il, dans cet hôtel qu'elle s'était fait bâtir, rue de la Tour-des-Dames, vêtue avec une délicieuse simplicité, portant un bouquet à la main, saluant ses hôtes avec les nuances de la plus exquise politesse, de cette *voix sonore à travers laquelle se dessinaient ses moindres intentions, comme les perles dans une eau limpide.* » Pendant une tournée à Strasbourg, elle accepta de déjeuner chez Coulmann, à Brumath; il avait convoqué quelques amis, Morin, le comte Théodore de Walsh; elle les charma en leur disant, spontanément, la *Pauvre fille* de Soumet. Elle promit de revenir le dimanche suivant, et l'amphitryon avait, cette fois, convié le monde officiel, avec la haute société de Strasbourg : un message leur apprit qu'une indisposition empêchait Mars de venir. On juge de la déception. Un des invités dit à Coulmann que Mlle Mars avait reçu une visite imprévue de Paris, un galant chevalier qui avait fait tout exprès le voyage de Strasbourg.

Coulmann s'étant hasardé à insinuer cette médisance, Mars répondit du ton le plus dégagé : « La bonne histoire! Si M. de... était venu, je vous l'aurais amené. » Quelque temps après, Coulmann rencontra au Théâtre-Français M. de... qui lui dit gaiement : « J'ai bien failli vous aller voir dernièrement à Brumath. »

Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, les habitués des soupers de Mars étaient : Arnault, Véron, Romieu, Vatout, Deuniée, Coupigny, Étienne Béquet, Mornay; très peu de femmes, sauf Mmes de Bawr, Amigo, Mira, Julienne, l'actrice Fusil qui a laissé des *Mémoires* assez curieux. Les soupers avaient lieu les soirs où elle jouait; les initiés se rencontraient d'abord dans sa loge, après le spectacle, et de là se rendaient à son hôtel. Trente mille francs de traitement, sa part de sociétaire, les tournées en province, plusieurs héritages, des présens anonymes, certaines pratiques d'économie, permettaient à Mars de recevoir avec élégance. Elle aimait le jeu, mais il ne lui plaisait nullement de perdre; elle proposait elle-même, après le souper, une bouillotte *à un sou la fiche*, et l'enjeu ne devait pas dépasser trente sous : tranchons le mot, plusieurs contemporains lui reprochent une avarice relative.

Un bal travesti, organisé par elle, sur la demande de quelques intimes, mit en rumeur tout Paris; le principal numéro devait être la parodie de l'Olympe. On peut croire que couplets, surprises, esprit, costumes de haut goût, ne manquèrent point à l'appel. Plantade et Isabey, tous deux en Gilles, soulevèrent des rires inextinguibles dans une parade de leur invention. Vatry, agent de change, était en Minerve; Cournau en costume d'écaillère; La Valette en Mercure; Carmouche en Alsacienne; Armand Bertin en Écossais; Becquet en abbé coquet; Firmin en berger-trumeau ; Étienne en domino composé d'affiches de spectacle; Bidault en Hercule; Vatout en diable; Montessuy en Vénus; Amable de Girardin en Mars. Carle et Horace Vernet, le baron de Rothschild, Jouy, Casimir Delavigne, le baron Gérard, Lepeintre, le duc de Maillé, le duc de Mouchy, etc., faisaient assaut de verve et de plaisanteries. Romieu, en Hébé, la tête ceinte de raisins de Corinthe, avec une fontaine de marchand de coco sur le dos, conquit cette nuit-là un sobriquet; les danseurs lui demandaient à boire : Coco, Romieu! On ne l'appela plus que *Coco Romieu*, et j'imagine que, devenu préfet, et très bon préfet, il fut moins flatté du surnom, joint à la réputation

si méritée de joyeux mystificateur. Un grand sot de marquis pailleté se présentait à la maîtresse de maison en contant que Merle, souffrant, l'avait envoyé à sa place pour rendre compte de la fête : « Je me suis donc décidé à venir ici m'ennuyer par procuration dans un bal. — Comment! vous ennuyer! — Oh! m'ennuyer, parce que j'ai mal à la tête... le mal des gens d'esprit. — Vous êtes donc malade aussi par procuration? » reprit Mars en lui tournant le dos.

Coulmann la vit pendant sa dernière maladie : « Elle était couchée dans son lit, comme une statue grecque sur une tombe. Ses bras étaient croisés sur sa poitrine; son pâle visage avait une expression noble et douce; un bonnet simple, mais élégant, couvrait sa tête, et elle vous souhaitait la bienvenue d'un éclair de ses beaux yeux. Son médecin venait de la quitter. Quand il lui eut tâté le pouls, elle ne put qu'avec effort lui faire entendre sa voix d'un timbre si ravissant. Alors elle lui toucha du bout des doigts le creux de sa main pour lui exprimer sa reconnaissance et lui faire ses adieux. On peut dire qu'elle embellissait la mort, et elle avait soixante-neuf ans. » Mars laissa en mourant ses 40000 livres de rente à Mornay qui n'avait aucune fortune. Il décrocha un portrait de son amie et l'emporta en disant : « Voilà la seule chose à laquelle j'aie droit ici. »

Soit qu'ils se proposent d'ajouter un nouveau fleuron à leur couronne, et d'achever la déroute d'antiques et vivaces préjugés, soit qu'ils n'aient d'autre souci que celui de leur honneur et de leur dignité personnelle, les comédiens, de tout temps, ont montré un assez vif empressement à se mesurer avec les gens du monde. On parla beaucoup des duels de Gavaudan et de Clauzel, en 1815, avec deux officiers des mousquetaires rouges; un autre mousquetaire refusa de se battre avec Talma: il y avait eu du bruit, une manifestation aux obsèques de Raucourt, le clergé refusant ses prières. Elleviou avait la tête près du bonnet et se montrait aussi friand de la lame que les raffinés du temps de Louis XIII. Un haut fonctionnaire de l'Empire, M. Bizet, donnait assez souvent des bals en l'honneur de ses amis artistes, mais il n'invitait qu'avec l'autorisation de ceux-ci des personnes étrangères. Un soir, cependant, pour célébrer une grande victoire, M. Bizet avait invité quelques officiers et fonctionnaires à un bal travesti. Après le souper, ceux-ci s'émancipèrent à tel point, que Mmes Gavaudan et Saint-Aubin quit-

tèrent le quadrille, suivies aussitôt par d'autres actrices. Un officier ayant lâché le mot : *bégueules*, Elleviou riposta du tac au tac : « Une femme a toujours le droit d'être *bégueule* quand elle a affaire à des *goujats*. » La rencontre eut lieu séance tenante sous des réverbères, chaque adversaire fut touché trois fois, et Elleviou dut la vie à un écu de cinq francs qui se trouvait dans le gousset de son pantalon. La même chance advint à Damoreau dans une affaire avec Manuel; chacun fut blessé cinq fois, et Damoreau eût été tué sans une pièce de cinq francs qu'il avait dans son gousset de montre.

Un autre homme du monde, M. Grangier de la Marinière, qui recevait les comédiens du Vaudeville, donna un bal travesti. Malgré la décision prise de n'inviter que des artistes, une douzaine d'étrangers, déguisés en Turcs, réussirent à se faufiler, et, après le souper, se signalèrent par l'excentricité de leurs danses. Mécontentes et choquées, Mmes Taigny, Thénard, Anaïs, Fargueil, Suzanne Brohan, Louise Mayer, Doche, etc., se retirèrent des quadrilles; Lafont et ses amis se chargèrent de congédier les Turcs avinés, et rendez-vous fut pris dans l'atelier de Cicéri fils. Le lendemain, Émile Taigny, Rudelle, Varlet et Lafont se présentaient à l'heure convenue, mais la nuit avait porté conseil, et les coupables firent des excuses.

Elleviou, qui présente maint trait de ressemblance avec Jélyotte, n'en était pas à sa première affaire quand il se battit sous la Restauration; il avait plus d'une sorte de courage. Arrivant à Lille où de grandes fêtes avaient lieu en l'honneur du mariage de Napoléon et Marie-Louise, Elleviou voit sur l'affiche : *Richard Cœur de Lion* suivi d'*Adolphe et Clara;* il écrit à l'administration qu'il jouera les deux pièces, en commençant par *Adolphe et Clara*, ne pouvant plus chanter après son rôle si fatigant dans Richard. Mécontentement du chambellan de service, M. de Brigode, qui lui dit sèchement que c'est *par ordre*, et qu'il doit s'exécuter. Elleviou répond froidement : « Monsieur le chambellan, ma voix ne reçoit pas d'ordres, » et il s'en va. Voilà le chambellan sur les épines. Cependant le spectacle commence. Elleviou est acclamé dans *Richard;* en rentrant dans sa loge, il fait appeler M. de Brigode, et lui dit avec beaucoup de dignité : « Monsieur le chambellan, je consens à jouer *Adolphe et Clara.* » Quand Napoléon apprit l'incident, il rit beaucoup et remarqua : « Ce pauvre Brigode a dû passer une bien mauvaise soirée. »

Une autre fois, c'est M. de Rémusat qui veut forcer Elleviou à chanter, malgré un gros rhume, *puisque c'est le bon plaisir* de l'Empereur. « Sa Majesté sans doute ignore que je suis malade, explique le chanteur, car je ne sache pas de *bon plaisir* qui puisse me donner de la voix quand je n'en ai pas, et je préfère le moindre lait de poule. — Il faut jouer quand même. — Votre Excellence oublie que j'ai dit qu'il m'était impossible de jouer. » Elleviou ne joua pas, Rémusat conta l'historiette à l'Empereur qui dit avec condescendance : « C'est un homme de talent. » En effet Elleviou était à sa manière une sorte de *surhomme* musical. On prêta ce mot à la maréchale Lefebvre qui l'avait trouvé superbe dans *Joseph* de Méhul : « Si Joseph était aussi beau que cela, Mme Putiphar a été une *grue* bien maladroite. »

La vanité d'Elleviou dépassait encore son talent. Le vicomte de Ségur, choqué de ses grands airs, lui dit en 1790 : « Monsieur, vous oubliez que, depuis la Révolution, nous sommes tous égaux ! » Martin et Elleviou régentaient l'Opéra-Comique, narguant public et directeurs. 84 000 francs de traitement ne lui suffisant pas, Elleviou en réclama 120 000 ; l'administration aurait cédé, si Napoléon n'avait mis son *veto*. Il se retira, épousa la fille du receveur général de Lyon, se consacra à l'agriculture, fut décoré comme maire de sa commune et propriétaire. L'opinion publique n'aurait pas admis la décoration d'un chanteur *comme chanteur*. Longtemps après, un officier, Varin, décoré, tenta avec succès l'emploi des basses-tailles à Metz : il ne portait jamais sa croix, pour ne choquer personne et ne pas se faire d'ennemis.

Si j'en crois les contemporains de Mlle Montansier (1730-1820), elle eut beaucoup de passades ; mais à ses yeux, l'amour fut plutôt le moyen que le but, le plaisir que le bonheur. Femme d'affaires, femme pratique, la *belle Béarnaise* ne perd jamais de vue les solides réalités, et, tout en menant avant 89 la vie de fêtes et de haute galanterie, elle conduit assez adroitement sa barque pour obtenir à certain moment le privilège des théâtres de Caen, Rouen, Orléans, Nantes, le Havre, Versailles. Elle sut amuser la Reine à laquelle elle contait drôlement les *pétoffes* comiques et mondains. Marie-Antoinette alla parfois, incognito, avec la princesse de Lamballe, entendre une opérette ou une comédie légère, au théâtre de la ville de Ver-

sailles. Un soir, la soupe aux choux, que mangeaient les acteurs en scène dans les *Moissonneurs*, embaumait si agréablement la baignoire d'avant-scène, que la Reine fit demander une assiette de ce potage. Montansier, en bon diplomate, comprit quel parti on pouvait tirer de ce caprice, et ce fut bientôt une tradition consacrée, à chaque représentation de la pièce, de réserver la part de la Reine. Montansier obtint d'elle son entrée familière à ses petits levers ; elle eut ensuite la direction des théâtres de Saint-Cloud, Marly, Fontainebleau, Compiègne, tint école de bonne comédie, eut pour ainsi dire l'entreprise générale des plaisirs de la Cour, avec le titre de directrice des spectacles à la suite de la Cour. Mais la Révolution arrêta cette fortune. Montansier abandonna Versailles, suivit la Cour à Paris, nagea entre deux eaux, courut plus d'un danger, et réussit en somme à sauver sa vie, grâce à Barras, qui l'appelait toujours *son amante adorée*.

Elle avait loué le théâtre Beaujolais, bientôt appelé le théâtre Montansier : on y jouait l'opéra-comique, le vaudeville, la tragédie ; on abordait le ballet ; ses acteurs y commettaient parfois des imprudences, et Barras eut quelque peine à tirer d'affaire Micaelef, qui s'avisa d'accentuer ces mots : « Oh ! *c'est un coq imparfait (c'est un coquin parfait)* » dans une bouffonnerie de Désaugiers : *Le Fat éconduit*, où Caumont, jouant le Fat, avait copié le costume préféré de Robespierre. Aussitôt arrivée à Paris, Montansier eut un salon où fréquentaient Fabre d'Églantine, Beaumarchais, Barras, Tallien, Chénier, Rochefette-Dufresne, du Boullay, Talma, Vergniaud, force Girondins ; côté femmes : les deux Sainval, Contat, Dugazon, Julienne, Vanhove, Mars, alors âgée de treize ans à peine. La maîtresse de maison mettait la prudence à l'ordre du jour, et n'était pas toujours obéie. Quand Camille Desmoulins se présentait, elle déclarait : « Voilà Camille ; le premier qui lui donnera une réplique politique, sera à l'amende d'une discrétion pour les dames. » Les dames goûtaient fort la discrétion, qui ne tardait pas à apparaître sous la forme de glaces. C'est dans ce salon que Bonaparte se lia avec Talma ; y être admis valait un brevet d'esprit ou de talent. Montansier disait : « Je reçois Seveste, quoique danseur ; il a beaucoup d'esprit. — Et Mlle Rose, la danseuse, pourquoi la recevez-vous, demanda malicieusement Julienne ? — Ah ! ma chère amie, elle est si jolie ! C'est une fleur de

prince que Barbaroux cherche à démocratiser. Cela m'amuse. » En effet le Comte d'Artois avait eu un caprice assez vif pour Rose.

Maint acteur quitte alors Montansier pour se lancer dans la mêlée politique ; tels : Grammont qui commanda la troupe, le jour de la mort de Marie-Antoinette ; Robert, chef de ballet, qui devint général de brigade ; Dufraisse, qui parvint aussi au grade de général de brigade ; étant encore au théâtre, il arborait à sa boutonnière une petite guillotine en argent. Micaelef, indigné, allait le jeter par une trappe dans le troisième dessous, quand Montansier l'arrêta en s'écriant : « Ah ! Micaelef, tu veux donc me perdre, moi qui ai toujours été si bonne pour toi ! »

La République une fois proclamée, le théâtre prend le nom de *Théâtre de la Montagne*, le salon est remplacé par le foyer, Girondins et Montagnards y affluent, et les rivalités politiques se compliquent de rivalités amoureuses. Saint-Just dispute vainement à Vergniaud la danseuse Rivière, Louvet et Robespierre luttent pour conquérir Sainval la cadette, et les princesses de la rampe durent plus d'une fois hésiter entre les inspirations du cœur et les conseils de la prévoyance. Victor Couailhac affirme que Robespierre adressa cet avertissement à Montansier : « Citoyenne, on prétend que l'esprit français s'est réfugié dans ton théâtre ; crois-moi, ne le fais pas servir à me railler. Et puis, si je respecte tes plaisirs, respecte les miens, car j'en ai bien peu au milieu de mes graves préoccupations. » Elle se le tint pour dit. Si l'anecdote est vraie, il s'agit sans doute ici de Robespierre jeune.

Il fallait faire du zèle ; la patrie en danger avait besoin du dévouement de tous ses enfans. Notre héroïne ferme son théâtre, organise à ses frais une compagnie pour marcher à la frontière menacée ; son amant Neuville la commande ; acteurs, figurans, machinistes, en composent le fonds, accru par des artistes d'autres théâtres, Elleviou, Clauzel, Lartigues, Gavaudan, Gallet, Seveste ; quelques actrices s'improvisent cantinières, toutes pimpantes et troublantes avec leurs costumes aux trois couleurs. La compagnie Montansier assista le 16 novembre 1792 à la bataille de Jemmapes, fut mise à l'ordre du jour de l'armée, et donna une représentation sur le champ de bataille. Dumouriez marchait sur les traces du maréchal de Saxe. Tel est en

résumé, le récit de V. Couailhac; mais, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, M. Boghaert-Vaché traite de légende cette représentation, et fournit des preuves à l'appui de son dire.

Montansier offrit aussi, et le ministère accepta sa proposition de conduire à Bruxelles une troupe *dite de la Propagande*. La voilà protégée par le gouvernement, acclamée par la foule; elle rouvre son théâtre avec succès, et trouvant sa salle du Palais-Royal trop petite, fait construire à grands frais, rue de Richelieu, un autre théâtre qui prend le nom de *National*. Mais les autres directeurs la jalousent; les monomanes de la persécution, Chaumette, Hébert, la dénoncent; arrêtée, incarcérée à la Petite Force, du fond de sa prison elle persévère, fait continuer les représentations, et, délivrée après le 9 Thermidor, réclame 7 millions d'indemnité pour avoir été dépossédée du Théâtre National, affecté à l'Opéra par un arrêté du Comité de Salut Public de 1794. Mal inspirée cette fois, elle refusa 1 600 000 francs, et il fallut bien se contenter de 1 300 000 francs, qui lui furent alloués en 1812 par un décret daté de Moscou. Inlassable, indomptable, elle forme une nouvelle troupe en 1807, et elle avait plus de soixante-dix ans. Toutefois, le décret de 1812 lui permit de satisfaire ses goûts de luxe, d'avoir aux Ternes une maison agréable, largement ouverte aux artistes de talent : elle y mourut le 13 juillet 1820. Montansier avait connu (qui n'avait-elle pas connu?) Dazincourt, un grand observateur des traditions, lequel avait conservé celle des petits soupers. « Tous les soirs il rassemblait quelques amis, auteurs et acteurs, qu'il emmenait pour les faire asseoir à sa table très bien servie. Là on causait sur la représentation qui venait d'avoir lieu, et sur l'art théâtral en général. Ces convives étaient des feuilletons vivans, ou plutôt des juges prononçant leur arrêt à huis clos. Les soupers prirent une certaine extension à l'époque où Dazincourt gagna un terne à la loterie : il put dès lors vivre grandement. La loterie lui improvisa une fortune, comme de nos jours la Bourse crée la richesse à des spéculateurs heureux. »

Dans un inventaire, même bien incomplet, du chariot de Thespis faisant partie du mobilier mondain, on ne saurait oublier Virginie Déjazet (1798-1875), celle que M. Jules Claretie

appelle joliment : une statuette de Saxe animée par l'esprit de Voltaire, la dernière comédienne du XVIIIe siècle, Déjazet, si protéenne, si universelle, reine du travesti, chanteuse, diseuse, entrant tout de suite en amitié avec le public, unique dans l'art de détacher le mot, d'estomper une scène scabreuse, ayant le tact, la gaieté, la fantaisie, la larme, avec cette grâce osée « qui va jusqu'à un : je m'en f... sublime. » Elle prend tous les masques, tour à tour grisette et grande dame, Frétillon et douairière de Brionne, vicomte de Létorières ou Garat, Lauzun ou Richelieu, Cadet-Buteux et Gentil-Bernard, jouant jusqu'à soixante-quinze ans, presque jusqu'au dernier soupir, afin de faire vivre des enfans qui rappellent surtout la seconde partie de cette maxime d'A. Dumas : *les enfans, ça console de tout, excepté d'en avoir;* aimant, elle aussi, les pauvres au point de se rendre semblable à eux; imprévoyante comme la cigale, amoureuse trop longtemps, un peu moins souvent que ses aïeules du XVIIIe siècle, ayant du moins l'excuse de la sincérité et du dévouement dans la passion, et puis écrivant de jolies lettres à ses *amis* trop intimes. Oui, *cette Ninon de l'art dramatique, cette Saqui des planches*, comme dit Barbey d'Aurevilly, eut le génie du grivois élégant, de la gaudriole raffinée — qui est à certains refrains obscènes de nos cafés-concerts ce qu'est, au chambertin de derrière les fagots, un vin de Suresnes additionné de vitriol.

Elle restera toujours un peu bohème, et n'appartient au monde que par ses rôles et ses amours. Et toutefois, comme elle a deviné la société élégante; comme, de l'autre côté de la tombe, Richelieu, Lauzun, ont dû la remercier de les avoir si finement évoqués! Mais elle appartient à mon sujet surtout par l'esprit! Elle en avait beaucoup, de plusieurs sortes; et l'esprit est un grand comédien qui joue dans toutes les pièces, dans le monde et dans le peuple, dans la politique et dans l'art, dans les cafés et dans la rue : qu'il vienne, ou qu'il aille, c'est un aristocrate. Cueillons ensemble quelques fleurs dans le riche jardin de Déjazet :

« La Comédie-Française est une mère qui a beaucoup d'enfans gâtés. — La femme à la mode est celle qui vit de faux besoins. » On parlait devant elle d'une dame dévote qui n'allait jamais à l'église : « C'est qu'elle s'adore chez elle. » — « Vous paraissez toujours gaie. — Parce que j'ai le bon esprit d'être triste chez moi. » — « A votre place, lui dit une camarade,

j'aurais déjà fait ma fortune. — C'est que du plaisir vous auriez fait un vice. » — « Elle embellit tout ce qu'elle porte, et pourtant elle n'est pas jolie, remarque un voisin. — Oh ! monsieur, riposte Déjazet qui avait entendu, que n'ai-je la force de vous porter ! » — En recevant un pâté gâté : « Voyez ce que c'est qu'une bonne action lorsqu'elle se fait attendre ! » — « Avec de l'argent, on peut tout faire. — Alors vous feriez tout pour de l'argent ? » — « Qu'il est fâcheux d'appartenir au public, lui disait une dame ! — Je me trouve moins à plaindre quand je vois tant de femmes qui ne s'appartiennent pas. » — « Comment me trouves-tu dans ce rôle, lui demande un acteur pendant un souper ? — Comme ce champagne, excellent ! — Ah ! tu me flattes ! — Excellent, mais pas naturel. » — « Entre vous et le public, il y a sympathie. — Oui, mais c'est moi qui fais les avances. » — « Presque tous les enfans sont bavards. — Presque tous sont élevés par des femmes. » Sa mère lui reprochant de donner toujours aux pauvres : « Tu me disais que je ne sais pas placer mon argent. » — Elle était dans la coulisse d'un théâtre réputé pour le laisser aller de ses figurantes ; quelqu'un lui prend la taille : « Vous vous trompez, monsieur, je ne suis pas de la maison. » On discutait sur le point d'honneur ; quelqu'un l'interrogea : « Si vous étiez un homme, que diriez-vous ? — Et vous, monsieur, si vous étiez un homme, que feriez-vous ? » — Un parasite qu'elle recevait obtint une place assez lucrative : « Enfin, je vais donc pouvoir le mettre à la porte ! »

L'esprit de Déjazet se parfumait de bonté : ayant rendu beaucoup de services, elle avait rencontré beaucoup d'ingrats, et la rancœur douloureuse de ces méfaits, jointe à sa verve naturelle, et aux déceptions du métier, lui inspiraient des mots amers qu'elle ne retint pas toujours entre ses lèvres. Ainsi la grosse Léontine, croyant lui être agréable, contait que les titis l'avaient surnommée la Déjazet du boulevard du Temple. — « Cela ne m'étonne pas, dit-elle, le Duc d'Orléans avait aussi dans ses écuries une jument qui portait mon nom. » Parlant de son élève Céline Chaumont, elle l'appelait : mon singe.

Parmi les personnages et gens célèbres qui apprécièrent Déjazet, figurent la duchesse de Berry, Dumas, Béranger, Victorien Sardou dont elle devina le talent, et qu'elle mit en pleine lumière. Elle avait créé le rôle de Léon dans la *Petite Sœur*, jouée pour la première fois, le 6 juin 1821, devant la

Duchesse de Berry, qui complimenta l'actrice, et la trouva charmante, peut-être parce qu'elle lui ressemblait beaucoup. Un soir, le directeur conduisit *Madame* au foyer du Gymnase où il avait, en bon courtisan, fait placer le buste de l'Altesse. Elle le remercia d'une façon qui le confondit: « Mon cher Poirson, vous avez décoré votre foyer du portrait de Mlle Déjazet; c'est très galant. »

Alexandre Dumas fils, qui avait écrit pour Virginie le rôle de Marguerite Gautier dans la *Dame aux Camélias*, fut étonné par elle, mais d'une autre manière. Elle refusa de jouer le rôle; il essaya de la convaincre, alléguant: « Vous avez bien joué Frétillon. — Eh bien! oui, répondit-elle; mais Frétillon se donne, et votre Marguerite Gautier se vend. » Elle tint bon, et se priva d'un succès qui aurait eu pour elle de lointains retentissemens.

En 1844, Déjazet ne connaissait point Béranger, elle qui avait incarné *Frétillon*, *le Tailleur et la Fée*, *Lisette*, mise en musique par Frédéric Bérat. Un jour elle lui écrivit: « Monsieur, je suis heureuse que M. Bérat m'ait choisie pour me faire l'interprète d'une admiration que sa douce mélodie ferait revivre, si jamais elle pouvait s'éteindre. Son cœur d'artiste m'accorde plus d'éloges que je n'en mérite. Le succès est-il douteux quand on chante Béranger? Plus d'une fois, j'ai dû le mien à ce grand nom. Aussi est-ce après l'hommage que le monde entier lui rend par ma bouche, que j'ose, moi, pauvre rien, lui offrir celui de ma sincère reconnaissance. » Le poète répondit: « Non, mademoiselle, vous ne me devez rien; c'est, au contraire, moi qui vous suis obligé. Avec des auteurs distingués à qui je dois des actions de grâce, vous avez travaillé à ressusciter quelques-unes de mes filles chéries, et votre rare talent, adoré du public, a réveillé bien des fois le souvenir du nom de leur père, dans un pays où les noms sont bien vite oubliés... Les commentaires sont bien souvent au-dessus du texte; le mien s'est enrichi de tout l'esprit qu'on vous connaît, et bien des écrivains ont pu me porter envie. Si je n'avais eu le tort si ridicule de venir au monde trente ans avant vous, mademoiselle, il me semble que vous eussiez été ma première fée...» Lisette voulut voir Béranger, l'entendre, lui parler; il avait dans sa chambre Génin, Antier, et exprima tout de suite à Déjazet son regret d'être empêché par son âge d'aller l'applaudir. « Vraiment, s'écria-t-elle, vous auriez du plaisir à m'entendre? — Pouvez-

vous en douter ? — Eh bien, voulez-vous que je vous chante ici votre *Lisette*, sans autre accompagnement que les battemens de mon cœur, qui n'a jamais battu si fort qu'à cette heure bénie?...» Et, jetant au loin son chapeau, s'inclinant aux genoux de Béranger, les mains dans sa main, avec toute son âme elle chanta la chanson :

Enfans, c'est moi qui suis Lisette,
La Lisette du chansonnier...

Les deux amis pleuraient, des larmes brillaient dans les yeux du poète, il sourit pour donner le change à son émotion : « Vous le voyez, ma fille, je suis aussi bête que ces Messieurs. » Il l'embrassa..., et ils ne se revirent plus.

La presse, le monde théâtral et le monde sans épithète, donnèrent un bel exemple de solidarité sympathique en concourant au bénéfice de Déjazet qui, ayant joué soixante-dix ans, se voyait appauvrie par ses bienfaits plutôt que par son luxe personnel : la représentation de 1874 produisit près de 80 000 francs qui payèrent les dettes et devait assurer l'avenir. Hélas ! Lisette mourut l'année suivante.

Il faut nommer ici Marie Dorval, la grande actrice du drame romantique, un Frédérick-Lemaître féminin, enfant de la balle, née sur les planches, qui joue dès l'âge de quatre ans, prodigue, insouciante, excentrique, fougueuse, inquiète, mère et grand'mère passionnée, amante éperdue et peu fidèle, emportée par ses sens et son imagination, manquant de balancier moral, malchanceuse, pétrie d'esprit naturel, de grâce et d'attirance : « Je ne suis pas jolie, disait-elle, je suis pire ; » — d'une fantaisie irrésistible, pleurant de vraies larmes comme fera plus tard Sarah Bernhardt, merveilleuse de pathétique et parfois de trivialité hardie, tantôt sublime et tantôt médiocre, inventant son art, allant au péril de son corps et de son cœur à la recherche de la vérité dramatique, si bien qu'elle courait un jour le risque de s'asphyxier pour apprendre comment on meurt progressivement en scène d'une asphyxie. Chacun de nous est un monde, et chaque tombe recouvre une petite histoire universelle ; aucun être, mieux que le comédien, ne témoigne de cette vérité, puisqu'il donne des sensations multiples, représente des avatars aussi nombreux que ceux du dieu Brahma, atteste l'éternel com-

promis entre la réalité et l'idéal, et se dédouble sans cesse, gardant sa personnalité, ses défauts, ses vertus et ses manies propres, au milieu d'une fantasmagorie perpétuelle. Beaucoup s'y trompent, attribuent à l'homme la nature de l'artiste, ne distinguent pas entre le masque et le visage, entre le cri du cerveau et le cri des entrailles, refusent d'accorder aux comédiens les sentimens de l'humanité moyenne : erreur assez naturelle après tout, puisque les gens de théâtre n'établissent pas toujours eux-mêmes une cloison étanche. On surprend les spectateurs, même clairvoyans, en leur racontant qu'aux scènes les plus pathétiques, les gens de théâtre sont capables de mêler mille lazzis et mystifications qui ne passent point la rampe ; on éprouve quelque étonnement d'apprendre que ces héros, ces rois, ces bandits de haut vol, si fièrement drapés dans leur dignité, et perchés sur leurs grandes phrases, sont doux, aimables, gais dans l'intimité, oublient leurs triomphes ou leurs catastrophes imaginaires, aussitôt qu'ils ont ôté leur fard.

Marie Dorval, par exemple, était charmante quand elle causait ou écrivait : Th. Gautier nous le dit, et d'autres témoignages attestent la vérité du portrait qu'il nous fait d'elle. « Le propre de l'esprit de Mme Dorval, dit-il, c'est une gaieté franche et de bon aloi, naïve et jeune comme la chanson de l'oiseau qui court les épis, obligeante, et vous mettant tout de suite à l'aise, qui que vous soyez, ce qui est le propre des véritables riches en fait d'esprit, nobles cœurs qui tendent la main aux plus pauvres. La conversation de Mme Dorval ne s'alimente jamais de ces lieux communs si tristes que Voisenon appelle *de bons amis qui ne manquent jamais au besoin;* elle se pend au contraire, le plus follement du monde, aux branches de la folie ou du paradoxe, secouant l'arbre à le briser, animant tout, raillant tout, imprudente à se dépenser de mille façons, et ne concevant pas que l'on puisse faire des économies. Nullement ambitieuse de l'effet, n'affichant aucune prétention au mot, Mme Dorval l'atteint sûrement; toutes ses témérités d'esprit sont heureuses. La candeur de cet esprit est son cachet, il vous monte au nez comme le bouquet du meilleur vin... On trouve dans son salon (1838) tout le confortable et toute l'élégance du jour, des albums, des tableaux, des statuettes, un piano, des fleurs, de la tapisserie et des porcelaines. Nous n'y avons pas vu de voile noir, de poison des Borgia, de lame de Tolède, ni de stylets. On

y prend du thé, on s'y étend sur de bons sophas, on y cause avec des gens d'esprit, on se permet d'y rire de certaines actrices, et l'on y voit assez rarement des acteurs. »

Gustave Planche, qui s'était pris d'un grand amour pour Dorval, crut le lui prouver en cassant deux dents à un quidam qui se permettait de médire du talent et des charmes de l'idole; là-dessus il envoie à celle-ci les deux incisives. Hélas! elle se contenta de le remercier par ce billet: « J'ai reçu les deux dents de cet impertinent; merci! Mais il doit en avoir d'autres, envoyez-m'en encore. J'ai des motifs pour désirer un râtelier complet. » Elle le consolait en lui donnant des cachets de bains, nécessaires paraît-il, car Planche professait un culte très vague pour l'hydrothérapie; on m'a conté qu'après son premier bain, il se présenta chez l'actrice, espérant sans doute la fléchir par cet acte de soumission, mais elle lui fit remarquer qu'il continuait d'avoir les mains peu propres, et les ongles en deuil. « Ah! fit-il naïvement, c'est que j'ai lu tout le temps dans mon bain. »

Elle eut deux maris, croyait trouver en eux des protecteurs et c'est elle qui les protégea, souvent même les fit vivre. Le second mari, Merle, homme de beaucoup d'esprit, écrivit des pièces de théâtre, fut critique dramatique à la *Quotidienne*, puis à l'*Union;* époux intermittent, son dévouement conjugal se bornait en général à soigner les succès de sa femme, tout en carillonnant un peu trop ceux de Rachel. Il était d'ailleurs doux, aimable, épicurien renforcé, délicieusement égoïste et, comme l'abbé Delille, se laissait aller au fil de la vie. Aussi bien sa beauté et son intelligence cultivée lui ménagèrent-elles de grands succès. Le jour de son mariage avec Dorval, il dit, après le dîner, à Dumas qui avait été un des témoins: « Mon cher ami, reconduisez ma femme, moi je vais finir ma soirée au Théâtre-Français. » Dans une réunion des chefs du parti légitimiste, il lui arriva d'émettre un avis qui déplut au duc de*** : « Eh! monsieur, dit avec hauteur celui-ci, vous parlez comme un homme de lettres. — Monsieur le duc, repartit Merle avec fierté, savez-vous bien ce que c'est qu'un homme de lettres? C'est un homme qui, avec ceci (et il montra une plume), peut faire tomber votre tête! » En sa qualité de légitimiste, il n'épargnait pas les épigrammes au gouvernement de Louis-Philippe, et à propos des caricatures qui donnaient à la figure du Roi l'air d'une poire, il disait: « On a tort d'accuser les Parisiens d'être légers et versa-

tiles; ils savent se garder une poire *pour la soif.* » Le ménage Merle-Dorval était, comme on pense, un ménage ultra-fantaisiste. Ils commencèrent un voyage en Italie, partirent dans une superbe berline, avec courrier en avant, laquais devant et derrière : un mois après, leurs amis reçurent des appels désespérés; laquais, voiture, tout était mangé, les malles engagées, eux-mêmes retenus en gage dans une modeste auberge. Moyennant un subside, ils purent se libérer, et regagner Paris en patache.

Dorval reçut beaucoup d'hommages poétiques; Dumas, Vigny, Michaud, Marceline Desbordes-Valmore, Méry, Beauvoir, Émile Deschamps, Péhant, d'autres encore rimèrent pour elle. Les vers de Vigny méritent qu'on les cite, bien qu'ils n'aient pas été recueillis dans ses œuvres :

A Madame Dorval.

A vous les chants d'amour, les récits d'aventures,
Les tableaux aux vives couleurs,
Les livres enchantés, les parfums, les parures,
Les bijoux d'enfant et les fleurs.
A vous tout ce qui rit aux yeux, qui plaît à l'âme
Et fait aimer l'instant présent;
Vous qui donnez à tous une vie, une flamme,
Un nom tout jeune et séduisant;
Vous que l'illusion consume, inspire, enivre
De bonheur ou de désespoir,
Reine des passions qui deux fois savez vivre,
Pour vous le jour, pour tous le soir.
Pensive, solitaire ou tragique merveille,
Cœur simple, esprit capricieux,
Riant chaque matin des larmes que la veille
Vous fîtes tomber de nos yeux;
Des chants inspirateurs respectez l'ambroisie!
Loin du vulgaire âpre et fatal,
Vivez dans l'art divin et dans la poésie,
Comme un phénix dans du cristal.

Dorval eut des amans, des caprices, ce qu'on appelait jadis des passades, des greluchons; parmi ceux-ci, on peut ranger Alexandre Dumas, parmi ceux-là, Jules Sandeau, Alfred de Vigny, et ce dernier amour est un des plus rares du siècle dernier, un amour type aussi intéressant que celui de Lamartine et d'Elvire, de Musset et de Sand, de Sainte-Beuve et de Mme Victor Hugo, de Balzac et de Mme de Berny. Il commence en 1829, finit

en 1835 : en l'honneur de Dorval, Vigny aborde le théâtre, et après elle y renonce ; il écrit *Chatterton*, *Quitte pour la peur*, dont le sujet lui fut donné par Mme de Béthune, et il impose Dorval à la Comédie-Française, contre vent et marée, malgré les cabales, malgré le ministre et le Roi lui-même. On sait que Kitty-Bell fut la plus glorieuse création de Dorval ; ce qu'on sait moins, c'est le siège que subit le poète. « Le ministre des Beaux-Arts, rencontrant Vigny au foyer de l'Opéra, l'aborda et lui dit : « Il paraît, monsieur le comte, que vous êtes à la veille d'un grand succès. Je vous félicite de cet heureux événement, et surtout d'avoir Mlle Mars pour principale interprète. — Que Votre Excellence me permette de lui dire qu'elle est mal informée... : ce n'est pas Mlle Mars, c'est Mme Dorval qui créera le rôle de Kitty-Bell, et je puis vous assurer qu'elle y sera magnifique. — Cependant, monsieur le comte, Mlle Mars a des titres et une royauté... — Que Mme Dorval n'a peut-être pas encore conquis, mais qu'elle aura demain, je vous le jure. » Après le ministre, le Roi. Pendant un bal aux Tuileries, Louis-Philippe se fit présenter Vigny, et lui dit : « Permettez-moi de vous adresser mes félicitations pour le grand succès qui se prépare en votre honneur, et aussi pour l'heureux choix que vous avez fait de Mlle Mars comme interprète. C'est une admirable actrice, et nous irons, la Reine et moi, l'applaudir dans cette nouvelle création. — Que Votre Majesté daigne me pardonner, mais ce n'est point à Mlle Mars que j'ai confié le rôle de Kitty-Bell ; j'ai cru devoir en disposer en faveur de Mme Dorval, une grande actrice elle aussi, et qui possède précisément la grâce, la poésie et la passion que j'ai prêtées à mon héroïne... » La volonté de Vigny avait son phare de diamant, son amour pour Dorval, amour idéaliste au début, infiniment trop idéaliste au gré de l'impétueuse actrice. Sans ressembler à cette duchesse italienne qui, lisant un roman français où les amoureux s'avançaient très lentement vers le but, soupira : « Voilà bien des histoires pour une affaire qui chez nous se conclut dans l'espace d'une matinée, » Dorval se plaignait de se sentir trop respectée par cet adorateur si suave, qui ne lui offrit pas une seule fois à dîner en six ans. Brusquant la situation, prenant un air gavroche et attendri, elle dit un soir à brûle-pourpoint : « Quand les parens de monsieur le comte viendront-ils me demander ma main ? » Vigny comprit, et aima *naturellement*. Et l'on n'est pas

fâché d'apprendre qu'il en fut ainsi, que le poète n'habitait pas toujours sa tour d'ivoire. Avec Dorval, il entra dans la vie passionnée, et pour elle il daignait avoir de l'esprit. Qu'on en juge d'après cette esquisse qu'il trace dans son *Journal :*

« Une actrice vraiment inspirée est charmante à voir à sa toilette avant d'entrer en scène. Elle parle avec une exagération ravissante de tout, elle se monte la tête sur de petites choses, crie, gémit, rit, soupire, se fâche, caresse, en une minute. Elle se dit malade, souffrante, guérie, bien portante, faible, forte, gaie, mélancolique, en colère, et elle n'est rien de tout cela : elle est impatiente comme un petit cheval de course qui attend qu'on lève la barrière, elle piaffe à sa manière, elle se regarde dans la glace, met son rouge, l'ôte ensuite. Elle essaie sa physionomie et l'aiguise, elle essaie *sa voix en parlant haut*, elle essaie son âme en passant par tous les tons et tous les sentimens. Elle s'étourdit de l'art et de la scène par avance, elle s'enivre... »

Dorval trompa bientôt Vigny, elle le trompa au lendemain de son triomphe dans *Chatterton*, non par lâcheté, mais par faiblesse, par la fatalité de ce « tempérament ardent qui est l'imagination des corps. » Il pardonna plusieurs fois, enfin il partit, ne revint plus, et sa seule vengeance fut d'écrire, deux ans après, *la Colère de Samson*, ce noble cri de mélancolie qui semble si impersonnel, cachant au fond la plaie de son âme et l'amertume de sa pensée.

Une lutte éternelle, en tout temps, en tout lieu,
Se livre sur la terre en présence de Dieu,
Entre la bonté d'Homme et la ruse de Femme,
Car la femme est un être impur de corps et d'âme.
L'homme a toujours besoin de caresse et d'amour ;
Sa mère l'en abreuve alors qu'il vient au jour...
Car la bonté de l'homme est forte, et sa douceur
Excuse, en l'absolvant, l'être faible et menteur...

Tout de même, Dorval a inspiré *Quitte pour la peur*, *Chatterton*, *la Colère de Samson*, et cela suffirait pour illustrer sa mémoire.

Au sujet d'*Antony*, où elle obtint un éclatant succès, Alexandre Dumas raconte une anecdote qui montre une des facettes de cet esprit original. On donnait la pièce au Palais-Royal, pour un bénéfice ; le régisseur, mal préparé, fait tomber

la toile sur le coup de poignard d'Antony-Bocage. Voilà le public privé de son dévouement aimé; cris, tapage, on relève le rideau, Dorval reprend sa position de femme tuée; mais Antony, rentré dans sa loge, et mécontent, refuse de reparaître, le régisseur le conjure de redescendre, il s'entête tandis que le public fait rage. Dorval, qui veut sauver la situation, se redresse, se lève, s'avance jusqu'à la rampe, et dit: « Messieurs, *je lui résistais, il m'a assassinée!* » Là-dessus, rires, tonnerre d'applaudissemens et tout le monde s'en va ravi. Le cœur de l'actrice avait, aussi, de l'esprit. Partant pour une tournée en province, elle avait été priée, par un ami, de visiter la tombe de son père. Mais tout vestige avait disparu, on ne put même pas indiquer la place; Dorval va chercher une brassée de fleurs, les jette aux quatre coins du cimetière, avec ces mots: « Pour le père de Chaudes-Aigues, de la part de son fils! »

Et sa réponse à la Malibran! « Ceux qui ont pu connaître Mme Malibran, savent seuls quelle transfiguration peut produire le souffle divin de l'art sur une nature grêle, desservie par des traits irréguliers. » Malibran entre un soir dans la loge de Dorval, et, après s'être présentée comme une femme du monde, exprime son admiration pour Dorval, son indignation contre la froideur du public de ce soir-là. Mais Dorval a reconnu la Malibran, et, montrant sa photographie à la meilleure place de sa loge, elle dit aux autres visiteurs: « Vous le voyez! De quel suffrage s'exposerait-on à se priver, en négligeant son jeu sous le prétexte que la pièce est malheureuse, ou que le public est clairsemé! » C'est encore elle qui remarquait, imitant involontairement Chamfort: « On est si bête quand on est beaucoup! » Et, après 1830, agacée de tout le tapage qu'on menait autour de La Fayette: « Mon Dieu, qu'on lui donne une perruque tricolore, et qu'on ne m'en parle plus! »

Auprès de Dorval, plaçons cet autre bohème de génie, Frédérick-Lemaître (1800-1876), le *Mirabeau du romantisme au théâtre*, le mâle dramatique de Kitty-Bell, le *Talma du boulevard*, le *Talma des Noirs*, disait-on après *Toussaint-Louverture*, outré, mais sublime, et, à tout prendre, un des plus grands comédiens du siècle dernier, malgré l'absence de goût, les défaillances des dernières années, et non pas seulement parce que les types créés par lui sont des flatteries adressées aux passions de la foule. A force de talent il a de l'esprit; et puis il a

connu les écrivains, grands ou moyens, et sa vie, sa parole, sont en quelque sorte parfumées par les camaraderies et les amitiés littéraires. *Kean, Robert-Macaire, Richard Darlington, Ruy Blas, le Chiffonnier de Paris, Paillasse, Vautrin, Jacques Ferrand, le Père Gachette, le Vieux Caporal, Tragaldabas*, etc., que d'enthousiasmes évoquent ces héros du drame moderne, quels succès, plus ou moins en marge de la morale, parfois du bon sens et de l'équité!

Ses procès, ses brouilles, ses réconciliations avec Harel et autres directeurs, fourniraient à eux seuls la matière d'un nouveau *Roman Comique*. Il était fort susceptible, prêt à rompre en visière aux princes et aux auteurs, si on ne lui rendait pas assez, ou si on lui rendait trop justice. Ainsi, Jouy, l'auteur de *Sylla*, qu'on reprenait à l'Odéon, le complimente pendant une répétition: « Vous êtes dans ce rôle plus beau que Talma. » Frédérick appelle Harel: « Mon ami, M. de Jouy vient de prononcer une parole qui m'a profondément blessé. Levez la répétition, je ne joue plus *Sylla!* » Il donne le *Chiffonnier* à Londres, et son succès est si grand, que la reine Victoria lui adresse des complimens chaleureux; mais elle termine par ces mots: « Mon Dieu, dans votre Paris que de misérables! — Majesté, répond l'acteur, ce sont nos Irlandais! »

Le marquis de Custine qui montrait de l'esprit dans ses livres, et n'avait aucun talent dans ses pièces, s'avisa de faire jouer une *Béatrix Cenci* qui avait langui trop longtemps, à son gré, dans les cartons de la Comédie-Française. Cependant il avait bien fait les choses, payé de somptueux décors de Cicéri; en fin de compte, la mise en scène terminée, les rôles appris, le ministère défendit la pièce. Custine la porta à la Porte-Saint-Martin, où le directeur Harel, toujours aux expédiens, la reçut avec transport; *Béatrix* entra aussitôt en répétition, Dorval acceptait le principal rôle. Le marquis, joyeux d'un si aimable accueil, va remercier Harel qui lui joue une scène digne des *Fourberies de Scapin*. Elle a été contée de main de maître par Armand de Pontmartin. Harel parle d'abord des dettes criardes de Dorval, huit ou dix mille francs, une bagatelle; Custine souscrit. Puis trois décors flambant neufs, Philastre et Cambon, les maîtres du genre; ci, une douzaine de mille francs; haut-le-corps de l'écrivain amateur; mais il s'incline encore. Bon, mais il faut aussi de beaux costumes, beaucoup de soie et de velours: environ quinze mille

francs. — Je consens à les avancer, bégaie douloureusement la victime. — Avancer, c'est le mot; reprend Harel, car vous rattraperez, et au delà, ces diverses sommes, rien qu'avec vos droits d'auteur. » Et de faire scintiller l'espoir de cent représentations (*Béatrix* en eut trois), et de terminer en se lamentant sur la dureté des temps, la situation précaire du théâtre qui aura grand'peine à vivre, faute d'un subside de vingt mille francs. Le marquis, navré, fait un signe d'adhésion, invite Harel à passer le lendemain chez son notaire, et s'en va. Alors Frédérick-Lemaître, qui avait assisté sans mot dire à l'entretien, bondit vers Harel, et d'une voix mélodramatique : « Imbécile, tu le laisses partir, et il avait encore sa montre ! »

Afin de s'entendre avec Lamartine sur la mise en scène de *Toussaint-Louverture*, Frédérick, escorté de Michel Lévy, de Mirès et de son fils, vient trouver le poète à Monceaux. Tout d'abord, il n'accepte pas d'y coucher, et, pour faire respecter sa dignité de grand artiste, refuse de jouer quelques scènes de *Robert-Macaire;* mais, en guise de compensation, il conte ses souvenirs de théâtre, et l'acteur perce sans cesse, éclate sous le causeur. Au surplus, ses historiettes étaient fort décentes, car Lamartine ne put s'empêcher de dire à son féal Lacretelle : « Si j'avais su, j'aurais invité le clergé. » A table, ô stupeur, il ne boit que de l'eau; sa réputation bachique n'est donc qu'une légende ! Le poète fait passer un vin du Liban et un vin de Chypre qu'on ne servait qu'aux grands jours : « Je n'en bois que dans *Lucrèce Borgia*, » répondit Frédérick qui paraissait préoccupé vaguement. Mme de Lamartine insiste aimablement : « Vous avez peut-être l'habitude d'un vin particulier ? — Oui, confesse-t-il, du bordeaux. — Que ne le disiez-vous ? reprend Lamartine, j'en ai qui vient du marquis de Lagrange, la plus glorieuse cave du Médoc. Jean, allez vite en chercher. — Vous êtes trop bon; je ne voudrais rien déranger. J'en resterais plutôt à cette eau qui est parfaite. — Suspecteriez-vous mon Médoc ? demande gaiement Lamartine. — Je me sens sur un mauvais terrain, et la franchise est la plus belle des vertus. Depuis vingt ans, j'ai un bordeaux spécial. — Indiquez-le-moi, j'en ferai venir. — C'est que j'en ai dans ma voiture. » On réprima avec peine une forte envie de rire ; voilà donc pourquoi l'acteur ne voulait pas coucher à Monceaux ! Les bouteilles furent apportées. « J'ai aussi de l'eau de seltz, » souligna Frédérick exhibant un siphon

qui fut à peu près respecté; en revanche, les flacons se vidèrent prestement, et Frédérick recouvra bientôt son assiette.

« Le lendemain de la première de *Toussaint-Louverture*, conte Lacretelle, j'allai féliciter Frédérick. Je le questionnai sur un incident que je n'avais pas compris : « Pourquoi, au cinquième acte, au moment où vous racontez que le tigre a dévoré le corps du blanc et celui du nègre, avez-vous pris un temps si long entre ces deux vers :

> Et rongeant leurs deux corps de la tête aux orteils,
> En leur ôtant la peau les avait faits pareils.

Frédérick rougit. « Je vais vous le dire, répondit-il, et il est bon que les comédiens le sachent, pour ne pas prendre comme moi des habitudes compromettantes. Du quatrième au cinquième acte, j'avais bu une bouteille de bordeaux, afin de soutenir le poids d'une pièce qui s'en allait. Je me suis absolument endormi entre ces deux vers. J'ai même rêvé! Je n'ai jamais eu si peur, qu'en me réveillant devant ce public. »

Est-il vrai, comme l'affirment Th. Gautier, Musset et tant d'autres écrivains, que toute la gloire de l'acteur descende au tombeau avec lui? que ce sourire, ces yeux, ce langage si rythmé, cette intelligence qui semblait comprendre tout et ajoutait à tout, passent avec les applaudissemens du monde; que les parfums évaporés, les sons évanouis, les images fugitives tombent dans le néant, ne laissant pas plus de traces que la barque sur l'eau, que le vol du papillon dans l'air? A-t-il raison, le poète des *Émaux et Camées*, quand il compare les comédiens à ce personnage d'un conte d'Hoffmann, qui, assis devant une toile blanche, donnait avec un pinceau sans couleur toutes les touches nécessaires pour réaliser un tableau? Non, leurs créations ne s'évanouissent pas aussi vite; ils laissent une tradition, un souvenir, des regrets presque aussi profonds, que les poètes, les musiciens, les peintres et les sculpteurs. Et ce ne sont pas seulement les jeunes comédiens qui font revivre les gestes des aînés célèbres, mais amateurs et lettrés les citent, consacrent leur renommée dans des livres spirituels et des stances éloquentes, tandis que bustes, statues et portraits perpétuent leur image : ils ont leurs historiographes de la plume, du pinceau et du burin. Est-il beaucoup d'écrivains, de compositeurs qui aient inspiré plus d'articles, de volumes même, que Talma ou Mars?

Au surplus, n'en déplaise à ce sociétaire de la Comédie-Française, qui, dans une heure de dédain paradoxal, déclara que l'auteur n'est qu'un prétexte, la pièce demeure presque toujours le principal, et l'interprète l'accessoire, — le comédien n'est que le porte-voix, le héraut de l'auteur; celui-ci a droit à plus d'éternité. Quelque grand que soit le talent de Lecouvreur, de Baron, de Frédérick-Lemaître, de Malibran, de Faure, il y a un abîme entre eux et Racine, Corneille, Victor Hugo, Musset, Beethoven, Meyerbeer, Rossini, Wagner; et, de nos jours, les meilleurs artistes des théâtres lyriques ou comiques semblent encore de minces personnages à côté d'hommes tels que Saint-Saëns, Reyer, Paul Hervieu, Rostand, Donnay, Brieux, Richepin, Henri Lavedan. Leur art, moindre, rend moindre aussi leur réputation, et la postérité assigne aux uns et aux autres leu juste place.

VICTOR DU BLED.

LE NÉPAL

I

Il est des pays qui nous hantent, nous fascinent, nous appellent. Et quand on les a une fois visités, on ne se résigne jamais sans serrement de cœur à ne plus les revoir. Leur attrait vient tantôt de la nature qui les a parés plus généreusement, tantôt des hommes qui les habitent. Les pays neufs n'ont point de secret, mais les vieilles terres d'histoire et de civilisation, où tant de générations ont senti, pensé, aimé, adoré, gardent je ne sais quoi de mystérieux et de profond qui nous enveloppe et nous captive. L'impénétrabilité des âmes ajoute encore au charme des lieux et au mystère attirant des temps évanouis.

Dix mois passés dans les Indes et dans l'Himalaya me laissaient avec la hantise du revoir, la mélancolie des choses incomplètes, le regret de ces États qu'il ne m'avait pas encore été donné de parcourir. Je me souvenais avec reconnaissance de l'accueil empressé et charmant que j'avais reçu des Anglais et, — détail pratique qui a son importance, — je savais que là, mieux peut-être qu'ailleurs, il me serait possible de décider et d'organiser rapidement une excursion intéressante. C'était la saison de la « mousson » et des pluies d'été; il ne pouvait être question de voyager dans la péninsule. Mais, par delà les plaines chaudes, par delà le Téraï fiévreux, mon imagination revoyait, dans leur robe de glace, les cimes inviolées du majestueux Himalaya; je savais par expérience qu'entre ses chaînes formi-

dables s'ouvrent des vallées fraîches, se cachent des sanctuaires vénérés et de petits royaumes peu connus.

Le plus inaccessible est, de par la volonté de ses habitans, le Népal. Nos yeux d'enfans l'ont vu sur les vieilles cartes rudimentaires de jadis, allongé comme une étroite bande à la frontière nord des Indes : il nous paraissait juché tout au sommet de l'Himalaya, et, au-dessus du mot « Népal » ou « Népaul, » nos regards épelaient le nom prestigieux de la reine des montagnes, le Gaurisankar-Everest ! Plus tard, lorsque nous avons rêvé de l'Orient lumineux, lorsque nos esprits se sont tournés vers les civilisations asiatiques, vers le grand monde bouddhiste, vers les Indes, ses légendes, ses religions, le Népal nous est apparu comme le pays du mystère auquel les savans demandent ses secrets.

Lors de mon premier voyage aux Indes, tandis que je redescendais du Ladak et du lac Pangong, je songeais déjà au jour où je remonterais à Katmandou. Le petit Népal a su demeurer, au milieu de la poussée conquérante des nations, un des rares peuples qui aient gardé auprès des grands Empires voisins une indépendance assez réelle et qu'il défend encore jalousement. Un climat différent, une enceinte de montagnes réputées inaccessibles en ont fait un pays à part et lui ont maintenu une existence isolée, séparée de l'Inde.

C'est ainsi qu'il est resté le conservatoire du bouddhisme dans la péninsule hindoue, et bien qu'il ait été envahi par les sectes brahmanistes, c'est à lui que la science est redevable d'une grande partie de la littérature bouddhique rédigée en sanscrit. L'art lui est venu de l'Inde; il l'a développé avec un grand sens de l'harmonie, des dons minutieux et particuliers.

Ce pays, vers lequel tant de regards se sont portés, devait particulièrement m'attirer, après deux voyages dans le grand Empire des Indes. Je le savais fermé à la curiosité des étrangers, surtout aux Anglais, quoique, seule pourtant, l'Inde Britannique ait le droit d'obtenir du Maharaja népalais, pour elle ou pour ses élus, la permission de visiter la mystérieuse vallée. Depuis un siècle, en effet, à quelques intermittences près, le gouvernement des Indes entretient à Katmandou, capitale du Népal, un fonctionnaire anglais qui porte le titre de Résident et dont les fonctions sont plutôt analogues à celles d'un ambassadeur ou d'un Consul. Ce Résident, sous la garde d'une soixantaine de cipayes,

n'a avec lui, à l'heure actuelle, d'autres nationaux que deux « assistans, » plus ou moins *half-castes* et un docteur anglais. Il doit rester confiné dans la vallée qui a donné son nom à l'État et dont les trois vieilles capitales ont vu se dérouler toute l'histoire du pays. S'il veut sortir, il doit en informer le capitaine népalais attaché au service de la Résidence, pour qu'une escorte, ou tout au moins un cavalier d'honneur, l'accompagne. Honneur et surveillance tout à la fois.

L'autorisation de monter à Katmandou n'est accordée qu'à deux ou trois personnes chaque année, parfois quatre. Elle ne peut s'obtenir que par l'intermédiaire du Résident et est réservée, le plus souvent, à de grands personnages anglais du monde politique ou de la haute aristocratie. Le gouvernement met d'autant plus de prudence dans ses demandes qu'il ne peut, ni ne veut, s'exposer à un refus. C'est pour cette raison que, quelques mois après mon voyage, un prince de sang royal, venu d'Europe aux Indes, sollicita en vain la permission de visiter le Népal. Dans toutes les Indes et dans l'entourage du vice-roi, je n'ai rencontré qu'une seule personne, ayant été à Katmandou : le général commandant en chef, lord Kitchener, qui me déclarait d'ailleurs, en me vantant la remarquable intelligence des Népalais, que le Népal était la province la plus intéressante. C'est parce que je savais toutes ces choses et prévoyais les difficultés, qu'aussitôt le projet résolu dans mon esprit, je partis pour Londres, munie de chaleureuses recommandations près de l'India-Office, où je possédais d'ailleurs plus d'amis que je ne supposais, mes hôtes très aimables de jadis, dont j'ignorais le retour en Angleterre. L'accueil charmant du secrétaire d'État à la direction des Affaires des Indes, sir Richmond Ritchee, et ses bienveillantes lettres d'introduction me firent tout de suite augurer favorablement de la réponse officielle que je devais obtenir du vice-roi.

A la fin de juillet 1907, je quittais donc Paris avec cette espérance et débarquais à Bombay en pleine « mousson. » Après un court séjour à Kirkee (1), chez le gouverneur de Bombay, en quarante-huit heures de chemin de fer, dans une buée chaude, sous la pluie fréquente qui, depuis trois mois, s'épandait sur la péninsule, j'arrivai à Simla, résidence d'été du gouvernement

(1) A 200 kilomètres environ au sud de Bombay.

général des Indes, située à 2 200 mètres d'altitude, sur les pentes de l'Himalaya.

Il m'était donné de revoir le joli Simla qui rayonnera toujours pour moi dans le souvenir de gai printemps où je le vis pour la première fois, au milieu de ses forêts de rhododendrons empourprés de fleurs. Quinze fois ces fleurs se sont fanées, mais je les vois encore. Rien ne peut donner une idée de cette ville dispersée sur des collines tournantes et abruptes au-dessus de profondes vallées, de ces rhododendrons hauts comme des chênes dressant les uns sur les autres leurs millions de boules fleuries qui éclatent dans la lumière, de ces montagnes boisées qui se superposent comme des vagues jusqu'à la grande ligne des neiges de l'Himalaya, détachée sur un ciel imperturbablement bleu. Plus nombreux que jadis et toujours noyés dans la verdure, ainsi que les ministères et les Offices gouvernementaux, de jolies villas et de rustiques *bungalows* (1), accrochés sur les crêtes et les pentes les moins accessibles, abritent pendant six mois les fonctionnaires du gouvernement général et du gouvernement de la province du Punjab. La saison d'été comporte trois mois de moussons pendant lesquels la vie mondaine bat son plein, sous les cataractes du ciel ouvertes largement. Des sentiers escarpés mènent aux habitations et seuls y accèdent les cavaliers et les infatigables *coolies-ritchau* (2) menant, à quatre, la petite voiture qu'un vice-roi emprunta au Japon. Tout au contraire de nos coloniaux français qui, dans leur besoin de sociabilité et peut-être d'aide mutuelle, rapprochent leurs maisons les unes des autres en manière de village et de ville, au risque de se devenir à charge, les Anglais s'attachent à sauvegarder l'indépendance de leur « home, » à séparer les uns des autres leur nombreux personnel domestique, à se mettre le plus loin possible du *bazar* (3) et de la « city » indigène. Liberté et hygiène tout à la fois.

Dans ce site merveilleux, j'avais encore la joie d'être reçue par sir Louis Dane, lieutenant gouverneur de Punjab, et lady Dane, qui m'avaient si bien accueillie à Peschawar, en 1894. De gracieuses invitations m'appellent chez le vice-roi et la vice-reine, comte et comtesse Minto, chez le colonel Dunlop Smith,

(1) Sorte de chalet.
(2) Les hommes qui traînent et poussent le *ritchau*.
(3) Marché et quartier marchand.

secrétaire privé du vice-roi, chez M. Butler, le chef du *Foreign Department*, qui veut bien tout prévoir pour moi avec le Résident du Népal. Pendant quelques jours, grâce à mon hôte, je circule en voiture à chevaux le long des délicieux chemins tournans qui, en bordure de précipice, festonnent les montagnes; cette faveur est réservée, par mesure de sécurité publique, à trois personnes et à leurs maisons : le vice-roi, le commandant en chef, le lieutenant-gouverneur du Punjab.

Les autorisations demandées me sont accordées : mon programme se précise, le voyage au Sikkim suivra et complétera celui du Népal. Les dernières pluies ont cessé devant les premiers froids et tandis que les sangsues rentrent en terre dans le Téraï marécageux, je fais dans la vallée du Sutledj un « raid » que je raconterai plus tard, au cours duquel je devais être le premier Européen à saluer, sur la route du Tibet, M. Sven Hedin revenant de son mémorable voyage dans l'Asie Centrale.

***

Mon « raid » dura vingt-cinq jours. Revenue à Simla, je partis pour Raxaoul, le point terminus du chemin de fer des Indes au Népal. Neuf heures de trajet de Simla à Kalka par la petite ligne qui contourne les montagnes comme le sentier des *coolies*. Huit trains successifs doivent, en deux jours, me conduire à la terre promise, par Moghal Saraï, près de Bénarès, et Bankipore, près de Patna, jusqu'où il me faut redescendre et où je fais une première étape confortable de vingt-quatre heures. Les six autres changemens de train et la traversée du Gange en bateau, — une heure de navigation sous le ciel étoilé — sont réservés à la seconde nuit de voyage. Aux embranchemens de Sonepore et de Muzaffarpore je suis encore aux aguets. A l'aube de la troisième journée de route, j'arrive à Segowlie, dans le Téraï, et, vers huit heures, à Raxaoul, station frontière du territoire britannique.

Quatre ou cinq notables personnages attendent devant mon wagon, parmi lesquels l'*Havildar*, chef de la petite cité, entouré de tout un monde de curieux et de *coolies* prêts à m'emporter avec mes bagages. Un appareil est nouveau pour moi sur le quai; je distingue, posée à terre, sur quatre pieds très courts, une grande boîte oblongue, haute d'environ un mètre, avec de vastes ouvertures coulissées sur les côtés; c'est

un *palki*, le palanquin qui m'est destiné pour deux nuits. Je me glisse dans la boîte tendue de rouge à l'intérieur. L'avant et l'arrière de mon appareil sont munis chacun d'un gros bâton rattaché aux quatre angles par des tiges de fer; quatre coolies porteurs, des *kahars*, enlèvent prestement la boîte et son contenu. Le manque d'équilibre m'oblige à m'allonger sur le mince matelas recouvert d'une simple toile, la tête sur l'oreiller, pour me rendre au *Rest-House*, le *bungalow* (1) du Résident du Népal, où nous serons dans dix minutes.

Le *bungalow* est confortablement installé dans la plaine du Téraï, longue zone marécageuse qui s'étend au Sud de l'Himalaya, sur 900 kilomètres de longueur et 50 de largeur. L'*aoul*, fièvre meurtrière, y sévit, redoutée des indigènes qui ne sont pas de la région, aussi bien que des Européens; les Népalais se gardent de l'assainir parce qu'elle constitue, en quelque sorte, une première défense naturelle et dangereuse des deux passes escarpées, gardiennes gigantesques de la douce vallée qui n'est plus qu'à l'altitude de 1 200 et 1 300 mètres.

Autour du *Rest-House*, un petit cercle de fleurs et la fuite infinie des champs sous le soleil de flamme, dès l'heure matinale. Dans une salle à manger ouverte aux quatre points cardinaux, la table servie m'offre du thé et des œufs, spectacle plein de charme pour le voyageur qui n'a pas dîné la veille. Avant de déjeuner, je prends possession des lieux : un grand parloir avec tables et fauteuils de paresse, puis deux chambres, deux cabinets de toilette et salles de bain. Vite au tub, avant que mon estomac ne s'avise d'avoir trop faim. Mon sac-draps posé sur un *tcharpaï*, cadre de lit, serait tentant pour rattraper la nuit; mais il y a 34 et 35° de chaleur à neuf heures du matin; ce n'est plus l'instant de dormir, mieux vaut s'occuper. On me remet une lettre du colonel Macdonald, mon futur hôte, qui remplit les fonctions de Résident au Népal en l'absence de M. Manners Smith, le titulaire du poste. Il me propose de partir en *palki* le soir même, après dîner, pour Churia, une étape de 30 milles dans la première nuit. Le *Khansamah* du Rest-House m'y accompagnera et je l'y laisserai, tandis qu'un autre cuisinier viendra à

(1) On appelle bungalow, — dâk bungalow, — quelquefois Rest House (maison de repos) les asiles réservés aux fonctionnaires en tournée de service. Ils sont gardés par un khansamah (cuisinier) ou un simple gardien, selon l'importance de la circulation.

ma rencontre le surlendemain, à Sissaghouri; me plaira-t-il alors de continuer directement jusqu'à Katmandou? Certes oui.

C'est parfait, mais je ne puis remercier le colonel par dépêche; le gouvernement népalais est trop ombrageux pour admettre un contact avec l'administration anglaise. Les lettres circulent dans l'État avec les timbres indigènes et prennent à la frontière les timbres anglais. Le télégraphe n'existe pas au Népal; lettres et messages télégraphiques sont apportés matin et soir à Raxaoul, ou bien par courrier spécial en cas d'urgence, en vingt-quatre heures de route, par le moyen de douze coureurs successifs, des *oulaks* qui, secouant le bâton chargé de grelots pour éloigner tout obstacle et chasser les fauves, ne s'arrêtent qu'aux relais. On raconte que les salves de canon en l'honneur du couronnement d'Édouard VII ont été tirées au jour tout d'abord fixé, bien que la maladie du Roi ait fait différer la cérémonie; mais le Durbar n'ayant été avisé de cette remise qu'après coup, tint la politesse pour faite.

Le Maharaja s'oppose à toute mainmise de l'administration anglaise; il ne veut pas non plus que, sous prétexte de sport et de villégiature, son pays ait le sort du Kachmir. Lorsque je suis allée à Srinagar, il y a quinze ans, sauf deux ou trois fonctionnaires attitrés dans le Protectorat et que le Maharaja logeait dans des maisons à lui, les Anglais n'avaient le droit ni de posséder un lopin de terre, ni d'avoir pignon sur rue; ils ne pouvaient habiter sous des toits et devaient vivre en nomades, soit sous la tente, soit à bord de bateaux-maisons flottant sur le grand fleuve Djhilam, ou amarrés sur les lacs splendides qui font de ce pays une merveille sans égale. Le climat, à 1 800 mètres d'altitude, est délicieux; aussi les Anglais sont-ils accourus nombreux. Des hôtels et des *bungalows* se sont maintenant construits sur les montagnes avoisinant la capitale, et Srinagar et la « Vallée heureuse » sont devenues « ville et stations de santé, » d'autant plus facilement que beaucoup de fonctionnaires de l'Inde, pour économiser la dépense, toujours à leur charge, des voyages dans la Mère patrie, passent leur congé en cure d'altitude. Le Népal leur offrirait les sites pittoresques et les nids d'aigles qu'ils affectionnent pour leur santé.

La difficulté de la langue commence à se faire sentir et complique un peu les choses. Tout le monde ne va plus parler que les langues népalaises. Seuls l'*Havildar*, le plus haut fonc-

tionnaire de Raxaoul, le *Khansamah* du *bungalow* et mon *bearer* (1) parlent hindoustani. Mais celui-ci ne sait pas le népalais et il embrouille tout sous prétexte de placer devant les autres des mots anglais dépourvus de leur vrai sens ou tout à fait inédits. L'hindoustani, l'*ourdou*, pour employer son vrai nom, la langue de la horde apportée dans les camps par les Mogols musulmans est, dans les Indes, la langue interprète par excellence. Les Anglais l'ont adoptée d'une façon générale, chaque fonctionnaire doit la savoir, sans préjudice des plus importantes langues parmi les deux cents qui se pratiquent aux Indes. Ils ont compris l'intérêt de premier ordre qu'il y a pour l'administrateur d'entrer en contact direct avec la population en se servant de sa langue. Nul fonctionnaire ne peut entrer au *Civil Service* sans savoir, outre l'hindoustani, deux autres langues indigènes. Espérons que, peu à peu, la même idée fera son chemin dans notre Indo-Chine et que l'obligation pour les fonctionnaires coloniaux de connaître la langue locale sera strictement appliquée et supprimera définitivement l'ingérence et les méfaits de la classe des interprètes.

Mais revenons au *bungalow* de Raxaoul, dans la grande plaine chaude ; là, il faut remanier tout le bagage et emporter le moins possible, me dit-on, bien qu'une caravane importante soit commandée. Quand vient l'heure du dîner, mon journal se trouve au courant, et tout un paquet de lettres est prêt pour les Indes et pour la chère France.

J'aurais voulu partir avant la fin du jour, mais les coolies s'attardent à manger, et c'est dans la nuit noire, avec les lampes qui achèvent d'aveugler, qu'il faut organiser tout le chargement et mon *palki*. Pour comble de malheur, le petit matelas qui, le matin, adoucissait les planches du palanquin a disparu, et le gros de mes bagages, que le *bearer* a cessé de surveiller à l'un de nos nocturnes embranchemens, est en souffrance avec mon *bedding* (2). Or, le nouveau *palki* que l'on m'amène est muni d'une traverse à la hauteur des reins dont je n'augure rien de bon. Enfin, et malgré mon serviteur, je parlemente si obstinément qu'on me rend le premier *palki*, un peu plus lourd sans doute, mais aussi plus hermétique à la pluie.

Les préparatifs se prolongent. Une vraie meute est autour

(1) C'est le boy, chef des domestiques. Il était d'ailleurs seul en ce temps.
(2) Bagage de la literie.

de moi composée d'une quarantaine de *coolies* qui crient, se querellent et s'arrachent mes bagages, sous l'œil calme de la police népalaise et d'un cipaye de la résidence anglaise. Enfin, les *kahars*, — porteurs de palanquin, — qui se considèrent comme bien supérieurs aux porteurs de matériel, s'ébranlent; huit sont affectés au portage de mon *bearer*, huit à celui de mon cuisinier; cinq coolies se partagent les petits bagages et le panier de provisions, deux portent ma valise suspendue à un bâton aussi lourd qu'elle-même. Seize à vingt *kahars* sont affectés à mon *palki* qu'ils portent à quatre dans la plaine, se relayant toutes les deux, trois ou quatre minutes, sans jamais interrompre le trot ; couchée sous mes châles, de peur du froid qui me donnerait la fièvre tout comme les piqûres de moustiques, je tâche de me faire au mouvement rude de l'appareil. Tantôt sur un côté, tantôt sur l'autre, je dois encore veiller à ne pas déranger l'équilibre, et je ne change de position qu'au moment où les hommes, en se relayant, provoquent un arrêt presque imperceptible.

Nous menons un bruit d'enfer, tous les hommes crient, s'interpellent; on nous regarde passer, et j'aperçois des lumières aux fenêtres des cases. La pleine lune s'est levée sur nos têtes et illumine les espaces découverts. Mes gens courent inlassablement, toute l'escouade les accompagne sur les flancs, et leurs élans me montrent mieux la rapidité de la marche; mes porteurs scandent leur course d'un halètement rauque ; trois syllabes rudes lancées par un porteur d'arrière marquent la mesure qu'achève, en les répétant deux fois, un des *kahars* d'avant, et le rythme recommence sans cesse comme un gémissement. On se fait au mouvement, il finit même par bercer. Partis vers 7 heures et demie, les hommes ne s'arrêtent qu'à 11 heures, et la halte est d'environ une demi-heure. Toute la troupe alors, accroupie autour de moi, fume un affreux tabac qui m'empeste, parmi des lampes qui m'aveuglent. Aussi l'ai-je assez dit à l'arrêt et pendant la marche, quand le *cooly-bati*, le porteur du phare, me le mettait dans les yeux : « Bati Djallo, bati Djallo (lampe en avant) ! »

Malheureusement, à mesure que nous avancerons dans la nuit, les arrêts se multiplieront. Le soldat qui commande l'escouade est relevé trois fois, et, chaque fois, il faut bien mettre la main à la poche. Nouvel obstacle au sommeil. Soudain, je suis réveillée par un bruit d'eau effroyable, tandis qu'une troupe

pousse à distance des cris auxquels répondent mes hommes ; c'est probablement l'annonce d'un passage difficile. Nous traversons une série de petits cours d'eau, nous nous engageons dans une sorte de ravin et les hommes roulent maintenant sur des pierres traîtresses dans le lit du torrent qu'ils remontent avec peine, tandis que l'aube s'apprête à paraître. Hier soir, quand les *kahars* de la relève, tels de grands oiseaux, couraient joyeusement à mes côtés, d'un long élan, leurs torses bruns, leurs bras en sueur, leurs jambes souples aux mouvemens rythmés luisaient à la lueur des lanternes. Ils riaient, gambadaient, jasaient, s'excitaient comme des enfans, pas plus malheureux, je pense, que leurs pareils en Occident.

A sept heures du matin, nous sommes au *bungalow* de Ghuria, modeste, mais riche en fourmis. J'y trouve pourtant l'essentiel, le bain, les œufs et le thé du premier déjeuner. Après le court repas, j'ai beau connaître la joie de pouvoir me déshabiller, emballée dans mon sac, le sommeil ne vient pas. Nous n'avons plus cependant que 27 à 28°, c'est tout à fait raisonnable; mais la relève des coolies destinés à remplacer ceux de Raxaoul, est arrivée un jour d'avance et les deux escouades font tapage dans le vallon jusqu'à deux heures de l'après-midi, bien que les hommes de la première nuit veuillent repartir le soir. L'un d'eux a entonné une complainte qui va durer des heures ! Je reçois pendant ce temps une nouvelle lettre du colonel Macdonald m'annonçant qu'une tente et un « tiffin (1) » m'attendront à Thankot et que, peu après, une voiture me mènera à Katmandou. Quelle espèce de voiture ce peut-il être?

Mes gens n'ont-ils pas inventé de me faire partir à quatre heures, sans manger, sous prétexte du mauvais chemin? Je consens à partir à quatre heures et demie, après dîner, et nous voilà de nouveau dans le lit de la rivière torrentueuse où les pierres sont cruelles aux pieds nus. Les porteurs de bagages marchent librement où ils veulent, mais les *kahars* ont dû s'attacher aux pieds des semelles de paille tressée. Le ravin devient bientôt un étroit fossé, aux parois rapprochées, puis le torrent s'élargit et prend une ampleur de lac avec l'appoint de nouveaux cours d'eau. Parfois dans le lit même de la rivière, un bel arbre se dresse solitaire; d'autres grimpent très haut sur les pentes,

(1) Déjeuner.

ils découpent sur le ciel leurs branchages de dentelle, et, entre leurs troncs, une ligne de collines bleues ondule sous un couchant blanc d'argent. Plus loin, les montagnes de fond apparaissent à 1 500 ou 2 000 mètres et des villages s'accrochent à leurs flancs pour grimper jusqu'au faîte.

Quand les nuées ont cessé de développer sur le ciel toute la délicate et ravissante gamme des gris, la nuit vient. Le sommeil me prend si bien que je dors même aux arrêts. Les deux larges portes à coulisses de mon *palki* restent complètement ouvertes; un voile de gaze, enveloppant ma tête et mon oreiller, me garantit des moustiques et protège mes yeux contre l'air de la nuit.

Dans le clair matin, je me réveille à Bhimpedi, au pied de la passe de Sissaghouri. A 1 200 mètres d'altitude, ce village important entasse, au pied du mur de rochers qui ferme la vallée, ses maisons, son temple et son grand *dharmsala*, asile des pèlerins et voyageurs hindous qui montent nombreux chaque année aux sanctuaires du Népal. La haute muraille se précipite à pic de toutes parts; au sommet de la passe, veillent les canons de la forteresse.

C'est là qu'il faut déménager et changer de portage et de *coolies*. Je laisse le *palki* pour la *dandi*, autre appareil beaucoup plus léger, dans lequel on m'a promis le mal de mer, tant les gens se plaisent à exagérer. C'est une sorte de pirogue à fond plat, très étroite et profonde de 40 centimètres. Une planchette où s'appuient les pieds raccourcit la *dandi* par un bout, tandis que le dossier et le siège la raccourcissent par l'autre. Sous les deux pointes qui figurent la poupe et la proue, sont assujetties des traverses mobiles et tournantes que les hommes portent à deux, sur la même épaule, quitte à en changer de temps en temps. Ils marchent ainsi un peu de côté, obliquement; le porteur d'avant pour assurer la marche s'appuie sur un bâton qu'il repasse au camarade l'instant d'après lorsque celui-ci reprend l'avant à son tour. Mes hommes ont la précaution de me faire monter à reculons, ce qui me laisse la tête en amont, heureusement, car la *dandi* me menace d'une verticale très prononcée. Et toujours les pierres qui roulent de degrés en degrés, sur d'invraisemblables pentes, pour atteindre les 2 500 mètres dont il faudra redescendre l'équivalent!

A sept heures du matin, halte au bungalow, encastré dans le fort même qui commande la passe à 1 900 mètres d'altitude.

Nous stoppons devant les soldats du Maharaja et la population rassemblée. La curiosité est intense. Caché derrière un rideau d'arbres, le *bungalow* est plus simple que les autres, mais le cuisinier, que le colonel Macdonald a envoyé au-devant de moi, m'y sert un déjeuner frugal auquel l'absence du dîner de la veille me rend néanmoins très sensible. Dès huit heures, ma toilette est faite; je reprends la course avec les hommes du colonel, cuisinier et cipayes, et deux soldats du Maharaja chargés de la surveillance des *coolies*. Mon *bearer* voyage dans la *dandi* populaire et primitive : un hamac suspendu à une longue et pesante tige de bois que portent quatre hommes, au moyen de deux barres mobiles adaptées aux extrémités.

En une demi-heure de montée, nous atteignons le sommet, à 2500 mètres. Malgré les nuées qui me voilent la grande chaîne blanche et la passe de Chandraghiri, qui se dresse en face à la même altitude et me masque encore le Népal mystérieux, la vue est splendide. Le sentier plonge au-dessous de nous et se perd à chaque tournant dans le vide. Avant dix heures, nous arrivons auprès d'un long et joli pont suspendu qui m'oblige à quitter la *dandi* et à rompre la cadence du pas. On passe à la file indienne, sur cinq planches juxtaposées et branlantes, en face d'une grande pagode moderne près de laquelle se trouve un *dharmsala*, qui dénote plus de richesse que d'art. Par delà les sauvages escarpemens, nos yeux découvrent une grande vallée sinueuse où la Panoni que nous allons suivre et remonter roule ses eaux claires. Dans ce cadre de verdure, l'œil se réjouit de rencontrer des maisons à étages, en bois brunis, de petits temples teintés de rouges, enluminés et de belle apparence, sous leurs toits de menu chaume admirablement entretenu et toujours en bon état. De jeunes femmes circulent; elles ont la grande natte pendante dans le dos et, sur la tête, un toupet de fleurs dont le jaune éclate sur leurs cheveux noirs. Les fillettes surtout attirent mon attention; toutes semblent porter uniformément les cheveux attachés en queue de cheval. Cette chevelure qui fait saillie, s'évase et retombe en lourde mèche derrière la tête, est d'un étrange effet. C'est la coiffure virginale; il me souvient d'avoir déjà vu en Birmanie la mèche pendante, échappée du chignon des jeunes filles.

Un peu plus loin, nouveau pont. Ce n'est pas une œuvre d'art; sur des piles de pierres sèches entourées d'osier, sont jetés

trois ou quatre rondins plus ou moins bien liés ensemble, qui permettent tout au plus de passer à pied. Après un quart d'heure de marche, voici un troisième pont avec deux pauvres rondins que l'on n'a pas attachés du tout. Cette fois-ci, je reste dans ma *dandi* et mes *kahars* passent à pleine eau; c'est encore plus commode. La rivière est poissonneuse et des filets sont suspendus sur toutes les murailles. Les rives sont très cultivées, les champs s'étagent en riches terrasses et l'irrigation accomplit des merveilles. Les maisons, environnées de cultures, se multiplient; les portes et les fenêtres, dans leurs châssis de bois ouvragé, respirent l'aisance. A l'intérieur d'une case que nous longeons, une fillette remue sa marmite qui bout sur un faisceau de brindilles. Elle porte dans la narine ces boutons d'ornement que j'ai vus au Punjab et un anneau passé dans le cartilage du nez.

Nous arrivons maintenant à Markoukoh, et j'aperçois, non sans surprise, un grand pavillon moderne, au creux de la vallée, dont la façade et les balcons blancs se détachent sur le fond vert d'une prairie; c'est le *bungalow* de passage du Maharaja. Combien me plaît davantage, près du nouveau pont voisin, une vieille maison oblongue, en bois sculpté! Comme j'en aime la galerie à colonnades, ouverte au rez-de-chaussée, et les fenêtres closes de moucharabiés. C'est encore un *dharmsala* à l'usage des pèlerins et des voyageurs, et qui sont comme une annexe rituelle des monumens religieux. Ces précieux chefs-d'œuvre de la sculpture sur bois, qui fait la gloire du peuple newar, s'offriront en grand nombre à mon admiration, dans Katmandou.

Non loin de là vont commencer les premières pentes du Chandraghiri qui nous mèneront au cul-de-sac de Chitlong et au pied même de la passe. Autour de nous, tout est verdoyant, bananiers, orangers et grands pins. Un bel arbre échevelé marie la couleur lilas de ses fleurs à des graines jaunes qui retombent en grappes. Près des maisons, je remarque souvent, placées en avant, de chaque côté de l'entrée, d'élégantes meules de maïs, très bien faites, avec les épis en dehors, et montées sur pilotis à deux mètres de terre; elles s'élèvent en hautes pyramides que dépasse, comme une flèche, la pointe de la pique qui les maintient dans leur allure de dagoba.

La température devient de plus en plus lourde; de gros nuages ne prédisent rien de bon; quelques coups de vent bienfaisant sont eux aussi de mauvais signes précurseurs de la pluie

qui commence bientôt à tomber, d'abord fine et intermittente; vers midi, elle s'installe, le tonnerre gronde et le sentier est inondé. Une petite capote m'abrite la tête, des châles me couvrent les genoux, mais j'avais compté sans la trahison de la *dandi*. Par les fissures l'eau s'introduit peu à peu sans que je m'en aperçoive, et je finis par être noyée. J'éprouvais en ce moment le faible contre-coup d'un terrible cyclone de la mer des Indes, qui s'abattit jusqu'au centre du Dekkan, le couvrit de je ne sais plus combien de pouces d'eau, fit périr 50 000 personnes, et détruisit en partie la belle ville hindoue d'Haïderabad. Comment aurions-nous idée en Europe de ces bouleversemens maritimes et terrestres qui dévastent tout un immense pays!

Tantôt montant, tantôt redescendant les pentes abruptes du Chandraghiri, nous avons de nouveau atteint 2 000 mètres au gros village de Chitlong, intéressant par ses trois vieux *tchaityas* (1) et son beau *dharmsala*, pareil à celui que j'ai décrit tout à l'heure, mais dont les angles sont ornés de sujets qui mériteraient examen. Mes porteurs pensent de même sans doute, car ils s'empressent de vouloir m'introduire dans cette sorte de caravansérail. Mais je ne veux pas manquer la tente préparée par les soins du Résident et où un déjeuner m'est promis, de l'autre côté du col. Je proteste si vivement qu'on se remet en route aussitôt, malgré le déluge.

La course est plus dure que je ne pensais. Nous commençons tout de suite l'ascension du second et dernier contrefort qui ferme le Népal; c'est une pente à pic et boisée. Toute l'équipe des *kahars* est à ma *dandi;* ils peinent sur ces escaliers plus ou moins bien taillés par la nature, sur ces marches étrangement inégales et toutes ruisselantes. Il faut une heure pour gravir cinq cents mètres et atteindre de nouveau la cote 2 500. Puis, vient la descente vertigineuse et si, sur un espace de sept ou huit cents mètres, des gradins informes n'étaient aménagés, le passage serait impraticable. Cinq et même sept hommes se donnent la main à la barre de devant; ils sont enfin je ne sais combien à la retenir par derrière; deux ou trois de chaque côté maintiennent l'équilibre de la boîte dans laquelle je me tiens à peu près debout, les yeux plongeant dans le vide. C'est fou, en vérité, mais la pluie tombe avec violence et l'eau roule si fort

(1) Un des noms donnés au monument le plus caractéristique de l'art bouddhique, appelé plus spécialement *stoupa* et d'où sont issus les *tchortens* ibétains.

en cascade que je ne pourrais tenir sur mes pieds. Un des hommes de police du Maharaja découvre quatre ou cinq coolies abrités sous un pli de terrain; il les requiert et les attelle d'office. On croit toujours être au fond, mais la descente toujours continue.

Enfin, nous atteignons ce qu'on nomme « la Petite Vallée » du Népal, à 1 050 mètres d'altitude environ. Un village, son grand bazar, ses cases : c'est Thankot. Plus loin, au milieu d'une prairie, je trouve la tente promise, avec sa double toile et ses deux avancées formant véranda : l'une, ouverte, est affectée en ce moment au service qu'elle abrite de la pluie; l'autre, par derrière, est close et réservée à ma toilette. Un tapis à raies grises et bleues a été tendu sur un lit de paille; un fauteuil m'invite à la petite table où m'attend un exquis poulet froid et des œufs, avec du thé bien chaud. Mais, à peine restaurée, je demande à partir aussitôt. Tous les domestiques plient lestement bagage, et la *dandi* m'amène en dix minutes devant une voiture que ne me laissaient pas espérer les chemins d'arrivée : c'est un grand landau attelé de deux gros chevaux gris, que le Maharaja met à ma disposition. Les *saïs* (1), juchés par derrière, portent des turbans très serrés, rayés, de toutes les couleurs et bizarrement enroulés. La route étant défoncée, ils descendent à chaque instant pour maintenir les traits; de leur siège, ils ne cessent de crier aux passans de ne pas se faire écraser, heureux encore quand ils ne sont pas obligés de les prendre par les épaules pour les faire se garer. A moitié route, je suis tout étonnée d'apercevoir sur un pont, rangés de chaque côté, deux chevaux de relais qui nous attendent pour faire une course de seize milles aller et retour. En un clin d'œil, ils sont attelés.

La pluie a cessé. Après avoir traversé plusieurs villages, nous arrivons à Katmandou. Nous contournons la « City (2), » sans y entrer; le premier aspect me surprend et me ravit. Des pagodes aux curieuses toitures dominent le site, à côté de grands espaces verts, un vaste champ de manœuvre, d'immenses édifices, des palais modernes et blancs, tout cela dans un rayon de soleil couchant! La ville paraît avoir une importance de capitale que je ne soupçonnais pas; mais nous l'avons à peine

(1) Coureurs et palefreniers.

(2) C'est ainsi que les Anglais désignent aux Indes les villages indigènes, par opposition aux quartiers européens.

touchée que nous nous éloignons, nous longeons un merveilleux étang dans lequel se mire, au centre, un joli temple ou pavillon, et après une marche de trois ou quatre kilomètres, nous franchissons une grille, devant laquelle veille une sentinelle abritée dans sa petite guérite en pierre. Au milieu d'un jardin luxuriant dont les pelouses débordent de fleurs, se trouve, dans un fourré verdoyant, un chalet de bois brun : je suis au seuil de la Résidence Anglaise.

Le colonel Macdonald est charmant, tel que me l'annonçaient ses lettres et ses procédés. C'est un vrai gentilhomme, et il parle aisément le français. Esprit fort ouvert, il s'intéresse aux événemens du monde entier et n'a pas cette sorte de détachement des choses d'Europe qu'un long exil donne souvent aux fonctionnaires des Indes. Avec quel plaisir commenterons-nous ensemble, dans quelques jours, les dépêches relatives aux affaires d'Orient, de Turquie et de Bulgarie, qui m'intéresseront si vivement!

*
* *

Mon rêve est devenu réalité : me voici dans ce Népal que si peu d'Européens ont visité et qui défend si jalousement contre l'étranger son originalité, ses vieilles mœurs et son particularisme. La riche vallée du Népal, qui a donné son nom à l'ensemble du royaume Gourkha, m'apparaît, au premier aspect, comme une large cuvette, oasis verdoyante suspendue à 12 ou 1 300 mètres d'altitude, entre la majesté des glaciers et des pics de l'Himalaya et les abrupts rochers des montagnes escarpées que j'ai franchies pour parvenir jusqu'ici. Le bassin népalais s'étend sur trente kilomètres d'Est en Ouest, au pied de la grande chaîne, sur vingt kilomètres de largeur moyenne. D'autres vallées obéissent au souverain Gourkha, mais le Népal proprement dit est tout entier sous mes yeux; c'est l'unique domaine dont l'accès soit ouvert à mes ambitions, mais il suffira largement à occuper les jours trop courts que je vais passer à le parcourir.

Dans les monumens de ses trois capitales, Katmandou Bhatgaon et Patan, survit, écrit ou sculpté dans la pierre et le bois, toute une héroïque et dramatique histoire; un art original a pris ici un prodigieux essor et a exercé son influence bien loin. Au fond des monastères, *viharas*, loin du fanatisme mu-

sulman, des manuscrits, des livres ont été conservés; sur les murs, les stèles des innombrables monumens de la vallée, de longs textes sont écrits; la science contemporaine a trouvé là une magnifique moisson de documens précieux pour l'histoire des civilisations et des religions de l'Inde. Les Anglais les ont utilisés les premiers (1). Deux savans français, les seuls compatriotes, je crois, qui m'aient précédée dans ce pays, ont apporté à l'étude des antiquités du Népal une très brillante contribution : le docteur Gustave Le Bon a séjourné ici en 1885, et M. Sylvain Lévi en 1898. Le premier, dans un beau livre (2), s'est particulièrement occupé de l'art népalais. Le second, utilisant les documens épigraphiques, a écrit une histoire du Népal où il embrasse tout le passé de la vallée dans une savante synthèse (3) qui nous servira de guide.

Cette histoire va revivre sous mes yeux; l'aspect des lieux, la visite des monumens, les noms des sites et des personnages fameux vont l'évoquer et raconter une succession d'événemens et de figures dramatiques qui seraient incompréhensibles sans feuilleter les annales du pays.

Au milieu des hautes montagnes, une riche vallée comme celle du Népal est un centre d'attraction, un foyer de civilisation; les populations misérables d'alentour se la disputent; elle subit des conquêtes successives : ç'a été le sort du Népal. « Retranché entre ses glaciers et ses marécages, » il a été l'objet des convoitises, tantôt des maîtres de l'Inde qui cherchaient à s'emparer des passages de l'Himalaya, tantôt des maîtres du Tibet et de la Chine. Influences chinoises ou tibétaines, influences hindoues, se disputent le Népal. La politique de ses souverains, quels qu'ils soient, sera de maintenir l'équilibre entre les deux influences rivales, de recourir à l'une quand l'autre semblera plus menaçante. Le Népal est aussi le champ clos des luttes religieuses : le Bouddhisme, chassé de l'Inde par le retour offensif du Brahmanisme, s'y défend longtemps et y imprime fortement la trace de son influence dans les monumens et dans les mœurs. Ce sont toutes ces luttes, tous ces remous de peuples, de civi-

(1) Daniel Wright, *History of Nepal*, 1 vol. in-8; London et Cambridge, 1877. — H. A. Oldfield, *Sketches from Nepal*, 2 vol. in-8; London, 1880 — William Hunter, *Life of Houghton Hodgson, British Resident at the court of Nepal;* London, 1896.

(2) G. Lebon, *les Civilisations de l'Inde ;* Paris, Didot, 1887, in-4.

(3) Annales du musée Guimet, *le Népal. Étude historique d'un royaume hindou*, 3 vol. in-8; Paris, Ernest Leroux, 1905

lisations et de religions qui donnent à l'histoire de cette minuscule vallée un intérêt général.

Elle fut, à l'origine, habitée par des peuples pasteurs. La légende raconte que des bergers tibétains faisaient paître à leurs troupeaux l'herbe maigre des plateaux, quand, un jour, l'un d'eux, poursuivant une bête fugitive, franchit une passe et aperçut à ses pieds l'Éden verdoyant du Népal; il rapporta le fait à ses compagnons et tous descendirent dans le pays. Quand on sort de la légende pour entrer dans l'histoire, on se trouve bientôt en présence d'une civilisation qui émerveille les Chinois eux-mêmes. Des ambassadeurs venus au Népal au VIIe siècle de notre ère en parlent, dans leur relation, comme d'un pays prospère. Les maisons, alors comme aujourd'hui, sont en bois sculpté et peint; les habitans ont le goût des bains et des représentations dramatiques, ils s'adonnent à l'astrologie, savent se servir du calendrier et pratiquent les sacrifices sanglans. Le Roi Narendra deva règne avec toute la pompe d'un souverain oriental. Il siège sur un trône couvert de joyaux, au milieu des fleurs et des parfums, entouré de nobles et de soldats.

« Les données des inscriptions, dit M. Sylvain Lévi, ne démentent pas ce tableau : le grand nombre des villages nommés dans les chartes prouve la densité de la population dans la vallée; l'irrigation, largement pratiquée, minutieusement réglementée, met en valeur tout le sol; rois, fonctionnaires, simples particuliers rivalisent de zèle à multiplier les canaux et les fontaines. Le Bouddhisme et le Brahmanisme possèdent des temples importans, enrichis de biens-fonds; des conseils de confrérie, laïques et religieux, en administrent les revenus. Des couvens nombreux abritent le clergé bouddhique. Le commerce est florissant; les marchands sont organisés en corporations dirigées par des syndics. L'impôt n'est pas un prélèvement arbitraire, mais une taxe proportionnelle nettement définie. Le sanscrit est en honneur; les scribes de la chancellerie royale le manient avec aisance, et savent même se servir des mètres les plus compliqués; l'orthographe réfléchit dans ses fluctuations les discussions académiques de la cour. Le Népal de l'an 650 soutient la comparaison avec les États les plus policés de l'Inde. »

Au IXe siècle, des tribus venues de l'Inde, les Mallas, fondent au Népal une nouvelle dynastie qui va se maintenir, sauf quelques éclipses, jusqu'à la conquête Gourkha, en 1768. Le pays

est divisé en petites souverainetés féodales. Le plus grand roi de la dynastie des Mallas apparaît au XIVe siècle. Jaya Sthiti Malla, prince législateur, organise la société et fixe les rites de la religion en donnant la prépondérance au brahmanisme sur le bouddhisme Il fait de Bhatgaon sa capitale. Ces Mallas, rois cultivés, poètes, écrivains et en même temps législateurs et guerriers, font penser à nos Valois. L'un d'eux se pique même de connaître le monde extérieur et, pour prouver sa science polyglotte, il écrit deux mots français sur les murs de son palais (1654). Mais les Mallas laissent le Népal se diviser en trois royaumes distincts et souvent ennemis : au moment où le conquérant montagnard viendra menacer le pays, il sera en proie à l'anarchie féodale et aux dissensions intestines.

L'époque des Mallas est celle de l'épanouissement de l'art népalais : nous retrouverons les noms et l'influence des souverains Mallas dans les plus beaux monumens de la vallée. C'est aussi l'époque où apparaissent les premiers Européens ; en 1662, deux Jésuites, venus de Chine, traversent le Népal pour se rendre aux Indes; leurs successeurs y fondent une mission, bientôt remplacée par une mission de capucins italiens qui subsista jusqu'à la conquête Gourkha.

Les Gourkhas qui s'emparèrent du Népal en 1768 et qui en sont encore aujourd'hui les maîtres, sont, eux aussi, un peuple himalayen ; ils tirent leur nom de la petite ville de Gourkha, peuplée d'environ 10 000 habitans, située à 60 kilomètres à l'ouest de Katmandou, dans le bassin des sept Gandakis. Les souverains et les grandes familles Gourkhas se flattent d'être des *Kchatryas*, c'est-à-dire d'appartenir au plus noble des clans hindous, après les Brahmanes. Dravya Sâh, ancêtre des rois actuels, qui, en 1559, s'empara du trône de Gourkha avec la complicité des clans hindouïsés, se vantait de descendre des plus authentiques rajpoutes; pour fuir la persécution des Musulmans, ils se seraient réfugiés dans la montagne où ils auraient fondé un clan nouveau, les Khas, que l'influence des Brahmanes fit admettre dans la société hindoue comme d'authentiques et purs Kchatryas. Avec les Gourkhas, le Brahmanisme intégral va l'emporter au Népal.

C'était un peuple de montagnards très peu nombreux, mais belliqueux, entraîné aux exercices de la guerre et de la chasse. Il a toujours le culte de la patrie et de l'honneur militaire.

Sur les armes coloriées qui ornent les lettres que le Maharaja actuel me fait l'honneur de m'écrire on peut lire cette devise latine : *Dulce et decorum est pro patria mori.*

C'est grâce à ces qualités que les Gourkhas firent la conquête du Népal, sous la conduite de leur héros national, le fondateur de la dynastie actuellement régnante, Prithi Narayan. « Politique cauteleux, soldat vaillant, tacticien perspicace, prudent à former ses plans, opiniâtre à les conduire froidement, barbare ou généreux par calcul, » le conquérant du Népal apparaît dans l'histoire de l'Inde comme un beau type d'aventurier heureux. Monté sur le trône en 1742, à l'âge de douze ans, Prithi Narayan aguerrit ses fidèles par de petites expéditions autour de sa capitale, puis, le moment venu, il les entraîne à la conquête des trois royaumes Mallas, affaiblis par leurs divisions. En face de ces rois artistes et bâtisseurs, le Gourkha apparaît comme un barbare de génie. « Il joignait, dit encore M. Sylvain Lévi, à une ambition insatiable, une obstination que rien ne lassait; il voyait net, décidait vite, agissait de sang-froid, récompensait largement les services et punissait les résistances avec une cruauté sauvage. Religion, dieux, prêtres n'étaient pour lui que des instrumens de domination mis au service de sa volonté. »

C'est l'un des rois Mallas lui-même qui appelle à son aide son dangereux voisin; le Gourkha n'a garde de manquer une si belle occasion; il entre dans la « Petite Vallée, » s'empare de Nayakot, en fait son quartier général et met le siège devant Kirtipour, petite ville forte dont on peut voir encore les murailles démantelées qui couronnent un mamelon, à cinq kilomètres de Katmandou.

Mais le roi de Katmandou accourt, avec son armée, au secours de la place et met en déroute l'armée des Gourkhas; son chef lui-même ne doit son salut qu'au dévouement de ses porteurs. L'année suivante, même tentative, même insuccès. Prithi Narayan a recours, alors, à d'autres moyens : deux mille brahmanes parcourent le pays et préparent les esprits, au nom de la religion, à accueillir le conquérant; pour la troisième fois il assiège Kirtipour, il intercepte les routes et fait pendre quiconque porte avec lui des vivres, si peu que ce soit. Au bout de six mois de siège, la trahison d'un noble de Patan livre la ville. Malgré l'amnistie générale qu'il a promise, il fait couper le nez et les lèvres à tous les habitans; il n'excepte que les enfans à

la mamelle et les hommes sachant jouer d'un instrument à vent: le général prévoyant pensait au recrutement de sa musique! La ville, de par la volonté du vainqueur, s'appela longtemps : « Les nez coupés (1). »

Kirtipour prise, Prithi Narayan s'attaque à Patan. C'est alors que les Mallas, affolés, appellent pour la première fois à leur secours la Compagnie des Indes. L'expédition anglaise, arrêtée dans le Téraï par les pluies et la « malaria, » doit rebrousser chemin sans avoir atteint la vallée; mais la leçon n'est pas perdue pour Prithi Narayan; une fois maître du pouvoir, il se hâtera d'expulser les Capucins et d'interdire l'accès du pays aux marchands étrangers. « Le marchand amène la Bible, et la Bible amène les baïonnettes, » dit un adage gourkha.

Le 29 septembre 1768, Prithi Narayan entre de nuit à Katmandou pendant que la population se livre à l'orgie pour la fête de l'*Indra yatra;* le roi Malla n'a que le temps de s'enfuir à Bhatgaon et, le lendemain, quand la procession de la *Kumari*, portée sur son char à trois étages, défile devant le palais royal, c'est le Gourkha qui est assis sur le trône et qui salue le cortège. Après Katmandou, Patan succombe: le conquérant fait aux nobles de la ville les plus belles promesses, puis, il les fait tous arrêter, tuer ou mutiler. Les deux rois vaincus se sont réfugiés à Bhatgaon. Le roi de cette ville, trahi par ses sept fils, se rend au vainqueur; il reçoit l'autorisation de se retirer à Bénarès, tandis que les sept traîtres ont le nez coupé. Au sujet du dernier roi de Katmandou, Jaya Prakaça, les annalistes rapportent une histoire bien caractéristique des croyances hindoues. Le roi blessé, détrôné, demande à être transporté à Pashpati, pour mourir au bord de la sainte Baghmati. Cette faveur lui est accordée et les aumônes rituelles sont mises à sa disposition ; mais il refuse d'accepter autre chose qu'un parasol et des chaussures. En entendant cette réponse, Prithi Narayan se trouble: le parasol est un insigne de la dignité royale et les chaussures évoquent la terre, épouse des rois. C'est donc que le Malla veut renaître roi. Effrayé, le conquérant court à Pashpati, auprès du mourant. « Tu auras tout ce que tu désires, lui dit-il presque suppliant, mais n'en jouis

(1) De telles pratiques n'ont pas encore disparu de l'Asie centrale. M. Jacques Bacot, dans son livre : *Dans les marches tibétaines*, relate des cruautés analogues dans les luttes entre tribus.

que sous mon petit-fils! » Prithi Narayan mourut en 1775.

Il eut pour successeur son fils. Son règne ne dura que trois ans (1775-1778) pendant lesquels il se préoccupa surtout de réconcilier sa race avec les dieux de son pays. Il leur offrit en sacrifice 125 000 animaux et mourut en laissant un fils au berceau. Alors commence pour le Népal l'ère des longues minorités et des régences sanglantes; sous une série de rois caducs, deux clans ennemis se disputeront les réalités du pouvoir. La prépondérance des Panré et des Thapa se décidera dans d'effroyables tragédies de palais où viendront se dénouer, avec le *koukhri* (1), les intrigues ourdies au harem, par des mains de femmes, reines ou concubines.

Ces rois, ombres pitoyables du conquérant Gourkha, livrés aux vices savamment gradués qui dévorent les dynasties asiatiques, mais que fait durer cependant le prestige sacré de la fonction, détiennent le symbole de la puissance souveraine : le sceau rouge nécessaire pour donner l'investiture à tout fonctionnaire, depuis le premier ministre jusqu'au simple soldat. Toutes les charges publiques sont conférées pour un an seulement. Le directeur spirituel du Roi, le *Raja-Gourou*, juge des fautes rituelles et dispensateur des peines et amendes dont bénéficient les Brahmanes et lui-même, est le seul personnage qui ne soit pas soumis à la règle générale.

A l'automne, une commission désignée par le Roi revise la liste de tous les emplois, recrute l'armée, pourvoit à tous les postes. L'exclusion des uns permet l'admission des autres, le renouvellement très partiel, en réalité, du personnel apaise chroniquement quelques appétits. Cette coutume, survivance de l'esprit féodal, stimule les zèles, mais complique l'art de l'intrigue. Elle met le premier ministre, entre les mains de qui sont concentrés tous les pouvoirs, à la merci d'un caprice; ne pouvant peser sur la raison du souverain, il veille sur son sérail où s'élaborent et s'accumulent les mobiles obscurs qui dictent la signature annuelle. C'est ainsi que, pendant près de cent ans, la volonté débile des rois fainéans a donné périodiquement mandat d'agir à des sortes de maires du palais, dont la volonté énergique a seule rempli d'événemens l'histoire moderne du Népal.

Cependant, le petit-fils de Prithi Narayan, dans lequel ses

(1) Coutelas népalais, toujours en usage.

sujets crurent revoir Jaya Prakaça, le violent Malla qui devait revivre dans sa postérité, fit un effort suprême pour empêcher la dynastie de rester en tutelle. Rana Bahadour avait passé sa minorité enfermé dans son palais, livré à la débauche. Il en sortit imbécile et féroce, et se saisit du pouvoir par une série de violences et de massacres qui lui ont mérité le surnom de Néron népalais, car il était musicien, lui aussi. Des fortunes et des infortunes de sérail remplissent son règne de vicissitudes.

Rana Bahadour avait épousé une brahmane. Pour un homme de la caste des *Kchatryas*, c'était un crime au point de vue rituel, une offense aux dieux, une provocation à son peuple. Au Népal comme dans l'Inde, les barrières de caste sont considérées comme infranchissables. La coutume tolère qu'un homme s'allie dans les castes inférieures jusqu'à celles dont la sienne peut recevoir l'eau ; la paternité élève son fils à son niveau. La femme ne saurait jouir du même privilège, car elle est gardienne de la pureté de la caste ; sa mésalliance entraîne la déchéance de l'enfant.

Cette violation de l'usage sacré, considérée comme un scandale, eut une douloureuse rançon. La brahmane mourut. Le Roi s'en prit aux dieux avec une fureur telle qu'elle suscita la vengeance des hommes. Les brahmanes se soulevèrent et, devant la réprobation générale, Rana Bahadour abdiqua. Il se retira à Bénarès, la ville sainte. La première Reine, pour le suivre, céda les honneurs de la régence à une *Rani* (1) esclave, sous le couvert de laquelle Damodar Panré, le héros de la guerre de l'Ouest, gouverna. La paix à l'intérieur fut de courte durée, car la Reine, dépouillée de ses bijoux par le Roi volage, revint bientôt de Bénarès. Les troupes envoyées à sa rencontre pour l'arrêter hésitent. Elle poignarde l'officier qui les conduisait, pénètre dans la « grande vallée » où elle reçoit les hommages du premier ministre, et le flot populaire la porte au palais déserté par sa rivale esclave qui fuit avec le jeune Roi et les trésors de la couronne.

Rana Bahadour, contrit et pardonné, rentre au Népal sur les pas de la Reine. Damodar Panré veut s'opposer à son retour pour conserver le pouvoir. Mais le prestige de la royauté et les conseils énergiques de l'ennemi héréditaire des Panré, Bhim Sen, chef du clan des Thâpa, font échec aux calculs de Damodar. Il est enchaîné et conduit à Katmandou pour y

(1) Titre donné à une reine ou à une princesse.

être exécuté. Bhim Sen Thapa assure le pouvoir à sa famille pour plusieurs générations.

Tandis qu'il gouverne et administre, son père, le général Bhim Sena, grandit le Népal par de nouvelles conquêtes. L'élan donné aux Gourkhas par Prithi Narayan ne s'arrête pas avec sa mort. Ils poursuivent l'expansion au Sikkim, au Bhoutan, au Tibet : là, ils se heurtent aux armées chinoises qui mettent en grand péril la domination Gourkha. En 1789, les Gourkhas envahissent pour la première fois le Tibet : les lamas promettent de payer chaque année 15 000 taëls; mais, comme ils ne tenaient pas leur promesse, les soldats népalais reparaissent, en 1791, s'avancent jusqu'à Chigatsé où ils pillent le célèbre monastère de Tcha-ché-loun-pou, occupé par plusieurs milliers de lamas. Le Dalaï-Lama appelle à son aide l'empereur de Chine Kien-Long, qui lui envoie une nombreuse armée. Les Chinois pénètrent dans le Népal par le défilé de Tsi-Long et, le 9 juillet 1792, ils atteignent la montagne de Yong-Ya qui domine la vallée de Katmandou. Les Gourkhas, vaincus, font leur soumission, rendent les richesses usurpées à Chigatsé et les lamas, faits prisonniers, déchirent les conventions qu'ils avaient imposées aux Tibétains et reconnaissent la suzeraineté de l'empereur de Chine. C'est depuis cette époque qu'un millier de soldats chinois et mongols sont restés au Tibet pour y garder le drapeau chinois et y protéger les lamaseries contre les entreprises des Gourkhas. Un décret de 1792 stipule que les supérieurs des lamaseries seront nommés par le Dalaï-Lama et le commissaire impérial chinois (1). Après la guerre chinoise, les opérations reprennent dans l'Ouest; le Kumaon et le Garhwal deviennent des provinces népalaises et, en 1794, le Népal s'étend ainsi du Bhoutan au Kachmir. Palpa, le dernier des États indépendans, est soumis en 1804 par Bhim Sen, père du premier ministre.

Quant au roi Rana Bahadour, l'histoire n'en fait plus mention que pour relater ses constans besoins d'argent. Ayant obéré son trésor par ses folies, il jugea de bonne prise les biens des brahmanes. Alors, les présages s'amoncelèrent contre lui : « O roi, dirent les oracles, le poison n'est pas du poison, les biens des brahmanes, voilà le poison. Le poison tue la personne, mais les biens des brahmanes tuent les fils et les petits-

(1) *Histoire de la conquête du Népal par les Chinois*, traduit par C. Imbault Huart. (Extrait du *Journal Asiatique*, Paris, Imprimerie nationale, 1879.)

fils. » Les dieux intervinrent pour conserver à leurs serviteurs le patrimoine sacré. Rana Bahadour périt dans une querelle, tué par son frère illégitime. Avec lui moururent tous ceux qui pouvaient gêner Bhim Sen Thapa. Il s'assura de la soumission de la jeune reine en l'obligeant à monter sur le bûcher de son mari, selon la coutume de la *sati*. Les chefs redoutés furent exécutés comme complices du régicide.

Désormais, sous la domination de ministres puissans, des rois obscurs se succéderont dans l'ombre du palais, et ce n'est plus leur nom que les événemens imposeront à l'attention de l'histoire. Deux hommes l'occuperont pendant presque tout le cours du XIXe siècle, Bhim Sen et Jang Bahadour, appartenant l'un et l'autre au clan des Thapa. Ce sont eux qui mettront le Népal en contact avec les maîtres de l'Inde, le premier en ennemi, le second en allié.

*
* *

Prithi Narayan, en mourant, avait recommandé à ses successeurs de se tenir en défiance des étrangers, d'éviter les relations avec les *Fringhis* (1). La guerre malheureuse de 1788 fit oublier au *Durbar* atterré les conseils du conquérant. Contre la Chine qui intervenait en faveur du Grand Lama, le Népal fit, nous l'avons vu, appel à la Grande Compagnie des Indes. Quand il s'avisa qu'un protecteur tout proche était plus dangereux qu'un suzerain éloigné, il était trop tard. Une mission anglaise s'était mise en route pour Katmandou, afin d'assurer la teneur d'un traité de commerce déjà signé à Bénarès.

Le colonel Kirkpatrick, premier envoyé britannique, résida deux mois au Népal, en 1793, et redescendit sans avoir rien obtenu. Un second fonctionnaire anglais revint en 1802, sans plus de succès. Il faudra une expédition victorieuse pour ramener les Anglais au Népal. Lassés des empiétemens gourkhas dans le Téraï, ils résolurent d'y mettre fin. Bhim Sen Thapa répondit à leurs remontrances par une déclaration de guerre, en 1814. Douze mille Népalais tinrent en échec pendant quinze mois trente mille soldats anglais disposant de soixante canons et leur infligèrent maints désastres. Le traité de Segowlie fit cesser les hostilités en 1816. Le Népal cédait à l'Angleterre le Sikkim, le

(1) Nom générique donné aux Européens.

Garhwal, la partie du Téraï située à l'Ouest du Gandaki. Une clause rigoureuse du traité lui imposait un Résident britannique à Katmandou.

La paix à la suite d'une défaite mettait Bhim Sen Thapa dans une position difficile. Le problème consistait à faire diversion aux sentimens belliqueux d'un peuple guerrier que l'oisiveté allait rendre incommode à gouverner. Bhim Sen Thapa comprit que la nécessité d'une paix armée s'imposait avec toutes ses conséquences. Pour instruire et discipliner les troupes, il procéda à de nombreux armemens, fit fondre des canons, construire des arsenaux, des casernes. Pour subvenir aux dépenses, il inaugura une politique économique appropriée aux besoins nouveaux. Il accrut le trafic avec la Chine et les Indes, et le revenu des douanes, qui était de 80 000 roupies en 1816, s'éleva à 250 000 en 1833.

Une transformation si rapide des conditions de la vie devait faire des mécontens, dans ces pays asiatiques où les choses se meuvent au rythme du cours des siècles. Le mécontentement redoubla lorsqu'il s'avisa d'aller prendre l'argent, qui manquait toujours, là où il abondait. Il s'adressa aux trésors des temples, mais les brahmanes veillaient, et ils ne s'ouvrirent pas. Le ministre « réaliste » voulut donner figure juridique à ses spoliations : il se fit remettre les chartes des fondations de quelques temples et les annula pour s'emparer des biens. Cette erreur causa sa ruine irrémédiable, car il fut empêché d'aller à Canossa par les soins vigilans des femmes du sérail; leurs intrigues servaient le clan des Panré. En 1833, le sceau rouge ne fut pas apposé sur le parchemin qui devait le confirmer dans ses fonctions de premier ministre. La faveur lui était tôt revenue mais les présages s'étaient alliés à ses ennemis. Un tremblement de terre ébranla tout le pays; quatre secousses ruinèrent 643 constructions à Katmandou, 824 à Patan, 2 247 à Bhatgaon. La foudre fit sauter la poudrière, les rivières débordèrent, une femme de Patan mit au monde deux enfans soudés ensemble, un chacal traversa le bazar de Katmandou! Enfin, la première reine perdit son plus jeune fils. Bhim Sen fut accusé de l'avoir empoisonné, et jeté en prison avec toute sa famille dont les biens furent confisqués. Ran Jang Panré, favori de la première reine, fut nommé ministre. Mais la seconde reine se dressa contre sa rivale. Les prisonniers furent relâchés, les triomphateurs de la

veille quittèrent le Durbar et vinrent s'installer à Pashpati, le lieu saint du Népal brahmanique. On vit apparaître alors un roi falot, le fils de Rana Bahadour, prêchant la paix et s'inclinant sous l'orage. La tragédie finit en comédie judiciaire : une théorie de faux témoins vint déposer contre Bhim Sen Thapa abandonné de tous. Nul cependant ne voulut prendre la responsabilité de sa mort. Le vieillard fut obligé de se la donner lui-même. Devant la menace d'être plongé jusqu'au cou dans une fosse d'immondices et de voir les femmes de son sérail promenées nues dans la ville, il se frappa de son *koukhri* pour éviter l'ignominie d'un supplice déshonorant et la perte de sa caste pour lui et tous les siens. Son corps fut traîné dans les rues, dépecé et les membres épars abandonnés aux fauves. Un décret exclut sa famille de tous les emplois pour sept générations (1839). Vaine formule, car, après un court passage au pouvoir du Panré vainqueur, les Thapa reviendront s'y installer en maîtres, pour longtemps.

Pour faire diversion, Ran Jang Panré excita le chauvinisme des Népalais que Bhim Sen avait eu tant de peine à contenir, depuis le traité de Segowlie. Des prophéties habilement répandues annoncèrent la fin de la domination anglaise; on fit de bruyans préparatifs de guerre; un recensement militaire donna 400 000 hommes en état de porter les armes ; des relations furent nouées avec tous les petits États voisins de l'Angleterre.

Mais l'argent manque toujours et les moyens employés pour s'en procurer discréditent le nouveau ministre. Il feint de restituer à l'État tous les biens qu'il en a reçus et oblige tous les bénéficiaires des donations royales à suivre son exemple. La noblesse s'alarme et, faisant trêve aux luttes intestines, s'assemble en 1842 pour demander au Roi de protéger la vie et les biens de ses sujets. Enfin, l'armée craignant de voir sa solde diminuée se mutine, réclame les razzias dont le Gourkha vivait jadis et menace de descendre sur les Indes.

Pendant la guerre de l'Opium (1840-1842), les Gourkhas, ayant appris que les Anglais étaient en guerre avec la Chine, envoyèrent au Commissaire impérial chinois, résidant au Tibet, un ambassadeur chargé de lui offrir le concours des troupes népalaises contre l'Angleterre dont ils recevaient chaque jour « les marques de mépris. » L'historien chinois, traduit par M. C. Imbault Huart, raconte que le commissaire impérial ne

sachant pas que ce que les Gourkhas appelaient Liti étaient les Anglais répondit : « La Cour de Pékin n'a pas à s'occuper des querelles qui s'élèvent entre de si petits États. » Cependant, la Résidence anglaise de Katmandou fut attaquée. Le gouvernement des Indes, bien que n'ayant pas connu les offres de service faites à la Chine, exigea la démission de Ran Jang. Une révolution de palais et quelques massacres assurèrent, selon la tradition établie, la transmission des pouvoirs des Panré aux Thapa.

Alors émerge du fond de l'histoire d'Orient une des plus curieuses figures de despote asiatique. Voici Jang Bahadour. Il arrive les pieds dans le sang. De trois coups de fusil, devant le Roi et la Reine, il abat son oncle, premier ministre tombé en disgrâce pour n'avoir pas voulu faire périr l'héritier présomptif, selon l'ordre qu'il en avait reçu. Jang refuse à son tour d'exécuter les desseins de la Reine contre le prince héritier, tue à bout portant trois ministres, échappe à un complot en prenant les devans de la tuerie, fait fuir d'épouvante le Roi et la Reine qui se réfugient à Bénarès. Le prince héritier, proclamé roi, confère la grâce opérante du sceau rouge à Jang Bahadour. Il est nommé premier ministre en 1845.

Lassé très jeune de la caserne, bien qu'il eût obtenu de bonne heure un grade élevé, il s'était enfui pour aller visiter les Indes. Ramené au Népal par sa famille, il parcourait le pays en observateur, s'initiait aux coutumes, au langage de toutes les races. C'était un homme d'entreprise. On cite de lui vingt traits d'audace. Un jour, un éléphant furieux jetait l'effroi dans Katmandou; Jang monte sur un toit, se laisse glisser sur le dos de l'animal, l'aveugle avec une étoffe et le maîtrise. Un autre jour, il traversait à cheval une passerelle de deux planches jetée au-dessus d'un ravin au fond duquel coulait un torrent rapide. Arrivé au milieu, le prince héritier, en compagnie duquel il chevauchait, le rappelle. L'appel d'un maniaque sanguinaire valait un ordre. Jang fait faire volte-face à sa monture d'un seul bond, et rejoint la rive. Il pouvait faire à cheval, dit le docteur Gustave Lebon, qui visita le Népal en 1885, peu de temps après sa mort, 165 kilomètres en seize heures. Dans un pays escarpé et sans routes, cela représente une chevauchée invraisemblable « Il coupait une panthère en deux, d'un coup de sabre, et débarrassait lui-même de leur tête, sans phrase inutile,

les seigneurs qui conspiraient contre la sûreté de l'État. Il n'avait plus d'ennemis, les ayant tous tués. »

Jang Bahadour, on le voit, avait appris le maniement des hommes à des jeux qui ne sont pas les plus propres à orner la conscience de scrupules; aussi fait-il dans son pays grande figure d'homme d'État réaliste. A la vérité, il fut un administrateur habile et un fin politique. Pendant sa longue domination, la richesse s'accrut, et le pays jouit d'une grande prospérité. La nature de son intelligence et son désir de faire bénéficier le Népal de quelques avantages de la civilisation occidentale qu'il avait pu apprécier aux Indes devaient tendre à rapprocher davantage Jang Bahadour de l'Angleterre et l'amener en Europe. Il y vint en 1850. Son voyage fit sensation. La richesse de ses costumes, l'éclat de ses parures orientales, les légendes qui couraient sur son compte le signalaient à l'attention. A Londres, il fut « le lion » de la saison. A Paris, il n'eut pas un moindre succès de curiosité. On lui fit faire au Louvre la promenade officielle des souverains. Le ministre des Affaires étrangères lui fit visite.

De retour dans son pays, Hindou souillé par le contact d'autres peuples, il se rendit à Bénarès en grand apparat pour les cérémonies de purification auxquelles le *Raja Gourou*, directeur spirituel du Roi, vint lui-même présider. Précaution nécessaire, car dix jours après, une conspiration éclatait contre lui, sous prétexte qu'il avait irrémédiablement perdu sa caste. Le parti chauvin voyait en effet d'un mauvais œil et redoutait pour l'intégrité du Népal les innovations et l'esprit de progrès que Jang Bahadour rapportait d'Europe. Averti à temps, il se saisit des coupables; le Roi voulait les faire tuer ou aveugler, mais le ministre assagi et politique avisé se contenta de remettre les prisonniers au gouvernement de l'Inde qui les garda dans une forteresse pour les soustraire à une peine plus terrible.

Cependant, malgré ses sympathies pour les Anglais, son âme de Gourkha n'avait pas tout à fait oublié les prudens conseils de Prithi Marayan. En 1851, il s'opposa à la prolongation de la route des Indes au Népal.

Après une nouvelle guerre qu'il eut à soutenir contre le Tibet, de 1854 à 1856, et dont la plus appréciable conséquence fut le privilège, pour les Népalais, d'entretenir à Lassa un résident chargé de défendre les intérêts des marchands, Jang Bâha-

dour voulut quitter le pouvoir. Il démissionna en faveur de son fils. Le Roi rendit sa charge héréditaire, lui conféra le titre de Maharaja avec tous les droits souverains de vie et de mort sur les sujets des deux provinces qu'il lui octroyait et lui donna le contrôle absolu sur les relations extérieures avec l'Inde et la Chine. L'Angleterre refusa d'accepter cette organisation nouvelle du gouvernement népalais et Jang Bahadour reprit ses fonctions de premier ministre en 1857, au moment de la révolte des Cipayes qui mettait alors l'Angleterre en si grand péril. Il eut l'habileté d'offrir le concours du Népal aux Anglais et conduisit lui-même 12000 hommes de troupe dans les Indes, ce qui ne l'empêcha pas, plus tard, de donner discrètement asile à Nânâ Saïb. Il maintint son indépendance et, en 1860, l'Angleterre reconnaissante restitua au Népal la partie du Téraï voisine de l'ancien royaume d'Aoudh.

Jang Bahadour mourut en 1878, de la fièvre, disent les uns, de la blessure d'un tigre, disent les autres. Quelle que soit la vérité, nous aimons à opter pour la seconde version, afin qu'il reste établi que les hommes doivent mourir comme ils ont vécu. Cependant, le même ministre qui était entré en fonctions avec les méthodes de gouvernement que nous avons exposées, essaya d'introduire dans son pays des mœurs plus douces. Il n'autorisa plus les mutilations qu'en châtiment des fautes les plus graves, réserva la peine de mort à l'expiation du meurtre; il essaya même de restreindre l'usage de la *sati*, suicide rituel des femmes sur le bûcher de leur mari. On peut donc dire que, par l'intermédiaire de ce despote asiatique, un peu de civilisation de l'Occident pénétra au Népal. Après lui, son frère devint premier ministre, en attendant que son fils aîné fût en état d'assumer la charge. Trois ans plus tard, en 1881, le Roi mourut après un long règne sans pouvoir réel, et son petit-fils Prithivi Vira Vikrama Sâh, né en 1875, monta sur le trône. C'est lui que j'aurai le plaisir de voir.

Un nouveau coup de force eut lieu le 22 novembre 1885; les trois neveux de Jang Bahadour, les fils mêmes de Bir Sham Sher, l'héroïque défenseur du Népal contre le Tibet, assassinèrent celui qui détenait le pouvoir et était aussi leur oncle et mirent à mort quelques-uns de leurs cousins, héritiers de la charge tant convoitée; les autres s'enfuirent et disparurent.

Bir Sham Sher s'empara des fonctions de premier ministre;

son frère puîné paraissant vouloir le supplanter, il l'exila en le nommant gouverneur de Palpa; le troisième des frères, Deb Sham Sher, le meurtrier de leur oncle, eut le commandement en chef de l'armée. C'est lui qui a reçu M. Sylvain Lévi et l'a aidé intelligemment de ses meilleurs offices. Par son administration comme par son courage, Bir Sham Sher se révèle digne de son oncle Jang. La ville de Katmandou lui doit une eau potable et saine, résultat de travaux considérables, de grandes écoles, et ces hôpitaux, semblables à de modernes palais, qui ont été à mon arrivée un sujet d'étonnement; dans un Durbar-School (1), on enseigne le sanscrit et l'anglais. C'est lui encore qui a créé « une collection de manuscrits sans rivale pour l'importance et l'antiquité des textes... Les indianistes doivent à sa bienveillance éclairée la première reconnaissance archéologique du Téraï népalais si féconde en découvertes éclatantes. » Ils se plaisent à attester « sa hauteur d'esprit, sa largeur de vues, sa conception nette et précise des questions scientifiques. »

Ce Maharaja mourut de mort subite et naturelle en 1901. Le commandant en chef, Deb Sham Sher, son successeur désigné, n'inspirant pas confiance aux hommes du gouvernement qui étaient pour la plupart de sa famille, ils s'entendirent pour amener le Roi à le déposer en faveur de son plus jeune frère Chander Sham Sher Jang qui, le premier de sa race, parvient au pouvoir les mains nettes de tout sang versé. Les Anglais le considèrent comme un esprit des plus fins et un remarquable administrateur. Il revient d'Angleterre au moment où j'entre au Népal.

A son retour d'Europe, il s'est arrêté au sanctuaire de Rameshwara Rani dans le Nord de l'île de Ceylan, pour y faire les purifications rituelles, tout comme Jang Bahadour à Bénarès. Un grand *Durbar* a été donné dans le palais d'*Hanuman Dhoka* pour fêter son arrivée à Katmandou; on y a lu la lettre de Sa Majesté Britannique au roi Prithivi Vira Vikrama Sâh, le commandant en chef lui a adressé des complimens de bienvenue, puis lui a présenté une cassette d'argent massif, dessinée et exécutée dans le pays. Une grande « parade » va avoir lieu en son honneur, et j'y serai présentée au Roi, Maharaja des Maharajas, Mahadhiraja, le Dhiraj, dit-on communément, et à tous les Maharajas.

(1) École du Gouvernement.

*
* *

Dans le bocage de fleurs où s'abrite la Résidence anglaise, je ne soupçonne encore rien de Katmandou. Mon aimable hôte a voulu que je me repose quelques heures le premier jour et veut m'accompagner dans ma première visite à la « city » indigène. Je dissimule mon impatience et nous partons protocolairement, après le thé, à l'heure exquise et lumineuse, mais toujours trop courte pour le voyageur, et consacrée à la promenade par tous les Anglais des Indes. La grande vallée va m'apparaître de nouveau, dès que nous quitterons la longue route plus ou moins bordée de murailles derrière lesquelles dans de vrais domaines, se cachent, pendant trois ou quatre kilomètres, des palais de Maharajas.

Nous allons vite nous trouver sur les bords du grand étang de la Reine qui m'avait charmée dès l'arrivée. La *Rani Pokri* est une grande pièce d'eau carrée, protégée par une maçonnerie ajourée à hauteur d'appui : elle fut creusée au XVIIe siècle par un roi Newar, Pratapa Malla, qui voulait distraire sa Rani préférée de la perte d'un fils. Une élégante chaussée sur arceaux de pierre mène à un pavillon à colonnes, dans lequel il logea la divinité de sa famille et d'où l'on jouit d'une vue admirable. Quelques jolis édifices et des arbres se mirent dans les eaux. C'est un charmant point de vue, dans le cadre de ces magnifiques montagnes qui forment le fond de tous les tableaux de la vallée.

Tout de suite, nous tournons à droite et nous entrons bientôt dans les rues étroites de la « city » que notre voiture remplit malgré la foule curieuse qui se presse et que les *saïs* ont de la peine à écarter, de chaque côté des chevaux. Partout de vieilles et pittoresques maisons, avec leurs toits surplombans au-dessus de poutres très ouvragées, leur façade souvent ouverte au rez-de-chaussée sur de jolies colonnades, percée de fenêtres variées et merveilleusement sculptées; partout des bois artistiques qui feraient le bonheur de tous les musées du monde; et puis, de petites places et des pagodes dont les toits se superposent toujours du plus grand au plus petit; quelques temples de pierre rappellent un peu la pyramide de certains temples jaïnes; dans une coupole, au vieux temple de Mahadeva, sur lequel toute une végétation a trouvé vie, apparaît peut-être la seule influence musulmane. Il y aurait 600 temples à Katmandou, 600 à Patan,

250 à Bhatgaon, les deux anciennes capitales, qui l'emportent sur leur rivale par le pittoresque des antiquités où ne se mêlent pas comme ici quelques modernes innovations. Le nombre des temples de la vallée qui a donné son nom au Népal est évalué à deux mille.

Il ne me sera pas permis d'y pénétrer; seuls me seront entr'ouverts quelques *viharas* et les cours au centre desquelles s'élèvent les anciens temples bouddhistes. Le Brahmanisme mure l'antre de ses dieux que je veux croire plus sombres que vraiment curieux, sauf pour le savant qui espère y recueillir des inscriptions intéressantes. Je me contenterai des « extérieurs; » ils sont jolis de lignes et combien touffus dans le détail, avec ces merveilleuses sculptures sur bois qui ornent les moindres maisons comme les plus grandes pagodes. Celle de Talejou, la déesse mystérieuse particulière au Népal, dépend du Palais-Royal, et le domine tout auprès, sur une éminence de terrain, avec ses trois toits relevés aux angles et ses pointes de cuivre doré que le faîte détache sur le ciel parmi les grands arbres. Au-dessous, sur une haute assise en pierre de taille s'étale une inscription de dimensions colossales, composée avec toutes les langues d'Asie et dans laquelle on ne manque pas de vous signaler quelques caractères latins et deux mots français séparés par un mot anglais, attestant les prétentions polyglottes des rois Mallas : *Automne winter Lhivert*. Le Palais-Royal, le *Durbar* de Jang Bahadour, a dans son enceinte une cinquantaine de cours séparées par des portes basses faciles à défendre. Il est construit dans un médiocre style italien, mélange de brique, de pierre et de bois : ce fut, j'imagine, la première note disparate dans Katmandou. Depuis, maintes sculptures newaries ont été empâtées de blanc par les Gourkhas, dans le fâcheux dessein de leur donner un air de pierre.

Ailleurs, les vieux palais des riches seigneurs newars déroulent leurs longues façades; des clochettes, des lampes, les *kâdalos* de cuivre, sont suspendues aux toits des maisons aussi bien que des temples; parfois des frises, des objets accrochés sur des temples et sur quelques maisons, paraissent illustrer des histoires licencieuses d'une hardiesse inouïe. Évoquent-elles les amours de Vichnou et des bergères ou de Siva et de ses *Saktis* (1)

(1) Les énergies de Siva.

ou bien leur vertu serait-elle d'écarter la foudre? Personne d'ailleurs ne s'en soucie.

Cette foule qui nous entoure, curieuse, gaie, toujours disposée à se prêter à ce qu'on lui demande, au type un peu rude, n'est pas laide. Si, par politique, les Népalais éloignent les Européens, le joyeux peuple newar, qui se plaît dans les villes, les regarde avec le plus grand plaisir, à titre d'échantillons, et l'étrangère « fait le maximum. » Il est très correct de rester dans sa voiture pour ne pas se commettre de trop près, mais je saurai bien, d'autres jours, frayer mon passage au milieu de tout le bazar (1), malgré les toiles qui forment auvent sur la façade même de certains temples, parmi les marchands accroupis à terre, sur les places et dans les rues. Quand les hommes de police se mêleront d'écarter les gens, il me faudra les empêcher de faire le vide autour de moi.

Le retour, à la nuit tombante, par la curieuse ville que les larges toitures assombrissent, ne manque pas de pittoresque, parmi la multitude des petites lampes allumées sur le sol devant les boutiques, sous les vérandas; les plus modestes ont leur lumignon. Des lueurs incertaines frôlent les choses sur la place, mais frappant par-dessous le visage des marchandes assises à terre, elles les détachent mystérieusement de la pénombre. Parfois, le progrès se révèle à de grosses lampes modernes qui jettent un éclat aveuglant sur les gens et les objets. Au-dessus des portes ou suspendus aux toits, les petits *kâdalos* de cuivre, coupes pleines de « ghi, » beurre clarifié qu'on brûle devant les temples, et d'huile de moutarde qu'on brûle devant les maisons, tiennent en respect les mauvais esprits.

Le nom de Katmandou vient, me dit-on, de deux mots sanscrits *kashta* et *mandapa*, qui veulent dire bois et temple. *Se non è vero*... c'est bien la ville aux temples de bois, et l'origine en serait d'ailleurs ancienne, à en croire les traditions qui la font remonter à l'an 723 de notre ère; elle compte 60 000 habitans, dont les deux tiers sont bouddhistes, presque tous Newars, ces artistes du passé que les Gourkhas ont détournés de leurs anciens travaux. Cultivateurs et artisans, ils excellent à tous les arts manuels. Je les reverrai plus tard au Sikkim, pays pauvre où leur nombre, qui va croissant chaque année, apporte mainte-

(1) Marché, quartier marchand.

nant de la richesse. Natures affinées, sculpteurs sur bois au début de leur civilisation et plus tard sur pierre, mais toujours riches de fantaisie, forgerons et orfèvres, ils travaillent remarquablement les métaux et savent les amalgamer savamment en des bronzes exquis pour en faire des cloches et des clochettes aux sons doux ou argentins. Ils adorent la vie de société et s'entassent volontiers dans des étages surpeuplés; ils aiment le chant et la conversation, les goûters sur le bord des ruisseaux, dans l'ombre des antiques monastères, les *viharas* bouddhiques.

Le brahmanisme, en leur imposant les formes de sa société, la division de ses classes, leur a apporté ses innombrables fêtes rituelles, toujours accompagnées de réjouissances et d'offrandes que les brahmanes ne sauraient laisser tomber en désuétude. L'astrologue et les fêtes jouent un rôle prépondérant dans la vie népalaise; les astres règlent la vie du foyer comme celle de l'État et l'horoscope des nouveau-nés calcule pour eux les dates favorables qui régleront leurs jours comme les dates néfastes qui devront tout interrompre. Les fêtes se multiplient et se prolongent de façon encombrante pour un peuple qui voudrait produire.

J'arrive justement au moment de la *Dessera*, pendant laquelle il ne m'eût pas été possible de monter au Népal, car, dix jours durant, personne ne travaillera. Les courses en *dandi* seront interrompues, ce qui gênera un peu mes excursions, et s'il m'arrive d'obtenir quelques bibelots ou bijoux, personne ne s'en dessaisira au cours de la fête, mais seulement lorsqu'on en aura bien joui et que peut-être l'argent manquera. La *Dessera* coïncide avec la récolte du riz transplanté; au premier jour, les brahmanes sèment de l'orge en un « endroit pur et l'arrosent avec l'eau consacrée; » au dixième jour, ils arrachent les jeunes pousses et en petits bouquets les remettent aux fidèles qui les paient en offrandes; c'est alors que dans toute la vallée la moisson commence. Ce premier jour est aussi réservé aux étrennes, à la louée des serviteurs et à la répartition annuelle de tous les emplois, sauf celui du premier ministre qui, depuis Jang Bahadour, constitue un privilège pour sa famille. Le dernier jour, dans une grande réception, le Roi reçoit tous les fonctionnaires, nommés ou maintenus à leur poste, qui sont admis à lui présenter à lui, *Adhiraja* (1), leurs hommages avec leurs offrandes; ils devront

(1) Ce titre de roi se trouve déjà mentionné au VIIe siècle et il est reconnu par l'empereur de Chine.

ensuite les porter également à leurs chefs respectifs. La *Dessera*, la *Dourga-Pouja* des Indes, la fête de la sanguinaire déesse, qui commémore sa victoire sur l'un des plus puissans démons, est aussi une fête militaire qui sera célébrée par une « grande parade » et une hécatombe de buffles, moins fameuse que celle du temps de Jang Bahadour, où neuf mille têtes furent abattues.

Chez les Népalais le jeu est une passion héréditaire, répandue d'ailleurs en Extrême-Orient, mais que l'on prétend enrayer par des mesures restrictives. Il est exceptionnellement autorisé pendant ces dix jours, mais en plein air, publiquement, sous les yeux de tous et mise sur table, ou plus exactement par terre, avant la partie. On cite de terribles histoires de main coupée, jetée comme enjeu. L'adversaire devait tenir le coup ou rendre l'argent. Quelques tolérances de vingt-quatre heures se trouvent encore à l'occasion des plus considérables de ces multiples fêtes qui absorbent une bonne partie de l'existence hindoue.

Au printemps, la *yatra*, la procession de Matsyendra Natha, ouvre l'année religieuse et demande la pluie et le renouveau de toute la nature; l'été a lieu la fête des serpens que la tradition locale rattache à la lutte de *Garouda* et des *Nagas*, et c'est tellement exact qu'en cette chaude saison pluvieuse, le bronze de la statue de Garouda que je verrai à Changou Narayan, transpire à l'anniversaire du combat. Un mouchoir dont on l'a essuyé est remis au Roi : trempé dans l'eau, un seul de ses fils suffit, d'après la légende, à guérir de la piqûre des serpens. L'anniversaire de la prise de Katmandou ne saurait être oublié des glorieux Gourkhas; il trouve naturellement sa place au temps de l'*Indra yatra*, puisque Prithi Narayan avait profité de l'orgie nocturne qui précède la procession de la *Kumari* pour pénétrer dans la ville. Tout est prétexte à réjouissance; il y a les fêtes des frères, des parens, des corporations, des chiens, des vaches, des buffles où les quadrupèdes se voient abondamment fleuris dans ce pays des fleurs. A la fête des chiens, le *paria* ne doit pas être insulté dans la rue. Suprême injure! Pour Sarasvati, la déesse de la sagesse et de la science, protectrice de Katmandou, les plumes, *ealams*, les encriers, les livres sont mis au repos et parés de fleurs. Contribuer aux fêtes compte dans les devoirs rituels; les Brahmanes en ont toujours leur part et le *Raja-Gourou*, directeur spirituel du Roi, en est le grand juge. Jadis les sacrifices humains y ont joué leur rôle; on raconte que Prithi Na

rayan offrit l'un des derniers au temple de Talejou que j'admirais tout à l'heure, mais que la déesse lui en aurait exprimé son mécontentement. Toute fête est accompagnée de ripailles, de processions, de danses et de musique. Celle qui clôt l'année est le *Hôli*, que j'ai vu jadis dans une « city » indigène des Indes où je circulais, seul Européen. C'est un peu notre mi-carême; les gens se jetaient des confetti et surtout une poudre rouge qui s'attachait aux draperies blanches; il paraît même que les étoffes qui ne peuvent être détachées appartiennent de droit aux blanchisseurs, les *dhobis*.

Tout est nouveau pour moi dans ce pays qui n'est plus l'Inde et qui n'est pas encore la Chine. L'art et les coutumes m'intéressent au plus haut point. Pour les comprendre et les expliquer, il me faut pénétrer d'abord le sens des conceptions religieuses; mais la tâche est pleine de difficultés. Ainsi, chacun désigne les temples sous un nom qui varie selon la dévotion ou le dialecte, car les dieux sont légion, leur généalogie compliquée et les emblèmes innombrables. Comment démêler alors la signification des choses et saisir le rapport qu'elles ont avec la vie et les mœurs? Cependant, comme le temps m'est mesuré, j'accable de questions mon hôte et les personnes qui l'entourent. Chaque jour, je dresse une liste de problèmes dont la solution importe à mon besoin de savoir; le colonel la remet au capitaine népalais attaché à la Résidence, qui est l'intermédiaire obligé de toutes les communications et commissions. Cette fonction de surveillance est l'apanage de sa famille depuis plusieurs générations. Mon questionnaire est transmis aux *pandits* qui forment la classe des lettrés, et le soir ou le lendemain les réponses me sont rendues. Quand elles seront vagues ou que je les soupçonnerai inexactes, je m'efforcerai de les préciser ou rectifier par la vision directe et l'examen détaillé des sites et des monumens.

ISABELLE MASSIEU.

LES DROITS DE SUCCESSION

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

I

Personne ne nie l'importance des questions financières chez les nations modernes ; mais, tout en reconnaissant la place qu'elles doivent tenir dans leurs préoccupations, les hommes, entraînés par le courant de la vie, le labeur quotidien et le souci de leurs intérêts immédiats, ne prennent souvent pas la peine de réfléchir aux conséquences des lois nouvelles, ni de mesurer l'étendue des répercussions qu'elles auront sur l'existence des individus et l'organisation de la société. Et cependant la hâte et l'imprudence des législateurs, sans cesse occupés à remanier l'arsenal des règlemens fiscaux et à chercher partout des ressources pour remplir le tonneau des Danaïdes qui s'appelle le budget, nous ménagent de telles surprises et aboutissent à des votes si périlleux, que les plus indifférens doivent finir par ouvrir les yeux. Parmi les innovations qui, depuis un petit nombre d'années, modifient le programme de nos impôts ou plutôt y ajoutent sans cesse d'autres fardeaux, il n'en est pas de plus grave que la transformation et l'élévation des droits de succession, qui prennent une place de plus en plus grande dans les législations contemporaines ; simples taxes fiscales à l'origine, ils tendent à devenir un instrument de destruction de la propriété individuelle et de péréquation de la richesse, ou plutôt, ce qui n'est pas la même chose, d'absorption des fortunes particulières par le Trésor public. Il y a là un retour au droit féodal, qui devait être le phénomène le plus inattendu

dans nos démocraties modernes, mais qui n'en apparaît pas moins dans les audacieuses théories de certains prétendus réformateurs. D'après eux, l'État posséderait un droit éminent sur la fortune des citoyens, absolument comme le seigneur de jadis, maître des terres, concédait la jouissance de certaines d'entre elles à ses vassaux, ou encore comme un monarque absolu, un tsar de Russie ou un padishah des Ottomans, se croyait et était en réalité naguère l'arbitre des biens de ses sujets autant que de leur vie.

Une des circonstances fameuses où cette idée s'affirma a été l'exposé du plan financier de sir William Harcourt dans son *budget speech* de 1894. Proposant aux Communes le remaniement de la législation fiscale anglaise en ce qui concerne les successions, le chancelier de l'Échiquier ne craignit pas de déclarer que, selon lui, lorsqu'un homme meurt, c'est l'État qui se saisit de ses biens et que ce n'est que par son bon plaisir que les héritiers les recueillent. C'est exactement le contraire de la théorie qui est à la base du droit de nos sociétés, et d'après laquelle le mort saisit le vif, c'est-à-dire que celui qui est appelé à succéder se trouve, à l'instant même du décès, investi de la propriété des biens du défunt, en vertu de la loi.

Le dogme collectiviste ne permet à l'homme de jouir des fruits de son travail que de son vivant; il ne lui reconnaît pas la faculté de disposer de ce qu'il a acquis; il prétend subordonner le droit civil à l'arbitraire fiscal. C'est ainsi que, d'après un projet soumis à la Chambre des députés dont le mandat vient d'expirer, dans tous les cas où une succession ouverte en France et régie par la loi française comprendrait des fonds publics, actions, obligations, parts d'intérêt, créances et généralement des valeurs mobilières déposées ou existant à l'étranger, les héritiers, donataires et légataires ne pourraient se faire remettre lesdites valeurs qu'après avoir obtenu un envoi en possession spécial : ils perdraient toute vocation héréditaire et tout droit aux donations et legs portant sur ces mêmes valeurs, s'ils n'avaient pas fait leur déclaration dans les délais fixés. Faute par eux d'avoir accompli ces formalités en temps utile, l'envoi en possession serait prononcé au profit d'un autre successible, qui les aurait dénoncés au fisc et qui serait censé avoir succédé seul et immédiatement au défunt pour tous les biens et valeurs spécifiés dans l'exploit de mise en demeure signifié par le dé-

nonciateur. Telles sont les dispositions que suggérait à l'ancienne Chambre la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à réprimer les fraudes en matière de succession. Leur adoption bouleverserait notre code en faisant dépendre la vocation héréditaire de l'accomplissement de formalités préalables.

Mais si les dernières armes forgées dans l'arsenal législatif ne sont pas encore toutes en service, il n'en est pas moins nécessaire de montrer avec quelle rapidité, chez certaines nations modernes, les impôts sur les successions ont été augmentés. C'est un phénomène nouveau que l'importance prise dans les recettes budgétaires par cette catégorie de taxes; c'est depuis peu d'années que les taux en ont été élevés d'une façon souvent extravagante. Chaque fois qu'un déficit apparaît, ou que notre Parlement veut trouver des ressources pour une dépense nouvelle, il tourne ses regards vers cet objet qu'il croit taillable et corvéable à merci. Avec le principe de la progression qui lui a été appliqué, il est impossible de prédire où l'on s'arrêtera.

Les quelques exemples que nous avons choisis sont empruntés à deux catégories de pays : tout d'abord ceux qui, comme le nôtre, ont établi des droits successoraux extrêmement élevés et leur demandent une part notable de leurs ressources budgétaires : cette liste comprend avant tout la France et l'Angleterre, le Japon et, à un degré bien moindre, l'Italie. Puis nous citerons des nations qui, comme l'Allemagne, ont apporté, malgré les charges croissantes de budgets démesurément enflés par les dépenses militaires, une modération extrême dans le régime de taxation des héritages et qui ont même complètement exempté les plus intéressans de tous, ceux des enfans et des époux. La Belgique se range à peu près dans la même catégorie, ainsi que les États-Unis d'Amérique.

II

Les questions de droits de succession ne sont pas nouvelles. Comme bien d'autres, elles ont passé par des phases diverses, au cours desquelles il s'est opéré des mouvemens dans les deux sens. L'empereur Auguste, à Rome, établit la *vicesima hereditatum*, le prélèvement du vingtième des héritages c'est-à-dire l'impôt de 5 pour 100, au sujet duquel Pline écrivait : *Tributum tolerabile et facile heredibus duntaxat extraneis, domesticis*

grave : « Cet impôt est tolérable pour les héritiers étrangers, mais lourd pour ceux qui sont de la famille, » et il ajoutait : *Manifestum erat quanto cum dolore laturi, seu potius non laturi homines essent distringi aliquid et abradi bonis quæ sanguine, gentilitate, sacrorum denique societate meruissent : quæque nunquam ut aliena et speranda, sed ut sua semperque possessa, ac deinceps proximo cuique transmittenda cepissent.* « Il était clair que c'est avec douleur que des hommes supporteraient ou plutôt ne supporteraient pas qu'on leur enlevât et arrachât quelque chose des biens qui leur revenaient en vertu de parentés, d'alliances, du culte auquel ils étaient associés : ils ne les ont jamais considérés comme une chose étrangère, objet de leur espérance, mais comme une propriété leur ayant toujours appartenu et destinée à être ensuite transmise par eux au plus proche parent. » C'était là, comme l'observe très justement M. Paul Leroy-Beaulieu (1) qui rappelle cet éloquent passage, la doctrine de la « saisine, » c'est-à-dire de la possession immédiate et directe par l'héritier, sans intervention de la loi, ou plutôt en vertu même de cette loi qui reconnaît aux membres de la famille une sorte de co-propriété antérieure à la mort du *de cujus*.

La Rome impériale vit se modifier l'ancien esprit de famille républicain : les fortunes de quelque importance y devinrent peu à peu un objet de convoitise de la part de l'État. Lorsque celui-ci se personnifiait dans un Empereur, certains particuliers croyaient s'assurer durant leur vie la paisible jouissance de leur richesse en faisant de César leur héritier.

En France, pendant tout le cours du XIXe siècle, les droits de succession sont restés à des taux modérés. Même en 1815, en 1871, après nos revers, le législateur n'a pas considéré qu'il pût s'écarter sensiblement, au moins en ligne directe, du taux de 1 pour 100, de ce qu'on appelait sous l'ancienne monarchie le centième denier. La loi du 22 frimaire an VII, fondamentale en la matière, établissait les droits suivans : en ligne directe, pour les biens meubles 0,25 pour 100, pour les immeubles 1 pour 100; entre époux, pour les meubles 0,62 1/2 pour 100, pour les immeubles 2 1/2 pour 100; entre collatéraux, pour les meubles 1,25 pour 100, pour les immeubles 5 pour 100. La loi du 28 avril 1816 éleva quelque peu le tarif, sans toutefois le

(1) *Économiste français*, du 3 juillet 1909.

modifier en ce qui concerne les descendans et ascendans en ligne directe : entre époux, les biens meubles furent taxés à 1 1/2 pour 100, les immeubles à 3 pour 100 ; entre collatéraux, les meubles à 2 1/2 pour 100, les immeubles à 5 pour 100 ; entre personnes non parentes, les meubles à 3 1/2 pour 100, les immeubles à 7 pour 100. La loi du 21 avril 1832, qui fit un nouveau pas dans la voie de l'élévation des droits, n'innovait ni en matière de successions en ligne directe, ni en matière de successions entre époux : entre frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces, les meubles furent désormais taxés à 3 pour 100, les immeubles à 6 1/2 pour 100 ; entre grands-oncles et grand'-tantes, petits-neveux et petites-nièces, cousins germains, les meubles à 4 pour 100, les immeubles à 7 pour 100 ; entre parens au delà du 4e degré et jusqu'au 12e, les meubles à 5 pour 100, les immeubles à 8 pour 100 ; entre personnes non parentes, les meubles à 6 pour 100, les immeubles à 9 pour 100.

Pendant toute la première moitié du XIXe siècle, on voit que les biens meubles étaient beaucoup moins frappés que les immeubles, qui, au début, supportaient des charges quadruples et qui, jusqu'en 1850, furent toujours plus lourdement taxés que les meubles. Cette distinction fut supprimée par la loi du 22 mai 1850, qui établit l'égalité entre les deux catégories, et vint fort à propos augmenter les ressources du Trésor, à une époque où la fortune mobilière commençait à se développer à une allure rapide et où les titres de rente, de chemins de fer et autres valeurs industrielles entraient en quantités croissantes dans les portefeuilles des capitalistes.

En 1871, malgré l'énormité des sacrifices que la France dut s'imposer, elle ne toucha pas à cette partie de la législation fiscale, et, parmi les innombrables impôts votés par l'Assemblée nationale, on n'en trouve point qui augmentent les taxes de succession. C'est une preuve à ajouter à beaucoup d'autres de la sagesse de cette assemblée, qui se distingua, en des heures difficiles, par son patriotisme éclairé. Il faut arriver au début du XXe siècle pour assister tout d'un coup à une modification profonde, qui nous fut du reste suggérée par l'Angleterre. C'est de la refonte des droits de succession par sir William Harcourt, en 1894, que s'inspira la loi du 25 février 1901, qui introduisit chez nous pour la première fois une taxe successorale progressive. La progression ne correspondait plus seulement à l'éloi-

gnement des degrés de parenté, mais à l'importance de la part recueillie par chaque héritier. Les héritages étaient divisés en huit classes, et les taux des trois dernières, c'est-à-dire des parts supérieures à 250 000 francs, étaient portés à peu près au double de ce qu'ils étaient antérieurement. Cette réforme considérable était accompagnée d'une autre que l'on réclamait depuis longtemps, la déduction du passif et la réduction des droits imposés à l'usufruitier et au nu propriétaire, de façon que la réunion des deux ne correspondît qu'au droit sur la pleine propriété. Toutefois, le calcul du passif se fait encore d'une façon incomplète et demanderait à être assis sur des bases plus équitables.

La loi de 1901 établit des tarifs qui allaient en ligne directe de 1 à 2 1/2 pour 100, entre époux de 3 3/4 à 7 pour 100, entre frères et sœurs de 8 1/2 à 12 pour 100, entre oncles et neveux de 10 à 13 1/2, entre grands-oncles et petits-neveux et entre cousins germains de 12 à 15 1/2, entre parens au 5e et 6e degré de 14 à 17 1/2 et au delà jusqu'à 18 1/2 pour 100.

Le virus de la progression une fois introduit dans cette partie de notre législation, il était évident qu'elle ne s'en tiendrait pas là. Dès l'année suivante, le ministre des Finances créa de nouveaux échelons pour les héritages supérieurs au million. La loi du 30 mars 1902 augmentait le maximum des droits de 3 à 5 pour 100 en ligne directe, de 7 à 9 entre époux, de 12 à 14 entre frères et sœurs, de 13 1/2 à 15 1/2 entre oncles et neveux, de 15 1/2 à 17 1/2 entre grands-oncles et petits-neveux et entre cousins germains, de 17 1/2 à 19 1/2 entre parens au 5e et au 6e degré, de 18 1/2 à 20 1/2 entre parens au delà du 6e degré et entre personnes non parentes.

Huit années s'écoulèrent, au cours desquelles il fut maintes fois question de donner, suivant l'expression qui a fait fortune, un autre tour de vis. En 1910, M. Cochery, après avoir vu plusieurs de ses projets d'augmentation d'impôts écartés par la Chambre, n'hésita pas à remanier, pour la troisième fois en moins d'une décade, l'échelle des droits successoraux : les majorations de droits qu'il proposa s'élevaient dans certains cas à plus de 40 pour 100. Il introduisit dans la loi des distinctions entre successions en ligne directe aux premier, second et troisième degrés. La Chambre vota le tout et créa ainsi 100 millions d'impôts nouveaux. Les droits en ligne directe vont maintenant jusqu'à 7 1/2, entre époux jusqu'à 12 1/4, entre frères et sœurs

jusqu'à 18 1/4, entre parens au delà du quatrième degré jusqu'à 29 pour 100. Comme ces 100 millions ne servent qu'à couvrir une partie du déficit, et qu'on nous annonce que les successions devront suffire aux dépenses des retraites ouvrières et paysannes, on peut entrevoir l'époque où l'État prétendra confisquer les deux tiers de certaines d'entre elles. Et cet article de la loi de finances, bâclée à la fin d'une session, alors que quatre douzièmes provisoires avaient déjà été votés, alors que les bancs du Palais-Bourbon étaient vides et que la plupart des députés étaient retournés dans leur circonscription pour y mener leur campagne électorale, a passé sans soulever plus d'objections que s'il se fût agi d'autoriser une petite commune à emprunter quelques milliers de francs. M. Jules Roche, dans un de ses brillans articles où il éclaire la route sur laquelle on nous entraîne et nous montre avec quelle légèreté on décide les plus graves questions, a pu dire avec raison qu'en trente ans de vie parlementaire il n'avait jamais assisté à un spectacle pareil. Quelle est l'assemblée où le dépôt d'un tel projet n'eût pas provoqué une discussion approfondie et où les orateurs n'auraient pas essayé de dépeindre à leurs collègues les conséquences qui en résulteront, les répercussions qu'exerceront sur la vie de la nation, sur la formation de l'épargne, on pourrait dire sur la moralité publique, des tarifs aussi exorbitans ?

Mesurons le chemin parcouru depuis le commencement du siècle. Avant 1901, le droit en ligne directe était uniformément de 1 1/4 pour 100; il s'élève aujourd'hui jusqu'à 7 1/2 pour 100, c'est-à-dire qu'il est sextuplé. Entre époux, il peut s'élever jusqu'à 12 1/4 pour 100, il est donc quadruplé; entre frères et sœurs, à 18 1/4 : il est triplé; entre oncles et tantes, neveux et nièces, à 23 pour 100 : il est quadruplé; entre grands-oncles, grand'tantes, petits-neveux et petites-nièces et cousins germains, à 26 pour 100 : il est également presque quadruplé; entre parens au delà du quatrième degré ou étrangers, à 29 pour 100 : il est plus que triplé. Malgré l'énormité de ce dernier tarif, qui, si l'on tient compte des frais de toute nature qu'entraîne la liquidation d'une succession, arrive à dévorer le tiers de l'héritage, l'aggravation des charges a été proportionnellement plus forte encore pour la ligne directe que pour les étrangers. Le tarif progressif n'avait pas jusqu'ici accru dans une proportion très considérable le produit de l'impôt, qui était de 199 millions

en 1899, 218 millions en 1902, 233 en 1903, 247 en 1907. Si les prévisions actuelles se réalisent, il devra produire environ 350 millions.

On s'explique que cette énorme augmentation du tarif ait donné des résultats relativement médiocres, en considérant la répartition des fortunes dans notre pays. Cet examen démontre que l'impôt progressif a moins de raison d'être en France que partout ailleurs; ce n'est pas chez nous que les taux excessifs appliqués aux patrimoines dépassant la moyenne sont de nature à beaucoup enrichir le fisc. Les successions inférieures à 100000 francs représentent en effet plus de 40 pour 100 de la masse, celles de 100000 à 250000, 16 pour 100, celles de 250000 à 500000, 11 pour 100; de sorte qu'à la hauteur du demi-million, on a déjà plus des deux tiers du total; si on va jusqu'au million, on est à 77 1/2 pour 100 de l'ensemble, dont les successions supérieures à 1 million ne forment que 22 1/2 pour 100. Celles de 1 à 2 millions représentent 10 pour 100, celles de 2 à 5 millions, 7 pour 100, et ce qui dépasse 5 millions ne forme que 5 1/2 pour 100 du total. En outre, ces grosses successions, ne l'oublions pas, se morcellent vite, d'autant plus qu'il existe actuellement chez les familles de la haute bourgeoisie une tendance à la fécondité qui contraste heureusement avec la diminution générale de la natalité. Les parts héréditaires de plus de 1 million de francs ne représentent guère en valeur qu'un dixième de la masse successorale : le morcellement de la richesse est régulier en France.

D'autre part, le total de l'annuité successorale, c'est-à-dire des sommes transmises chaque année par succession et donation, n'augmente pas : il était de 6 930 millions en 1871-1875; il n'est plus que de 6 887 millions en 1904-1907. Dans ces chiffres sont comprises les donations entre vifs, qui oscillent autour d'un milliard par an. Il est vrai que la déduction des dettes est intervenue depuis le commencement du XXe siècle; mais, en revanche, la baisse du revenu de beaucoup de placemens fait qu'un même capital ne correspond plus à la même rente, en sorte que, si on pouvait comparer les revenus, on constaterait peut-être une diminution encore plus forte. L'impression qui ressort de ces chiffres est la quasi stagnation, depuis vingt ans, de la valeur de la dévolution annuelle des biens. L'analyse de cette statistique nous apprend que les donations sont, pour la majeure

partie, faites en ligne directe, presque toujours en vue de l'établissement des enfans qui se marient : elles comprennent 63 pour 100 de biens meubles, 37 pour 100 d'immeubles. Dans les successions, la proportion de ceux-ci est de 45 pour 100 et celle des meubles de 55 pour 100. Deux tiers des successions vont à la ligne directe, un dixième aux conjoints, un cinquième à des collatéraux, un vingtième à des étrangers.

La généralité des déclarations peut être considérée comme sincère : si, dans les très petites successions, il arrive que des valeurs mobilières soient transmises sans déclaration, l'habitude qu'ont les particuliers aisés de confier leurs titres à la garde des établissemens de crédit et des banquiers fait que la liste de ces valeurs est communiquée automatiquement au fisc par les dépositaires, à qui la loi impose cette obligation sous des peines rigoureuses. Les inscriptions nominatives ne peuvent être transférées sans que les droits aient été préalablement acquittés. Dès qu'intervient un acte de partage, toutes les valeurs, aussi bien celles qui sont en France que celles qui sont déposées à l'étranger, doivent être déclarées et ensuite timbrées. Les évasions sont donc bien plus rares qu'on ne le croit. D'autre part, en multipliant par 20 la valeur locative ou le loyer des constructions, et par 25 celle des terres, sans déduction des impôts, des frais d'entretien et d'assurance, le fisc arrive à des évaluations très exagérées : la majoration moyenne est d'au moins 15 pour 100. Les immeubles entrant pour 2 1/2 milliards de francs dans les successions, l'impôt est prélevé à tort sur un capital de 375 millions, certainement supérieur à celui de l'évasion des valeurs mobilières. Il vaudrait beaucoup mieux que celle-ci fût évitée dans tous les cas et que les immeubles fussent correctement évalués ; mais, au point de vue des recettes budgétaires, ces deux réformes, si elles pouvaient être opérées simultanément, n'apporteraient aucun contingent nouveau.

Il est intéressant de rapprocher le chiffre des successions en France et en Angleterre : mais, comme chez nos voisins celles qui sont inférieures à 2 500 francs restent exemptes de tous droits, les termes de comparaison sont modifiés. De 1904 à 1906, l'annuité successorale moyenne de la Grande-Bretagne a été de 6 732 millions. Si on déduit de la nôtre (actif net, 5 460 millions en 1907) les successions inférieures à 2500 francs, qui représentent environ 280 millions, notre total se trouve ra-

mené à 5 180 millions. Les Anglais nous dépasseraient alors de 23 pour 100. Mais les donations sont bien moins importantes que chez nous en Angleterre, où la constitution de dots aux enfans est beaucoup plus rare; elles ne représentent sans doute pas plus de la moitié de notre milliard. Dans ces conditions, l'écart tombe à 17 pour 100, et, comme la population du Royaume-Uni dépasse la nôtre de 13 pour 100, la différence de l'annuité de dévolution devient insignifiante. On sait avec quelle sévérité l'impôt successoral est perçu en Angleterre : il y a là une preuve indirecte de la correction du contribuable français.

L'application en France de la loi d'avril 1910 aura pour résultat d'opérer un prélèvement moyen de 6 pour 100 sur le capital transmis : 6 pour 100, c'est-à-dire deux années de revenu, puisque 3 pour 100 est le taux de notre rente, de beaucoup de nos grandes valeurs de placement, du rendement net de la terre, qui, dans beaucoup de cas, ne rapporte même pas cela à son propriétaire. Or les économistes s'accordent à penser qu'il est déraisonnable de saisir plus d'une année de revenu : on voit combien la mesure est déjà dépassée.

Nous examinerons maintenant le pays qui a été l'initiateur de toute cette législation moderne sur les successions, c'est-à-dire l'Angleterre. Ici nous remonterons beaucoup moins loin qu'en France et nous n'irons pas au delà de 1894. Antérieurement à cette date, il existait cinq droits divers, qui présentaient la complication chère à nos voisins, et dont l'effet général était de favoriser la propriété immobilière par rapport à la fortune mobilière. C'était une organisation inverse de celle qui a régné longtemps en France, où nous avons vu que, pendant un demi-siècle, les meubles étaient infiniment moins taxés que les biens fonds. L'influence autrefois dominante de l'aristocratie terrienne dans la conduite des affaires britanniques s'était fait sentir là comme en beaucoup d'autres points de la législation.

Lorsqu'en 1894 sir William Harcourt, chancelier de l'Échiquier, opéra la réforme, dont l'un des buts était de rétablir l'égalité entre la propriété mobilière et la propriété immobilière, il prononça une phrase restée célèbre: « Le principe directeur est que sur toute dévolution de propriété l'État doit prélever sa part avant tout héritier, avant tout bénéficiaire. La raison d'être de ce principe est simple. Le titre que l'État possède sur la propriété accumulée du défunt est antérieur à tout autre. La

nature en effet n'a donné à l'homme aucun pouvoir sur ses biens terrestres au delà du terme de la vie. Le droit d'un mort à disposer de ses biens ne dérive que de la loi, et l'État a la faculté de stipuler les conditions et les réserves sous lesquelles ce droit peut être exercé. »

Cette affirmation nous paraît une des plus dangereuses qui se puissent énoncer : elle est à la fois contraire à la vérité philosophique, puisque c'est le travail de l'individu qui crée la valeur, dont par conséquent les fruits doivent lui appartenir, et destructive de l'ordre social : retirer à l'homme le droit de disposer de ce qu'il a acquis, c'est enlever à son énergie un de ses mobiles les plus puissans. Que l'État, en échange de la protection qu'il donne à chacun, dans sa personne et dans ses biens, réclame des contributions, rien de plus juste; mais ce droit de percevoir l'impôt est à mille lieues du droit de propriété : est-ce l'État ou l'individu qui cultive les champs, construit et exploite les manufactures, s'impose des privations pour économiser une partie de son salaire ou de son gain et arrive à reconstituer un capital? L'État est un mauvais administrateur, un prodigue, précisément parce qu'il n'est pas stimulé, comme le sont les hommes, par le désir de gagner son pain et celui des siens et d'accumuler des réserves pour son propre avenir et celui d'une famille.

Quelque erronés que fussent les principes sur lesquels il prétendait s'appuyer, sir William Harcourt fit voter un droit général, dit *estate duty*, qui frappe la valeur en capital de toute propriété réelle ou personnelle, immobilière ou mobilière, substituée ou non substituée, transmise à titre de mutation par décès, les successions inférieures à 100 livres (2500 francs) étant exemptes. Le tarif était entre 100 à 500 livres sterling, de 1 pour 100, entre 500 à 1 000, de 2 pour 100, entre 1 000 à 10 000, de 3 pour 100; entre 10 000 à 25 000, de 4 pour 100; entre 25 000 à 50000, de 4 1/2 pour 100; puis par échelons jusqu'à 1 million, 7 1/2 pour 100; au delà de 1 million, 8 pour 100. Le second groupe de droits, *legacy and succession duties*, frappe la part de biens transmise à chaque héritier et varie suivant le degré de parenté. Les taux de 1894 ont déjà été augmentés à deux reprises, une première fois par le chef du Cabinet actuel M. Asquith, lorsqu'il était chancelier de l'Échiquier. La loi de finances de 1907 votée le 22 juin modifia l'*estate duty* pour les

héritages supérieurs à 150 000 livres sterling (3 750 000 francs) en établissant l'échelle suivante : de 150 000 à 250 000, 7 pour 100; de 250 000 à 500 000, 8 pour 100; de 500 000 à 750 000, 9 pour 100; de 750 000 à 1 million, 10 pour 100; de 1 million à 1 million 1/2 de livres, 10 pour 100 sur le premier million, 11 pour 100 sur le surplus; de 1 million 1/2 à 2 millions : 10 pour 100 sur le premier million, 12 pour 100 sur le surplus; de 2 millions à 2 millions 1/2, 10 pour 100 sur le premier million, 13 pour 100 sur le surplus; de 2 1/2 à 3 millions, 10 pour 100 sur le premier million, 14 pour 100 sur le surplus; au delà de 3 millions de livres (c'est-à-dire 75 millions de francs), 10 pour 100 sur le premier million et 15 pour 100 sur le surplus. Il est bon de rappeler que M. Asquith donnait comme motif de cette élévation de droits la diminution qu'il fit voter en même temps de l'impôt sur le revenu pour les produits du travail inférieurs à 50 000 francs par an.

Moins de deux ans après ce remaniement, une nouvelle étape a été franchie par le successeur à l'Échiquier de M. Asquith, le célèbre M. Lloyd George, dont le budget, après avoir été discuté pendant près d'une demi-année par les Communes, a été une première fois rejeté par les Lords en novembre 1909, puis voté par eux le 29 avril 1910. Le maximum de l'*estate duty* de 15 pour 100 n'a pas été augmenté, mais les taux ont été relevés dans les échelons intermédiaires: les droits sont établis comme suit pour les successions supérieures à 5 000 livres (125 000 francs): de 5 000 à 10 000 £, 4 pour 100; de 10 000 à 20 000, 5 pour 100; de 20 000 à 40 000, 6 pour 100; de 40 000 à 70 000, 7 pour 100; de 70 000 à 100 000, 8 pour 100; de 100 000 à 150 000, 9 pour 100; de 150 000 à 200 000, 10 pour 100; de 200 000 à 400 000, 11 pour 100; de 400 000 à 600 000, 12 pour 100; de 600 000 à 800 000, 13 pour 100; de 800 000 à 1 million de livres sterling, 14 pour 100; au delà, 15 pour 100. Les droits d'héritage (*legacy and succession*) sont élevés de 3 à 5 pour 100 pour les frères et sœurs. Pour les parentés plus éloignées et les étrangers, ils varient de 5 à 10 pour 100; l'exemption du droit de 1 pour 100 accordée aux descendans en ligne directe et aux époux est supprimée. Pour l'exercice 1910-11 (c'est-à-dire l'année financière qui va du 1er avril 1910 au 31 mars 1911), le produit des droits successoraux est évalué à 22 millions de livres, soit 550 millions de francs.

La répartition de la fortune étant tout autre en Angleterre qu'en France, les charges se divisent d'une façon très différente de ce qu'elles sont chez nous. Ainsi, sur un total de 18 millions de livres payées l'an dernier, 8 millions l'ont été par 67 000 contribuables imposés à un taux de 5 pour 100 et moins, tandis que 10 millions ont été versés par 443 contribuables taxés aux environs de 10 pour 100. Le capital de ces 443 successions était de 94 millions de livres, soit 2 370 millions de francs, tandis que celui des 67 000 autres était de 181 millions de livres, soit 4530 millions de francs. Si l'on se reporte à la décomposition des fortunes françaises que nous avons indiquée plus haut, on voit que l'ensemble de celles qui sont supérieures à 5 millions de francs ne représente guère qu'un vingtième du total, tandis qu'en Angleterre 443 fortunes s'élevant en moyenne à 5 millions et un tiers de francs, représentaient plus du tiers de l'annuité successorale. Certains héritages, en dépit de ces tarifs élevés, sont beaucoup moins frappés en Angleterre qu'en France : ainsi une succession de 500 000 francs recueillie par un neveu paie 5 pour 100 d'*estate duty* et 5 pour 100 de *succession duty;* en France, 18 pour 100.

Nous citerons maintenant l'exemple du Japon, qui a emprunté à l'Europe la plupart de ses innovations fiscales et qui a déjà été loin dans le domaine qui nous occupe. La loi n'y distingue pas de nombreux degrés de parenté. Elle s'occupe surtout de savoir si l'héritier recueille uniquement les biens du défunt ou s'il reçoit aussi la charge de la maison, de l'entretien du culte des ancêtres. Dans ce dernier cas, les droits sont plus faibles. Le descendant qui est aussi héritier de la maison paie 4 pour 100 au-dessus de 70 000 yen (170 000 francs); au-dessus de 100 000 (258 000 francs), 1|2 pour 100 de plus pour chaque 50 000 jusqu'à 1 million, soit, pour 1 million, 14 pour 100; lorsqu'il est seulement l'héritier des biens et propriétés, le taux s'élève jusqu'à 15 pour 100. La loi exempte de tout droit la succession de celui qui est tombé sur le champ de bataille ou à la suite de blessures reçues ou de maladies contractées au cours d'une campagne. D'autre part, toute succession rouverte au bout de trois ans, est exonérée des droits jusqu'à concurrence des droits payés par la succession antérieure; de moitié, si la succession se rouvre dans les cinq ans.

Ce qui est frappant, c'est le peu d'écart entre les droits payés

par les descendans et par les autres parens. Ceci s'explique par un des traits distinctifs de la législation successorale japonaise, qui voit avant tout dans l'héritier le nouveau chef de famille chargé de conserver le culte et les souvenirs des ancêtres. Le fait de n'avoir pas d'enfans est considéré comme un malheur et rend l'adoption très fréquente. L'adopté reste alors héritier des biens dans sa famille naturelle et, succédant à « un chef de maison » par suite de l'adoption, hérite des documens de la lignée, des tombeaux, des objets de fête, tels que l'*ihaï*, symbole de l'âme des aïeux. Il est également chargé de venir en aide aux membres de la famille nécessiteux. Dès lors, il est logique de ne pas le considérer comme un étranger à qui échoient un accroissement de fortune inattendu que le fisc cherche à amputer dans la plus large mesure possible. Cette préoccupation est tellement celle du législateur japonais qu'il exempte de tout droit la « succession à la maison » quand elle est inférieure à 1 000 yen; tandis que l'exemption des droits pour la simple succession aux biens ne s'étend qu'aux héritages inférieurs à 500 yen.

D'ailleurs, cette législation ne remonte qu'à 1905 et n'a été créée que pour subvenir aux besoins de la guerre. Une fois les dettes amorties, il est possible que les droits soient réduits. De toute manière, on voit combien l'idée de la famille et de la nécessité de la perpétuer est présente à l'esprit des Japonais. Nous ajouterons qu'une nation qui a su réduire son budget de 1909 à un chiffre inférieur de près de 100 millions de yen (258 millions de francs) à celui de 1908, qui amortit avec persévérance sa dette publique, pour le remboursement de laquelle elle inscrit un crédit annuel d'au moins 50 millions de yen, et qui annonce sa ferme intention de faire disparaître en trente ans tout le fardeau que lui a légué la dernière guerre, a le droit plus qu'une autre d'édicter une législation sévère en matière fiscale. C'est à l'énergie d'un soldat, du maréchal Katsura, ancien ministre de la Guerre, aujourd'hui ministre des Finances et président du Conseil, que la double tâche de réaliser des économies sur les dépenses militaires et de faire rapidement disparaître la dette, a été confiée. Si en France les taxes nouvelles servaient à commencer l'amortissement de notre monstrueuse dette, nous serions peut-être moins sévères dans nos critiques : nous n'avons malheureusement pas cette consolation.

Nos voisins d'Italie ont du moins celle de voir, depuis de

longues années, leurs budgets se solder en excédent, et, n'était le souci de leurs chemins de fer d'État, ils n'auraient vraisemblablement pas eu besoin de recourir aux augmentations de taxes successorales édictées par la loi de 1903. D'ailleurs les taux des droits de succession et de donation en ligne directe et entre époux sont encore inférieurs aux nôtres de près de moitié, puisque le maximum en est de 3,60 pour 100 pour les ascendans et descendans et de 6,60 pour 100 entre conjoints. Les autres taux maximum sont de 10 pour 100 entre frères et sœurs, 13 entre oncles et neveux, 15 entre grands-oncles et petits-neveux, 18 entre parens jusqu'au 6e degré, enfin 22 pour 100 au delà. Les legs faits à des institutions de bienfaisance ne paient jamais plus de 5 pour 100.

III

Voilà, parmi les grands pays, ceux où les successions sont le plus lourdement frappées. Nous allons maintenant en passer en revue quelques-uns, plus fortunés, où elles sont très légèrement taxées. Nous considérerons en premier lieu l'Allemagne, où malgré les besoins croissans de budgets dont le déficit est chronique, malgré les énormes dépenses de la guerre et de la marine, malgré l'accroissement de la contribution de l'Empire aux assurances ouvrières, qui, d'ailleurs, n'approche pas, même de loin, des sommes que vont coûter au budget français les retraites obligatoires combinées avec les lois d'assistance antérieures, on n'a pas encore touché aux successions en ligne directe ni aux successions entre époux.

Jusqu'en 1906, il n'existait aucun impôt sur les successions au profit de l'Empire, dont le budget s'alimentait au moyen des impôts indirects, timbre, droits de douane, taxes de consommation sur le sucre, l'alcool, le tabac, le sel, la bière. L'impôt successoral était en vigueur chez un certain nombre d'États particuliers, en Prusse par exemple, où il était d'une grande modération. Il y avait été réglé en dernier lieu par la loi du 19 mai 1891, et ne frappait ni les successions en ligne directe, ni les successions entre époux, ni celles qui échoient au fisc, aux établissemens publics, aux œuvres de bienfaisance. Il était de 1 pour 100 pour les pensions viagères attribuées aux serviteurs, de 2 pour 100 pour les enfans adoptés, les frères, sœurs,

neveux et nièces, de 4 pour 100 pour les autres collatéraux jusqu'au 6e degré, les beaux-enfans et beaux-parens, et de 8 pour 100 dans les autres cas. Cet impôt n'existe plus en Prusse depuis qu'a été voté l'impôt impérial des successions, qui date de la loi du 3 juin 1906 : celle-ci, à l'instar de l'ancienne loi prussienne, déclare non imposables les successions échues aux descendans en ligne directe et entre époux. Elle autorise toutefois les États particuliers à taxer ces successions à leur profit ainsi qu'à mettre des surtaxes sur les droits établis en vertu de la loi d'Empire.

Le taux de l'impôt est réduit aux trois quarts pour les propriétés agricoles et forestières. Des remises totales ou partielles sont accordées quand les dévolutions de biens entre parens rapprochés se suivent à de courts intervalles. Des délais considérables sont impartis pour l'acquit des droits, notamment quand il s'agit de biens fonciers. La part du budget impérial a été fixée aux deux tiers du produit de l'impôt, le dernier tiers revenant aux États particuliers. Le taux est de 4 pour 100 pour les pères, mères, frères, sœurs, neveux, nièces, de 6 pour 100 pour les grands-parens et aïeux, les beaux-parens, gendres et brus, petits-neveux et petites-nièces, enfans reconnus et adoptifs ; de 8 pour 100 pour les oncles et tantes, pour les alliés au second degré en ligne collatérale ; de 10 pour 100 pour les autres héritiers. Si le montant de la succession dépasse 20 000 marks, les taux ci-dessus sont multipliés comme suit : au-dessus de 20 000 marks ; par 11/10 ; au-dessus de 30 000 marks, par 12/10 ; au-dessus de 50 000 marks, par 13/10 ; au-dessus de 500 000 marks par 2, de 1 000 000 marks par 25/10 avec des échelons intermédiaires. L'impôt est de 5 pour 100 sur les successions qui échoient à des églises nationales, à des établissemens de bienfaisance ou d'utilité publique.

Ce qui domine cette législation, c'est l'exemption des successions dévolues aux descendans en ligne directe et aux époux, c'est-à-dire de la grande majorité. Ce sont là les héritages véritablement intéressans, et il convient de faire une distinction fondamentale entre les législations qui les exemptent ou ne les frappent que très légèrement et celles qui les taxent d'une façon excessive. Le maintien de la famille, l'encouragement à l'épargne dépendent avant tout de l'organisation de l'impôt en ce qui touche les successions dévolues aux enfans.

Nous trouvons chez nos voisins du Nord-Est des dispositions qui rappellent celles de la loi allemande. Les droits de succession en Belgique comprennent les droits de succession proprement dits et des droits de mutation. Il y est perçu : 1° à titre de « droits de succession, » un impôt sur la valeur, déduction faite des dettes, de tout ce qui est recueilli ou acquis dans la succession d'un habitant du royaume, à l'exception : *a*) de ce qui est recueilli ou acquis en ligne directe ; *b*) de ce qui est recueilli ou acquis entre époux laissant des enfans ou petits-enfans *c*) de ce qui est recueilli ou acquis en usufruit par l'époux survivant dans la succession de son conjoint, si des enfans d'un précédent mariage ont la nue propriété ; 2° à titre de « droit de mutation en ligne directe, » un impôt sur les immeubles lorsqu'ils sont acquis ou recueillis par le décès d'un habitant du royaume dans les conditions *a*), *b*), *c*) de l'article précédent ; 3° à titre de « droit de mutation par décès, » un impôt sur la valeur des immeubles situés dans le royaume, recueillis ou acquis par le décès de quelqu'un qui n'y est pas réputé habitant.

Le droit de succession, entre époux qui ne laissent ni enfans, ni petits-enfans, est de 5 et demi pour 100, entre frères et sœurs, de 6,80 pour 100 pour ce qu'ils auraient recueilli *ab intestat* et de 13,80 pour 100 au delà ; entre neveu et oncle, de 8,20 pour 100 pour ce qu'ils auraient recueilli *ab intestat*, de 13,80 au delà ; pour l'enfant adopté de 8,20 pour 100 ; pour tous autres parens et non-parens 13,80 pour 100. Le droit de mutation en ligne directe est de 1,40 pour 100. Le droit de mutation par décès est de 1,40 en ligne directe ; en ligne collatérale ou entre étrangers, de 6,80 pour 100. L'enfant naturel appelé à la succession, à défaut de parens successibles, est considéré comme parent au douzième degré. En résumé, la ligne directe et les époux laissant des descendans ne paient rien sur les meubles, et 1,40 pour 100 sur les immeubles : ce droit est réduit de moitié pour les valeurs recueillies en usufruit, on voit l'extrême modération de cette législation.

Les États-Unis d'Amérique avaient inscrit au nombre des impôts de guerre votés à la suite de la campagne contre l'Espagne à Cuba et aux Philippines, une taxe sur les successions qui était assise comme suit : successions en ligne directe ou entre frère et sœur, 0,75 p. 100 ; d'oncle à neveu et descendans, 1,50 ; de neveu à oncle, 3 ; de petit-neveu à grand-oncle, 4 ;

entre tous autres, 5 pour 100. Ces taux étaient applicables à toute part héréditaire inférieure à 130 000 francs. Ils étaient multipliés par 1 1/2, 2, 2 1/2 et 3 pour les parts supérieures. Le coefficient de 3 pour 100, qui était un maximum, s'appliquait au-dessus de 100 000 dollars (520 000 francs). Les successions entre époux étaient exemptes. Ces droits ont été supprimés dès 1902 : l'étude n'en offre donc plus qu'un intérêt historique. Il est bon de remarquer qu'une démocratie aussi hostile que celle des États-Unis aux grandes fortunes n'a pas cherché à maintenir l'impôt successoral au profit du Trésor fédéral, et que celui qui existe dans certains États particuliers est en général extrêmement modique : à New-York, il ne dépasse pas 1 pour 100 en ligne directe.

Dans le tableau suivant, nous avons rapproché les droits de succession dans les pays dont nous venons d'examiner la législation. Nous n'avons pas fait figurer tous les échelons. Nous

TABLEAU COMPARATIF DES DROITS SUCCESSORAUX

frappant une part d'héritage de 500 000 francs ou de son équivalent en monnaie étrangère

	SUCCESSION		SUCCESSION FRAPPÉE du droit maximum, notamment en cas de dévolution à des étrangers.
	en ligne DIRECTE.	entre ÉPOUX.	
	P. 100.	P. 100.	P. 100.
France (500 000 francs). . .	3,50	7,75	23
Italie (500 000 lire)	2,80	5,80	19
Allemagne (400 000 marks).	Néant.	Néant.	17
Belgique (500 000 francs). .	1,40 sur immeubles. Néant sur meubles.	1,40 sur immeubles. Néant sur meubles s'il existe des enfans ou petits-enfans. 5,50 s'il n'y a pas d'enfans.	13,80
Japon (194 000 yen).	6	6 1/2	7 1/2
Angleterre (£ 20 000) { Legacy duty. .	1	1	10
Angleterre (£ 20 000) { Estate duty .	5	5	5
État de New-York ($ 96 500)	1	1	5

en avons retenu trois qui nous paraissent particulièrement instructifs : tarif en ligne directe, tarif entre époux, et enfin tarif applicable aux étrangers, c'est-à-dire aux héritiers qui paient les droits maximum. Nous avons pris comme type un héritage de 500 000 francs qui constitue une large aisance, mais non pas, pour une famille tant soit peu nombreuse, en présence du renchérissement de la vie dans les grandes villes, une fortune anormale. Dans presque tous les cas, les droits français sont les plus élevés de tous : en ligne directe, ils sont dépassés au Japon et en Angleterre; mais, entre époux, ils sont plus forts chez nous que partout ailleurs. Notre législation est du reste seule, avec celle de l'Italie, à traiter beaucoup plus sévèrement l'héritage laissé au conjoint que celui qui va aux enfans. On reconnaît là l'empreinte du droit romain qui apportait un soin particulier à maintenir les biens dans chaque lignée et dont notre théorie des « propres, » c'est-à-dire des biens conservés par chaque époux, s'est inspirée. Nous considérons qu'il serait logique, maintenant que le conjoint est lui aussi un héritier réservataire, de ramener le taux des droits de succession qu'il paie au niveau de celui des enfans.

IV

Après avoir jeté un coup d'œil sur les législations positives qui sont en vigueur chez un certain nombre de nations, et particulièrement chez celles qui ont été le plus loin dans la voie d'amputation des héritages, il convient d'étudier le problème à un point de vue dont les parlemens modernes, fabricateurs improvisés de lois fiscales, ne se préoccupent guère et qui domine cependant de très haut la question. Qu'est-ce qu'une succession, au sens juridique du mot? C'est la transmission à des vivans, déterminés par la loi ou choisis par le *de cujus*, du patrimoine laissé par ce dernier à son décès. Cette dévolution est de plus en plus contrariée par les lois qui opèrent des confiscations partielles sous forme d'impôt. Certains pays en arrivent à attribuer à l'État le tiers de ces successions, objectif spécial des attaques socialistes, communistes et anarchistes.

Pour qu'il y ait succession, il faut qu'un titulaire de droits meure, c'est-à-dire s'éteigne en qualité de sujet juridique : il y a alors dévolution des biens d'une personne à une autre ou à

plusieurs autres. Quel est le fondement de ce droit? Le Code français règle la succession *ab intestat* d'après l'ordre présumé des préférences du défunt et de ses affections naturelles. « Quand la loi trace un ordre de succession, » disait Treilhard dans son exposé des motifs, « elle dispose pour ceux qui meurent sans avoir disposé : c'est le testament tacite ou présumé du défunt. » Mais cette idée est moderne. La succession *ab intestat* a été organisée bien avant que le testament fût pratiqué. Le droit successoral *ab intestat* est le fait primitif et se rattache à la communauté de famille dont il est le prolongement. L'existence des héritiers réservataires que le défunt ne peut spolier prouve que la dévolution des biens est fondée sur l'idée de famille, qui empêche de dépouiller les descendans. Ceux-ci ont une sorte de copropriété et on ne saurait dire que, lorsqu'ils héritent, ils reçoivent une fortune inattendue. Le passage de l'auteur latin que nous avons cité démontre qu'il y a vingt siècles, les idées de la société romaine étaient conformes aux nôtres : Pline fait une distinction fondamentale entre les proches qui succèdent au défunt et les étrangers qu'un caprice de sa volonté pouvait instituer héritiers. Nous trouvons, dans des législations bien plus reculées encore, des démonstrations évidentes de cet état d'esprit, qui fait partie de ce qu'on peut appeler le fonds commun de l'humanité, l'instinct profond et sûr qui a guidé les premiers hommes dans l'organisation de la société. Le Code de Hammurabi, qui régnait à Babylone vers l'an 2000 avant Jésus-Christ et qui a été retrouvé gravé sur des colonnes de pierre, s'inspire déjà des principes qui se sont perpétués dans les législations modernes. Voici des exemples de la façon dont il règle les successions (1) : « Lorsque le père à sa destinée sera allé, l'épouse prendra son trousseau et ce que son mari lui aura donné; tant qu'elle vivra, elle les gardera; mais elle ne peut les aliéner pour de l'argent, et, après elle, ils iront aux enfans. » Si elle n'a pas reçu de dot, elle obtiendra une part de la fortune mobilière de son mari égale à une part d'enfant. Le trousseau de la femme qui s'est remariée se partage à sa mort entre les enfans du premier et du second lit, ou, s'il n'y en a pas du second lit, entre ceux du premier lit. Si quelqu'un ayant épousé une femme, celle-ci, après lui avoir donné des enfans, meurt, son père ne

(1) Traduction du P. Scheil dans les *Mémoires* de la mission Morgan (p. 82).

peut réclamer le trousseau, qui est aux enfans. Dans tous les cas, les droits de ceux-ci sont formellement réservés. Ailleurs le législateur assyrien nous parle du fils aîné et de l'institution d'une sorte de bien de famille : « Si quelqu'un donne à son fils aîné champs, jardins, maison par écrit, après la mort du père, quand les frères partageront, l'aîné prendra d'abord le cadeau que lui a fait son père; la fortune mobilière sera partagée à parts égales entre tous. »

Hammurabi, tout en prenant soin d'opérer une répartition équitable, cherche à empêcher les immeubles de sortir de la famille : « Si à une prêtresse ou à une femme publique son père a donné un trousseau avec une tablette n'y stipulant pas qu'après elle, elle pourrait le donner à qui elle voudrait, quand le père mourra, les frères de cette femme prendront le champ et le jardin de cette femme et, selon la valeur de sa part, lui donneront du blé, de l'huile, de la laine jusqu'à contentement; si ses frères ne lui donnent pas du blé, de l'huile, de la laine, elle cédera à bail son champ et son jardin à qui il lui plaira, et son fermier la sustentera. Champ, jardin et tout ce que son père lui avait donné, elle gardera autant qu'elle vivra; mais elle ne peut rien aliéner ni solder par ce moyen, sa part d'enfant appartient à ses frères. » Plus loin la même préoccupation apparaît toujours : « Si à une fille recluse ou à une femme publique (§180) un père n'a pas donné de trousseau, quand le père mourra, elle prendra sur la fortune de la maison paternelle une part d'enfant, qu'elle gardera tant qu'elle vivra et qui après elle reviendra à ses frères. »

Ces passages de l'un des plus anciens codes civils qui soient parvenus à notre connaissance nous montrent de la façon la plus claire un législateur profondément imbu de l'idée qu'il est d'un intérêt public que les patrimoines soient conservés dans les familles. Nous y voyons une sorte de droit d'aînesse consacré ou du moins admis en ce qui concerne les immeubles; des précautions prises contre le développement de la mainmorte : la fille qui devient religieuse ou demeure célibataire ne peut faire sortir les biens fonciers de la famille; elle n'a la libre disposition de sa dot mobilière que si son père y a expressément consenti. De même la femme mariée garde, sa vie durant, après le décès de son époux, le domaine qu'elle a reçu, mais il est inaliénable et revient, après sa mort, aux enfans.

Cet exemple, mémorable entre tous, nous montre combien l'idée de la copropriété des proches parens fait partie de celles qui ont présidé à l'organisation des sociétés humaines. La tâche des législations positives a consisté à déterminer les droits de ces parens, et tout d'abord le degré auquel s'arrête la vocation héréditaire. On trouve à cet égard des solutions différentes selon les législations, avec une tendance chez les plus récentes à diminuer le nombre des parens successibles. Il ne serait pas téméraire de conclure de là à un relâchement des liens de famille, au moins en ce qui concerne les parens éloignés. L'individualisme moderne concentre de plus en plus sur les enfans et les petits-enfans l'affection du père et de la mère.

Le droit romain admettait la successibilité illimitée de tous les collatéraux qui pouvaient prouver leur parenté avec le défunt; la loi de nivôse an II faisait de même. Les législations qui assignent une limite au droit de succéder le font de deux manières : 1° dans le système des parentèles, qui consiste à appeler hiérarchiquement les différens lignages issus du *de cujus* d'abord, puis de ses auteurs ou ancêtres, en arrêtant la successibilité à l'épuisement d'un lignage ; 2° là où l'on institue les héritiers selon la proximité de leur degré, en s'arrêtant à un certain degré.

Comme exemple du premier système, nous citerons le code autrichien qui exclut la septième parentèle, les lois des cantons de Zug et de Glaris qui font cesser la vocation héréditaire en l'absence de représentant de la quatrième, c'est-à-dire celle des arrière-grands-parens. Les législations qui appliquent la computation des degrés s'inspirent en général du système romain, qui compte les degrés nécessaires pour remonter du *de cujus* à l'auteur commun et redescendre ensuite jusqu'à l'héritier, tandis que le système canonique ne fait pas état de ces derniers : ainsi un cousin germain est au quatrième degré dans le premier cas, au second selon le comput canonique. En droit français, belge, hollandais, le dernier degré successible compté à la romaine est le douzième; en Italie, en Portugal, le dixième; à Genève, le huitième; en Espagne, le sixième (code de 1889) : ce même chiffre se retrouve au Pérou, au Chili, en Argentine. Le projet de remaniement du code civil belge l'admet également Il n'y a guère que le code allemand qui ait maintenu la vocation héréditaire illimitée.

Mais, quelle que soit la solution adoptée, le principe que les proches parens, à commencer par les enfans, ont un droit successoral, est à la base de la plupart des législations, et ce n'est qu'à leur défaut que l'État intervient et s'adjuge les successions vacantes ou en déshérence. Une succession vacante est celle qui est abandonnée en fait, que personne ne réclame ni n'administre. Elle peut appartenir légalement à certains successeurs, parens, conjoints, qui ne se sont pas encore fait connaître et qui la réclameront plus tard. La vacance de l'hérédité n'est alors que provisoire : un curateur lui est donné. Au contraire, la succession en déshérence est celle qui est attribuée à l'État parce qu'il n'y a pas d'héritiers aptes à la recueillir, ou que ceux qui existent l'ont répudiée ou y ont renoncé avant le décès, là où les pactes sur successions futures sont autorisés : elle est en général dévolue à l'État, quelquefois à la commune, à des établissemens publics ou même privés. Le code allemand range l'État dans la même catégorie juridique qu'un héritier du sang, d'après le vieil adage français : « L'État est le cousin de tout le monde. » La plupart des législations latines le considèrent au contraire comme un successeur d'une nature spéciale, qui n'a pas la saisine et ne répond pas des dettes « *ultra vires.* » Il reçoit les biens sans maître. C'est l'idée clairement exposée par l'orateur du Tribunat, lors de la discussion de notre code civil : « Ce qui n'appartient à aucun individu appartient au corps de la société, qui représente l'universalité des citoyens. Jouissant pour l'avantage commun, il prévient les désordres qu'entraînent les prétentions de ceux qui s'efforceraient d'être les premiers occupans d'une succession vacante. » Une troisième théorie d'origine féodale, encore en vigueur en Angleterre pour les immeubles qui y sont des fiefs, admet que la dévolution au profit de la Couronne s'opère en vertu du droit de retour au suzerain : c'est elle qui sans doute était encore au fond des idées de sir William Harcourt quand il revendiquait pour l'État l'antériorité de son droit de propriété.

Certaines législations n'édictent pas ce droit d'une façon inconditionnelle, mais obligent l'État à affecter les biens qu'il a recueillis à certains emplois. Ainsi le code espagnol lui enjoint de les distribuer : 1° aux établissemens de bienfaisance municipale et aux écoles gratuites du domicile du défunt; 2° aux établissemens de même nature de la province; 3° aux établis

semens de bienfaisance et d'instruction ayant un intérêt général. L'article 957 du même code déclare que les droits et obligations de ces établissemens seront ceux des autres héritiers. Dans quelques cantons suisses, c'est la commune qui hérite. D'autres cantons partagent la succession, les uns comme Saint-Gall, entre l'État et la commune, d'autres, comme Thurgovie, entre la commune et la caisse des pauvres; d'autres encore, comme les Grisons, l'attribuent aux fondations de la commune d'origine. Les codes allemand, français, belge, hollandais, italien, suédois, accordent la succession en déshérence purement et simplement à l'État.

Par un argument *a contrario* dont la force paraît inattaquable, il est évident que, si l'État recueille ces biens sans maître, il a pour devoir d'assurer la transmission des autres à ceux qui en sont, par le fait même du décès de leur auteur, les légitimes propriétaires. Et s'ils en sont les légitimes propriétaires, ce n'est pas seulement parce que leur droit est inscrit dans le code, mais parce que l'héritage est un de ces grands faits instinctifs qui tiennent à la nature même de l'homme et que l'on retrouve, avec des différences secondaires, chez les nations les plus séparées les unes des autres par le développement historique, par la langue et par les institutions. La notion de l'héritage est étroitement liée à celle de la propriété : celle-ci consiste en objets que l'homme a transformés par son travail, édifices qu'il a construits, mobilier qu'il y a apporté, plantations qu'il a faites; déploierait-il la même ardeur à l'exécution de ces œuvres, s'il n'était certain de pouvoir en transmettre le fruit à ceux qu'il aime? Où a-t-on vu la nation recueillir ce que laisse un particulier? D'ailleurs, la nation, avec l'énorme développement de ce concept, est d'origine moderne. Autrefois il n'existait que des groupes plus ou moins restreints, chez lesquels l'héritage s'est développé, précisé, jusqu'à ce qu'il fût réglementé comme il l'est aujourd'hui.

L'héritage est la condition des familles stables, qui ne pourraient se fonder, si la propriété cessait avec la vie du chef, réduit au rôle d'usufruitier. Sa suppression entraînerait l'arrêt des améliorations durables, qui ne donnent de résultats qu'au bout d'un très grand nombre d'années. M. Paul Leroy-Beaulieu a énuméré quelques-unes des conséquences qu'amènerait cette suppression : cinq ou six ans avant l'expiration d'une possession

viagère ou à terme fixe, l'exploitant cesserait toutes les cultures qui demandent plus d'une demi-douzaine d'années pour être rémunératrices, par exemple celle des plantes fourragères ou la conversion de terres arables en prairies, qui exige des clôtures, des nivellemens, des canalisations. Quinze ans avant le terme, il ne planterait plus de vignes, qui ne sont guère en plein rapport avant sept ou huit ans et exigent des dépenses de premier établissement qui ne peuvent s'amortir que sur une longue période; trente ans d'avance, il cesserait la plantation d'arbres fruitiers, et bien plus tôt encore, le semis d'arbres forestiers, qui attendent trois quarts de siècle et même davantage pour atteindre leur croissance normale. Jamais la possession à temps n'équivaudrait à la propriété perpétuelle. Si longue qu'en fût la durée, il viendrait toujours un moment où certaines dépenses, indispensables à son maintien en parfait état, seraient suspendues. Le détenteur viager serait dans de bien plus mauvaises conditions encore que le détenteur à terme fixe, puisqu'il craindrait à tout moment de voir la mort arrêter brutalement son œuvre et rendre à l'État le bien cultivé par lui. On sait de combien de critiques la mainmorte a été l'objet. Le socialisme tend à établir une mainmorte universelle.

« En quelques générations, dit le même auteur, le régime de la collation forcée de toutes les successions à l'État ramènerait la société à la barbarie primitive. L'esprit humain perdrait une grande partie de sa prévoyance et de son énergie. Il ne se formerait guère de capitaux nouveaux. Les capitaux anciens seraient de plus en plus mal entretenus. En moins d'un siècle de ce régime, la misère s'abattrait sur le pays qui ne pourrait plus nourrir ses habitans. » L'État ne reconstituerait certes pas les capitaux à la place des particuliers, lui qui, au contraire, a besoin, pour les travaux publics qu'il entreprend, non seulement des impôts que ceux-ci lui versent annuellement et qu'ils doivent distraire de leurs salaires ou de leurs revenus, mais des sommes qu'ils lui avancent en les prélevant sur leurs propres capitaux, quand ils souscrivent à ses emprunts.

C'est d'ailleurs une chimère que de poursuivre par la diminution du nombre de parens successibles *ab intestat* l'augmentation des successions recueillies par l'État. Ce n'est nullement dans ce dessein que le législateur a limité à un certain degré la vocation héréditaire : c'est parce qu'il a pensé qu'une parenté

trop lointaine serait souvent difficile à établir et pourrait donner lieu à des difficultés et à des procès de tout genre. En 1892, l'État français n'a recueilli que pour 2 millions de francs environ de successions en déshérence, alors que les successions testamentaires dévolues à des étrangers ont atteint 259 millions. L'ensemble des successions dévolues, la même année, à des parens compris entre le quatrième et le douzième degré, n'a pas dépassé 138 millions : la même proportion de déshérence que pour les successions d'étrangers eût donné à l'État 1 million.

Si du reste on veut se rendre compte des résultats que produit la concession temporaire de la plus importante des propriétés humaines, celle du sol, il suffit de considérer le « mir » russe, cette commune agraire où les terres donnent lieu, à intervalles réguliers, à des distributions entre les paysans. Les inconvéniens de ce régime sont apparus si clairement que le gouvernement cherche par tous les moyens possibles à substituer la propriété individuelle à ce régime collectiviste. La Douma, depuis de longs mois, discute un projet de réforme agraire qui aura pour effet d'introduire en Russie un régime foncier analogue au nôtre et de maintenir les mêmes terres dans les mêmes familles. Le ministre des Finances est le premier à pousser à l'accomplissement de cette évolution, qui mettra en face de lui des contribuables, de chacun desquels il pourra exiger le paiement des impôts, au lieu de communautés au sein desquelles les travailleurs doivent payer pour les paresseux et plient sous le faix d'une injuste solidarité.

Et c'est à l'heure où un immense empire reconnaît dans le régime communiste le plus formidable obstacle à tout progrès et fait des efforts vigoureux pour le modifier, que nous voudrions, par une série de lois insidieuses, nous y acheminer doucement! Que l'on ne s'y trompe pas en effet. Il ne s'agit plus aujourd'hui de taxes fiscales. On feint de discuter le taux de l'impôt; mais ce que l'on vise, c'est le capital, le capital petit ou grand, accumulé par l'épargne et que l'on veut briser à mesure qu'il se forme. On obtient aisément les votes d'un parlement docile, parce que d'abord la majorité de ceux qui approuvent ces taxes successorales ne les paieront pas et ensuite qu'on fait sonner bien haut les mots de « richesse acquise » pour justifier les incursions du fisc sur un domaine qu'on lui livre de plus en plus. Nous rappellerons à cet égard les paroles prophétiques de

M. Léon Say quand, il y a vingt-quatre ans, au cours des mémorables conférences qu'il fit à l'École des Sciences politiques sur les solutions démocratiques de la question des impôts, il s'écriait : « La fortune acquise n'est pas autre chose que le capital accumulé par les générations passées; c'est le patrimoine de la génération présente, et on voudrait mettre ce patrimoine entre les mains de l'État. Il n'est pas nécessaire de se livrer à de bien longues réflexions pour arriver à cette conclusion qu'une nation se ruinerait bien vite si elle vivait sur son capital. Notre système financier a des imperfections, mais il serait extrêmement dangereux de le transformer pour donner une satisfaction théorique à des doctrines qui ne peuvent conduire notre pays qu'à la ruine. Les nouveaux impôts peuvent être désastreux s'ils atteignent le capital national, et ce sont ceux-là qu'on préconise. Un peuple n'a qu'une réserve, c'est sa richesse acquise, ses épargnes annuelles. Cette réserve suprême, il faut la défendre énergiquement contre ceux qui, en l'entamant, auraient donné le signal de la décadence irrémédiable de notre pays. »

Voilà les réflexions qu'inspiraient à l'un des hommes qui ont le mieux connu nos finances certains projets d'impôt sur le revenu ou sur le capital, qui s'agitaient vaguement alors et dans lesquels il voyait poindre des dangers d'inquisition et de vexation personnelle qui lui rappelaient les mauvais jours des républiques italiennes du moyen âge. Que dirait-il aujourd'hui, à moins d'un quart de siècle de distance, d'une loi qui établit la confiscation partielle des successions, et des menaces d'inquisition fiscale dont l' « estimo, » le « catasto, » la table de possession de Florence, pourraient nous fournir l'image anticipée?

La loi de finances de 1910 va déjà beaucoup plus loin, dans cette voie néfaste, que la plupart des autres législations étrangères. La Chambre avait même voulu y introduire des majorations de droits de 50 pour 100 en ligne directe, lorsqu'il n'y a qu'un héritier, et de 20 pour 100 lorsqu'il n'y a que deux ou trois descendans. Le Sénat s'est opposé à ces fantaisies, sur la portée desquelles il est inutile d'insister. Mais rien ne nous garantit qu'à la première occasion des propositions semblables ou de pires encore ne se reproduiront pas. Il importe d'éclairer l'opinion publique sur la signification de mesures qui ne tendent à rien moins qu'à amputer de plus en plus largement le capital de la nation, sous prétexte d'en transférer une partie à l'État. Ce transfert est une

véritable destruction, puisque ce qui était un capital pour le particulier devient une simple recette budgétaire, noyée dans des milliards que le Minotaure dévore chaque année et dont il ne reste rien. Parmi tous les engins fiscaux dont les nations modernes se sont armées, il n'en est guère de plus dangereux que les droits successoraux. Les nécessités budgétaires peuvent justifier en cette matière des taxes modérées, proportionnelles, au besoin une échelle dégressive. Mais l'inexpérience et la courte vue des ministres et des parlemens ne tardent pas à dépasser la mesure, et la tentation de la progression est si forte que l'on court vite à l'excès.

On ne saurait s'élever avec trop de force contre les tendances d'une législation fiscale qui menace à la fois les bases de la famille, déjà si gravement atteinte par le divorce, l'alcoolisme et la stérilité volontaire, et les fondemens de la richesse. Nous n'ignorons pas qu'il est de mode d'attaquer celle-ci et de répéter au peuple que le capitaliste est son ennemi. Les mêmes orateurs ne cessent pas d'ailleurs d'exalter les ressources de la France, de parler du développement nécessaire de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Ils paraissent ignorer que la fortune nationale n'est pas autre chose que l'addition des patrimoines particuliers : car si l'on voulait dresser l'inventaire de ce qui appartient en propre à l'État, on serait effrayé de l'exiguïté de la somme à laquelle on arriverait et de la médiocrité du revenu net que ce domaine fournit. Non seulement l'État ne tire rien ou presque rien de ce qu'il a, mais, si le malheur voulait que la quantité de biens qu'il gère augmentât sensiblement, on verrait entre ses mains

Comment en un plomb vil l'or pur *serait* changé,

et comment ce qui est bien administré par les particuliers dépérit dès que le fonctionnaire apparaît. Il faut que 38 millions de Français sèment, labourent et récoltent, pour apporter chaque année 4 milliards et davantage au percepteur. Plus on attaquera le capital qui produit les revenus capables de supporter un tel fardeau, et plus il deviendra difficile de réunir les ressources qu'exigent le soin de notre défense nationale et l'exécution des lois dites sociales.

RAPHAËL-GEORGES LÉVY.

POÉSIES

CHANSON

Quand il est entré dans mon logis clos,
J'ourlais un drap lourd près de la fenêtre,
L'hiver dans les doigts, l'ombre sur le dos...
Sais-je depuis quand j'étais là sans être?

Et je cousais, je cousais, je cousais...
— Mon cœur, qu'est-ce que tu faisais?

Il m'a demandé des outils à nous.
Mes pieds ont couru, si vifs dans la salle
Qu'ils semblaient, — si gais, si légers, si doux, —
Deux petits oiseaux caressant la dalle.

De-ci, de-là j'allais, j'allais, j'allais...
— Mon cœur qu'est-ce que tu voulais?

Il m'a demandé du beurre, du pain,
— Ma main en l'ouvrant caressait la huche, —
Du cidre nouveau; j'allais, et ma main
Caressait les bols, la table, la cruche.

Deux fois, dix fois, vingt fois je les touchais...
— Mon cœur, qu'est-ce que tu cherchais?

Il m'a fait sur tout trente-six pourquois.
J'ai parlé de tout, des poules, des chèvres,
Du froid et du chaud, des gens, et ma voix
En sortant de moi caressait mes lèvres...

Et je causais, je causais, je causais...
— Mon cœur, qu'est-ce que tu disais?

Quand il est parti, pour finir l'ourlet
Que j'avais laissé, je me suis assise.
L'aiguille chantait, l'aiguille volait,
Mes doigts caressaient notre toile bise...

Et je cousais, je cousais, je cousais...
— Mon cœur, qu'est-ce que tu faisais?

ATTENTE

J'ai vécu sans le savoir,
Comme l'herbe pousse...
Le matin, le jour, le soir
Tournaient sur la mousse.

Les ans ont fui sous mes yeux
Comme, à tire-d'ailes,
D'un bout à l'autre des cieux
Fuient les hirondelles. .

Mais voici que j'ai soudain
Une fleur éclose...
J'ai peur des doigts qui demain
Cueilleront ma rose,

Demain, demain, quand l'Amour
Au brusque visage
S'abattra comme un vautour
Sur mon cœur sauvage.

Dans l'Amour si grand, si grand,
Je me perdrai toute,
Comme un agnelet errant
Dans un bois sans route.

Dans l'Amour, comme un cheveu
Dans la flamme active,
Comme une noix dans le feu,
Je brûlerai vive.

Dans l'Amour, courant amer,
Las! comme une goutte,
Une larme dans la mer,
Je me noirai toute.

Mon cœur libre, ô mon seul bien,
Au fond de ce gouffre,
Que serai-je? Un petit rien
Qui souffre, qui souffre!

Quand deux êtres, mal ou bien,
S'y fondront ensemble,
Que serai-je? Une petit rien
Qui tremble, qui tremble!

J'ai peur de demain, j'ai peur
Du vent qui me ploie,
Mais j'ai plus peur du bonheur,
Plus peur de la joie

Qui surprend à pas de loup,
Si douce, si forte
Qu'à la sentir tout d'un coup
Je tomberai morte,

Demain, demain, quand l'Amour
Au brusque visage
S'abattra comme un vautour
Sur mon cœur sauvage...

— Quand mes veines l'entendront
Sur la route gaie,
Je me cacherai le front
Derrière une haie.

Quand mes cheveux sentiront
Accourir sa fièvre,
Je fuirai d'un saut plus prompt
Que le bond d'un lièvre.

Quand ses prunelles, ô dieux!
Fixeront mon âme,
Je fuirai, fermant les yeux,
Sans voir feu ni flamme.

Quand me suivront ses aveux
Comme des abeilles,
Je fuirai, de mes cheveux
Cachant mes oreilles.

Quand m'atteindra son baiser
Plus qu'à demi morte,
J'irai sans me reposer
N'importe où, n'importe

Où s'ouvriront des chemins
Béans au passage,
Éperdue et de mes mains
Couvrant mon visage;

Et, quand d'un geste vainqueur,
Toute il m'aura prise,
Me débattant sur son cœur,
Farouche, insoumise,

Je ferai, dans mon effroi
D'une heure nouvelle,
D'un obscur je ne sais quoi,
Je ferai, rebelle,

Quand il croira me tenir
A lui tout entière,
Pour retarder l'avenir,
Vingt pas en arrière!...

S'il allait ne pas venir!...

LES COMPAGNONS

J'ai regardé pousser le Printemps de ma porte...
J'avais le soleil tendre à mes pieds, sur mes mains,
Et, dans les yeux, au loin l'espace et les chemins
Montant au ciel avec tous les champs pour escorte

Et dans le cœur j'avais la brise et les oiseaux.
Tous m'ont dit : « Il est temps, ma petite âme, écoute,
Écoute dans le vent, dans le sol de la route,
Les pas du fiancé qui vient des bois nouveaux;

« Et, si ses pas légers chantent comme les rondes
En courant après toi, suis-le, c'est ton époux !
Ferme les yeux, va-t'en ; il est plus fort que nous
Et tu découvriras en lui bien d'autres mondes.

« Mais si tu n'entends rien que le souffle du jour
Nous sommes là, le ciel, les champs, l'herbe qui lève,
Et nous te retiendrons prise dans notre rêve...
Tu ne dois pas nous fuir pour d'autres que l'amour. »

J'ai longtemps écouté les voix que le vent porte;
L'époux venait à moi sans hâte, sans chansons,
Et ses pas lents comptaient les gerbes des moissons..
Quand il est arrivé, j'avais fermé ma porte.

Et quand je l'ai rouverte, il était tard... En chœur
Les corneilles criaient dans le ciel monotone.
Alors j'ai regardé longtemps venir l'automne...
Qui m'aidera maintenant à porter mon cœur?

Où rejoindre en courant les autres amoureuses
Qui, toutes, m'ont laissée au milieu du chemin
Si long, si long encore où je me lasse en vain?
Au loin fument, au loin, les demeures heureuses;

Au loin bruit la joie aux mille voix, le chœur
Des seuils clos, des murs pleins d'intérieure fête.
Des rires, des appels m'ont heurtée à la tête,
Et les cris des enfans sont tombés sur mon cœur.

Ah! mauvais compagnons aux caresses d'aïeule,
Printemps, Brise, Soleil, las! que m'avez-vous dit?
Vos perfides conseils m'ont égaré l'esprit,
Et me voilà perdue, et vous me laissez seule!

Alors le Vent m'a dit : « Je suis là ! Je suis là !
Et c'est pour toi mon chant, pour toi, ma petite âme,
Ce chant passionné, si doux que nulle femme
N'eut le cœur mieux bercé quand l'amour lui parla. »

« Je suis là ! je suis là ! m'a répété la Pluie.
Gai ! mes petits doigts gais frappent à ton carreau.
Je sais les contes longs des Brumes et de l'Eau...
J'en sais, j'en sais, j'en sais !... Est-ce que je t'ennuie ? »

Et le Brouillard m'a dit : « D'impalpables toisons
Je t'envelopperai blottie en mon grand rêve.
Dors, les plantes d'hiver ne sentent plus leur sève ;
Dors, je te cacherai les lampes des maisons. »

Mes pauvres compagnons, comprenez mieux ma peine.
Dormir ? J'ai travaillé du matin jusqu'au soir ;
Ma quenouille est au bout de sa laine ; il fait noir,
Et ma maison devrait de mon œuvre être pleine ;

Mais tout ce que j'ai fait je ne le trouve plus.
Les arbres ont donné leurs fruits et les oiselles
Sous leur aile ont couvé d'autres petites ailes,
L'herbe folle a semé l'herbe sur les talus,

La bête a dans son trou des petits à défendre
Et moi seule je suis telle que le désert
Vide, brûlant, sans route, à tous les vents ouvert,
Qui n'a jamais produit que nuages, que cendre.

Alors le Ciel m'a dit : « Les nuages s'en vont
Sans savoir où, transis, vagabonds, solitaires,
Mais ils font en pleurant germer en bas les terres
Et colorent les fleurs que les rosiers auront. »

Et la Terre m'a dit : « Va, ma petite fière,
Pour besogner encore il nous reste du temps.
Apporte-moi ton cœur... Je t'attends ! Je t'attends !
Et nous travaillerons ensemble à ma poussière. »

CONVERSION

Jadis, dans mon pays il vint un grand prophète.
Ce qu'il disait aux gens assis au bord de l'eau
Était si plein d'audace et tellement nouveau
Que les vieux, les prudens, en perdaient tous la tête.

Moi, ça m'était égal : je n'y comprenais rien.
Qu'entend un pauvre esclave aux choses d'Écriture,
Aux lois qu'un sage fit et qu'un autre rature?
Je souffrais, et voilà ! C'était mon lot de chien.

Un jour que je portais de l'huile à Béthanie,
Je vis des gens en pleurs sur le seuil d'un tombeau.
Comme l'outre était lourde et m'écorchait la peau,
La posant, je m'en fus à leur cérémonie.

Or, depuis quatre jours et trois nuits, dans ce trou
On avait mis un mort pourrir, et le prophète
Lui dit : « Sors! » Aussitôt le mort leva la tête...
J'eus si peur que je pris mes jambes à mon cou.

Et depuis ce temps-là, quand il passait en ville,
Pour éviter ses yeux, — de peur des mauvais sorts, —
Ses yeux qui tout d'un coup font revenir les morts,
Je me voilais ; encor n'étais-je pas tranquille.

Mais un soir je vaguais comme un pauvre animal,
Hagard, désespéré... Pourquoi? Peu vous importe.
Mon échine, c'est sûr, n'était pas assez forte
Pour emporter plus loin la charge de mon mal.

Je tombai. Dans mon cœur frappait un poing sonore.
Je le pressai contre une pierre, durement,
Pour l'engourdir; et j'attendis sans mouvement
De souffrir un peu moins pour repartir encore.

J'étais là comme à terre une souche qu'on fend,
Sans crier, les yeux secs, seul, endurant mes peines.
Il vint... Déjà mes mains de cailloux étaient pleines,
Mais il me dit : « Qu'as-tu, qu'as-tu, mon pauvre enfant? »

— Je vais mourir pour lui ce soir dans les Arènes.

CHANSON

Mon bien-aimé s'en fut chercher l'amour
Dès le matin parmi les fleurs écloses.
Pour le trouver il effeuillait les roses
Couleur du soir, de l'aurore et du jour.
Mon bien-aimé n'a pas trouvé l'amour.

Je l'attendais, pâle et grise lavande,
Et tout mon cœur embaumait son chemin.
Il a passé... j'ai parfumé sa main,
Mais il n'a pas vu mes yeux pleins d'offrande.

Mon bien-aimé s'en fut chercher l'amour
Au verger mûr quand midi l'ensoleille.
Pour le trouver il goûtait la groseille,
La pomme d'or, la pêche, tour à tour...
Mon bien-aimé n'a pas trouvé l'amour.

Je l'attendais, fraise humble à ses pieds toute,
Et mon sang mûr embaumait son chemin.
Hélas! mon sang n'a pas taché sa main.
Il a marché sur moi, suivant sa route.

Vent du ciel! vent du ciel! éparpille mon cœur!
Je n'en ai plus besoin. O brise familière,
Perds-le! Dessèche en moi ma source, éteins ma fleur,
O vent, et dans la mer va jeter ma poussière!

MARIE NOËL.

REVUES ÉTRANGÈRES

LES PREMIERS « BAS BLEUS »

Famous Blue Stockings, par Mme Ethel Rolt Wheeler, un vol. in-8°, illustré. Londres, librairie Methuen, 1910.

Il y avait à Londres, vers le milieu du XVIIIe siècle, un certain petit-fils d'évêque appelé Benjamin Stillingfleet, qui semble bien avoir réuni dans sa personne toutes les perfections du corps et de l'esprit. Doué par la nature d'une vigueur athlétique à laquelle s'ajoutait, chez lui, un amour passionné des *sports*, il s'était illustré dans sa jeunesse en faisant, l'un des premiers, l'ascension du Mont-Blanc, et, plus tard, ses travaux sur la botanique lui avaient valu l'estime des savans ; mais par-dessus tout cela, il avait la réputation d'être essentiellement un profond philosophe, avec un génie à la fois spéculatif et imagé qui ne dédaignait point d'employer le rythme du vers à traduire les plus hautes pensées sur l'origine des choses ou leur fin dernière. Il est vrai que les lettrés anglais d'aujourd'hui n'ont conservé aucun souvenir de ses poèmes, non plus que les botanistes ne paraissent se rappeler ses recherches sur la classification de la flore alpestre ; et je ne serais pas éloigné de croire, tout compte fait, que ce personnage éminemment admiré de son temps eût été surtout un poète, et un philosophe, et un savant amateur : mais, du moins, il a été cela avec une autorité et un agrément extraordinaires, dont une foule de documens contemporains nous ont gardé la trace. « Telle était l'excellence de sa conversation, — nous dit Boswell, l'étonnant et immortel biographe du docteur Johnson, — et son absence était toujours ressentie si cruellement que

l'on avait coutume de s'écrier, dans tous les salons : « Impossible de « rien faire de bon sans notre Stillingfleet ! »

Ou plutôt ce n'est pas ainsi que l'on s'exprimait, et j'ai changé à dessein le dernier mot de la citation. Car ce charmant Stillingfleet offrait encore, dans sa mise, une particularité plus singulière que tous ses talens, et d'après laquelle on avait coutume de le désigner. « Sa tenue, nous apprend le même Boswell, était d'une gravité remarquable, et notamment l'on observait qu'il portait toujours des bas bleus. » Si bien que la véritable phrase, pour déplorer le vide causé par son absence, était : « Impossible de rien faire de bon sans nos Bas Bleus ! » Le fait est que ce détail du costume de Stillingfleet doit avoir frappé très vivement l'imagination des habitués des divers salons « intellectuels » de Londres. Durant l'année 1756, un correspondant de la maîtresse du plus peuplé et du plus élégant de ces salons, Mme Montagu, écrivait à celle-ci, en parlant d'un de leurs amis communs : « Monsey jure qu'il fera, avant peu, quelque histoire sur vous et votre hôte Stillingfleet; il ne sera pas dit que vous aurez admis impunément des bas bleus dans votre maison ! » L'année suivante, Mme Montagu écrivait à Monsey : « Je vous assure que notre philosophe, — par où elle entendait Benjamin Stillingfleet, — est devenu tout à fait un homme de plaisir. Délaissant ses vieux amis, comme aussi ses bas bleus, il passe maintenant toutes ses soirées dans les opéras et joyeuses assemblées. » Et, vers le même temps, une autre maîtresse de salon, Mme Vesey, amie et rivale de Mme Montagu, attachait tant de prix aux visites de l'aimable « philosophe » qu'elle le conjurait « de venir chez elle sans se soucier de sa toilette, et en conservant ses bas bleus. »

Voilà des faits authentiques, absolument hors de doute; et pareillement, il est sûr que, quinze ou vingt ans environ après cette impression produite par les « bas bleus » de Benjamin Stillingfleet, le mot « bas bleu » est entré déjà dans l'usage courant de la société anglaise, avec une signification assez difficile à préciser, mais impliquant toujours un mélange de grave curiosité littéraire ou philosophique et de brillante conversation mondaine. « J'ai rencontré un nouveau bas bleu, et des plus agréables, » écrira par exemple une des plus illustres femmes-auteurs du temps, Hannah More; et ce « nouveau bas bleu » se trouvera être un certain personnage dont tout le « bas-bleuisme » paraît bien n'avoir consisté qu'en une admiration respectueuse pour la personne et les œuvres de son éminente interlocutrice. A cette même Hannah More, en 1784, son ami Horace Walpole demandera

affectueusement : « Quand donc vous déciderez-vous à vous *bas-bleuter*, et à faire partie de notre confrérie ? » Et c'est également Hannah More, — pour m'en tenir à ces quelques traits, cités au hasard parmi beaucoup d'autres, — qui, en 1786, publiera un long poème intitulé, à la française, le *Bas Bleu*, où elle célébrera, avec un cortège un peu fastidieux d'épithètes louangeuses, aussi bien les principaux écrivains anglais de son temps que les maîtresses de salons les plus empressées à les accueillir. Après quoi, vers 1790, l'appellation ainsi lancée se teintera peu à peu d'une légère nuance défavorable ; le mot « bas bleu, » à ce moment, continuera de pouvoir désigner indifféremment un homme de lettres mondain ou une dame ayant des goûts « intellectuels : » mais déjà l'on commencera à ne plus l'employer qu'avec une ombre d'ironique dédain, pour l'appliquer à une personne dont le savoir ou les entretiens comporteront une certaine part d'affectation pédantesque. Et voici enfin, par une autre série de changemens à peine moins insensibles, que le mot « bas bleu, » dès les premières années du XIXe siècle, revêtira une acception à la fois expressément « uni-sexuelle » et expressément littéraire, ne servant plus maintenant qu'à signifier, avec la même petite nuance de moquerie, une femme qui écrira en prose ou en vers ! Il y aura là une évolution historique dont le cours entier mériterait d'être observé et décrit dans tous ses détails ; mais quant à l'origine philologique du terme, je ne crois pas qu'aucune discussion puisse désormais s'élever sur ce point, en particulier après les innombrables documens que vient de recueillir Mme Ethel Wheeler. Incontestablement, le premier « bas bleu » a été cet « athlétique » petit-fils d'évêque qui, aux environs de 1760, émerveillait de sa science et de son esprit, — comme sans doute aussi de la liberté, toute « philosophique, » de sa tenue, — les deux salons rivaux de Mme Montagu et de Mme Vesey.

Et ce n'est pas tout. Si le vocabulaire, anglais et français, n'a plus cessé dorénavant d'attacher au mot « bas bleu » la signification restreinte et légèrement méprisante que l'on sait, les historiens de la littérature anglaise, de leur côté, sont demeurés d'accord pour comprendre, sous ce même mot, le groupe nombreux et divers d'hommes de lettres ou de dames « intellectuelles » à qui s'est trouvée appliquée, tout d'abord, la désignation pittoresque empruntée au « grave » costume de Benjamin Stillingfleet. Les « Bas Bleus, » pour eux, sont quelque chose d'équivalent à ce que représente pour nous ce groupe non moins indéfinissable des « philosophes » qui, vers le même temps,

s'étendait depuis une maréchale de Luxembourg ou une Mme Geoffrin jusqu'à de simples journalistes tels qu'un Suard, un Framery, ou un abbé Morellet. Mais plus volontiers encore les historiens réservent l'appellation de « Bas Bleus » aux plus notoires des femmes qui ont fait partie de ce groupe mémorable, en qualité d'écrivains de profession ou de généreuses amies et protectrices des lettres : on sait que le dernier tiers du XVIIIe siècle a vu se produire une véritable invasion de l'élément féminin dans la vie littéraire anglaise, et si abondante et féconde que notre temps présent lui-même ne saurait entrer en comparaison avec celui-là. Succédant à la fameuse génération classique des Pope, des Fielding, des Goldsmith et des Richardson, une génération de femmes s'est brusquement imposée à l'admiration du public anglais, sans qu'une seule renommée masculine eût de quoi égaler, par exemple, dans le roman, la jeune gloire triomphale de Fanny Burney (1), ni celle de Hannah More dans la poésie légère, non plus que celle de Mme Chapone dans l'austère domaine de la pédagogie. Et ainsi les noms de ces trois femmes, et de vingt autres presque aussi ardemment exaltées par les auteurs de journaux ou de mémoires contemporains, se réveillent sur-le-champ dans le souvenir du lettré anglais qui entend prononcer le mot de « Bas Bleus; » et simultanément ce mot lui rappelle encore les élégantes figures de maintes grandes dames ou bourgeoises « cossues, » de l'espèce de Mme Montagu ou de Mme Piozzi, qui, sans s'être abaissées en propre personne au métier des lettres, ont cependant réussi à s'ouvrir l'accès de la savante « confrérie » dont parlait Horace Walpole en recevant à leur table tout ce qui subsistait à Londres d'écrivains de l'autre sexe, — survivans attardés de la génération précédente, ou parfois déjà précurseurs inconsciens de cette école romantique qui, vers le début du siècle suivant, allait précipiter à jamais dans l'oubli toute l'active et brillante pléiade des « Bas Bleus. »

Car il est trop certain que, pour l'énorme majorité du public anglais, la personne des premiers « Bas Bleus » s'est tristement dépouillée, aujourd'hui, de son relief et de sa couleur d'autrefois. Bien peu s'en faut même que toute cette période de souveraineté rayonnante de la femme, dans la littérature anglaise de la fin du XVIIIe siècle, n'apparaisse plus maintenant que comme un simple moment d'interrègne, à peu près vide et improductif, entre l'expiration du grand âge classique et la naissance de l'âge nouveau du XIXe siècle.

(1) Sur la Vie et l'Œuvre de Fanny Burney, voyez la *Revue* du 15 janvier 1904.

De toute l'œuvre, naguère infiniment illustre, de Mme Chapone et de Fanny Burney, d'Élisabeth Carter et de Hannah More, c'est à peine si quelques lignes se rencontrent encore, çà et là, dans les anthologies. Le moindre homme de lettres « amateur » de cette période, un Horace Walpole ou un William Mason, — pour ne point parler de l'excentrique Boswell, admis désormais à partager la popularité du personnage extraordinaire dont il nous a pieusement transmis les « propos de table, » — trouve de nos jours un plus grand nombre de lecteurs que pas une des femmes dont il se plaisait jadis à proclamer humblement l'impérissable génie. Et il a fallu à Mme Ethel Wheeler une somme merveilleuse de patience et d'audace pour entreprendre, ainsi qu'elle l'a fait, de ressusciter devant nous ce monde disparu, en un gros volume tout rempli de précieux documens pour la plupart inédits, ou du moins profondément oubliés depuis plus d'un siècle.

Chose curieuse : des deux séries de portraits qui composent naturellement ce volume, les uns destinés à nous faire connaître les femmes-auteurs professionnelles de la période des « Bas Bleus, » tandis que les autres nous représentent les Mmes du Deffand ou les Mmes Geoffrin anglaises d'alors, c'est à la première que va, d'instinct, notre sympathie. Nous découvrons avec une charmante surprise qu'une Hannah More et une Mme Chapone, dont l'œuvre entière nous est à présent devenue illisible, cachaient volontiers, sous l'emphase maladroite de leur production littéraire, d'émouvantes petites âmes largement ouvertes à toutes les passions de l'amour comme de la souffrance ; et jamais, au contraire, tout le zèle érudit de Mme Wheeler ne réussit à nous rendre aimables les figures de ces célèbres maîtresses de salons, une Mme Montagu ou une Mme Vesey, que leur fortune semblerait cependant avoir mises à même de s'adonner beaucoup plus librement à la délicate et légitime ambition de plaire. Ces brillantes mondaines avaient-elles en soi un mystérieux pouvoir de séduction si léger et subtil que nulle trace ne s'en est conservée dans ce que les documens nous rapportent d'elles ? ou bien l'art difficile où elles s'essayaient exigeait-il des qualités que leur race ou leur éducation ne leur avait point permis d'acquérir ? Le fait est que si je ne connais guère chez nous un type de « bas bleu » plus noblement attachant que celui d'Élisabeth Carter, ni plus spontané et original que celui d'Hannah More, j'ai vainement cherché à entrevoir, parmi tous les témoignages contemporains recueillis par Mme Wheeler, une seule figure de grande dame qui apportât à ses fonctions de « bas

bleu » honoraire un peu de cette aisance naturelle et charmante que nous ont vantée, par exemple, tous les hôtes familiers des salons de Julie de Lespinasse, de Mme de Boufflers, ou de l'incomparable Mme Récamier.

Voici notamment cette « reine des Bas Bleus, » Mme Montagu, dont le beau portrait par Josué Reynolds nous rappelle étrangement le pastel fameux du musée de Genève où Liotard, vers la même date, nous a conservé la maigre, sèche, et piquante image de Mme d'Épinay! Celle-là, presque dès sa naissance, ne paraît pas avoir eu d'autre objet que de présider magnifiquement l'assemblée de tous les écrivains, artistes, ou savans anglais. Ses « déjeuners » réunissaient jusqu'à sept cents personnes; et jamais peut-être aucune société « intellectuelle » n'a été accueillie dans des « salons » aussi somptueux que ceux de ses maisons de Hill Street et de Portman Square. C'est ainsi que cette dernière maison comprenait, autour d'une salle énorme soutenue par des colonnes de marbre vert et décorée de fresques par Angelica Kauffmann, une « Chambre de Cupidons, » où de petits Amours folâtraient sur les murs parmi des treillages fleuris de jasmins et de roses, une autre chambre entièrement tapissée de plumes d'oiseaux de toutes les espèces, un « salon chinois, » et d'autres pièces encore non moins « féeriques. » Je dois ajouter que la dame elle-même était, semble-t-il, infiniment plus instruite que les plus savantes de ses rivales françaises, et ne manquait pas d'esprit, à en juger par quelques-unes des innombrables lettres qu'elle nous a laissées. Son *Essai sur Shakspeare*, écrit pour défendre le poète anglais contre Voltaire, compense la médiocrité de son fond par un certain tour de phrase assez élégant, d'ailleurs visiblement imité de modèles français. Mais, avec tout cela, impossible d'éprouver le moindre élan de sympathie pour cette raisonnable et froide personne, toujours uniquement préoccupée de son rôle de patronne officielle des Muses, sans que nous devinions jamais sous son immuable sourire l'ombre d'une affection ni non plus d'une haine un peu passionnées, l'ombre d'un sentiment féminin ayant de quoi lui prêter, à nos yeux, une physionomie un peu individuelle.

Du moins son absence de personnalité l'empêche-t-elle de nous paraître fâcheusement ridicule, comme nous paraît cette veuve de brasseur enrichi, Mme Thrale, qui, s'étant empressée d'épouser un jeune chanteur italien dont elle aurait pu être la mère, et désirant à toute force imposer l'amitié de son second mari à tous les amis du premier, a fini par entamer une lutte grotesque avec les anciens habi-

tués de son célèbre salon de Streatham Place. Au premier rang de ces habitués figurait l'admirable Johnson, dont elle s'était constituée, tout ensemble, la confidente, l'élève, et l'initiatrice aux secrets de la vie mondaine. Mais Johnson, tout en se laissant cajoler et flatter par la grosse dame, s'était lié surtout avec son mari, l'honnête brasseur; et lorsque celui-ci, en mourant, avait ingénument confié au vieil écrivain la double charge de veiller sur sa femme et sur sa fortune, l'auteur de *Rasselas* n'avait pu se défendre de désapprouver la hâte avec laquelle Mme Thrale procédait à son nouveau mariage avec Piozzi. Sur quoi la dame, pour se venger, se mit à rédiger une longue série d'anecdotes plus ou moins travesties, publiées ensuite par elle dès le lendemain de la mort de Johnson, et où, sous prétexte de nous raconter ses relations avec le grand homme, elle n'a rien négligé pour nous rendre comique, et parfois odieuse, la mémoire d'un maître longtemps adulé. C'est là, au demeurant, le seul trait de sa vie qui mérite aujourd'hui de nous intéresser ; car il ne nous importe guère de savoir, après cela, que la cuisine que son premier mari et elle offraient aux gens de lettres dépassait en abondance, sinon en perfection artistique, celle des « déjeuners » de Mme Montagu, et que les vins de la cave du brasseur avaient la réputation d'être aussi excellens qu'était détestable la bière en échange de laquelle le ménage des Thrale les avait achetés.

Quelle différence entre ces « Bas Bleus » de la première catégorie et ceux de la seconde, je veux dire d'authentiques « bas bleus » tels qu'une Mme Chapone ou une Hannah More, réduites à vivre du produit de leur plume ! Sans compter que l'une au moins de ces femmes de lettres, Élisabeth Carter, joignait vraiment à l'élégante et discrète pureté de sa vie un talent littéraire qui mériterait de lui conserver, jusque parmi nous, l'estime respectueuse témoignée jadis par ses contemporains à la jeune traductrice du *Manuel* d'Épictète. De l'avis unanime des connaisseurs, il n'y a pas une des nuances du texte grec de ce *Manuel* que la jeune femme n'ait parfaitement comprise et rendue, en même temps qu'elle donnait à sa prose anglaise une allure à la fois très gracieuse et très simple, infiniment éloignée de l'emphase trop commune, en Angleterre comme chez nous, à la plupart des traductions classiques d'autrefois. Et un mélange pareil d'ingénieuse pénétration féminine, de sagesse doucement souriante, et de simplicité se retrouve dans les quelques écrits originaux qu'elle nous a laissés. Que l'on voie de quelle spirituelle façon elle-même a résumé

pour nous son idéal moral, qu'une correspondante inconnue l'aura, sans doute, invitée à lui exposer :

MADAME,... Êtes-vous jeune? En ce cas, soyez sage, et vous deviendrez un véritable prodige! Êtes-vous vieille? Soyez prudente avec bonne humeur et décemment agréable, en vous réjouissant d'avoir pu passer aussi longtemps, sans trop de dommage, à travers un monde semé de périls! Êtes-vous naturellement gaie? Si vous avez ce bonheur, ne vous écartez jamais de votre route pour chercher le plaisir, et vous ne cesserez point de le trouver! Êtes-vous sérieuse? Rappelez-vous que c'est se montrer ingrat que de n'être pas heureux!... Êtes-vous jolie? Gardez-vous de l'affectation, sous peine de voir votre charme s'évaporer promptement! Êtes-vous laide? Sachez rester naturelle, et vous effacerez toutes les beautés!... Êtes-vous dans une situation modeste? Contentez-vous de votre situation, sans apporter à cela rien de solennel; faites-vous une philosophie, mais sans essayer d'obliger les autres à vous admirer; et accoutumez-vous à voir le monde sous sa vraie lumière, mais, le plus souvent, en gardant vos pensées pour vous seule! Ou bien enfin avez-vous sommeil? Mettez-vous au lit, et dormez à votre aise!

Fille d'un pasteur anglican, Élisabeth Carter avait pour frère un autre pasteur qui, ne voulant point réciter devant ses paroissiens, chaque dimanche, certains passages du *Credo* qu'il avait cessé de tenir pour vrais, et ne pouvant se résigner toutefois à abandonner ses lucratives fonctions, avait imaginé de s'adjoindre un vicaire, simplement pour réciter à sa place les formules susdites. Mais Élisabeth, à coup sûr, en un cas semblable, aurait poussé le scrupule beaucoup plus loin encore : car on ne saurait imaginer une âme plus droite et plus noble, exhalant un parfum plus délicat de beauté morale. Nulle trace, chez elle, de la moindre affectation de savoir, ni de supériorité intellectuelle. A l'archevêque Secker, qui l'avait complimentée de sa traduction en ajoutant qu'elle devrait, tout de suite, commencer une biographie du moraliste stoïcien, elle répondait naïvement : « Si quelqu'un doit en effet écrire la vie d'Épictète, j'estime que, du moins, ce ne peut pas être moi, attendu que j'ai à faire une douzaine de chemises! » Ses talens de cuisinière étaient si appréciés que tous les membres de sa famille lui confiaient, notamment, la préparation d'un certain gâteau de baptême, toutes les fois que naissait un nouvel enfant. Elle adorait aussi la danse, les longues promenades dans les champs voisins de sa petite maison de Deal, où s'est passée toute sa longue vie; et chacune de ses lettres nous révèle un cœur débordant de tendresse et de compassion, toujours avec ce rayonnement de sereine lumière que ses amis s'accordaient déjà à signaler comme l'un

des traits caractéristiques de sa personne intime, aussi bien que de toute son œuvre en vers ou en prose.

Celle-là était, il est vrai, un « bas bleu » d'une valeur exceptionnelle, transportant jusque dans ses écrits, — d'ailleurs trop peu nombreux, — la simple et charmante originalité de son tempérament. On n'en saurait dire autant de ses rivales en célébrité, et, tout d'abord, de la fameuse Mme Chapone, dont les *Lettres à sa Nièce sur l'Éducation des jeunes filles*, après avoir nourri plusieurs générations de femmes anglaises, nous effareraient aujourd'hui par la platitude prétentieuse de leur style, si nous n'étions surtout révoltés, en les lisant, de la manière dont l'auteur y subordonne tous les détails de son programme pédagogique à l'exclusive préoccupation des « convenances » et de la « correction » mondaines, telles que les prescrivait l'idéal suranné de 1770. Mais combien on se tromperait à vouloir juger d'après leurs ouvrages les âmes de la plupart des « Bas Bleus » exhumés devant nous par Mme Wheeler, — ou plutôt, j'imagine, les âmes d'une multitude de « bas bleus » de tous les pays et de tous les temps!

Cette Mme Chapone, par exemple, qui dans ses *Lettres à sa Nièce*, poussait le souci des « convenances » jusqu'à tenir pour scandaleux et funeste le « mariage d'amour, » était au naturel, suivant sa propre définition, une petite femme « très laide, très gauche, et très peu soignée, » mais avec une indépendance d'allures et une courageuse liberté de sentimens les moins faites du monde pour répondre à l'image que nous suggérerait la lecture de ses livres. Dès sa jeunesse, s'étant liée d'une étroite amitié avec le fameux Richardson, — qui semble bien avoir conçu d'après elle le personnage de sa Clarisse Harlowe, — elle n'avait pas craint de reprocher à son ami la façon dont il avait imposé à la pauvre Clarisse l'obligation de suivre, en matière d'amour et de mariage, la volonté tyrannique de ses parens. « J'aurai certainement rêvé, écrivait-elle, — car je puis jurer l'avoir vu quelque part, — que ces mariages arrangés par les parens n'étaient trop souvent que de simples marchés : telle somme d'argent comptant en échange de telle quantité de terre, et ma fille ajoutée à l'affaire pour compléter la balance! » Elle-même, peu de temps après, ayant rencontré chez Richardson un jeune avoué appelé Chapone, l'avait épousé, bien que ni lui ni elle n'eussent la moindre fortune; et la mort de son mari, après dix mois de mariage, l'avait plongée dans un chagrin dont l'extrême violence ne laissait point de paraître indécente à bon nombre des lectrices mon-

daines de ses livres. Semblablement, tous les autres faits de son existence privée nous montrent en elle une exaltation passionnée que ni l'âge ni la pauvreté ni maintes épreuves cruelles n'étaient parvenus à rendre moins vive. Bien peu de femmes de son temps ont apporté à l'amitié comme à l'amour une âme aussi foncièrement, aussi ingénument romanesque; et c'est elle qui, dans ses *Lettres sur l'Éducation*, recommandait aux jeunes filles de n'approcher des romans qu'avec « la plus grande prudence, » affirmant que ces livres dangereux « tendaient à enflammer les passions de la jeunesse, alors que l'objet principal de l'éducation devait être de les modérer et de les restreindre! »

Mais la plus séduisante de toutes ces figures de « Bas Bleus » anglais est incontestablement celle de la féconde Hannah More, auteur de ce poème du *Bas Bleu* qui a puissamment contribué à répandre et à généraliser l'emploi de l'appellation symbolique dérivée, naguère, de la mise fantaisiste du « philosophe » Stillingfleet. Personne désormais, en Angleterre, ne connaît plus ce poème ni tous les autres qu'elle a produits, non plus que sa tragédie, le *Comte Percy*, l'un des plus grands succès de l'illustre Garrick; et point davantage n'ont survécu les innombrables pamphlets populaires où, au nom de la religion et de la morale, elle s'ingéniait à réfuter les funestes principes de la Révolution française. Au point de vue purement littéraire, l'œuvre d'Hannah More a disparu dans l'oubli aussi complètement que, par exemple, celle de Mme de Genlis ou de Louise Colet; et cependant tel était le charme indéfinissable qui se dégageait de la personne de cette amie de Johnson et d'Horace Walpole que, de nos jours encore, un certain prestige demeure attaché à son nom, dans l'histoire des lettres anglaises de son temps.

Il y a d'elle un superbe portrait, peint par John Opie en 1786, qui suffirait à lui seul pour nous faire comprendre tout ce que cette mémorable figure de « bas bleu » contenait en soi d'original et de sympathique. Je ne parle pas seulement de l'aimable visage aux traits réguliers et nets, s'encadrant d'une courte et épaisse toison de cheveux poudrés qui donne à l'ensemble de la physionomie une apparence quelque peu masculine, ou tout au moins « indépendante » et « philosophique : » mais la simple et loyale franchise du regard, la fine douceur du sourire dont le visage entier est comme imprégné, et le mouvement même de la tête, avec son mélange discret d'élégance et de simplicité, tout cela nous annonce une âme féminine d'une qualité

supérieure, rachetant par une droiture et une liberté merveilleuses ce qui, peut-être, lui manque de l'exquise faiblesse et fragilité de son sexe. En d'autres termes, nous avons l'impression que cette jeune femme est, par-dessus tout, ce que nous serions tentés d'appeler « un bon garçon, » incomparablement naturelle, et sincère, et serviable, telle que nous la définissent les témoignages de ses deux grands amis. « Sainte Hannah, lui écrivait un jour Horace Walpole, vous êtes à la fois le parfait champion et le modèle parfait de toute bonté ! Mais combien il est vexant que toujours quelqu'un s'avise de se pendre, ou de se noyer, ou de devenir fou, afin de vous obliger à exercer votre pitié, et votre charité, et tout ce chapelet de vertus qui vous rendent si importune en même temps que si aimable, tandis que vous pourriez être dix fois plus charmante en vous bornant à écrire des livres ! »

Car le sceptique élève et confident de Mme du Deffand aurait préféré que son amie dépensât moins de chaleur à « l'exercice » de cette bonté qu'il ne pouvait s'empêcher de vénérer en elle; mais aujourd'hui, c'est précisément par la magnifique ardeur de son zèle charitable que l'auteur du *Bas Bleu* conserve le plus de droits à notre respect. Nous l'admirons et aimons d'avoir constamment suivi, pendant un demi-siècle, l'impulsion généreuse qui l'entraînait au secours de toutes les misères, publiques ou privées, sans que jamais son active bonté ait revêtu la forme solennelle de la « philanthropie, » ni que son sacrifice incessant de soi-même aux intérêts d'autrui ait effacé de ses lèvres le sourire indulgent et spirituel, qui éclaire pour nous son admirable portrait. Qu'il se soit agi de protester contre l'inique partage de la Pologne, ou d'assurer un abri et du pain aux prêtres français émigrés, ou bien encore de créer des écoles pour les enfans des villages anglais, je ne puis assez dire avec quelle passion Hannah More s'est prodiguée à ces tâches diverses, trop heureuse de mettre à profit sa renommée littéraire pour obtenir de ses contemporains qu'ils entendissent ses appels, et lui vinssent en aide dans son œuvre bienfaisante. Il n'y a pas jusqu'à ses pamphlets anti-révolutionnaires qui n'aient eu, à ses yeux, la portée d'une intervention toute patriotique et chrétienne en faveur de ce qu'elle considérait comme la santé morale de l'âme populaire anglaise; et le fait est que ces pamphlets, distribués gratuitement de village en village par des colporteurs, ont vraiment réussi à toucher l'immense public à l'intention duquel ils étaient écrits. Une flamme s'en dégageait qui avait directement jailli du cœur de la jeune femme, et dont les paysans

les plus illettrés avaient été contraints de sentir la chaleur.

Toutefois, le trait le plus charmant que nous révèle la biographie de cette femme de lettres est encore, comme je l'ai dit, la discrète simplicité avec laquelle Hannah More, au milieu de sa gloire de « bas bleu » aussi bien que de ses efforts secourables, est toujours demeurée le type parfait du « bon garçon, » absolument étrangère à toute vanité, et attachant plus de prix à l'estime de ses proches qu'à tous les triomphes passagers d'une popularité qui, d'ailleurs, ne la gênait ni ne la troublait en aucune façon. Elle savait trop, au secret de son cœur, que tous ses poèmes n'étaient rien que des besognes plus ou moins réussies, et que sa véritable valeur ne lui venait pas de son talent d'écrivain, mais seulement de la manière dont elle l'employait à combattre, autour de soi, la souffrance et le mal. De telle sorte que tous ceux qui l'ont connue ont laissé d'elle une image exactement conforme à celle qui ressort du beau portrait d'Opie. A défaut du moindre élément romanesque, sa longue carrière se déroule devant nous avec une ampleur harmonieuse, une superbe intensité d'émotion et de vie; et l'on ne saurait trop souhaiter que l'avenir nous réserve encore de connaître d'autres figures de « bas bleus » aussi pleinement gracieuses et touchantes que celle de « sainte Hannah, » la première historiographe et apologiste de la « confrérie! »

T. DE WYZEWA.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

La session parlementaire n'a été vraiment ouverte que le 9 juin par la lecture de la Déclaration ministérielle, lecture qui ne pouvait être faite que lorsque la Chambre aurait été constituée, c'est-à-dire lorsqu'elle aurait validé plus de la moitié de ses membres et élu son bureau définitif. Le bureau provisoire était composé, suivant les prescriptions du règlement, du doyen de l'assemblée comme président et des plus jeunes membres comme secrétaires. Le doyen était M. Louis Passy, qui a profité de l'occasion pour faire entendre des conseils pleins de sagesse et de bon sens : il les a résumés d'un mot en disant que le discours de Périgueux avait été mis à l'ordre du jour par le pays lui-même. M. Louis Passy est descendu du fauteuil avec la même dignité qu'il y était monté, cédant la place à M. Brisson. Les journaux radicaux-socialistes ont fait grand bruit de l'élection de celui-ci : ils ont voulu y voir un succès pour leurs idées. La vérité est que M. Brisson, n'ayant pas de concurrent, devait être forcément élu, et, s'il faut s'étonner de quelque chose, c'est du faible chiffre de sa majorité : elle n'a été que de 304 voix dans une Chambre composée de 597 membres. Mais ce n'est pas autour du fauteuil présidentiel que devait se livrer la première bataille dans la nouvelle Chambre.

Au moment où nous écrivons, cette bataille n'a pas encore été livrée. Le gouvernement a lu sa déclaration; la Chambre, après l'avoir entendue, en a remis la discussion à plus tard. Elle s'est donné trois ou quatre jours de réflexion, et peut-être n'étaient-ils pas inutiles pour relire à tête reposée une déclaration qui est très longue. Est-elle aussi bien remplie qu'elle est développée? Peut-être, on n'en sait rien encore, il serait imprudent de se prononcer aussi vite. Il y a là trop de choses pour qu'elles puissent être toutes également bonnes, et plus d'une nous oblige à exprimer des réserves; mais les inten-

tions générales sont excellentes et, sur bien des points, l'accord pourra se faire, si le gouvernement a voulu proposer des questions à étudier plutôt que des solutions à accepter telles quelles. Les questions sont bien celles dont l'opinion publique se préoccupe, mais les solutions indiquées, ou plutôt esquissées, ne sont pas encore assez précises pour qu'on puisse les juger en pleine connaissance de cause. Le gouvernement annonce des projets de loi : attendons-les et contentons-nous, pour le moment, d'apprécier dans son ensemble le document ministériel. Il y a peut-être un moyen, tout empirique à la vérité et dont on ne doit user qu'à titre provisoire, de savoir ce qu'il convient d'en penser; c'est de se demander ce qu'en ont pensé les autres. Les partis avancés à droite et à gauche, — surtout à gauche, — l'ont mal accueilli, et la lecture qu'en a faite M. le président du Conseil s'est terminée au milieu du bruit. En revanche, il a été très applaudi par le centre et par la partie de la gauche qui s'en rapproche. Le ton toujours modéré et courtois de la déclaration, les appels à l'apaisement qui y faisaient écho au discours de Périgueux, l'énonciation de réformes qui, le plus souvent, avaient pour objet de faciliter aux ouvriers l'accès de la propriété, devaient déplaire aux socialistes : on leur vole leurs adhérens, si on en fait des propriétaires. Enfin, comment les radicaux formés à l'école de M. Combes auraient-ils été satisfaits d'une conclusion comme celle-ci : « Sans qu'il puisse être question d'ostracisme, on ne saurait cependant, pour constituer une majorité, se laisser guider simplement par la sympathie et l'estime qu'inspirent les personnes, ni s'arrêter à des considérations de sentiment. C'est au nom du programme développé par nous, dans les limites des principes d'ordre et de progrès par nous affirmés et sous la préoccupation constante des intérêts supérieurs de la patrie, que nous nous tournons vers les hommes de bonne volonté, vers ceux qui aiment ardemment la République et entendent la servir sans arrière-pensée, sans rien nier de son œuvre dans le passé, en s'associant pour l'avenir à toutes les espérances qu'elle porte en germe, et que nous les convions à dégager de leurs rangs une majorité. » Convier toutes les bonnes volontés à s'unir sur le terrain de la République est une idée qui ne serait pas venue à M. Combes, et d'ailleurs ni M. Pelletan, ni M. le général André, ni quelques autres de ses ministres ne l'auraient permis. Il y avait, sous leur règne, des amis et des ennemis du gouvernement, qui veillaient soigneusement à l'entretien des barrières destinées à les séparer éternellement les uns des autres. M. Briand, au contraire, présente un

programme et demande, en dehors de toute acception de personnes, qui veut s'y rallier et le défendre. Il ne repousse aucun concours, il ne prononce d'avance aucune excommunication : cela est nouveau et fait plaisir, mais non pas à tout le monde.

Nous avons dit qu'il y avait beaucoup de choses dans la déclaration. Quelque confiance qu'ait M. le président du Conseil dans les hautes qualités et facultés politiques de la nouvelle assemblée, croit-il qu'elle puisse, en quatre ans, accomplir toute l'œuvre qu'il lui assigne ? Non, sans doute ; il y a un choix à faire parmi tant de projets, et ce choix est même indispensable si on veut sérieusement en réaliser quelques-uns. Il nous faudrait plus d'une chronique pour parler de tous, même superficiellement : contentons-nous d'en indiquer quelques-uns. Après un préambule consacré à des considérations de morale politique qui ne sont pas sans intérêt, la déclaration en vient au fait, et la première question qu'elle rencontre est naturellement la réforme électorale. Elle s'impose, le gouvernement ne le conteste pas ; mais comment convient-il de la faire ? Ici, la déclaration se perd dans le vague, et la pensée ministérielle risquerait fort de rester incomprise si des notes officieuses, communiquées à la presse, ne l'avaient pas un peu éclairée. Malheureusement, elle n'y a gagné qu'en clarté, et cette clarté a suffi pour provoquer une opposition à peu près générale. Sous prétexte qu'il ne faut pas sacrifier la majorité à la minorité, ce qui va de soi, le gouvernement s'est surtout préoccupé de fortifier la première au détriment de la seconde, et il a si bien cédé à cette préoccupation que, si son projet était adopté, la minorité serait moins représentée demain qu'elle ne l'est aujourd'hui. Les partisans de la représentation proportionnelle poursuivent la réalisation d'une idée de justice ; ils demandent que la majorité et la minorité aient chacune ce qui lui est dû d'après leurs proportions réelles dans le pays ; le gouvernement propose, au contraire, de donner à la majorité plus que ce qui lui est dû et moins à la minorité. Appeler cela représentation proportionnelle est un non-sens, pour ne pas dire un mensonge. Au surplus, le nom importe peu ; la chose seule est intéressante, mais elle est peu engageante dans les conditions où le gouvernement la présente, et il y a lieu de craindre que personne n'en veuille. Est-ce là le but secret de M. le président du Conseil ? On pourrait le croire, mais nous ne le croyons pas. Il a le sentiment que le pays tient à la réforme, et la preuve qu'il y tient lui-même est qu'il cherche à allécher la Chambre par les avantages qu'il lui offre à côté.

Ils sont très sérieux, ces avantages, et la Chambre les voterait quand même elle repousserait tout le reste; mais nous doutons fort que le pays les voie de même œil qu'elle, et encore plus que le Sénat y donne jamais son adhésion, car il ne pourrait le faire sans porter atteinte à sa propre raison d'être. Notre Constitution est une œuvre d'ensemble : si on en détache un détail et si on l'examine exclusivement, on s'expose à n'y rien comprendre. Dans une constitution où il n'y aurait qu'une Chambre, cette Chambre, sous peine d'être exposée à des soubresauts dont le pays serait la première victime, devrait être renouvelée partiellement : ce serait le seul moyen de maintenir dans le fonctionnement des institutions une certaine stabilité. Mais une constitution de ce genre serait une œuvre rudimentaire et grossière ; elle priverait le pays du droit qu'il a de faire entendre, à certains intervalles réguliers, sa volonté tout entière; c'est se défier de lui que de lui enlever l'exercice de ce droit. Cette défiance serait chez nous particulièrement injuste. Le pays, en effet, a-t-il abusé de ce droit que nous entendons lui maintenir? Non, certes. Les élections plénières qui s'y sont produites depuis trente-cinq ans tous les quatre ans n'ont jamais eu un caractère révolutionnaire ; on pourrait plutôt se plaindre de leur caractère routinier. Mais, dit-on, le contraire peut arriver. Soit; il faut prévoir toutes les hypothèses ; le pays peut être emporté un jour par un courant trop violent : alors le Sénat entre en scène, et, tout en respectant la volonté du pays, il en modère l'application et sert de frein. Se renouvelant partiellement tous les trois ans, il représente la permanence autant qu'elle peut être représentée dans une république; mais, justement pour ce motif, il permet à la Chambre des députés de représenter autre chose, c'est-à-dire la volonté intégrale du pays à un moment donné. Dans une constitution bien faite, ces choses diverses, parfois opposées, également légitimes, également nécessaires, trouvent leur place, se tempèrent et se complètent l'une par l'autre. Si la Chambre était renouvelée partiellement, le pays ne pourrait jamais dire que le tiers de sa pensée, et s'il n'en avait dit que le tiers aux élections dernières, qu'en serait-il resté? L'oscillation de l'aiguille politique aurait été trop faible pour qu'on en eût tenu compte ; la volonté vraie du pays n'aurait pas été respectée parce qu'elle n'aurait pas eu le moyen de s'exprimer tout entière. Est-ce là ce qu'on veut? Non assurément; mais alors, il faut renoncer au renouvellement partiel pour la Chambre des députés. Cette réforme ne peut plaire qu'à ceux qui se complaisent dans les assemblées stagnantes, faites à l'image des mares stagnantes du

pays. Les autres, ceux qui aiment la vie, le mouvement, le progrès, maintiendront au pays le droit de parler le même jour d'un bout à l'autre du territoire, et de faire entendre sa voix assez haut pour qu'elle soit obéie.

La déclaration ministérielle parle aussi de la réforme administrative et nous constatons avec plaisir qu'il ne la lie pas à la réforme électorale qu'elle aurait singulièrement alourdie et entravée. Ces deux réformes doivent être indépendantes l'une de l'autre. La seconde, sans doute, rendra la première plus facile; elle ne lui donnera toutefois qu'une facilité relative; la difficulté restera très grande et il faudra certainement, si elle doit être vaincue, plus d'une législature pour la vaincre. Ce sont là des questions d'avenir. Qu'on les pose dès aujourd'hui, nous ne demandons pas mieux; mais l'étude en sera longue; leur discussion ne le sera pas moins et le vote final est encore lointain.

Les questions fiscales ont un intérêt plus actuel : elles se rattachent directement aux questions sociales qui tiennent une grande place dans le programme ministériel. Les secondes coûtent cher; les premières sont délicates et ardues. Il faut, tout de suite, trouver de l'argent pour mettre à flot la loi sur les retraites ouvrières. Et ce n'est pas tout : il en faudra aussi, et beaucoup, pour l'armée et pour la marine. La déclaration ministérielle énonce bravement toutes ces obligations; elle ne recule devant aucune; mais la question des voies et moyens reste entière et la déclaration n'en souffle mot. On attendait avec une attention particulièrement éveillée comment elle parlerait de l'impôt sur le revenu. Héritier d'un passé dont il ne saurait se dégager complètement, puisqu'il y a sa part de responsabilité, le gouvernement ne pouvait pas désavouer le projet d'impôt que la précédente Chambre a voté, après l'avoir, a-t-il dit, « minutieusement » étudié. Soit dit en passant, cet adverbe a provoqué quelque hilarité sur les banc du Sénat. Que l'ancienne Chambre ait étudié le projet Caillaux « imnutieusement, » c'est le moins qu'on puisse dire; mais que vaut ce projet? Cela seul importe. La déclaration ministérielle permet d'espérer, ou plutôt autorise à croire que la loi finalement votée ne ressemblera nullement à celle de M. Caillaux. « Elle réalisera la justice fiscale, dit-elle, sans exposer les citoyens aux procédés inquisitoriaux et vexatoires qu'on a essayé de leur faire craindre. » Essayé est ici un mot admirable, mais réussi aurait été plus exact. Quoi qu'il en soit, le texte de la déclaration est, sur ce point, satisfaisant. L'impôt sur le revenu n'a en lui-même rien qui inquiète : ce sont les procédés inquisitoriaux et vexatoires

qui le sont. Si on les fait disparaître, tout sera pour le mieux

La déclaration a été accueillie avec quelque froideur au Sénat, et par des mouvemens opposés et confus à la Chambre; mais il n'en faut tirer aucune conséquence contre le gouvernement. Nous avons entendu beaucoup de déclarations ministérielles, et presque aucune n'a soulevé de l'enthousiasme. C'est un genre oratoire un peu banal, un peu faux, un peu vain. La discussion qui viendra ensuite aura plus d'intérêt parce qu'on y entendra des orateurs qui parleront en sens divers et que les partis commenceront alors à se dessiner dans l'Assemblée. Cependant, ce ne seront encore là que des paroles, et M. Briand est trop habile pour en prononcer d'imprudentes. Nous serions surpris s'il n'obtenait pas, comme entrée de jeu, un vote de confiance, et, en vérité, il y a droit. C'est à l'œuvre même, aux actes, aux réalisations annoncées, qu'il faudra le juger. Ce qu'on a le droit d'attendre et même d'exiger de lui, c'est qu'il sorte des nuages dont sa déclaration reste en partie enveloppée. Le plus sûr moyen de ne contenter personne est de vouloir contenter tout le monde. M. Briand a pu voir que, dès le premier jour, les socialistes unifiés ont ouvert contre lui les hostilités, et il sait fort bien qu'une partie des radicaux ne voudra à aucun prix rompre avec les unifiés : la Chambre actuelle n'aurait plus aucune ressemblance avec la précédente s'il en était autrement. Ce sont là des points fixes relativement auxquels il faut prendre position, en dehors de tout ostracisme, comme dit la Déclaration ministérielle, mais en acceptant les limites naturelles de sa majorité : car s'il est vrai que qui ne sait se borner ne sut jamais écrire, il ne l'est pas moins que qui ne sait se limiter ne saura jamais gouverner.

Le Parlement anglais vient de reprendre ses travaux interrompus. La session sera courte; elle doit se terminer à la fin de juillet. On se demandait quel en serait le caractère : serait-ce la paix qui prévaudrait? serait-ce la guerre? Si le sujet n'avait pas été aussi sérieux, les Anglais auraient pu se livrer à ce jeu des paris qui leur est familier, et, en vérité, il aurait été difficile de démêler les chances respectives des hypothèses en présence. Après la mort d'Édouard VII, le bruit avait couru que, peut-être, les deux partis concluraient une trêve de quelques mois, afin de ne pas mettre George V, à peine monté sur le trône, aux prises avec des difficultés presque inextricables. C'était un acte de loyalisme, de ménager les débuts du règne et de donner au nouveau souverain le temps de réfléchir avant de se déterminer.

Les Anglais sont très accessibles à un sentiment de ce genre, et beaucoup d'entre eux l'ont certainement éprouvé. Les conservateurs ont dit que les préoccupations et les tourmens causés au roi Édouard par la crise constitutionnelle avaient été une des causes de sa mort foudroyante. L'allégation, vraie ou non, a produit une impression assez vive pour que les libéraux s'en soient très soigneusement défendus, et on comprend qu'ils ne veuillent pas s'exposer à une nouvelle accusation de ce genre. Mais il y a des obligations politiques qui s'imposent à eux avec une grande force; leurs alliés irlandais et socialistes restent très impérieux dans leurs exigences; les raisons pour et contre la trêve se sont présentées avec une force presque égale; les esprits sont restés incertains. Il semblait d'ailleurs qu'on avait quelque temps devant soi avant de s'arrêter à une résolution décisive. Le Parlement, en rentrant en session, devait tout d'abord discuter et voter un certain nombre de lois en dehors de la crise constitutionnelle. Le danger d'un choc immédiat était donc conjuré. Les lois dont le Parlement doit s'occuper tout de suite se rapportent à la liste civile, à la régence, à la modification du serment royal, enfin au budget qui est à la fois en retard et en déficit. Nous avons peu de chose à en dire. A l'origine d'un nouveau règne, la liste civile est remise en cause, et le Parlement doit fixer les conditions dans lesquelles elle est renouvelée. Lorsque l'héritier du trône est mineur, l'obligation s'impose de pourvoir par une loi de régence à la vacance du trône toujours possible, quelque invraisemblable qu'elle soit d'ailleurs actuellement: on dit que le projet de loi dont le parlement va être saisi attribuerait éventuellement la régence à la Reine. Quant au budget, il est en déficit de 100 millions, et l'année financière est ouverte depuis plus de deux mois. Toutes ces lois ont un caractère obligatoire et ne présentent d'ailleurs qu'un intérêt d'ordre technique. Il n'en est pas de même de celle qui touche au serment du Roi.

Si ce serment n'existait pas, on ne l'inventerait pas aujourd'hui, ou du moins on le rédigerait autrement. C'est un témoin d'un passé lointain et aboli; il porte la marque des passions religieuses d'un autre temps, de préoccupations et de colères qui n'existent plus aujourd'hui; les croyances seules ont subsisté et elles n'ont rien perdu de leur force, bien qu'on ne les défende plus de la même manière. Nous sommes heureusement à une époque de tolérance, et si ce sentiment s'est acclimaté quelque part dans le monde, c'est surtout en Angleterre qu'il l'a fait. Les catholiques y pratiquent leur religion en toute liberté; les persécutions d'autrefois ont leur place dans l'his-

toire, elles révolteraient les consciences aujourd'hui, personne assurément n'a l'idée de les renouveler. Mais un vieux protocole continue d'en parler le langage dans de rares circonstances et, par exemple, lorsque le Roi, en montant pour la première fois sur le trône, est appelé à prêter serment. Il jure alors, comme « défenseur de la foi, » de défendre les croyances du pays, ce qui est naturel et légitime puisque l'Église et l'État ne sont nullement séparés en Angleterre; mais il va plus loin et qualifie de « superstitieuses » et d' « idolâtres » certaines croyances ou pratiques catholiques, comme « l'invocation et la vénération de la Sainte Vierge et de tous les autres saints ou saintes, de même que le sacrifice de la messe tel qu'il est actuellement pratiqué dans l'Église de Rome. » Quand on lit le texte d'un pareil serment, on se croit transporté à plusieurs siècles en arrière, et la première pensée qui vient à l'esprit est de se demander: A quoi bon? Cela n'est bon à rien assurément; les protestans n'y trouvent aucun réconfort pour leurs croyances et les catholiques seraient en droit d'y voir une injure pour les leurs, s'ils ne savaient pas que ces expressions archaïques ne tirent pas à conséquence et qu'elles ne sont, dans le serment royal, qu'une de ces survivances historiques dont les Anglais respectent la forme et négligent le sens. Si le texte du serment n'est pas modifié, il ne faudra pas s'en émouvoir; s'il l'est, l'Angleterre aura donné une preuve, non pas de tolérance, — ce serait trop dire, et elle n'a plus à donner des preuves de ce genre, — mais de bon goût, et aussi de convenance à l'égard d'un assez grand nombre de ses nationaux. Il est à désirer qu'il en soit ainsi, et peut-être tout le monde serait-il d'accord pour le penser, si la question n'était pas dénaturée par les intérêts et les passions du moment. On accuse, en effet, le gouvernement de vouloir modifier un texte antique, et dès lors respectable, à la suggestion, ou plutôt sous la pression des Irlandais : cela suffit pour provoquer des manifestations contraires qui prennent, sur certains points du territoire, un caractère assez violent.

Qu'on nous permette une digression. L'opinion, en ce moment même, est très excitée en Allemagne contre la dernière Encyclique du Pape : on n'y parle rien moins que de renouveler le Kulturkampf et de prendre des mesures contre les catholiques. Nous sommes convaincu que ce grand mouvement n'ira pas loin parce que la politique du gouvernement impérial, qui est sage et habile, saura l'endiguer et l'arrêter lorsque l'avertissement donné au Saint-Siège paraîtra suffisant. En attendant, le chancelier de l'Empire, interpellé au Landtag prussien, a cru devoir se plier à l'opinion en disant que des explica-

tions avaient été demandées à Rome. Cependant, que peut-on reprocher au Pape? D'avoir fait ce que le roi d'Angleterre fera peut-être demain, c'est-à-dire d'avoir parlé le langage d'un autre temps. A propos de saint Charles Borromée, auquel l'Encyclique est consacrée, Pie X a traité sévèrement la Réforme protestante du XVIe siècle. Personne ne saurait s'en étonner et encore moins s'en indigner, car si quelqu'un a le droit et même le devoir de condamner le protestantisme, assurément c'est le Pape. Il a ce droit, au moins autant que le roi d'Angleterre a celui de condamner le catholicisme : aussi rendons-nous justice aux Anglais, l'Encyclique ne leur a causé aucune émotion; ils ne s'en sont pas plaints, ils n'ont proféré à l'encontre aucune menace; et il y a quelque chose de curieux, nous allions dire de piquant, dans le contraste entre l'effervescence allemande et la calme impassibilité britannique. Est-ce à dire que les Anglais aient été plus épargnés que les Allemands par le document pontifical? Non, certes. Le Saint-Père se faisant historien, en quoi il n'était peut-être plus tout à fait dans son rôle, a affirmé que le protestantisme, autrefois, s'était surtout développé dans des pays sous l'influence de princes corrompus. Aussitôt l'Allemagne a éprouvé le besoin de venger ses princes, besoin que l'Angleterre n'a nullement ressenti, bien qu'elle ait eu un roi, nommé Henri VIII, qui a pu être aussi sûrement atteint par l'Encyclique que tous les princes allemands. Il faut laisser les représentans d'anciennes traditions parler leur langage propre, et ne pas s'en affecter outre mesure lorsque ce langage sort des habitudes actuelles. Mieux vaudrait, sans nul doute, renoncer à des formes vieillies et en adopter de nouvelles. Nous parlons des formes et non pas du fond : quand le Pape défend la pureté du dogme contre les modernistes, nous n'avons rien à dire, et, en somme, sa dernière Encyclique s'applique beaucoup plus aux modernistes qu'aux protestans. Mais, lorsqu'il vise ces derniers, peut-être n'est-il pas indispensable d'affirmer qu'ils « font leur dieu de leur ventre, » et il semble bien qu'aujourd'hui ces expressions ne sont pas celles qui donnent plus de vigueur, ni surtout plus de précision à la pensée. Mais revenons à l'Angleterre; c'est elle qui nous occupe; l'allusion que nous avons faite à l'Encyclique a pour but de montrer qu'il ne faut pas prendre toujours les mots au pied de la lettre et que, si les Allemands le font, les Anglais s'en abstiennent. Si le texte du serment royal est maintenu, les catholiques anglais en seront contristés, mais ils n'en seront pas autrement émus, et leur liberté restera entière de célébrer la Sainte Vierge et les saints et d'aller à la messe. Le temps

a vidé certains mots de leur sens antique : *sunt verba et voces.*

La discussion de toutes les lois ci-dessus énumérées était certainement susceptible de remplir la session du Parlement britannique, et on aurait pu dès lors traiter provisoirement par prétérition la réforme constitutionnelle qui a dressé l'une contre l'autre la Chambre des Communes et la Chambre des Lords. Peut-être même était-ce un de ces cas où le silence est d'or. Le gouvernement en a jugé autrement. A la suite d'un conseil tenu, dit-on, le 6 juin, les ministres ont résolu de convier les chefs du parti unioniste à une conférence où on essaierait de se mettre d'accord. Lorsque la nouvelle s'en est répandue, elle a été accueillie d'abord avec quelque incrédulité ; les hostilités étaient si violentes de part et d'autre au moment de la mort du roi Édouard, qu'on avait peine à y croire ; mais les manifestations publiques qui se sont presque aussitôt produites ont montré qu'il y avait quelque chose de changé dans la situation. En effet, au déjeuner de la *Tariff Reform League*, M. Walter Long, ami de M. Balfour, a prononcé les paroles suivantes : « Une ombre de deuil couvre encore l'Empire. Peut-être en sortira-t-il quelque règlement de la grande question constitutionnelle qui maintenant occupe la pensée de tous nos compatriotes, règlement qui, si le Roi avait vécu, n'aurait pas été possible. Je ne puis dire si semblable espérance correspond à la réalité ; il ne nous appartient pas, puisque nous ne sommes pas responsables, de prendre pareille initiative. C'est à ceux qui ont la charge du gouvernement qu'il convient de parler ; mais je puis dire qu'éventuellement leur effort trouverait chez les représentans de l'opposition de Sa Majesté une réponse empressée, bienveillante, patriotique. » Sous les réserves de forme dont il s'enveloppe, ce langage est très significatif : il signifie que, si on lui tend un rameau d'olivier, le parti conservateur est tout disposé à l'accepter et à répondre par des sentimens de conciliation aux sentimens analogues dont une pareille démarche serait le témoignage. Les paroles de M. Walter Long ont été à coup sûr soigneusement pesées. Si le roi Édouard avait vécu, a dit l'orateur unioniste, un règlement amiable n'aurait pas été possible : il faut voir là l'intention manifeste d'attribuer le changement d'attitude qui se prépare à la pensée de loyalisme dont nous avons parlé plus haut. L'opinion britannique en appréciera tout le prix. Chacun des deux partis s'efforcera de s'en attribuer le mérite, et chacun sera sincère dans l'expression de ce sentiment.

Il est néanmoins permis de croire que la volte-face d'aujourd'hui est due encore à d'autres motifs. Le pays est plus sage que les hommes

politiques libéraux ou conservateurs, et il les encourage mollement dans la lutte où ils se sont engagés. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit plusieurs fois des dernières élections : elles ont ressemblé à ces duels où des balles sont échangées sans résultat. Le pays s'est divisé en deux fractions qui se sont fait équilibre ; aucun courant ne l'a entraîné dans un sens déterminé, et personne n'a pu s'attribuer une victoire décisive ; les libéraux ont perdu beaucoup de terrain, mais les conservateurs n'en ont pas assez gagné, et on a compris tout de suite que, si les deux partis persévéraient dans leur intransigeance, tout serait à recommencer. C'est précisément ce dont le pays ne veut pas, au moins de sitôt. Il n'attache pas assez d'importance à l'enjeu qui est en cause pour accepter de bon gré une nouvelle perturbation dans son activité laborieuse. Les premières élections lui ont coûté cher : et ici nous ne parlons pas seulement de tout l'argent qui a été jeté et dépensé sur le champ de bataille, mais les affaires ont été suspendues pendant six semaines ou deux mois, et c'est là une perte pour tout le monde. Après les élections, les affaires ont repris ; elles étaient en plein développement lorsque la mort du Roi les a ralenties de nouveau. Elles ont repris une fois de plus, et on compte sur leur prospérité pour réparer les brèches du budget. Il est dès lors facile de comprendre pourquoi l'idée de repasser par les épreuves dont on vient à peine de sortir provoque partout un mouvement de révolte. Les hommes politiques, même les plus ardens, les plus violens et, si on nous permet le mot, les plus enragés sont bien obligés d'en tenir compte. Ils sentent que, s'ils continuent de marcher, ils ne seront pas suivis ; ils le seront encore moins qu'hier où ils l'ont été mollement, et le pays sera sévère pour ceux dont on pourra dire qu'ils ont poussé à la reprise immédiate des hostilités. Aussi, entre les deux partis, s'en est-il formé un troisième composé des hommes les plus sensés de l'un et de l'autre, qui cherche un terrain de conciliation et de transaction. S'ils le trouvent, le pays s'y ralliera certainement. N'est-ce pas ainsi que se terminent d'habitude les crises anglaises dont l'état paraît le plus désespéré? Le pays intervient, ou même, plus simplement, il s'abstient ; il s'abstient de politique et se remet au travail ; alors les politiciens de profession comprennent et ils agissent en conséquence.

Il semble bien qu'un phénomène de ce genre soit sur le point de se produire en Angleterre et, s'il se produit en effet, nous y applaudirons de tout cœur. Toutefois il ne faut pas se faire d'illusions sur la difficulté de l'œuvre entreprise. Elle aboutira si elle se présente

vraiment comme une nécessité ; mais elle ne le fera pas sans peine, quelle que soit la bonne volonté qu'on y mettra de part et d'autre. Nous supposons cette bonne volonté : est-elle bien certaine, est-elle bien la même chez tous? Qui sait si les deux partis ne font pas des gestes de conciliation parce que l'état de l'opinion l'exige, avec l'arrière-pensée de montrer que leur bonne volonté a été impuissante? Le gouvernement a des alliés dont on connaît l'humeur difficile : les Irlandais, les radicaux et les socialistes du parti ouvrier. On assure que, dans les circonstances actuelles, ces derniers sont les moins enclins à la conciliation au moyen d'une conférence : les Irlandais y feraient moins d'objections. Ceux-ci pourtant n'ont voté un budget contraire à leurs intérêts qu'à la condition expresse d'obtenir le *home rule* et, pour être sûrs de l'avoir, ils ont exigé qu'on leur sacrifiât la Chambre des Lords. La suppression morale de cette Chambre était pour eux la condition d'un succès auquel ils ne renonceront certainement pas. Ils consentiraient sans doute à l'atteindre par des voies nouvelles; mais lesquelles? Le gouvernement proposera-t-il à la Chambre des Lords, pour se sauver du danger qui la menace, de ratifier les concessions et les promesses qu'il a faites à ses alliés? Lui demandera-t-il de renoncer à son *veto?* La traitera-t-il en vaincue et consentira-t-elle à être traitée ainsi ? Nous n'en savons rien, et le mieux est de nous abstenir d'hypothèses peut-être trop pessimistes. Mieux vaut s'abandonner à une espérance.

Après avoir dit que les difficultés sont grandes, nous conclurons volontiers que la volonté du pays, si elle se maintient et s'accentue, imposera la conciliation vers laquelle on tend. C'est déjà quelque chose qu'on se soit engagé dans ce sens. Il y a quelques mois, on était à la guerre ; il serait excessif et, en tout cas, prématuré de dire qu'on est à la paix; mais, si on en cherche loyalement les moyens, les difficultés succéderont aux dangers, et ce sera pour tous un grand soulagement.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.

CINQUIÈME PÉRIODE. — LXXXe ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES

DU

CINQUANTE-SEPTIÈME VOLUME

MAI — JUIN

Livraison du 1er Mai.

Pages.

Ségur et ses *Mémoires*, par le vicomte Eugène-Melchior DE VOGÜÉ. . . 5

Le Meilleur amour, première partie, par M. Louis DELZONS. 15

Rome dans la culture moderne, par M. Guglielmo FERRERO. 60

Le Roman français. — IV. L'Homme de qualité et l'aventurier : *Gil Blas*, par Victor CHERBULIEZ. 84

La Chambre des lords dans le passé et dans l'avenir, par M. Augustin FILON. 101

L'Enchantement de la Mer Morte. — I. Jéricho, par M. Louis BERTRAND. 129

Chaplet et la renaissance de la céramique. — Au pavillon de Marsan, par M. Robert DE LA SIZERANNE. 157

Le roman d'amour de M. Ingres, d'après des documens inédits, première partie, par M. Henry LAPAUZE. 172

La transformation de la Chine. — L'évolution des idées chinoises. — L'avenir des réformes, par M. ROUIRE. 204

Chronique de la quinzaine, histoire politique, par M. Francis CHARMES, de l'Académie française. 229

Livraison du 15 Mai.

Jeanne d'Arc. — I. La Formation, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. 241

Esquisses contemporaines. — Eugène-Melchior de Vogüé, par M. Victor GIRAUD. 285

Le Meilleur amour, deuxième partie, par M. Louis DELZONS. 325

Les premières années du duc d'Aumale, par M. Alfred MÉZIÈRES, de l'Académie française. 367

A la galerie Georges Petit. — Peintres d'il y a cinquante ans, par M. Robert DE LA SIZERANNE. 391

Pages.

Le roman d'amour de M. Ingres, d'après des documens inédits, dernière partie, par M. Henry LAPAUZE. 408

Revue musicale. — *Ariane et Barbe-Bleue*, de MM. Maurice Maeterlinck et Paul Dukas, et *Barbe-Bleue* de Meilhac, Halévy et Offenbach; — Le *Dies Isle*, de don Lorenzo Perosi, par M. Camille BELLAIGUE. . . . 443

Revues étrangères. — La première version du *Wilhelm Meister* de Gœthe, par M. T. DE WYZEWA. 458

Chronique de la quinzaine, histoire politique, par M. Francis CHARMES, de l'Académie française. 469

Livraison du 1er Juin.

Jeanne d'Arc. — II. La Mission, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. 481

Le Meilleur amour, troisième partie, par M. Louis DELZONS. 523

Le caractère et l'œuvre politique d'Édouard VII, par M. Augustin FILON. 555

L'Enchantement de la Mer Morte. — II. En-Gaddi, par M. Louis BERTRAND. 575

Le Roman français. — V. Le Cœur sensible. — *La Nouvelle Héloïse*, par Victor CHERBULIEZ. 603

Les Métamorphoses des étoiles et leur température, par M. Ch. NORDMANN. 634

Portraits d'hommes et toiles décoratives aux Salons de 1910, par M. Robert DE LA SIZERANNE. 656

L'École primaire et les évêques constitutionnels sous le Directoire, par M. A. GAZIER. 673

Revue dramatique. — *La Fleur merveilleuse*, a la Comédie-Française, par M. René DOUMIC, de l'Académie française. 691

Revue musicale. — *Salomé*, au théatre de l'Opéra; — *Le Mariage de Télémaque*, a l'Opéra-Comique, par M. Camille BELLAIGUE. 697

Chronique de la quinzaine, histoire politique, par M. Francis CHARMES, de l'Académie française. 705

Livraison du 15 Juin.

Jeanne d'Arc. — III. L'Abandon. — I. *La Première étape*, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. 721

Le Meilleur amour, dernière partie, par M. Louis DELZONS. 754

Une Confédération balkanique est-elle possible? par M. René PINON. . . 799

Les Comédiens et la Société polie, par M. Victor DU BLED. 830

Le Népal. — I, par Mme Isabelle MASSIEU. 862

Les Droits de succession en France et a l'étranger, par M. Raphaël-Georges LÉVY. 899

Poésies, par Marie NOEL. 927

Revues étrangères. — Les premiers « Bas Bleus, » par M. T. DE WYZEWA. 939

Chronique de la quinzaine, histoire politique, par M. Francis CHARMES, de l'Académie française. 947

Paris. — Typ. Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 41651.